Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16004 – 7 F – JEUDI 11 JUILLET 1996 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les forces russes bombardent à nouveau la Tchétchénie

LES CIVILS sont à nouveau sous le feu de l'aviation russe dans les villages tchétchènes. Moscou a repris l'offensive mardi 9 juillet, après six semaines de trêve. Les combats se poursuivaient mercredi matin. La capitale tchétchène, Grozny, a été totalement bouclée dès mardi soir.

La reprise des bombardements est intervenue le jour où les forces russes auraient dû lever leurs barrages routiers autour de localités tchétchènes, selon l'accord de paix conclu le 10 juin à Nazran. Le général Alexandre Lebed, qui avait critiqué l'intervention militaire russe en Tchétchénie et prôné, pendant sa campagne électorale, un règlement négocié, a rejeté mercredi sur les séparatistes la responsabilité de la reprise des combats.

Lire page 2

La reconstitution de réseaux islamistes inquiète la police et la magistrature

La France cherche à éviter l'arrivée de moudjahidin entraînés à l'étranger

UN AN APRÈS la mort de cheikh Sahraoui, tué par un commando le 11 juillet 1995 dans sa mosquée du dix-huitième arrondissement de Paris, la portée de cet assassinat d'un responsable islamiste algérien sur le sol français – sans précédent depuis le début de la guerre civile en Algérie – apparaît clairement. Les tueurs voulaient adresser un sanglant avertissement à la frange modérée du Front islamique du salut (FIS), dont l'imam Sahraoui était l'un des représentants les plus estimés, soucieux d'éviter l'extension du conflit algérien hors des frontières algériennes. Les assassins entendaient aussi donner le signal du départ à une campagne d'attentats aveugles qui, de juillet à octobre, fit dix morts et plus de cent trente blessés.

Douze mois plus tard, la quasi totalité des terroristes ayant agi dans l'Hexagone sont en prison. Les enquêtes en cours leur attribuent l'ensemble des attentats perpétrés sur le territoire français.



Ce faisant, les policiers français ont pu mettre au jour l'existence de réseaux islamistes internationaux, passant par le Pakistan, l'Afghanistan et la Bosnie. S'ils excluent l'émergence *« d'une internationale verte »*, les différents services français de renseignement redoutent notamment le déploiement en Europe occidentale d'une partie des moudjahidin récemment entraînés en Bosnie. Un an après le début des attentats, cette menace islamiste explique pourquoi les responsables français ont décidé de maintenir, sous une forme allégée, le dispositif Vigipirate.

Par ailleurs, les responsables de l'administration pénitentiaire, les magistrats et les policiers en charge de la lutte anti-terroriste s'inquiètent de l'attitude prosélyte d'un certain nombre des deux cents personnes actuellement détenues dans les prisons françaises pour des infractions relevant du terrorisme islamiste.

Lire page 8

Incarcéré, Alain Carignon refuse de se démettre de son mandat

PRÉSIDENT du conseil général de l'Isère, Alain Carignon, auquel le RPR a demandé de se mettre « en congé » du parti, a été condamné en appel, mardi 9 juillet, à cinq ans de prison dont un avec sursis et cinq ans d'inéligibilité pour corruption, abus de biens sociaux et subornation de témoins. M. Carignon, qui s'est présenté à la prison de Villefranche-sur-Saône, refuse de se démettre de son mandat tant que son pourvoi en cassation n'aura pas été jugé. Bernard Tapie, dont le pourvoi a été rejeté mardi, a décidé de saisir la Cour européenne des droits de l'homme pour retarder la perte de ses mandats. Les nominations de magistrats provoquent, d'autre part, un conflit entre Jacques Chirac et le Conseil supérieur de la magistrature.

Lire pages 5, 6 et 14

■ Un avion européen pour la Chine

De préférence à l'américain Boeing, la Chine a choisi, mercredi 10 juillet, le français Aerospatiale, le britannique British Aerospace et l'italien Alenia pour construire en commun un nouvel avion de 100 places.

■ M. Nétanyahou inflexible

Le premier ministre israélien, reçu par Bill Clinton, n'a pris aucun engagement sur le processus de paix. p. 4

■ Aide au commerce de la viande

Le conseil des ministres a adopté un plan d'aide aux entreprises touchées par la crise de la « vache folle ». p. 28

■ Réforme des impôts locaux

La réforme des valeurs locatives révise à la baisse les impôts locaux des locataires de logements sociaux. p. 7

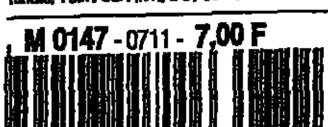
■ La CNIL blanchit Jacques Dominati

La Commission « informatique et libertés » absout Jacques Dominati (UDF) dans une affaire de fichage électoral. p. 28

■ « Edouard II » à Avignon

Le 50e Festival d'Avignon s'est ouvert, mardi 9 juillet, avec la présentation d'*Edouard II* de Christopher Marlowe, mis en scène par Alain Françon. p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 0711 - 7,00 F

Gagner moins, travailler autant et partir vite à la retraite

IL VA FALLOIR S'Y FAIRE. Au-delà de la cinquantaine, point de salut dans les entreprises. Trop vieux, trop lourds financièrement, les salariés sont de plus en plus souvent priés de passer à la caisse, autrement dit d'anticiper leur départ à la retraite. Ce terme n'est d'ailleurs plus utilisé aujourd'hui. Les DRH (directions des relations humaines) incitent ainsi les plus de cinquante ans à *« gérer »* leur *« fin de carrière »*.

Pour y parvenir, les patrons font appel à des trésors d'imagination. Chez IBM France, les salariés ont été invités en 1994 et 1995 à cesser leur activité à cinquante-deux ans tout en continuant à toucher une partie de leur salaire. A cinquante-cinq ans, ils pouvaient alors enchaîner sur une préretraite.

Alcatel-CIT fait plus fort. Ou plutôt envisage de le faire en déclinant un triptyque inédit : travailler autant, gagner moins et partir plus tôt à la retraite. Ainsi, dès l'entrée dans leur cinquante-troisième année, les salariés de l'entreprise de télécommunications pourraient se voir proposer de choisir un temps partiel à 50 %, 60 % ou 80 %, qui ne se traduira par aucune réduction du temps de travail hebdomadaire.

L'astuce du projet consiste à amputer immédiatement la rémunération des volontaires (84 % du revenu brut antérieur pour un temps partiel de 60 %). La différence entre l'horaire effectué et celui théorique du temps partiel serait placée sur un « compte-épargne temps » à valoir pour un départ anticipé à la retraite. Ce dispositif vient d'être présenté par la direction d'Alcatel CIT aux syndicats, avec lesquels des négociations sont aussi engagées sur la réduction du temps de travail (la semaine de quatre jours est notamment à l'étude).

Face à ce projet, qui serait mis en place en 1997 et 1998 sur la base du volontariat, les syndicats se montrent prudents. *« Il est trop tôt pour se prononcer »*, indique un élu CFDT. Une nouvelle réunion entre la direction et les syndicats doit se tenir le 18 juillet.

« Ce projet vise à contracter la masse salariale », relève un représentant CGT, qui note qu'il faudra *« des contreparties fortes sur les embauches aux concessions faites par les salariés. Or ce n'est pas ce qui se profile »*. La direction d'Alcatel CIT, entreprise où la pyramide des âges est vieillissante, indique que *« ce dispositif devrait permettre de nombreuses embauches de jeunes à terme »*.

Les syndicats sont d'autant plus prudents que planent de fortes menaces sur l'emploi. L'annonce d'un plan social est attendue en octobre. La direction d'Alcatel CIT, qui dès à présent table sur une baisse légère du chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation négatif en 1996, aura d'ici là été fixée sur les intentions de France Télécom, qui, depuis le début de l'année, a retardé certaines commandes : ces retards représentent un manque d'environ 1,2 milliard de francs pour Alcatel CIT.

Philippe Le Cœur

Retour sur Srebrenica

IL Y A UN AN, la communauté internationale abandonnait aux forces serbes l'enclave musulmane de Srebrenica, en Bosnie orientale. L'ampleur des massacres qui suivirent est désormais connue ; des équipes sont en train d'exhumer les cadavres de certains charniers. Les dirigeants des grandes puissances étaient-ils au courant de ces atrocités au moment où elles étaient commises ? Des documents permettent d'étayer cette présomption. Mais le chef des « casques bleus » en mission à Srebrenica a démenti, devant le Tribunal de La Haye, avoir eu connaissance des massacres.

Lire page 12

Le délicat mariage du smic et des aides à l'emploi

AVEC LE VOTE, cette nuit, du Sénat, le Congrès américain a finalement accepté une forte revalorisation du salaire minimum, la première depuis 1991. Le débat, très politisé, y a été vif. En France, l'augmentation de 4 % en juillet 1995, puis le *« coup d'ongle »* donné au smic cette année, pour reprendre l'expression de François Hollande, n'épuisent pas la controverse. Elles révèlent les ambiguïtés dans lesquelles finissent par se complaire les politiques salariales et les politiques d'aide à l'emploi. Non seulement le choix d'une hausse, limitée cette année, met une fois de plus en évidence le décalage qui peut exister entre les professions de foi de campagne électorale et, sans doute, les contraintes de la réalité économique, mais il souligne aussi la faiblesse des marges de manœuvre disponibles. Au-delà du débat sur le pouvoir d'achat, particulièrement sensible dès qu'il s'agit des bas salaires, se pose la question délicate du smic, de son rôle et de sa place, dès lors que les conditions de son fonctionnement ont fondamentalement changé depuis son instauration en 1970. Et il serait temps d'y réfléchir, non pour le supprimer, mais pour en corriger certains des effets mécaniques les plus pernicieux.

Quand le salaire minimum interprofessionnel de croissance (smic) se substitue à l'ancien smig (salaire minimum interprofessionnel garanti), l'objectif est bien de faire profiter les salariés des fruits de la croissance à une époque où celle-ci est encore forte. En calculant son niveau en fonction de l'évolution du taux de salaire ouvrier et du coût de la vie, on en faisait un instrument sensible à l'inflation, rapide en ce temps-là, dont il était censé atténuer les conséquences. D'où une série d'interrogations : comment le smic peut-il réagir efficacement aujourd'hui et être perçu comme un élément de politique salariale, dès lors que la croissance reste faible ? Comment peut-il progresser s'il n'y a pas ou presque plus d'inflation ? Les fameux coups de pouce auxquels un gouvernement peut procéder, chaque année en juillet, ne changent pas grand-chose à l'affaire.

De toute manière, le maniement du smic se révèle difficile. Premier effet pervers : toute augmentation forte de ce salaire de référence enferme de nouvelles catégories de travailleurs dans le statut de « smicards ». La répercussion de cette revalorisation provoque ensuite une réaction en chaîne et rend laborieuses les revendications pour l'ensemble des salaires proches du smic. A l'inverse, et ainsi que cela se constate de 1984 à 1994, l'enchaînement de hausses modestes a pour résultat de restreindre progressivement le nombre des smicards.

Alain Lebaube

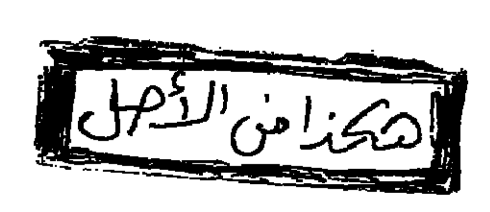
Lire la suite page 14

OPA géante dans les hypermarchés

GÉRARD MULLIEZ

LE PROPRIÉTAIRE des hypermarchés Auchan, Gérard Mulliez, a lancé une offre publique d'achat (OPA) hostile sur Docks de France (Mammouth et Atac), dont les actionnaires familiaux résistent. La plus grosse fortune de France (29,3 milliards de francs, selon le magazine américain *Forbes*) avance 15 milliards de francs pour s'affranchir des nouvelles contraintes imposées par le gouvernement pour l'ouverture de grandes surfaces.

Lire page 16



CONFLIT Après six semaines de trêve, de violents affrontements se poursuivaient, mercredi 10 juillet, pour la deuxième journée consécutive, dans plusieurs localités de Tchétchénie. Les combats auraient fait une vingtaine de morts et ont commencé le jour où les forces russes auraient dû lever leurs barrages routiers autour des villages tchétchènes comme le prévoyaient les accords de paix du 10 juin. Le conflit a déjà fait près de 40 000 morts depuis décembre 1994. ● LES TRACTATIONS pour la formation du nouveau gouvernement russe se poursuivent ; le général Lebed mène d'intenses luttes d'influence pour obtenir la haute main sur les dossiers économiques sensibles. ● ALEXANDRE LOUKACHENKO, le président biélorusse en visite à Paris du 11 au 13 juillet, renforce son régime autoritaire et prône la fusion de son pays avec la Russie.

M. Eltsine réélu, les bombardements reprennent en Tchétchénie

En dépit de ses engagements préélectoraux pour trouver une issue pacifique à la guerre, le général Alexandre Lebed, nouvel homme fort du Conseil de sécurité à Moscou, approuve la reprise des bombardements. Les perspectives de paix, malgré le dernier accord du 10 juin, s'éloignent

MOSCOU
de notre correspondante

De violents combats, impliquant des bombardements de l'aviation russe, ont repris en Tchétchénie. Mercredi 10 juillet, ils se poursuivaient pour le deuxième jour consécutif. A nouveau, comme au printemps, la télévision a montré des images de *femmes et d'enfants en larmes* fuyant à pied un village d'où s'élèvent des colonnes de fumée, des soldats russes qui vérifient qu'aucun homme ou adolescent ne puisse s'en échapper.

Les accords russo-tchétchènes de cessez-le-feu, signés le 27 mai à Moscou et le 10 juin en Ingouchie, pour – de l'aveu même du Kremlin – favoriser la réélection de Boris Eltsine, ont donc été violés moins d'une semaine après que leur but premier eut été atteint. Même si la fin des souffrances de la population tchétchène et des soldats russes engagés malgré eux dans cette guerre n'est pas nécessairement absente des préoccupations, les méthodes restent manifeste*ment les mêmes que celles qui ont* échoué depuis plus d'un an et demi : négocier, peut-être, mais *« détruire les bandits et les terroristes »* d'abord.

C'est cette même expression qui fut utilisée, lundi, dans *« l'ultimatum »* lancé aux indépendantistes *par le commandant des forces* russes dans la région, le général Viatcheslav Tikhomirov, un proche d'Alexandre Lebed, qu'il a longuement rencontré, mardi à Moscou. M. Lebed, le nouveau responsable du Kremlin en matière de sécurité, qui s'était acquis une part de sa popularité en dénonçant cette guerre, a mis plus de vingt-quatre heures pour réagir à la reprise des affrontements. Il a justifié l'action de son ancien subordonné en *« rejetant toute la responsabilité des événements sur les chefs des formations armées tchétchènes »*, selon l'agence Interfax. Le général se déclare néanmoins *« toujours favorable à un règlement pacifique du conflit en Tchétchénie »*, où il n'a cependant pas l'intention de se rendre *« avant le 17 juillet »*.

ESPOIRS DÉÇUS

Les espoirs, vivaces en Russie comme parmi les Tchétchènes, que le général Lebed ait autre *chose à proposer que l'éternelle* « paix des cimetières » sont ainsi déçus, au moins provisoirement. Dans une déclaration, citée mardi *par le quotidien italien La Repubblica*, il a repris ses thèses habituelles sur ce conflit, déclarant qu'il serait *« prêt à discuter d'une sécession »* de la Tchétchénie, *mais* en soulignant qu'indépendante, cette République serait soumise à un blocus, ce qui serait *« désavantageux »* pour les Tchétchènes.

Il a réaffirmé que les causes du conflit *« sont à chercher à Moscou »* et que Boris Eltsine a été *« trompé par les dirigeants militaires autant que politiques »*, sans préciser dans quel sens. Mercredi, alors que c'est désormais *Alexandre Lebed lui-même qui* doit informer le président sur les affaires de sécurité, le « traitement » de la crise tchétchène semblait reproduire à l'identique celui des pires heures des mois passés.

Sans attendre l'expiration, mardi en fin de journée, de l'ultimatum *du général Tikhomirov*, exigeant une libération immédiate de tous les prisonniers russes, des blindés et des chars russes avaient entrepris, mardi matin, d'avancer vers le village de Gekhi, un bastion indépendantiste au sud-ouest de la Tchétchénie. Amenés pour un *« contrôle d'identités »*, ils furent accueillis par des tirs. Les combats ont alors fait vingt morts *parmi les civils*, des *« dizaines de victimes »* parmi les attaquants russes et deux morts seulement parmi les défenseurs armés, a indiqué, *mardi, le porte-parole* indépendantiste, Movladi Oudougov. Mais, alors que les télévisions annonçaient, mardi soir, la *« prise » de Gekhi*, l'agence ITAR-Tass affirmait, mercredi, que les forces russes avaient *« repris leurs opérations contre les indépendantistes à Gekhi »*.

Parallèlement, l'aviation a lancé des raids, mardi, contre des villages dans les montagnes du sud-est du pays. *Les tirs de roquettes* ont visé Dargo (fief du très populaire commandant Chamil Bassaev), Vedeno, Chatoï et Mekhkety. Dans ce dernier village, plus de vingt civils ont été tués et de nombreux autres ont été blessés, selon *l'administration locale, citée par* ITAR-Tass.

COUVRE-FEU

De bonne source, on apprenait qu'un envoyé du général Lebed en Tchétchénie devait rencontrer, mardi ou mercredi, le chef d'état-*major tchétchène, Aslan Maskha*dov, avec le représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), *Tim Guldimann. Ce dernier*, qui a assisté aux dernières négociations, avait mis en garde, apparemment en vain, contre leur échec une fois que l'élection présidentielle serait passée. Mardi, le Kremlin – sous la forme d'un communiqué rendant compte d'une rencontre entre M. Eltsine et son premier ministre, Viktor Tchernomyrdine – avait déjà justifié l'action de l'armée russe, avant la déclaration allant dans le même sens du général Lebed, supposé se trouver en situation de rivalité avec le gouvernement. Le communiqué appelait aussi à la *« poursuite du travail pour un règlement pacifique »* du conflit.

Mercredi, ce travail a consisté, outre les bombardements, à instaurer un couvre-feu, à fermer l'aéroport de Grozny et sa gare, à annuler tous les laissez-passer en vigueur jusque-là et à boucler toutes les routes menant à la capitale, Grozny.

Washington, pour sa part, a appelé, mardi, les belligérants à *« remplir leurs obligations conformément à l'accord du 10 juin »*, qui prévoyait, notamment, un désengagement de l'armée russe de Tchétchénie d'ici à la fin du mois d'août.

Sophie Shihab

■ *Le président Boris Eltsine* **prêtera serment pour son deuxième mandat le vendredi 9 août, a indiqué la Commission** *électorale centrale*, **le** *9 juillet*, **en publiant les résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du mercredi 3 juillet.** *M. Eltsine a recueilli 53,8 % des* **suffrages contre 40,3 % au communiste Guennadi Ziouganov. Les autres participants au scrutin ont voté** *« contre les deux candidats »* **(5,9 %). La participation a atteint 68,89 %. –** *(AFP.)*

Nikolaï Kovalev, nouveau patron de l'ex-KGB

***Nikolaï Kovalev a été nommé, mardi 9 juillet*, à la tête des services fédéraux russes de contre-espionnage (FSB, ex-KGB), en remplacement de Mikhaïl Barsoukov, limogé en juin avec deux autres « durs » du clan présidentiel, à la demande du général Alexandre *Lebed, fraîchement nommé à la tête du conseil de sécurité. Nikolaï* Kovalev, qui assurait les fonctions de numéro deux du FSB, est entré dans les rouages des services de sécurité en 1974. Le général Kovalev, quarante-sept ans, issu d'une famille d'ouvriers, marié et père *d'un enfant, se retrouve à la tête d'un organisme qui* a retrouvé de vastes prérogatives d'enquêtes fin 1994, emploie plusieurs dizaines de milliers de personnes – le FSB garde le chiffre secret –, et qui a connu cinq directeurs différents depuis 1991. Spécialisé dans le contre-espionnage économique, *M. Kovalev avait notamment dirigé* l'enquête sur les faux dollars importés en Russie par la Mafia italienne en 1992.**

Luttes pour le pouvoir économique sur fond de troubles budgétaires en Russie

ALORS QUE LES LARGESSES électorales du président Eltsine ont creusé le déficit budgétaire et menacent le bon déroulement de l'accord passé en février avec le Fonds monétaire international (FMI), les luttes pour le pouvoir économique s'intensifient à Moscou. Mardi 9 juillet, le principal conseiller économique au Kremlin, Alexandre Livchits, a déclaré que la responsabilité de la politique économique resterait entre les mains du premier ministre Viktor Tchernomyrdine, en dépit de la volonté affichée par le conseiller pour la sécurité nationale, Alexandre Lebed, de superviser l'action gouvernementale dans ce domaine. M. Lebed prendra logiquement en charge la lutte contre la fraude fiscale et la corruption et, selon M. Livchits, il participera aux discussions budgétaires pour 1997.

M. Livchits a annoncé, au cours d'une conférence de presse, qu'*« il y aura probablement des changements dans les ministères économiques »*. Selon les experts, le ministre des finances Vladimir Panskov pourrait perdre son poste car la collecte des impôts, très mauvaise depuis le début de l'année, est sous sa tutelle. Une nouvelle fois, le conseiller de Boris Eltsine a annoncé un infléchissement prochain de la politique économique, qui donnerait de nouvelles priorités à la politique sociale, en particulier pour le versement des salaires et des retraites, et réorienterait les privatisations.

Selon M. Livchits, les indices contrôlés attentivement par le FMI (inflation, dépenses publiques...) ne seraient pas pour autant mis en péril, et une possible crise bancaire à l'automne n'entraverait pas les relations de la Russie et de son bailleur de fonds international. Le gouverneur de la Banque centrale, Sergueï Doubinine, qui participait, mardi, à un colloque en Autriche, a pour sa part déclaré qu'il ne redoutait pas de crise bancaire majeure, en dépit de la mise sous tutelle, lundi, de la Tveruniversalbank, dix-septième établissement du pays. – *(AFP, AP.)*

Dix-neuf mois d'affrontements et de négociations avortées

1994

● **11 décembre** : début de l'intervention militaire russe en Tchétchénie.

1995

● **25 mai** : échec des pourparlers de paix à Grozny sous l'égide de l'OSCE.

● **14-20 juin** : une prise d'otages menée par les Tchétchènes à Boudennovsk (dans le sud de la Russie) fait 150 morts. Tchétchènes et Russes conviennent d'un accord de cessez-le-feu et de négociations sur le repli des troupes russes qui resteront symboliques.

● **30 juillet** : six semaines de pourparlers aboutissent à un accord de démilitarisation prévoyant un désengagement mutuel qui ne sera jamais vraiment appliqué.

● **6 octobre** : le général Anatoli Romanov, commandant des forces russes en Tchétchénie, est blessé dans un attentat. La Russie met fin aux négociations.

● **14-17 décembre** : Dokou Zavgaev, ancien responsable communiste de Tchétchéno-Ingouchie, est élu *« chef de la République »* lors d'élections boycottées par les indépendantistes.

1996

● **9/24 janvier** : 2 000 personnes sont prises en otages par un commando tchétchène au Daghestan. 153 Tchétchènes sont tués selon Moscou, une cinquantaine selon les indépendantistes.

● **26 mars** : menacés de bombardements, les villages tchétchènes acceptent de signer des accords de paix proposés par le gouvernement tchétchène pro-russe.

● **21 avril** : Djokhar Doudaev, le dirigeant des indépendantistes tchétchènes, est tué par l'explosion d'un missile téléguidé russe.

● **27 mai** : signature par Boris Eltsine et Zelimkhan Iandarbiev, le successeur de Djokhar Doudaev, d'un cessez-le-feu qui entre en vigueur le 1er juin.

● **10 juin** : Russes et Tchétchènes se mettent d'accord sur un désengagement de l'armée russe de Tchétchénie d'ici à la fin d'août.

● **25 juin** : Boris Eltsine signe un décret prévoyant un retrait partiel des troupes russes de Tchétchénie d'ici au 1er septembre.

● **7 juillet** : violations du cessez-le-feu le jour où les forces russes auraient dû lever les barrages qui bloquent les villages tchétchènes.

Les dérives autoritaristes du président biélorusse, Alexandre Loukachenko, invité de la France

MOSCOU
de notre correspondant

Seul apprenti dictateur ayant récemment réussi à s'imposer en Europe centrale, le président biélorusse, Alexandre Loukachenko, doit se rendre du jeudi 11 au samedi 13 juillet en visite en France. Lors de ce déplacement, M. Loukachenko sera reçu par le président Jacques Chirac, le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, des responsables du gouvernement et du Parlement ainsi que par des hommes d'affaires, selon un communiqué de la présidence biélorusse (*Le Monde* du 10 juillet).

M. Loukachenko est l'un des rares citoyens de Biélorussie à pouvoir sortir librement d'un pays qui compte 10,2 millions d'habitants. *« J'ai donné l'ordre, à compter du 1er juillet, qu'aucun des citoyens de notre Etat ne puisse aller à l'étranger sans en avertir les autorités »*, a déclaré, le 20 juin, le président biélorusse. Et parce qu'il en a *« assez que* [son] *Etat devienne une cour de passage (...), tous ceux qui entrent en Biélorussie seront placés sous contrôle »*, a précisé l'ancien dirigeant de sovkhoze (ferme d'Etat), élu à la tête du pays en juillet 1994 après une campagne populiste.

Le citoyen ordinaire biélorusse est ainsi mis au même régime que les fonctionnaires et responsables des médias qui avaient besoin d'une autorisation de l'administration présidentielle pour voyager. Quant aux députés biélorusses, cela fait longtemps qu'ils ont été privés de leurs passeports diplomatiques. Après avoir été passés à tabac par les forces spéciales du président, dans l'enceinte même du Parlement, le 12 avril 1995, les élus du peuple ont été privés, par oukase, de leur immunité parlementaire. *« Des hommes en cagoule ont fait irruption dans la salle du Soviet suprême. Ils nous ont frappés à coups de matraque et insultés. J'ai été saisi à la gorge par l'un d'eux, pendant qu'un autre me tordait le bras dans le dos. Un député a eu le nez cassé, un autre un traumatisme à la colonne vertébrale »*, a raconté au *Monde* Iouri Bilinki, un jeune économiste, député de l'opposition.

PRÊT AU « POUVOIR ABSOLU »

Pourfendeur de l'OTAN et de Napoléon Ier, Alexandre Loukachenko, qui prône ouvertement la fusion de son pays avec la Russie, se dit depuis longtemps prêt au *« pouvoir absolu »*, a d'autres faits d'armes à son actif. L'un d'eux concerne la France. Fin avril, les autorités biélorusses ont interdit la pose d'une plaque commémorant la présence de l'armée napoléonienne sur les rives de la Berezina, théâtre en 1812 de la débâcle des troupes impériales face à celles du tsar Alexandre Ier.

En 1995, la Biélorussie avait relancé une « mini-guerre froide ». La défense aérienne biélorusse avait tiré, le 12 septembre 1995, sur une montgolfière qui participait à une compétition internationale, dûment annoncée. Il y eut deux Américains tués, quelques *« regrets »*, mais pas d'excuses officielles, et une amende de 60 dollars fut infligée à deux survivants *« sans visa »*...

Ces derniers mois, M. Loukachenko est passé à la vitesse supérieure. En mai, il a fait arrêter et expulser le chef du syndicat polonais Solidarité et les membres de sa délégation. Fin avril, M. Loukachenko avait envoyé sa police mater brutalement des manifestants qui protestaient contre la signature d'un accord de rapprochement avec la Russie. Des dizaines de personnes ont fini à l'hôpital, près de deux cents autres en geôle. Sans avoir pu être défendues par un avocat, une trentaine de personnes ont été condamnées à des peines de prison ferme.

Depuis ces événements, les leaders du Front populaire (opposition nationaliste, démocratique et libérale) vivent soit en prison, soit dans la clandestinité, soit à l'étranger. Les syndicalistes se terrent. En août 1995, le président biélorusse avait *« suspendu »*, par oukaze, les syndicats libres, fait embastiller une trentaine de personnes, licencier quatre-vingt-deux autres, et fait condamner trois dirigeants syndicalistes pour avoir participé à une grève qu'il avait décrétée *« illégale »*.

LES MÉDIAS VISÉS

La presse indépendante a aussi été sévèrement frappée. La seule chaîne de télévision privée a été fermée depuis plus d'un an. Les journaux d'opposition ont été interdits d'impression. Dans la presse officielle, tous ceux qui ne sont pas « dans la ligne » sont remerciés. Plus récemment, le régime semble s'être décidé à s'attaquer aux médias étrangers. Le 21 juin, la femme du correspondant de Radio-Liberté a été passée à tabac à son domicile par des *« inconnus »*, qui n'ont rien volé, mais lui ont *« conseillé »* de raconter cet incident à son mari.

Dans le domaine économique, le président biélorusse a aussi une conception très particulière. Fin novembre 1995, il avait interdit (toujours par oukase) les opérations en devises entre banques. En avril, il a nationalisé le marché des changes. En mai, le président a fait de même avec le marché interbancaire. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont gelé leurs crédits. *« Il n'y a pas de volonté de continuer des réformes structurelles »*, a estimé, en avril, Istvan Szalkaï, le représentant du FMI sur place. *« Au lieu de la main invisible du marché, la très visible main du président distribue les ressources dans ce pays »*, avait-il ajouté.

Les investissements étrangers sont quasiment à l'arrêt. La fédération Helsinki pour les droits de l'homme s'est dit, fin avril, *« profondément inquiète du déni des droits civiques et politiques de base en Biélorussie »*.

Jean-Baptiste Naudet

L'emploi et l'euro sont les priorités de la présidence irlandaise de l'Union européenne

Face aux propositions de la France et de l'Allemagne, Dublin paraît moins enclin à défendre une véritable réforme des institutions de la communauté en prévision de son élargissement

DUBLIN
de notre envoyé spécial

S'il est un pays qui croit aux bienfaits de l'Union européenne, c'est bien l'Irlande. Membre depuis 1973 de la CEE, les Irlandais ne sont pas moins enthousiastes aujourd'hui qu'il y a trois ans, lorsqu'ils approuvaient à près de 70 % le traité de Maastricht. Aussi ne sont-ils pas peu fiers d'assurer la présidence des Quinze, du 1er juillet à la fin de l'année. Avec la ferme volonté de montrer qu'un « petit pays » peut faire aussi bien, sinon mieux, qu'un « grand pays » car, ne cesse-t-on de répéter dans les milieux gouvernementaux, *« nous n'avons pas d'intérêts stratégiques à défendre, ni des égoïsmes nationaux insurmontables »*.

Après vingt-trois ans d'appartenance à la Communauté, les Irlandais, qui partagent aujourd'hui avec les Britanniques la lourde tâche de régler le conflit en Irlande du Nord, ont perdu le sentiment de vivre à l'ombre du Royaume-Uni. Les résultats économiques l'attestent : alors que le marché britannique représentait près de 70 % du commerce extérieur irlandais avant l'adhésion, il est tombé à moins de 30 % en l'espace de deux décennies. Encore que, et ceci est une vraie source d'inquiétude pour l'industrie locale, les exportations des petites et moyennes entreprises restent dirigées à hauteur de 65 % vers la Grande-Bretagne. Le miracle irlandais tient pour une bonne part aux investissements étrangers. Selon l'Industrial Development Agency, créée en 1973, un millier d'entreprises se sont installées en Irlande, dont près de la moitié grâce à des capitaux originaires des Etats-Unis.

FONDS BIEN UTILISÉS

Le décollage de ce qui était le parent pauvre de l'Europe procède aussi des aides communautaires, qui, de l'avis de tous, ont été utilisées au mieux. Certaines années, notamment en 1991 et 1993, la manne des Fonds structurels européens a représenté plus de 2,5 % du produit intérieur brut. L'Irlande, contrairement à d'autres Etats de l'Union européenne, manifeste sa reconnaissance : que ce soit sur l'autoroute qui relie l'aéroport à Dublin ou dans le quartier populaire rénové de Temple Bar, des panneaux affichent distinctement la contribution de l'Europe.

Parce que son revenu par tête d'habitant reste inférieur à la moyenne communautaire, l'Eire continuera de recevoir jusqu'à la fin du siècle sept milliards de francs par an, soit 2 000 francs par habitant. Les résultats sont là. L'Irlande exhibe des indicateurs économiques impressionnants : croissance cumulée du produit national brut de 25 % (7,2 % en 1996) pour la période 1994-1996, inflation stabilisée autour de 2 %, déficit budgétaire contenu en dessous de 3 % cette année. Malgré une dette publique encore trop élevée, les Irlandais n'ont pas le moindre doute sur leur participation à l'euro dès sa création en 1999. La foi en l'Europe est telle que Maurice O'Connell, gouverneur de la Banque centrale, estime à neuf ou dix les Etats membres qui seront dans le premier train. Ruairi Quinn, ministre des finances, souligne que les budgets nationaux votés à la fin de l'année pour l'exercice 1997 donneront une *« vision claire »* de ceux qui pourront *« se qualifier »*.

L'appréciation du punt par rapport à la livre britannique (4 % sur les douze derniers mois) montre en revanche combien il est important de fixer des règles de conduite monétaire entre les pays européens qui adopteront l'Euro et les autres. La Grande-Bretagne reste le premier partenaire commercial de l'Eire et il est important pour Dublin de se prémunir contre les risques de dérapage de la devise britannique, dicté par les marchés ou voulu pour des raisons de compétitivité. Il est dans les intentions de la présidence irlandaise de tout faire pour boucler le dossier d'ici à la fin de l'année, comme elle en a la charge.

L'autre grande priorité de Dublin porte sur la lutte pour l'emploi. Les Irlandais avaient le triste privilège, il n'y a pas si longtemps, d'être parmi les pays européens comptant un taux record de sans-emploi. Grâce à une croissance soutenue et à la conclusion de trois accords triennaux entre les partenaires sociaux, le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active a été ramenée à un niveau moins choquant (12,4 %). Mais près de la moitié des personnes à la recherche d'un emploi sont des chômeurs de longue durée. Malgré le peu d'échos qu'a obtenu le pacte pour l'emploi de la Commission de Bruxelles, les responsables irlandais entendent profiter de leur présidence pour défendre un plus grand engagement communautaire, notamment dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions. M. Quinn, qui tient à rappeler qu'il est travailliste, affirme que *« rien ne devrait être sacré dans cette négociation »*. Il défend l'idée, soutenue aussi par les Scandinaves, d'établir des critères pour évaluer l'efficacité du marché du travail et un sytème multilatéral de surveillance qui pourrait être confié à la Commission.

Sur la liste des priorités de la présidence irlandaise vient ensuite l'apurement de la crise de la « vache folle », mais aussi la « communautarisation » de la lutte contre la grande criminalité. L'émoi suscité dans le pays par l'assassinat d'une journaliste de Dublin, Veronica Guerin, qui enquêtait sur le trafic de drogue, conforte le gouvernement irlandais dans sa volonté d'améliorer la coopération européenne dans ce domaine.

Avec la présidence de l'Union, l'Irlande assume aussi celle de la Conférence intergouvernementale chargée de revoir le fonctionnement des institutions en prévision d'une Europe élargie. La responsabilité lui incombe maintenant d'aider à dégager un consensus. Un premier séminaire de trois jours vient de réunir à Dublin les représentants des Quinze. Comme beaucoup de petits pays qui craignent de perdre de leur influence, les Irlandais paraissent cependant méfiants à l'égard des propositions faites par la France et l'Allemagne pour muscler cette future Europe. Ainsi le premier ministre, John Burton, a dit non à l'idée de ramener à dix le nombre de commissaires européens. De même que la création d'un Monsieur Europe pour mieux défendre les intérêts de l'Union sur le plan international rencontre l'opposition du ministre des affaires étrangères, Dick Spring.

Marcel Scotto

Les Quinze et le chômage de longue durée

Les ministres européens du travail et des affaires sociales ont entamé, mercredi 10 juin à Dublin, un conseil informel de trois jours, centré sur la lutte contre le chômage de longue durée dans l'Union européenne. Cette rencontre, organisée à l'initiative de la nouvelle présidence irlandaise, doit permettre d'élaborer des propositions pour le Conseil européen de Dublin, en décembre. Elle se déroule en présence du commissaire européen à l'emploi, Padraig Flynn, et des représentants des organisations patronales et syndicales européennes. Avec dix-huit millions de demandeurs d'emploi dans l'UE en 1994, le chômage frappait en moyenne 11,3 % de la population active des Quinze. 48,1 % de ces chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Le « pape » de la critique allemande rattrapé par son passé

MARCEL REICH-RANICKI est de nouveau sur la sellette. Marcel Reich-Ranicki, c'est le *« pape de la critique littéraire »* en Allemagne, celui qui a mis en pièces le dernier roman de Günter Grass, *Ein weites Feld* (« Une longue histoire »), celui qui décide du sort des livres et de leurs auteurs au cours d'une émission télévisée *Le Quatuor littéraire*, après avoir régné pendant des années sur le cahier culturel du *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Cette fois, ce n'est pas à cause d'un éreintement trop sauvage, mais de ses propres œuvres, ou plutôt de son activité au lendemain de la guerre, quand il était « consul » de la Pologne communiste à Londres.

Il y a deux ans, Marcel Reich-Ranicki, qui est âgé aujourd'hui de soixante-seize ans, avait dû reconnaître, après trente ans de silence et quelques semaines d'hésitation, avoir appartenu aux services de renseignements polonais de 1945 à 1950. L'aveu avait sans doute été pénible pour ce juif polonais qui, ayant échappé au génocide, considérait ne pas avoir de compte à rendre aux Allemands. En quittant les services polonais, il s'était engagé sur l'honneur à ne jamais parler de ce passé et il avait tenu parole *« par loyauté vis-à-vis de l'Etat polonais »*, déclarait-il en 1994.

POLICE SECRÈTE

Si elle était avérée, l'affaire rapportée par l'hebdomadaire *Focus* serait encore plus gênante. Un ancien agent double qui travaillait à la fin des années 40 pour les services polonais et britanniques accuse en effet Marcel Reich-Ranicki d'avoir été le *« résident »* de la police secrète polonaise à Londres, avec le grade de capitaine, et, à ce titre, d'avoir couvert une tentative d'assassinat sur la personne d'un ancien diplomate polonais en exil en Angleterre. Krzystof Starzynski (soixante-treize ans), qui vit en Nouvelle-Zélande, vient de publier à Varsovie ses Mémoires dans lesquels il conte par le menu cet épisode.

Krzystof Starzynski avait été chargé de guider le tueur venu de Pologne et il recevait les consignes, affirme-t-il, de l'adjointe de Marcel Reich-Ranicki, lequel *« ne pouvait pas ne pas être au courant »*. L'adjointe ne faisait que transmettre les ordres venant de Varsovie qui passaient *« nécessairement »* par le résident, explique-t-il. L'opération échoua après que Starzynski fut allé tout raconter à Scotland Yard. L'ex-diplomate polonais fut mis à l'abri et le réseau prié, un peu plus tard, de quitter la Grande-Bretagne. Le « capitaine », lui, avait été entre-temps rappelé à Varsovie.

Marcel Reich-Ranicki, qui a émigré en 1958 à Berlin-Ouest, met toutes ces accusations sur le compte d'un *« vieillard qui veut se rendre intéressant »* : *« Les activités opérationnelles n'ont jamais fait partie de mes responsabilités à Londres*, a-t-il déclaré à *Focus*. *L'idée qu'on ait voulu liquider à Londres un ex-consul polonais est tout simplement absurde. »*

Ce qui est troublant dans cette affaire, ce ne sont pas les nouvelles *« révélations »* – les charges avancées par Krzystof Starzynski sont étayées par des convictions plus que par des preuves –, c'est le refus obstiné de Marcel Reich-Ranicki d'assumer une histoire qui n'a pas fabriqué que des héros. N'a-t-il pas démoli le dernier roman de Günter Grass parce que l'auteur montrait trop de complaisance, à son goût, envers l'Allemagne communiste ?

Daniel Vernet

« Le rôle de la Grande-Bretagne est de demeurer au cœur de l'Europe »

Le gouverneur de Hongkong prépare son retour politique

De passage à Bruxelles, Chris Patten, gouverneur de Hongkong, a défendu les droits de ses administrés, qui passeront sous suzeraineté chinoise le 30 juin 1997. L'ancien président du Parti conservateur britannique a aussi profité de l'occasion pour réaffirmer que *« le rôle de la Grande-Bretagne est de demeurer au cœur de l'Europe »*.

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Alors que le compte à rebours est entré dans la dernière ligne droite avant la rétrocession de Hongkong à la Chine dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1997, le gouverneur de la colonie persiste dans sa défense des intérêts de ses administrés. Il était à Bruxelles, lundi 8 juillet, pour réclamer la suppression du visa pour les futurs détenteurs d'une *« citoyenneté britannique d'outremer »*, ou BDTC. Chris Patten cherche aussi le soutien des Quinze à son combat d'arrière-garde pour préserver un minimum de garanties démocratiques à ses administrés avant son départ.

En même temps, l'ancien bras droit de John Major se prépare à l'après-Hongkong. Quand il quittera son poste le 30 juin, les Britanniques auront voté, et sans doute renvoyé les tories dans l'opposition après dix-huit ans passés au pouvoir. M. Patten jouera sans doute un rôle dans la succession de M. Major, peut-être comme prétendant. Certes, nous a-t-il dit, *« je vais d'abord prendre des vacances dans ma propriété du Tarn, cultiver mes légumes et observer le monde pendant six mois »*. Il n'en a pas moins tenu à faire entendre sa voix dans le débat qui divise les tories sur l'Europe, montrant par là-même qu'il pense déjà à son retour politique.

Quitte à prendre à rebrousse-poil les anti-européens qui ont le vent en poupe au sein du parti. *« J'ai des vues controversées sur la Grande-Bretagne et l'Europe »*, en particulier sur le fait que l'élargissement, tant demandé par le gouvernement Major, *« n'est pas incompatible »* avec l'approfondissement de l'Union, que craint ce même premier ministre. *« Le parti auquel j'appartiens et que j'ai présidé a été associé (...) à la décision historique de rejoindre l'UE ; je suis convaincu qu'il gardera pour objectif d'en être un membre actif (...) Le rôle de la Grande-Bretagne est de demeurer au cœur de l'Europe »*, a-t-il déclaré à la presse.

« PARATONNERRE »

« Il est inconcevable d'imaginer des circonstances dans lesquelles nous ne ferions pas partie de cette effort de construction d'une Union plus forte, prospère et décente. Je suis prêt pour y parvenir à argumenter, œuvrer, frapper aux portes avec toute la passion dont je suis capable », a ajouté M. Patten, qui regrette la lenteur de l'ouverture à l'Est : *« Je ne puis m'empêcher de comparer la rapidité et la vigueur avec lesquelles nous avons ouvert les bras à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal après la chute des gouvernements fascistes avec le rythme prudent avec lequel nous accueillons les pays du Pacte de Varsovie et des Balkans »*.

Pour la défense de la colonie, celui que Pékin vient d'accuser d'*« encourager de manière flagrante la population de Hongkong à se soulever contre le gouvernement chinois »*, ne désarme pas. *« Je ne suis pas un canard boiteux mais, plus nous nous rapprochons de la rétrocession, plus les gens auront tendance à regarder par-delà mon épaule ». « On a beaucoup glosé sur la nécessité d'une transition en douceur. Qu'est-ce que cela veut dire ? Un enterrement peut être considéré comme une transition en douceur. Ce qu'il faut, c'est une transition réussie, qui ne sera pas nécessairement paisible mais qui préservera les chances d'avenir de Hongkong »*.

M. Patten sait qu'il peut prendre des coups. *« Je suis un paratonnerre bien pratique. Il m'est plus facile qu'à mes collaborateurs, qui resteront derrière en 1997, de me dresser pour défendre l'autonomie et les libertés de Hongkong. Si je ne le fais pas, qui le fera ? Il ne faut pas que Hongkong arrive en 1997 chloroformée »*. *« Les dirigeants chinois conservent leur attitude de fermeté (...) leur obsession du contrôle (...) Ils poursuivent les tactiques qu'ils ont toujours connues pour diviser ceux qui s'opposent à eux. Ils essaient d'enfoncer un coin entre Londres, la communauté de Hongkong et moi. Est-ce efficace ? Jamais Londres ne m'a fait faux bond sur un sujet important et ma cote de popularité reste de 60 % au bout de quatre ans ! »*

Si les choses ont changé, il estime que, malgré les apparences, c'est en sa faveur : *« Désormais, l'attention, la pression politique ne pèsent plus sur nous mais sur l'autre partie. Les gens ne s'inquiètent pas de ce que fait le souverain sur le départ ; nous avons rempli notre part du contrat. Aux Chinois d'en faire la démonstration. Au fur et à mesure que la rétrocession s'approche, Pékin devra se montrer coopératif avec nous pour convaincre de ses bonnes intentions »* l'opinion locale comme les investisseurs étrangers.

Malgré l'intransigeance de Pékin, qu'il attribue *« à l'histoire, au problème de la succession de Deng Xiaoping et aux conséquences de Tiananmen »*, Chris Patten entend achever sa tâche sans céder aux pressions d'un puissant voisin qui entend être associé à la gestion du territoire avant la date fatidique. *« Je ne pense pas que nous ayons besoin d'officiels ou de conseillers chinois pour notre économie ! »* En même temps, il y a des dossiers à régler, un budget 1997-98 – en partie sur l'année de la transition – à préparer, la passation des pouvoirs au chef de l'exécutif que Pékin doit désigner et qu'il considère comme le futur *« maire de Hongkong »*. *« Dès qu'il, ou elle* – il pense à sa principale collaboratrice, Anson Chan – *sera nommé, il faudra que nous ayions les meilleures relations »*.

« La passation de pouvoirs s'effectuera bien », affirme-t-il comme pour s'en persuader. *« Je suis sûr que l'on trouvera une manière digne de dire* « Good Bye ». *Ou plutôt au revoir, car Londres (...) aura une responsabilité morale pendant cinquante ans pour garantir le contenu de la déclaration conjointe sino-britannique »*. Il n'est toutefois pas certain que les Hongkongais en soient convaincus. En particulier les membres du Conseil législatif (Legco), la première instance élue de l'histoire de la colonie et que Pékin a promis de dissoudre dès le 1er juillet 1998.

Patrice de Beer

M. Nétanyahou n'a pris aucun engagement à Washington sur la poursuite du processus de paix

Bill Clinton a dû se contenter de formuler des vœux pieux

Le président américain est resté sur sa faim, mardi 9 juillet, au terme d'un entretien avec le premier ministre israélien, en visite à Washington. Benyamin Nétanyahou a refusé de prendre un quelconque engagement sur la suite du processus de paix, y compris quant à une éventuelle rencontre avec le dirigeant palestinien Yasser Arafat. Bill Clinton a dû se borner à lui faire des recommandations.

WASHINGTON
de notre correspondante

Si les Etats-Unis voulaient savoir à quoi s'en tenir avec le nouveau premier ministre israélien, ils sont servis : Benyamin Nétanyahou a bien fourni, mardi 9 juillet, à Washington, quelques éclaircissements sur sa conception du processus de paix au Proche-Orient, mais ce n'était certainement pas ceux qu'aurait aimé entendre l'administration américaine.

Tout en réaffirmant un engagement de principe à l'égard de ce processus, M. Nétanyahou s'est refusé, lors d'une conférence de presse conjointe avec M. Clinton, après deux heures et demie d'entretiens à la Maison Blanche, à l'assortir d'un calendrier ou de la moindre mesure concrète, et a réitéré son opposition au principe de l'échange des « territoires contre la paix », fondement du processus mis en œuvre par ses deux prédécesseurs et Yasser Arafat.

Le nouveau chef du gouvernement israélien préfère parler de *« la paix avec la sécurité »*, deux notions que M. Clinton a reconnues *« indissociables »*. A l'adresse des voisins arabes d'Israël, M. Nétanyahou a estimé que *« ceux qui sont du côté de la paix doivent faire preuve d'un engagement total dans la lutte contre le terrorisme : nous ne pouvons aller de l'avant sans réciprocité ». « Réciprocité*, a-t-il martelé, *voilà le mot-clé. »*

En attendant, M. Nétanyahou a refusé de dire quand, et même si il rencontrerait M. Arafat, se bornant à *« ne pas exclure »* une telle rencontre s'il *« la juge nécessaire pour la paix et l'intérêt d'Israël »*. Il n'a pas voulu s'engager à retirer Tsahal de Hébron, en Cisjordanie, en application des accords passés par le précédent gouvernement : *« J'ai expliqué en détail au président Clinton comment nous cherchons à concilier deux intérêts, celui de remplir nos obligations et celui de maintenir la sécurité »*, a-t-il déclaré. Et il n'a pas exclu d'ouvrir de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, précisant : *« Les modalités précises – où, quand, comment le faire – sont des décisions que je prendrai avec mes collègues »* du cabinet.

« MINIMISER LES CHOSES NÉGATIVES »

Le seul élément qui ait finalement permis à M. Clinton de se dire *« encouragé »* concerne le bouclage des territoires occupés, qui empêche les Palestiniens d'aller travailler en Israël, et que M. Nétanyahou a promis d'*« assouplir dès que les conditions de sécurité le permettront »*, tout en mettant les autorités palestiniennes le dos au mur : celles-ci, a-t-il dit, *« ont montré qu'elles étaient capables de maîtriser la terreur dans leur secteur quand elles le souhaitaient. Si elles le font, notre réponse sera très, très positive, notamment dans le domaine économique »*.

M. Clinton a tenté de faire bonne figure, mais, à l'évidence, le courant n'est pas passé entre les deux hommes. *« Nous allons avoir nécessairement une période d'adaptation*, a-t-il reconnu, *et ceux d'entre nous qui ont cela à cœur vont devoir minimiser les choses négatives et accentuer les choses positives. »* Beaucoup moins enjoué qu'à son habitude, le président américain a dû se contenter, plusieurs fois, de vœux pieux, comme le conseil prodigué au premier ministre israélien de nouer des contacts au plus haut niveau avec les Palestiniens. *« Plus il y a de contacts*, a-t-il insisté, *mieux c'est. »*

Et c'est même M. Nétanyahou qui a dû voler à son secours, lorsqu'un journaliste israélien a demandé à M. Clinton comment il avait expliqué à son hôte son soutien ouvert au candidat travailliste Shimon Pérès pendant la campagne électorale. *« Nous n'avons pas parlé des résultats des élections »*, a coupé M. Nétanyahou, tandis que M. Clinton bredouillait que *« certaines choses se passent d'explications... »*.

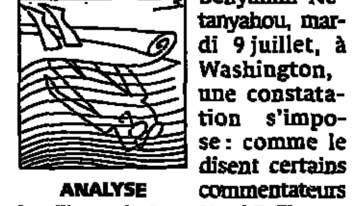
On relèvera aussi que le chef de l'exécutif américain, comme le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, le 25 juin, lors de son passage à Jérusalem, s'est abstenu de mentionner, pendant la conférence de presse, le principe des *« territoires contre la paix »*, même si, en marge de la visite, le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, a, lui, affirmé que la position des Etats-Unis sur *« les territoires contre la paix restait inchangée »* et que le président en avait fait part à son hôte israélien.

Certains analystes pensent que ce refus d'offrir à l'administration américaine la moindre concession concrète est, pour le premier ministre israélien, une manière de faire payer à M. Clinton son soutien à M. Pérès. La journée de mercredi, consacrée à un discours au Congrès puis à des rencontres avec les républicains, a valeur de test à cet égard : il est possible que M. Nétanyahou, qui rencontre aussi, jeudi, à New York l'adversaire républicain de M. Clinton, Bob Dole, à l'élection présidentielle de novembre, se montre, à cette occasion, beaucoup plus chaleureux. Pour l'heure, l'administration Clinton en est réduite à faire valoir qu'à défaut de progrès il n'y a pas eu non plus de marche arrière.

Sylvie Kauffmann

Terrorisme et sécurité

JÉRUSALEM
de notre correspondant



ANALYSE

A se référer aux propos tenus lors de la conférence de presse commune de Bill Clinton et de Benyamin Nétanyahou, mardi 9 juillet, à Washington, une constatation s'impose : comme le disent certains commentateurs israéliens, ainsi que Yossi Beilin, ancien ministre travailliste chargé du processus de paix, *« le fossé entre les conceptions de paix de l'administration Clinton et celles du nouveau gouvernement d'Israël est clairement énorme »*. M. Nétanyahou s'est employé à ne pas *« changer d'un iota »* ses conceptions et à ne prendre aucun engagement concret.

Le principe de l'échange des territoires occupés contre la paix, qui avait permis les progrès enregistrés depuis septembre 1993, n'est plus d'actualité. *« Nous en avons notre propre interprétation »*, a dit le premier ministre. Oubliant que les Arabes n'occupent aucun territoire israélien, tandis que l'Etat juif contrôle les territoires palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, le plateau syrien du Golan et le sud du Liban, M. Nétanyahou estime injuste de *« demander à Israël de rendre 100 %* [de ces territoires] *alors que la partie arabe ne rend rien »*.

Sur la colonisation de ces territoires, qui va sans doute continuer intensivement après l'entrée d'Ariel Sharon au gouvernement, le premier ministre a rappelé que, *« en quatre ans de gouvernement travailliste, le nombre d'habitants juifs en Judée-Samarie* [Cisjordanie] *et à Gaza a augmenté de 50 % »*. Avec la partie orientale arabe de Jérusalem, annexée en 1967, leur nombre est aujourd'hui d'environ 320 000. *« Sûrement*, a-t-il ajouté, *personne ici ne nous demandera de faire moins. »* En réalité, chacun sait que le programme de gouvernement de M. Nétanyahou prévoit la création de nouvelles colonies, ce que, sous la pression américaine, les travaillistes s'étaient interdit de faire.

BOUCLAGE

Le numéro un israélien ne semble pas soucieux de savoir si le processus de paix résistera à cet expansionnisme. Pour lui, la condition *sine qua non* de la reprise des négociations avec les Palestiniens est liée au renforcement par la police palestinienne autonome de *« la lutte contre le terrorisme »*. Que le président Clinton se déclare *« impressionné »* par les efforts de Yasser Arafat sur ce chapitre ne change rien ; M. Nétanyahou veut beaucoup plus. Il ne promet aucune concession territoriale, la seule chose qui vaille aux yeux des Palestiniens, qui n'ont récupéré jusqu'à présent que 6 % des terres occupées depuis 1967. Si M. Arafat réussit là où Tsahal, la puissante armée israélienne, a échoué pendant vingt-sept ans, c'est-à-dire s'il empêche toute attaque contre des Israéliens, alors, *promet-il*, le bouclage des territoires occupés et autonomes, qui asphyxie l'économie palestinienne depuis quatre mois, sera *« progressivement allégé »*. Ainsi, le gouvernement nationaliste, dont l'une des premières décisions fut d'annuler le projet mis au point par les travaillistes de séparation physique des deux entités, est conséquent avec lui-même. Pourquoi recréer la vieille « ligne verte » qui séparait jadis Israël de la Cisjordanie et de Gaza lorsque l'objectif est d'interdire toute émergence d'un Etat palestinien ?

Aucun engagement n'a été pris sur le redéploiement de Tsahal hors de la ville arabe d'Hébron. Rien de changé sur le statut de Jérusalem, dont, selon les accords signés, Israël aurait dû commencer à discuter avec les Palestiniens depuis deux mois. Rien de neuf non plus concernant le dossier syrien, M. Nétanyahou entendant *« mettre en tête des sujets à négocier (...) le soutien de Damas au terrorisme, notamment au Liban par le biais du Hezbollah »*. En clair, pour lui, tous ceux qui luttent les armes à la main contre l'occupation militaire et la colonisation de leurs terres sont *« des terroristes »*. Et, avec *« des terroristes »*, l'Etat juif ne discutera pas.

Patrice Claude

Un sommet sino-américain pourrait avoir lieu en 1997

PÉKIN
de notre correspondant

La visite que l'assistant du président américain pour les affaires de sécurité nationale, Anthony Lake, vient de faire en Chine, s'est conclue par une promesse qui illustre les efforts des deux pays pour améliorer une relation de plus en plus délicate : il est désormais « concevable » pour Washington d'envisager, pour l'an prochain, une visite d'Etat, soit de Bill Clinton en Chine soit de Jiang Zemin aux Etats-Unis. Mais, dans l'immédiat, on n'en est qu'à imaginer un séjour à Pékin du vice-président Al Gore, ou de son éventuel successeur, dans un avenir encore incertain. Bill Clinton aura donc été le premier président des Etats-Unis à ne pas se rendre en Chine pendant son premier mandat depuis la normalisation entre les deux pays intervenue en 1979.

Ces données relativisent l'optimisme affiché de part et d'autre sur les résultats des entretiens de M. Lake, qui a quitté Pékin, mercredi 10 juillet, après y avoir rencontré les membres-clés de la haute direction. C'était la première visite d'un membre important de l'administration Clinton depuis la venue, en octobre 1994, du secrétaire à la défense William Perry. Après les querelles qui ont affecté les rapports sino-américains, il n'est pas étonnant que le seul résultat du voyage de M. Lake demeure dans le vague. Comble de malchance : celui-ci a dû annuler, en raison du mauvais temps, la visite qu'il devait faire à Shanghaï. Ce contretemps l'a privé de rencontrer l'un des principaux exécutants de la politique chinoise envers Taïwan, Wang Daohan, président de l'Association pour les relations à travers le détroit, qui a géré les contacts Pékin-Taïpeh jusqu'à ce qu'ils soient gelés en 1995. Or, la situation de l'île a été qualifiée par le ministère des affaires étrangères de *« problème le plus important »* affectant les rapports sino-américains.

« APAISER DES INQUIÉTUDES »

Des sources chinoises moins officielles confient pourtant qu'un des principaux soucis des successeurs de Deng Xiaoping est plutôt le renforcement de l'alliance stratégique des Etats-Unis avec le Japon. M. Lake, selon son entourage, s'est efforcé *« d'apaiser les inquiétudes »* à ce sujet, soulignant que cette alliance n'était nullement dirigée contre la Chine – ce qui est douteux, le vide stratégique créé en Asie du Nord-Est par la fin de la guerre froide ne pouvant, en l'état, que favoriser des tensions latentes dans cette région.

Les dirigeants chinois ont exprimé à M. Lake les soucis que leur cause, dans ce contexte, l'expression, au Japon, de sentiments militaristes. L'envoyé américain leur a tenu le raisonnement inverse, assurant que la présence américaine contribuait à contenir ces poussées de fièvre nationaliste.

L'administration Clinton a cherché à placer le débat avec la Chine sur un plan *« stratégique »*, en incluant les rapports bilatéraux dans une vision *« d'un monde meilleur fait de paix et de prospérité au XXIe siècle »*, selon l'expression reprise de part et d'autre. Cependant, M. Lake a exhorté ses interlocuteurs à mieux comprendre la politique intérieure américaine et à ne pas se laisser abuser par l'approbation, au Congrès, de la décision de maintenir la Chine parmi les nations pouvant commercer sans sanctions avec les Etats-Unis. La crise de Taïwan, en février-mars, avait illustré le retournement du Congrès contre Pékin face aux manœuvres militaires continentales aux abords de l'île.

M. Lake continue sa tournée en Thaïlande et au Vietnam, dans une région autrefois vassalisée par la Chine, qui s'y autorise un droit de regard. Longtemps critiquée pour son manque de vision sur le terrain asiatique, l'administration Clinton donne l'impression, par ce voyage, qui suit la visite du président américain au Japon, en avril, d'avoir pris la mesure des complications qui peuvent surgir de l'émergence de l'Asie de l'Est comme nouveau pôle économique.

Francis Deron

L'Afrique apporte son soutien à M. Boutros-Ghali

YAOUNDÉ. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), réunie au sommet à Yaoundé, a apporté, mardi 9 juillet, son soutien à la candidature de Boutros Boutros-Ghali pour un second mandat à la tête de l'ONU. Dans une déclaration officielle, l'OUA *« réaffirme l'importance historique de la tenue, par un Africain, du poste de secrétaire général de l'ONU »*. M. Boutros-Ghali est égyptien et son pays est membre de l'OUA. Les Etats-Unis, qui sont opposés à une nouvelle candidature de ce dernier, avaient délégué à Yaoundé le sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires africaines, George Moose, pour annoncer que Washington soutiendrait la candidature de tout Africain autre que M. Boutros-Ghali. – *(AFP.)*

Le chômage progresse encore en Allemagne

BONN. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 3 000 au cours du mois de juin en données corrigées des variations saisonnières, a annoncé, mardi 9 juillet, l'Office fédéral du travail. En données brutes, le chômage a légèrement régressé – il revient à 9,9 % de la population active, après 10 % en mai –, mais seulement dans les Länder de l'Est. Pour Bernhard Jagoda, le président de l'Office, le marché du travail risque de ne pas connaître d'amélioration cette année. Le coût de l'indemnisation des chômeurs pèsera sur les dépenses publiques, alors que le gouvernement tente de réduire les déficits. Le Bundestag a voté, mardi 9 juillet, le report progressif de l'âge de la retraite jusqu'à soixante-cinq ans pour les deux sexes en l'an 2000, ce qui devrait économiser 23,8 milliards de deutschemarks, selon le gouvernement. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **IRLANDE DU NORD : Londres a placé en état d'alerte un millier** de soldats stationnés en Grande-Bretagne, qui seront envoyés en Ulster si la situation se détériore, a annoncé, mardi soir 9 juillet, le ministère de la défense. Cette décision fait suite à trois jours de violences et de manifestations des loyalistes protestants dans la province après le refus de la police de laisser passer une marche orangiste (protestante) dans le quartier catholique de Portadown. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : l'état de santé de Sergueï Kovalev**, soixante-six ans, le défenseur russe des droits de l'homme qui a été victime lundi d'un grave infarctus du myocarde, ne s'est pas amélioré, a indiqué, mardi 9 juillet, son porte-parole. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : l'ancien gouverneur du Colorado Richard Lamm** s'est porté candidat, mardi 9 juillet, à l'investiture du Parti de la réforme, pour la course à la Maison Blanche. M. Lamm, soixante ans, sera vraisemblablement en concurrence avec le milliardaire texan Ross Perot pour l'investiture de ce parti, créé par M. Perot en 1992. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : une personne a été tuée et plusieurs autres blessées**, dans l'explosion d'une bombe, lundi 8 juillet, qui visait un poste de distribution de gaz à Boufarik, dans le Sud algérois, a indiqué, mardi, le quotidien privé *El Watan*. – *(AFP.)*

■ **MAROC : le roi Hassan II a estimé**, lundi 8 juillet, que le cycle des réformes politiques est terminé, tout en prédisant une amélioration du système parlementaire. Le souverain, qui faisait une intervention télévisée à l'occasion de la Journée de la jeunesse, a précisé qu'il entendait séparer en deux l'actuel Parlement afin de créer une Chambre basse destinée à renforcer la représentation régionale. Un référendum en ce sens est prévu en septembre ou en octobre. – *(Reuter.)*

■ **CENTRAFRIQUE : un mouvement de résistance armée**, le Front patriotique pour la libération du Centrafrique, a annoncé, mardi 9 juillet, sa création pour *« libérer le peuple centrafricain de l'occupation française »* et *« installer une véritable démocratie »*. Cette annonce semble faire suite à la mutinerie, en mai et en juin, d'une partie de l'armée centrafricaine. – *(AFP.)*

■ **GUINÉE : le président Lansana Conté a annoncé**, mardi 9 juillet, la création d'un poste de premier ministre et la nomination, à ce titre, de Sidia Touré, un technocrate, qui sera aussi chargé du portefeuille des finances. Le pays a été fortement ébranlé, en février, par une mutinerie de l'armée et une tentative de coup d'Etat. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ARABIE SAOUDITE : les Etats-Unis devraient riposter s'il s'avérait** qu'un pays tiers était à l'origine de l'attentat près de Dhahran, en Arabie saoudite, où dix-neuf soldats américains ont été tués, a annoncé, mardi 9 juillet, le secrétaire américain à la défense, William Perry. S'exprimant devant la commission des forces armées du Sénat, M. Perry a ajouté qu'il était *« raisonnable d'estimer »* que les auteurs de l'attentat du 25 juin *« avaient bénéficié d'un puissant soutien d'une organisation terroriste internationale expérimentée et bénéficiant de larges moyens financiers »*. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : le Sénat a voté, mardi 9 juillet**, par 74 voix contre 24, le relèvement du salaire horaire minimum de 4,25 à 4,75 dollars, puis à 5,15 dollars en 1997. Selon le département de l'emploi, près de dix millions de salariés pourraient en bénéficier. – *(AFP.)*

■ **INDE : le gouvernement a décidé de ramener à 15 % au lieu de** 25 % à 30 % les hausses de prix des carburants annoncées la semaine dernière. Celles-ci avaient soulevé de vives protestations, y compris dans la coalition au pouvoir. – *(Reuter.)*

Au Niger, le général Maïnassara gagne l'élection présidentielle

LE CHEF de la junte, le général Ibrahim Baré Maïnassara, a remporté l'élection présidentielle, organisée, dimanche 7 et lundi 8 juillet, avec 52,22 % des suffrages, selon des résultats globaux provisoires, rendus publics, mercredi, par la Commission nationale des élections (CNE). Dans un entretien accordée à la presse internationale, il avait indiqué qu'*« il serait préférable qu'il n'y ait qu'un seul tour car, dans l'histoire de ce pays, les coalitions politiques ont toujours été une mauvaise chose »*.

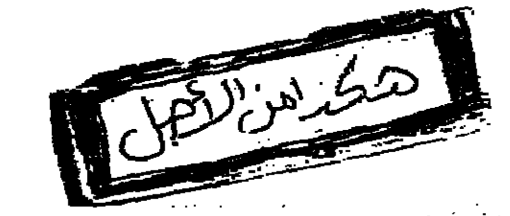
Mahamane Ousmane, que le général Maïnassara avait écarté du pouvoir, le 27 janvier, arrive en deuxième position avec 19,75 % des suffrages, suivi par Mahamadou Issoufou, ancien président de l'Assemblée nationale, et Moumouni Djermakoye, qui ont obtenu respectivement 7,60 % et 4,77 % des suffrages. Aucun détail n'a été donné sur le taux de participation, que les observateurs estiment à environ 70 %.

Les Etats-Unis avaient mis en cause, mardi, la crédibilité de ce scrutin, après la dissolution de la Commission électorale nationale indépendante et son remplacement par la CNE.

« NOUVEAU COUP D'ÉTAT »

Le général Maïnassara avait justifié cette mesure en expliquant que les membres de la CENI *« avaient transmis des résultats aux partis »* avant la clôture du scrutin, *« créant sciemment un certain désordre »*. Dans un communiqué, le porte-parole du département d'Etat américain s'est dit *« stupéfait par l'apparente incapacité du gouvernement nigérien à se conformer à ses engagements en faveur d'une transition vers la démocratie rapide et dans la transparence »*. Les adversaires du général Maïnassara, qui s'était présenté comme *« candidat indépendant »*, l'avaient accusé, dans une déclaration commune, d'avoir fait un nouveau coup d'Etat. Pour sa part, la plus puissante centrale syndicale, l'Union syndicale des travailleurs du Niger, avait menacé, lundi, de lancer un mouvement de *« grève générale illimitée »* si la CENI n'était pas rétablie.

Le lendemain, à Niamey, les forces de l'ordre ont dispersé avec des grenades lacrymogènes des militants des partis politiques qui s'apprêtaient à manifester. Le gouvernement a lancé un appel au calme, et, dans un communiqué, le ministère de l'intérieur a interdit *« les manifestations, les réunions et les rassemblements sur la voie publique »*. – *(AFP, Reuter.)*



JUSTICE Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), réuni à l'Elysée, mardi 9 juillet, sous la présidence de Jacques Chirac, a procédé à une vingtaine de nominations, dont celle de Pierre Truche, procureur général près la Cour de cassation, au poste de premier président de cette cour. Il a différé les autres nominations délicates. ● UNE CONTROVERSE s'est ouverte sur la question du droit de vote du chef de l'Etat et du garde des sceaux au CSM, celui-ci étant hostile à la nomination d'Alexandre Benmakhlouf, directeur du cabinet de Jacques Toubon, au poste de premier président de la cour d'appel de Paris. ● SECRÉTAIRE DU CSM de 1974 à 1977, Hubert Haenel, sénateur (RPR) du Haut-Rhin, rapporteur de la réforme constitutionnelle de 1993 au Sénat, estime qu'un vote du chef de l'Etat et du garde des sceaux serait contraire à la Constitution.

Conflit entre Jacques Chirac et le Conseil supérieur de la magistrature

Pour promouvoir certains de ses proches à de hauts postes, le pouvoir envisage d'user, pour la première fois depuis 1958, d'un droit de vote sur les propositions de nominations de magistrats. Un accord s'est fait sur la désignation de Pierre Truche à la tête de la Cour de cassation

AU TERME d'une réunion du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) qui s'est tenue, mardi 9 juillet, au palais de l'Elysée, l'actuel procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, a été nommé premier président de la haute juridiction. Cette décision a été bien accueillie par les organisations de magistrats : l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) a souligné qu'il s'agissait d'une *« grande figure du monde judiciaire »*, tandis que le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) saluait *« un haut magistrat dont les qualités sont reconnues par tous »*. Même l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), qui n'a pas épargné Pierre Truche dans le passé, a mis en avant sa *« compétence et sa réputation »*.

Cette nomination clôt plusieurs mois de pourparlers entre le CSM, l'Elysée et la chancellerie. M. Truche n'était pas officiellement candidat, mais le pouvoir exécutif tenait à le voir accéder à la première présidence de la Cour de cassation.

JEU DE DOMINOS

Cette insistance paradoxale – M. Truche passe pour un homme de gauche – tenait à ses qualités professionnelles, mais aussi à des considérations plus prosaïques : en devenant premier président, M. Truche libère le poste de procureur général près la Cour de cassation, qui représente le ministère public devant la Cour de justice de la République.

La nomination officielle de M. Truche n'interviendra pas avant la fin de la semaine, le temps de rédiger le décret signé par le président de la République. Son successeur ne pourra pas être nommé avant la cérémonie d'installation à la Cour de cassation, mais, aussitôt après, un subtil jeu de dominos devrait se mettre en place : devenu vacant, le poste de procureur général près la Cour de cassation pourrait être confié à un fidèle allié du pouvoir, l'actuel procureur général de Paris, Jean-François Burgelin, qui libérerait alors un poste stratégique pour la gestion des affaires sensibles. L'éventuelle nomination de M. Burgelin comme celle de son successeur interviendront sans consultation du CSM, puisque la loi ne prévoit aucun contrôle pour les hauts magistrats du parquet.

Lors de la réunion de l'Elysée, mardi, le CSM a décidé de reporter à une date qui n'a pas encore été fixée les nominations les plus difficiles : les premières présidences de Paris, Versailles, Lyon, Orléans et Douai, ainsi que la présidence du tribunal de Paris. Le principal désaccord entre le CSM et le pouvoir exécutif porte sur le sort du directeur du cabinet de Jacques Toubon, Alexandre Benmakhlouf. La chancellerie souhaite voir cet ancien conseiller de Jacques Chirac à la mairie de Paris accéder à la première présidence de la cour d'appel, mais le CSM semble lui préférer un avocat général de la Cour de cassation, Germain Le Foyer de Costil. Une solution pourrait être trouvée en la personne d'un « troisième homme ».

Dans les semaines qui viennent, les discussions du CSM vont donc continuer, mais nul ne sait encore qui participera au vote sur les propositions de nominations. Depuis 1958, les propositions du conseil ont toujours été élaborées en l'absence du président de la République et du garde des sceaux. *« La procédure se faisait en deux temps,* raconte un ancien membre du conseil. *Dans un premier temps, les membres élus ou désignés du CSM, et eux seuls, votaient afin de départager les candidats. Ensuite, les propositions étaient transmises au président de la République, qui les approuvait ou non. »*

DISCUSSIONS SERRÉES

Pendant les pourparlers de ces dernières semaines, cette règle a été respectée : ni le directeur des services judiciaires de la chancellerie ni le conseiller de M. Chirac n'ont participé au vote sur les propositions. Le pouvoir exécutif semble pourtant considérer que cet usage n'est pas intangible. *« Le président de la République et le garde des sceaux sont membres à part entière du CSM,* note la Place Vendôme. *Ils n'ont pas de régime à part ou de statut particulier. S'ils veulent voter, rien ne peut les en empêcher. »* Pour l'Elysée, la pratique des prédécesseurs de M. Chirac ne signifie nullement que la présidence de la République a renoncé par avance à son droit de vote.

L'Union syndicale des magistrats estime qu'il ne lui revient pas de trancher un débat constitutionnel, mais le Syndicat de la magistrature souligne qu'une telle attitude serait *« totalement anormale »*. *« Ce geste consacrerait l'interventionnisme de l'exécutif,* estime le secrétaire général, Jean-Claude Bouvier. *Ce débat est révélateur de la confusion qui règne entre les prérogatives de l'exécutif et celles du judiciaire. »* Pour sa part, l'Association professionnelle des magistrats pense qu'il serait *« opportun »* que le chef de l'Etat s'abstienne de voter. *« Au nom de la clarté et de la cohérence, il faudrait sans doute l'éviter,* estime le secrétaire général, Georges Fenech. *En revanche, je ne vois aucun obstacle à ce que le garde des sceaux participe au vote. »*

Pris à la lettre, les textes ne permettent pas de trancher clairement ce différend. La loi constitutionnelle de 1993 se contente de préciser que le CSM *« fait des propositions pour les nominations des magistrats du siège de la Cour de cassation, pour celles de premier président de cour d'appel et pour celles de président de tribunal de grande instance »*, et la loi organique de 1994 ajoute que *« la formation compétente du Conseil supérieur arrête, après examen des dossiers des candidats et sur le rapport d'un de ses membres, la proposition qu'elle soumet au président de la République »*. La question est pourtant décisive : les discussions sont actuellement si serrées que les votes de MM. Chirac et Toubon pourraient, sur certains postes, faire basculer la décision du CSM.

A. C.

Hubert Haenel, sénateur (RPR) du Haut-Rhin

« Le vote du chef de l'Etat et du garde des sceaux serait contraire à l'esprit de la Constitution »

SECRÉTAIRE du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) de 1974 à 1977, Hubert Haenel, sénateur (RPR) du Haut-Rhin, a été le rapporteur, au Sénat, de la réforme constitutionnelle de 1993 qui a renforcé l'indépendance du CSM.

« Que pensez-vous du fonctionnement du CSM à l'occasion de cette vague de nominations ?

– En 1993, lors de la réforme constitutionnelle, dont j'étais le rapporteur au Sénat, nous avons voulu, à la fois, étendre les attributions du CSM et changer sa composition afin de la rapprocher des réalités judiciaires. Nous n'avions cependant pas l'intention de changer la nature profonde du Conseil, qui est la clé de voûte de l'indépendance de la justice : le CSM n'est une commission administrative paritaire, mais un organe constitutionnel de la Vᵉ République. L'esprit de cette réforme est simple : pour les hauts magistrats du siège, le Conseil propose des nominations au président de la République, qui a le droit de ne pas approuver ces propositions.

» A l'occasion de cette vague de nominations, j'estime que le CSM a bien fonctionné. Ses membres connaissent bien le fonctionnement de la justice : il y a un professeur de droit, un bâtonnier, un ambassadeur qui a bien connu l'ancien système, un conseiller d'Etat et des magistrats élus par leurs pairs. Ils ont travaillé dans le sérieux le plus total, en faisant abstraction de toute considération politique. Ils n'ont vu que l'intérêt du bon fonctionnement de la justice.

– L'Elysée et la chancellerie estiment aujourd'hui qu'ils ont un droit de vote sur les propositions de nominations. Est-ce l'esprit de la réforme de 1993 ?

– Depuis 1958, le chef de l'Etat et le garde des sceaux n'ont jamais voté, ni sur les propositions de nomination, ni sur les avis, ni sur les mesures de grâces. Le président de la République est certes le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, mais il est *« assisté »*, dit la Constitution, par le CSM. Au sein du Conseil, il y a des membres de nature totalement différente : le chef de l'Etat, qui est la clé de voûte de l'institution, est élu par l'ensemble des Français au suffrage universel alors que les autres membres sont désignés par des autorités politiques ou élus par leurs pairs. On ne peut pas imaginer que le président de la République soit mis en minorité dans un vote. Je ne comprends même pas que la question se pose.

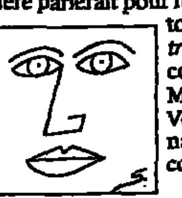
» A aucun moment, lors de la réforme constitutionnelle de 1993, nous n'avons voulu que le président et le ministre de la justice votent. Il s'agit d'une règle de la Vᵉ République qui, pour nous, était tellement évidente que nous ne l'avons même pas précisée formellement dans les textes. Ce serait contraire à l'esprit de la Constitution de 1958.

– Pensez-vous que la nomination des procureurs généraux doit être soumise, même pour un simple avis, au CSM ?

– Nous avons longuement réfléchi à cette question lors des discussions sur la réforme constitutionnelle. Pour asseoir l'autorité des procureurs généraux, Henri Nallet avait voulu qu'ils soient nommés en conseil des ministres, au cours d'une procédure solennelle. S'ils sont nommés dans ces conditions, il est clair que l'autorité de nomination qu'est le conseil des ministres prime sur le Conseil supérieur de la magistrature. J'estime que cette règle ne doit pas changer. Si la question était posée, elle ne pourrait d'ailleurs pas être dissocié d'une réforme d'ensemble du statut du parquet, qui me paraît prématurée. »

Propos recueillis par
Anne Chemin

Pierre Truche, fleuron de l'« école Badinter »



PORTRAIT

PARVENU AU SOMMET de l'Olympe *judiciaire, Pierre Truche* n'a plus à démontrer l'ampleur de ses talents. S'il le fallait, sa carrière parlerait pour lui. N'a-t-il pas tout eu ? *« Il est très fort »*, a reconnu un jour Mᵉ Jacques Vergès, d'ordinaire avare de compliments.

Disons-le tout net : le nouveau premier président de la Cour de cassation est un grand magistrat doublé d'un grand politique. A cette altitude, la qualité est gage de survie. Voilà presque une décennie que sa silhouette trapue arpente à pas souples les dédales du palais de justice de Paris. Une décennie que les dossiers les plus délicats transitent par son bureau de procureur général.

Pour satisfaire une ultime ambition, il accepte aujourd'hui, à *soixante-six ans, de quitter* pour la première fois le parquet pour le siège. La robe du premier juge de France vaut bien ce coup de canif dans son long parcours au service du ministère public.

Car, de Dijon à Arras, de Bordeaux à Marseille, il a tout fait, sereinement, avec cette claire conscience que la justice est parfois *« trop sérieuse pour être confiée aux seuls juristes »*.

Il fut de gauche, fougueusement. Il s'enrôla sous la bannière du Syndicat de la magistrature. Lyon, sa ville, se rappelle encore de son passage à la section financière au début des années 70, lorsque cent soixante-dix prévenus eurent à répondre d'une affaire de fausses factures. Déjà...

Il fut et reste un excellent pédagogue. Les jurés du procès de *Klaus Barbie ont encore en mémoire* ses phrases simples, destinées à les éclairer tout au long des deux mois de débats.

Il fut et demeure partisan des peines de substitution. Longtemps, il sembla isolé en prenant la défense de la Cour européenne des droits de l'homme, en demandant que les justiciables soient jugés dans *« un délai raisonnable »*. Bref, il est de l'« école Badinter ».

ÉCOUTER, SENTIR, PESER

Son parcours provincial apparaît limpide. *« Je n'ai le droit de dire que ce qui est conforme au bien de la justice »*, aime-t-il préciser. Paris devait naturellement s'ouvrir à lui. Il fut adoubé par les hautes autorités prince du parquet. Le poste requiert des nerfs et de la rondeur. Il en a. Tant mieux, car la charge n'est pas sans danger. Son exercice exige flair et retenue.

Un procureur général n'a-t-il pas droit de vie ou de mort sur les dossiers qui lui sont soumis ? Sous sa tutelle, les « affaires » peuvent prospérer ou végéter. Il faut écouter, sentir, peser. Il faut comprendre et faire comprendre à demi-mots. On ne passe pas impunément, au fil des jours, des confins de la diplomatie à la basse police, des secrets d'Etat aux petits secrets. Les entrées à la chancellerie, à Matignon et à l'Elysée ont leur contrepartie.

Ainsi fallut-il bien de la subtilité pour naviguer dans l'affaire du sang contaminé. En 1994, Pierre Truche assume la charge de procureur général auprès de la Cour de justice. Il demande que le dossier de Laurent Fabius soit instruit. Ce pourrait être un coup d'éclat. La réalité est plus complexe : *le droit le contraint* à cette audace, et l'ancien premier ministre lui-même demandera bientôt son inculpation.

Ainsi fallut-il aussi une bonne connaissance des textes pour ralentir fortement le dossier René Bousquet, inculpé de complicité de crimes contre l'humanité et ami de François Mitterrand. Le pouvoir judiciaire est à ce prix. Ce qui n'enlève rien aux qualités d'un juge auteur des premières esquisses du Tribunal international qui juge aujourd'hui les auteurs de massacres en ex-Yougoslavie.

Laurent Greilsamer

Alain Carignon a été condamné à quatre ans de prison ferme

L'ancien ministre et maire de Grenoble, actuel président (RPR) du conseil général de l'Isère, a été reconnu coupable de corruption par la cour d'appel de Lyon. M. Carignon s'est constitué prisonnier dans la soirée du 9 juillet et a été incarcéré à la prison de Villefranche-sur-Saône

Alain Carignon, ancien ministre et ancien maire de Grenoble, actuel président du conseil général de l'Isère, a été condamné, mardi 9 juillet, par la cour d'appel de Lyon, à cinq ans de prison, dont un avec sursis, 400 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Reconnu coupable de corruption, complicité et recel d'abus de bien sociaux et subornation de témoins, M. Carignon, absent lors de l'audience, s'est constitué prisonnier dans la soirée du 9 juillet et a été incarcéré à la prison de Villefranche-sur-Saône, dans le Rhône. Selon la cour, M. Carignon a, en échangeant l'attribution du service de l'eau de la ville de Grenoble à une filiale de la Lyonnaise des eaux contre une série d'avantages évalués à 19 millions de francs, commis *« l'acte le plus grave qui puisse être reproché à un élu »*. Le président du conseil général de l'Isère refuse de se démettre de ce mandat tant que la Cour de cassation n'aura pas jugé son pourvoi. Le RPR lui a demandé de se mettre *« en congé »* de son parti et de quitter la présidence de l'assemblée départementale.

LYON
de notre envoyé spécial

Ancien ministre de l'environnement, ancien ministre de la communication et ancien maire de Grenoble, Alain Carignon, président (RPR) du conseil général de l'Isère, a été condamné, mardi 9 juillet, par la septième chambre correctionnelle de la cour d'appel de Lyon à cinq ans de prison – dont un avec sursis –, 400 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité. En le déclarant coupable de corruption, complicité d'abus de biens sociaux, recels d'abus de biens sociaux et subornation de témoins, la cour a sensiblement augmenté la sanction infligée par le tribunal, qui avait prononcé, le 16 novembre 1995, une peine de cinq ans d'emprisonnement – dont deux avec sursis.

En attendant l'issue du pourvoi en cassation déjà annoncé par ses avocats, la condamnation d'Alain Carignon par la cour d'appel constitue l'épilogue judiciaire d'une affaire de corruption sans précédent : l'ancien maire est condamné à la prison ferme pour avoir échangé l'attribution de la concession du service de l'eau de la ville de Grenoble à une filiale de la Lyonnaise des eaux et du groupe Merlin contre une série d'avantages évalués par la cour à 19 millions de francs.

Constatant l'absence d'Alain Carignon à l'audience, la cour a modifié un passage de son arrêt lu publiquement qui précise : *« La gravité des faits (...) et la persistance de son comportement troublent encore l'ordre public fondé sur la confiance que chaque citoyen doit avoir envers les institutions, politiques et sociales, qui, établies par la loi, régissent l'Etat, et les hommes qui ont reçu mandat d'en être les garants. Il convient d'y mettre fin en assurant l'exécution immédiate de la décision et de décerner, Alain Carignon étant absent à la lecture de la décision, un mandat d'arrêt à son encontre. »*

ASPECTS MORALISATEURS

L'évocation de *« la persistance de son comportement »* semble concerner le maintien de M. Carignon sur la scène politique, un élément qui, pour être en marge du dossier, paraît néanmoins avoir agacé les juges. Pour justifier la peine prononcée, la cour se fonde sur sa qualité d'*« élu du peuple »* et recopie le jugement du tribunal pour dénoncer la corruption, *« l'acte le plus grave qui puisse être reproché à un élu » (lire ci-dessous)*. En outre, toujours pour justifier l'aggravation de la peine, les magistrats reprochent curieusement à M. Carignon d'avoir, pour sa défense, mis en cause d'autres hommes politiques et, ce faisant, d'avoir contribué à *« déstabiliser les institutions de l'Etat »*.

A l'issue de la lecture limitée à quelques extraits de l'arrêt, Mᵉ André Buffard regrettait que seuls les passages concernant des aspects moralisateurs aient été lus publiquement : *« Nous attendions des arguments juridiques ! »* D'ailleurs, dans les 73 pages de l'arrêt, les magistrats de la cour d'appel ne se réfèrent pas une fois ni au *« pacte de corruption »* cité par l'ordonnance ni au *« faisceau de corruption »* du jugement. Sans situer précisément la date où le maire de Grenoble aurait décidé d'échanger la concession de l'eau contre divers avantages, les juges indiquent seulement à deux reprises que la décision de concéder le marché de l'eau a été *« officialisée »* à l'occasion du déjeuner du 3 octobre 1987 auquel participait Jérôme Monod.

Le nom du PDG de la Lyonnaise des eaux et celui du puissant groupe qu'il dirige apparaissent à de nombreuses reprises, mais la cour a estimé que l'audition du président de la Lyonnaise, réclamée par la défense de M. Carignon, *« n'apparaît pas utile à la manifestation de la vérité »*. Parmi les justifications apportées, les juges remarquent que, lors de son témoignage devant le tribunal, *« il n'apparaît pas qu'Alain Carignon ou ses conseils lui aient posé des questions »*. De la même façon, la cour déclare : *« Les témoignages de Philippe Marchand, François Guillaume et François Léotard, à supposer qu'ils aient utilisé les avions de la compagnie Sinair dans des conditions identiques à celles reprochées à Alain Carignon, ne se justifient pas dans la présente procédure. »*

Jean-Jacques Prompsy, directeur de l'eau à la Lyonnaise, supporte seul la corruption qui a bénéficié à son entreprise. Il est condamné à trois ans d'emprisonnement – dont deux avec sursis – et 400 000 francs d'amende alors que le tribunal lui avait infligé quatre ans avec sursis en posant cette question : *« Est-il le corrupteur unique au sein de la Lyonnaise des eaux ? »*. La cour ne se pose pas tant de questions et remarque seulement que M. Prompsy a *« tout en niant les faits (...), revendiqué sa responsabilité (...) dans la négociation de la concession du service des eaux »*. Les juges ajoutent alors qu'il n'a pas été démontré que M. Prompsy ait agi de son propre chef : *« Il n'est pas admissible que, au prétexte de trouver des marchés et d'assurer le développement de son entreprise, un de ses responsables transgresse gravement et délibérément la loi qui s'applique à tous. »*

L'autre élévation de peine concerne Jean-Louis Dutaret, sanctionné de quatre ans de prison – dont un avec sursis –, 400 000 francs d'amende et cinq ans de privation des droits civiques, civils et de famille, alors que le tribunal l'avait condamné à la même amende et à quatre ans de prison – dont deux avec sursis. Pour les juges, *« le plus proche conseiller d'Alain Carignon a eu un rôle important dans le processus de corruption »* et les faits sont d'autant plus graves qu'ils ont été commis *« par un homme ayant été avocat (...), proche d'un ministre et président d'un établissement public important [la Sofirad] »*.

L'affaire était plus simple à l'égard de Marc-Michel Merlin, PDG du groupe Merlin, associé à la Lyonnaise des eaux dans l'obtention du marché des eaux de Grenoble. Principal accusateur d'Alain Carignon et placé dans le rôle de « repenti », il a agi avec *« un mépris total des lois »* selon la cour, qui lui a infligé la même peine qu'en première instance, soit quatre ans d'emprisonnement – dont trois ans avec sursis – et 1 million de francs d'amende.

Le pourvoi en cassation qui peut être formé depuis la prison par Alain Carignon suspend l'inéligibilité qui n'est effective que pour une condamnation définitive. Son mandat reste donc valable jusqu'à ce moment ou jusqu'à sa démission de la présidence du conseil général de l'Isère. Alain Carignon a déjà effectué sept mois de détention provisoire. En conséquence, compte tenu des remises de peine, il devrait effectuer un séjour d'environ dix-huit mois en prison.

Maurice Peyrot

Les autres sanctions

La cour a confirmé la sanction de Marc-Michel Merlin, condamné à quatre ans de prison dont trois avec sursis et 1 million de francs d'amende. De la même manière, la cour a confirmé les peines suivantes : Frédéric Mougeolles, PDG du groupe Dauphiné News : dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et 70 000 francs d'amende ; Claudine Meinnier, PDG de la société Whip : dix-huit mois de prison avec sursis et 70 000 francs d'amende ; Louis Bera, président de la Serepi et Serecom, filiales de la Lyonnaise : un an de prison avec sursis et 70 000 francs d'amende ; Pierre Merlin, frère de Marc-Michel et PDG du cabinet Merlin : six mois avec sursis et 50 000 francs d'amende.

Par ailleurs, la cour a confirmé le rejet des constitutions de partie civile de la commune de Grenoble, de l'Union fédérale des consommateurs, de la Confédération syndicale des familles, des associations Indecosa-CGT et Eau-Secours, ainsi que de 101 usagers de l'eau de Grenoble.

« L'acte le plus grave qui puisse être reproché à un élu »

VOICI le texte intégral de l'extrait de l'arrêt justifiant la peine infligée à Alain Carignon :



VERBATIM

« Attendu qu'Alain Carignon, élu du peuple depuis vingt ans, a bénéficié de la confiance, d'une part, de ses concitoyens et, d'autre part, des plus hautes autorités de l'Etat qui l'ont appelé, à deux reprises, à occuper des fonctions ministérielles ; que les éminentes tâches qui lui ont ainsi été dévolues auraient dû le conduire à avoir un comportement au-dessus de tout soupçon ; que, au lieu de cela, il n'a pas hésité à trahir la confiance que ses électeurs lui manifestaient, en monnayant le pouvoir de maire qu'il tenait du suffrage universel, afin de bénéficier d'avantages matériels qui se sont élevés à 19 073 150 francs et de satisfaire ses ambitions personnelles ; qu'il a ainsi commis l'acte le plus grave qui puisse être reproché à un élu ; qu'un tel comportement est de nature à fragiliser les institutions démocratiques et à faire perdre aux citoyens la confiance qu'ils doivent avoir en des hommes qu'ils ont choisis pour exercer le pouvoir politique ;

» Attendu que, pendant l'information, Alain Carignon a tenté, abusant des fonctions ministérielles qu'il exerçait alors, d'égarer la justice, en usant de pressions sur un témoin afin qu'il modifie sa déclaration dans un sens qui lui était favorable ; qu'un tel comportement venant d'un représentant de l'Etat est d'une particulière gravité ;

» Attendu enfin que l'attitude d'Alain Carignon au cours de l'information et lors des débats devant la cour, qui a consisté à mettre en cause d'autres hommes politiques, élus ou anciens ministres, et à leur imputer des faits similaires à ceux dont il s'est rendu coupable, ne peut que contribuer à fragiliser dans l'opinion l'image des hommes chargés de conduire la politique de la nation et à *déstabiliser les institutions de* l'Etat ;

» Attendu qu'il est justifié, qu'en répression de tels faits, soit prononcée à son encontre une peine d'emprisonnement en partie ferme ; que la totalité de la peine infligée par le tribunal sera confirmée, mais que la partie ferme sera augmentée dans sa durée ; que la peine d'amende et la peine complémentaire d'interdiction des droits de vote et d'éligibilité seront confirmées... »

Le président du conseil général de l'Isère veut rester à son poste

La direction nationale du RPR souhaite qu'il « se mette en congé de son mouvement »

GRENOBLE
de notre correspondant

Quelques jours avant l'arrêt de la cour d'appel de Lyon, Alain Carignon croyait encore, sinon à un retournement de la position des juges à son égard, du moins à une certaine mansuétude de leur part. C'est ainsi qu'il avait fixé rendez-vous à ses amis du RPR dans un grand hôtel de Grenoble, nommé Le Président, pour la soirée du mardi 9 juillet. Il souhaitait évoquer avec eux les prochaines échéances électorales et ses combats politiques futurs. Il pensait alors ne faire qu'un bref aller et retour entre son bureau de président du conseil général de l'Isère, devenu depuis un an son dernier refuge politique, et la salle d'audience du palais de justice de Lyon.

Selon ses proches collaborateurs, l'ancien maire de Grenoble aurait brusquement perdu l'espoir de ressortir libre de son face-à-face avec la cour en prenant connaissance d'une dépêche de l'Agence France-Presse publiée lundi *8 juin. Celle-ci évoquait sa possible mise en dé*tention aussitôt après le prononcé de l'arrêt le concernant.

L'INTÉRIM CONFIÉ À M. GRATALOUP

M. Carignon signait, quelques heures plus tard, un arrêté confiant à Pierre Grataloup (divers droite), premier vice-président de l'assemblée départementale, l'intérim de la présidence du conseil général de l'Isère. Lors de sa précédente incarcération, qui dura sept mois, ce dernier avait déjà assuré la même mission.

Mardi 9 juillet, à 11 heures, M. Carignon a quitté l'hôtel du département, emportant dans un sac quelques effets personnels ainsi que deux livres, l'un de Bernard-Henri Lévy, l'autre d'Yves Simon. Peu après, il décidait, avec ses avocats, de ne pas se rendre devant la cour où, selon eux, sa présence n'était pas *« indispensable »*.

GÉRER SA SORTIE MÉDIATIQUE

L'un des membres de son cabinet prétend que M. Carignon ne souhaitait pas *« subir une humiliation supplémentaire devant la presse »*. Le président du conseil général a préféré gérer lui-même sa sortie médiatique, avant de gagner son nouveau lieu de détention, la prison de Villefranche-sur-Saône, dans le Rhône.

Il avait donc pris rendez-vous avec une équipe de TF 1 dans la campagne lyonnaise. Seul devant la caméra, il comptait reprendre une nouvelle fois l'initiative, en affirmant qu'il demeurerait à la tête du département, en dépit de sa condamnation. *« La loi me permet d'exercer mes mandats tant que la Cour de cassation ne s'est pas prononcée. La cour d'appel de Lyon veut m'empêcher et m'empêche de les exercer. Je suis le seul des condamnés pour lequel elle prend cette mesure. Il s'agit d'une injustice flagrante. Le peu de politiques qui sont entre les mains de la justice – alors que, dans mon cas, il n'y aucun enrichissement personnel* [et] *qu'il ne s'agit que de financement politique – sont lourdement condamnés, en général, et encore plus particulièrement à Lyon »*, a expliqué M. Carignon.

Depuis sa cellule, l'ancien ministre va donc tenter de se maintenir à la tête de son département pendant quelques mois encore, mais sa tâche devrait être plus difficile que lors de sa détention provisoire, du 12 octobre 1994 au 3 mai 1995. En effet, la majorité RPR, UDF et divers droite, qui le soutenait depuis 1985, a volé en éclats. Depuis le mois de février 1996, le groupe UDF réclame sa démission, et son président, le sénateur Jean Faure (FD), ne cache pas son ambition de lui succéder. Ces élus affirment qu'ils ne rejoindront l'exécutif départemental que lorsque M. Carignon aura remis sa démission.

Au sein du groupe RPR, dirigé par le député Michel Hannoun, la lutte entre adversaires et partisans de l'ancien maire de Grenoble fait également rage. Les uns réclament une *« démission courageuse »* de leur président, tandis que les seconds se déclarent *« prêts à le soutenir jusqu'au bout »*.

Dans la soirée de mardi, la direction nationale du RPR a tranché. Elle a exprimé *« le souhait qu'à ce stade des voies de recours, Alain Carignon se mette en congé de son mouvement »*. Le communiqué, bref et sec, précise qu'il *« serait souhaitable qu'il en tire les conséquences quant à sa présidence du conseil général »*. Le secrétaire général du mouvement néogaulliste, Jean-François Mancel, a confié aux quatre parlementaires RPR de l'Isère, le sénateur Charles Descours et les députés Richard Cazenave, Michel Hannoun et Philippe Langenieux-Villard, la tâche de *« lui proposer, dans les trois mois, une réorganisation du RPR isérois »*.

Claude Francillon

Bernard Tapie est en passe d'être déchu de ses mandats parlementaires

LE CASSE-TÊTE juridique posé par Bernard Tapie n'est pas encore définitivement résolu. Quelques heures après le rejet par la Cour de cassation, mardi 9 juillet, *du pourvoi qu'il avait formé contre* sa liquidation judiciaire personnelle, l'ancien ministre de la ville a annoncé son intention de saisir la Cour européenne des droits de l'homme, ultime recours contre une décision qui le priverait de ses mandats de député des Bouches-du-Rhône et de député européen. Le 14 décembre 1994, le tribunal de commerce de Paris avait prononcé la liquidation personnelle de M. Tapie, qui entraînait, selon la loi du 25 janvier 1985 sur les entreprises en difficulté, son *« incapacité »* à *« exercer toute fonction publique élective »* durant cinq ans. La cour d'appel de Paris avait, le 31 mars 1995, confirmé cette décision (*Le Monde* daté 2-3 avril 1995), que la Cour de cassation vient d'entériner.

Le principal argument soulevé par M. Tapie devant la haute juridiction était que, dès lors que la réforme du code pénal, en 1992, avait supprimé les peines accessoires automatiques, il convenait également de supprimer l'automaticité de ces peines en matière commerciale. *« Il n'est pas normal,* résumait M. Tapie, *qu'un criminel soit mieux traité qu'un commerçant. »* Dans son arrêt, la Cour de cassation a simplement relevé qu'à l'inverse de certaines autres, la disposition légale devant emporter la déchéance de M. Tapie n'avait nullement été abrogée, et qu'elle restait donc applicable.

L'initiative incombe désormais au garde des sceaux, au bureau de l'Assemblée nationale ou au procureur général près la Cour de cassation, qui sont tous trois habilités, selon le code électoral, à saisir le conseil constitutionnel afin que celui-ci *« constate »* la déchéance du parlementaire, la signifie au garde des sceaux – ce dernier en informant alors le président de l'Assemblée. Six députés et un sénateur ont été visés par cette procédure depuis 1960, le dernier étant le député de l'Orne, Jean-Luc Gouyon, condamné à un an d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction des droits civiques pour exhibitionnisme et usurpation d'identité, déchu le 6 février 1996.

Dès mardi après-midi, l'ancien président de l'Olympique de Marseille a publiquement fait appel à *« la patience »* du ministre de la justice, Jacques Toubon, lui demandant de subordonner une fois encore l'engagement de la procédure de déchéance au résultat de ses démêlés judiciaires avec le Crédit lyonnais, *« pour éviter toute injustice dans la mesure où si, dans quelques semaines je suis réhabilité [...], j'aurai été privé anormalement de mes mandats. »* Le tribunal de commerce doit examiner, le 18 juillet, l'assignation des liquidateurs du groupe Tapie contre la banque d'Etat, à laquelle ils réclament 2,5 milliards de francs de dommages et intérêts (*Le Monde* du 22 février). La chancellerie n'a pas souhaité indiquer au *Monde*, mercredi matin 10 juillet, quelle suite M. Toubon entendait donner au souhait exprimé par M. Tapie.

Plus épineuse, la procédure de déchéance du mandat européen ne comporte aucun précédent. Selon les services du Parlement européen, une *« demande motivée »* de la France serait nécessaire à la mise en œuvre de la procédure. La loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants français au Parlement européen, dispose que *« l'inéligibilité, quand elle survient en cours de mandat, met fin à celui-ci. La constatation en est effectuée par décret »*. Il revient donc au gouvernement de saisir la Commission des règlements du Parlement européen, qui doit ensuite proposer la démission d'office du député au vote de l'assemblée plénière.

Au terme de ces procédures, la déchéance qui semble devoir être prononcée à l'encontre de M. Tapie le serait à compter du 14 décembre 1994, date de la décision initiale de liquidation judiciaire. Les Parlements français et européen pourraient alors lui réclamer le remboursement des indemnités perçues depuis lors au titre de ses mandats, creusant encore davantage la dette du député-homme d'affaires.

Hervé Gattegno et Pascale Robert-Diard

Les principales condamnations

● **7 juillet 1981** : Bernard Tapie est condamné à un an de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende pour publicité mensongère et infraction aux lois sur les sociétés en tant qu'animateur des sociétés Cœur assistance et Cœur assistance documentation.

● **30 septembre 1994** : M. Tapie est condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et un dédommagement de 210 000 F pour avoir jeté une caméra de télévision de France 3 à la mer, le 22 juillet 1993, au large d'Hyères (Var).

● **15 mai 1995** : Bernard Tapie est condamné à 2 ans de prison, dont 1 ferme, par le tribunal de grande instance de Valenciennes dans l'affaire OM-VA. La cour d'appel de Douai ramène la peine, le 28 novembre 1995, à 2 ans de prison dont 8 mois ferme, 3 ans d'inéligibilité et 20 000 F pour abus de biens sociaux. Il se pourvoit en cassation.

● **31 mai 1996** : Bernard Tapie est condamné à 18 mois de prison dont 6 ferme pour fraude fiscale et 30 mois de prison avec sursis et 10 ans d'interdiction de gérer pour banqueroute et abus de biens sociaux dans l'affaire du *Phocéa*. Il fait appel du jugement.

Les élus ne veulent plus retarder la réforme des impôts locaux

Les bases de calcul des taxes d'habitation et foncières devraient être modernisées

En chantier depuis 1990, la réforme des valeurs locatives a reçu le feu vert, mardi 9 juillet, du comité des finances locales. Si le gouvernement soumet rapidement le projet au Parlement, il pourrait entrer en application pour les impôts locaux payés à l'automne 1998. Il permettrait une baisse des taxes locales pour les habitants de logements sociaux et une augmentation pour les occupants des centres-villes.

LE COMITÉ des finances locales (CFL) vient de donner le feu vert à la révision des valeurs locatives. Réunis le mardi 9 juillet, les élus locaux ont en effet émis, après moult hésitations, un avis *« favorable à l'homogénéisation des valeurs locatives sur l'ensemble du territoire »*. Cette révision, décidée par le Parlement en juillet 1990, attend sa mise en application depuis 1992, année où furent achevés les calculs nécessaires.

Etablies voici vingt-six ans, les valeurs locatives (les bases sur lesquelles les impôts locaux sont calculés) sont aujourd'hui obsolètes : elles ne tiennent pas compte du renchérissement de l'immobilier en ville et surimposent les logements sociaux (*Le Monde* du 7 juin). Comme le rappelait Jean-Pierre Fourcade, sénateur UDF-PR des Hauts-de-Seine et président du CFL, la réforme est un *« élément de justice sociale » : « 140 milliards de francs sont collectés par les collectivités locales sur des bases locatives injustes. Selon les endroits, on a des valeurs qui varient de 1 à 4 pour le même type de parcelles »*.

Les conséquences de la réforme sur la taxe d'habitation (quelques exemples de villes)

Cotisation pour les autres habitations (variation en %) — Cotisation pour les HLM (variation en %) — % de logements sociaux

Ville	Cotisation pour les HLM (variation en %)
10 - BAR-SUR-SEINE	+10,1 △
13 - MIRAMAS	+1,9 △
14 - HÉROUVILLE-ST-CLAIR	-1,1 ▼
21 - CHENOVE	-2,4 ▼
27 - ÉVREUX	+0,0 ▷
30 - LA GRANDE COMBE	+2,2 △
33 - CENON	-2,3 ▼
37 - ST-PIERRE-DES-CORPS	+0,3 △
38 - L'ISLE-D'ABEAU	+0,7 △
49 - ANGERS	-1,2 ▼
50 - CHERBOURG	-2,2 ▼
51 - REIMS	-1,1 ▼
57 - WOIPPY	-3,8 ▼
59 - ROUBAIX	-3,6 ▼
59 - WATTRELOS	+6,2 △
60 - BEAUVAIS	+2,5 △
60 - CREIL	-2,3 ▼
63 - AULNAT	+4,0 △
69 - GIVORS	+4,7 △
69 - VAULX-EN-VELIN	-3,9 ▼
76 - DIEPPE	+4,7 △
76 - LE HAVRE	+0,0 ▷
76 - PENLY	+15,8 △
76 - LE PETIT-QUEVILLY	+2,1 △
77 - LOGNES	+3,3 △
77 - TORCY	+1,0 △
91 - ÉVRY	+0,0 ▷
92 - GENNEVILLIERS	+0,9 △
92 - NANTERRE	-2,3 ▼
92 - SURESNES	+0,2 △
92 - MALAKOFF	+4,9 △
93 - AULNAY-SOUS-BOIS	+5,5 △
93 - LA COURNEUVE	-1,0 ▼
93 - SAINT-DENIS	+2,1 △
94 - ORLY	+7,5 △
95 - PERSAN	+11,4 △

Source : Direction générale des impôts.

POSSIBLE TÉLESCOPAGE

Pour urgente qu'elle soit, cette réforme fut pourtant à maintes reprises repoussée par peur des réactions des contribuables-électeurs. Les élus de tout bord se sont rendu compte que la réforme proposée allait, certes, alléger la contribution de certains, mais aussi augmenter celle d'autres. Les actuelles valeurs locatives, calculées dans les années 70, époque où le confort offert par les logements sociaux dépassait celui dont bénéficait la majorité des Français, sont largement surévaluées ; elles devraient donc baisser. A l'inverse, les contribuables des logements privés, notamment en centre-ville et dans les communes de banlieue, vont voir leurs impôts augmenter dès 1998. Les dernières simulations, présentées mardi 9 juillet, montrent que la taxe d'habitation augmenterait de plus de 10 % pour 12,5 % des contribuables, tandis que la hausse du foncier bâti toucherait 17,6 % des propriétaires.

Pour éviter des hausses trop fortes, les élus locaux ont décidé d'atténuer les effets du transfert de charges entre contribuables, contenus dans l'avant-projet de réforme du gouvernement. Le comité des finances locales a demandé au ministre des finances plusieurs mesures allant dans ce sens : étalement de la réforme sur quatre ans ; suppression du calcul spécifique pour les logements sociaux et création d'une seule catégorie pour tous les logements ; plafonnement de la hausse des impôts à 15 % par an et à 300 francs en valeur absolue ; impossibilité que l'addition des augmentations de la taxe d'habitation et de la taxe foncière excède 500 francs pour les propriétaires occupant leur logement ; relèvement de la valeur locative des locaux industriels et commerciaux.

Certains élus locaux de la majorité souhaitaient aller plus loin, inquiets du télescopage possible entre l'arrivée des premières hausses chez les contribuables et les échéances électorales à venir (législatives de 1998 et municipales de 2001). En soulignant *« l'encombrement du calendrier parlementaire »* et les difficultés du gouvernement à présenter en temps sa réforme, M. Fourcade a, ainsi, proposé au comité un nouveau report d'un an de la présentation du projet de loi avec application de la réforme en 1999. Mais la majorité des élus a refusé de le suivre. *« Il semble que M. Fourcade ait souhaité aider le gouvernement et notamment le ministre du budget, qui ne semble pas convaincu par la réforme. Si on retardait la présentation du texte au Parlement, cela reporterait l'application après les législatives et renverrait à une éventuelle nouvelle majorité parlementaire la responsabilité de la réforme »*, explique Jean-Pierre Sueur, maire socialiste d'Orléans. Il reste au gouvernement soit à déposer un projet sur le bureau du Parlement, soit à repousser, une nouvelle fois, cette réforme.

Sylvia Zappi

La chute de popularité de l'exécutif est confirmée par l'institut Gallup

LE SONDAGE Gallup publié par *L'Express* (daté 11-18 juillet) confirme les tendances observées, ces dernières semaines (*Le Monde* du 25 juin, daté 30 juin-1er juillet et du 6 juillet), par les autres instituts (Ifop, Ipsos et Sofres) : les cotes de popularité du président de la République et du premier ministre sont de nouveau en chute. Celle de Jacques Chirac repasse dans le « rouge », le chef de l'Etat perdant 7 points. Son action est approuvée par 40 % des personnes interrogées (contre 47 % en mai) et désapprouvée par 47 % (contre 43 %). Le solde redevient négatif après avoir été positif les deux mois précédents.

Pour sa part, Alain Juppé perd 3 points de popularité (34 % contre 37 % en mai), son impopularité en gagnant autant (57 % contre 54 %). Le solde entre opinions positives et négatives sur M. Juppé s'était redressé en mai. Cette enquête a été réalisée du 4 au 6 juillet auprès de 952 personnes.

DÉPÊCHES

■ **MAJORITÉ : la première réunion du « conseil de l'union »** institué par le RPR et l'UDF pour préparer les élections législatives de 1998 devrait se tenir lundi 15 juillet. La création de cette nouvelle instance de coordination, composée de trente personnes, avait été décidée, le 19 juin, lors du dernier déjeuner des responsables de la majorité.

■ **TRANSPORTS : le projet de tramway sur pneus,** ou Transport sur voie réservée (TVR), a été suspendu, lundi 8 juillet, par le conseil municipal de Caen. Le projet, d'un coût de 1,125 milliard de francs, avait été rejeté, le 16 juin, par les électeurs de Caen. Jean-Marie Girault, sénateur (UDF-PR) du Calvados et maire de Caen, a annoncé, à l'issue du conseil municipal, qu'une commission est chargée de reprendre complètement le projet TVR avant la fin de l'année.

■ **EXTRÊME DROITE : vingt militants du Front national,** dont des élus conduits par Martine Lehideux, conseillère régionale d'Ile-de-France et responsable de la fédération de Paris, ont organisé, mercredi 10 juillet, vers 7 heures, un « concert » de casseroles sous les fenêtres de l'appartement du maire de Paris, Jean Tiberi. Treize personnes ont été interpellées.

■ **ROYALISTES : le comte de Paris** confirme, dans un entretien paru dans le *Figaro* du 10 juillet, que son fils Henri, comte de Clermont, lui succèdera à la tête de la Maison de France. *« Je confirme solennellement la règle traditionnelle de la Maison de France dans son ordre de succession,* déclare-t-il. *Mon fils Henri me succèdera et aura sa place après moi. »*

■ **MUTUALITÉ : le président de la Fédération des mutuelles de France (FMF),** Daniel Le Scornet, a annoncé, mardi 9 juillet, son intention de rassembler 2 000 mutualistes à Paris, le 24 septembre, pour empêcher toute tentative *« de transformer les mutuelles en énièmes compagnies d'assurance »*. La Commission européenne a mis le gouvernement en demeure de transcrire en droit français les deux directives assurance de 1992.

■ **LOI PLM : Jean Tiberi, Raymond Barre et Jean-Claude Gaudin,** respectivement maires de Paris, Lyon et Marseille, réunis, mardi 9 juillet à Lyon, ont qualifié d'*« utile »* la loi dite « PLM » qui régit l'organisation de leurs communes en arrondissements. *« A l'usage,* expliquent les élus, *la sectorisation est apparue comme utile en matière de concertation avec la population, de déconcentration du fonctionnement des services de proximité et d'animation de la vie locale. »* Le même jour, des élus socialistes des trois villes ont organisé une réunion de travail parallèle à Lyon et jugé, pour leur part, que la loi PLM est mise en œuvre *« inégalement et de manière très restrictive par les trois maires de droite »*. – (Bur. rég.)

Six fédérations de fonctionnaires sur sept sont prêtes à signer l'accord sur les retraites

ET DE TROIS ! Après la formation continue et la résorption de la précarité, le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, espérait obtenir un nouvel accord, sur le départ à la retraite des agents, mardi 9 juillet, alors que l'annonce de suppressions d'emplois en 1997 suscite un vif mécontentement chez les représentants des fonctionnaires.

Le texte que M. Perben a soumis à la signature des sept fédérations de fonctionnaires transpose, de façon avantageuse, aux trois fonctions publiques l'accord patronat-syndicats sur la cessation anticipée d'activité dans le secteur privé, dit « accord Unedic ». Signé le 6 septembre 1995, ce dernier autorisait le départ à la retraite à partir de cinquante-huit ans (au lieu de soixante normalement) des salariés disposant de quarante annuités de cotisation et prévoyait qu'en échange l'entreprise devait embaucher des jeunes. Sa transposition avait été promise par le gouvernement lors du sommet social du 21 décembre 1995.

Le gouvernement se propose de créer, pour l'année 1997, un « congé de fin d'activité », auquel auraient droit les agents âgés de cinquante-huit ans. Les syndicalistes ont obtenu que les fonctionnaires bénéficient de ce congé avec seulement trente-sept annuités et demie de cotisation. Les non-titulaires, en revanche, devront avoir cotisé quarante ans, comme les bénéficiaires de l'accord Unedic. Le revenu de remplacement proposé est, pour les fonctionnaires, égal à 75 % de leur traitement brut (70 % du salaire brut pour les non-titulaires). Les femmes fonctionnaires bénéficient d'une année de bonification par enfant.

Les syndicats ont obtenu que le gouvernement prenne en compte la situation des agents ayant travaillé à la fois dans le privé et dans la fonction publique. Ceux qui ont accompli plus de vingt-cinq ans de service public pourront bénéficier du congé avec trente-sept annuités et demie, ceux qui auront accompli entre quinze et vingt-cinq ans devront avoir quarante annuités.

Le dispositif devrait concerner dix mille agents dans la fonction publique d'Etat, quatre mille dans les collectivités locales et mille dans les hôpitaux, a précisé M. Perben. Chaque départ devant être compensé par un recrutement, il devrait coûter, dans la fonction publique d'Etat, 500 millions de francs. Dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, son coût devrait atteindre 250 millions de francs. Cette somme sera prélevée sur un Fonds d'allocation temporaire d'invalidité, alimenté par les collectivités locales et les hôpitaux mais inutilisé.

FO avait demandé que le gouvernement dissocie la transposition de l'accord Unedic d'autres dispositions sur l'aménagement du temps de travail dont elle ne veut pas. La CFDT, en revanche, avait indiqué qu'elle ne signerait pas un texte qui ne comporterait aucune avancée en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail. Amené à choisir entre la signature de FO et celle de la CFDT, le gouvernement a trouvé un compromis : il a dissocié la transposition de l'accord Unedic de la négociation globale sur le temps de travail, mais ajouté au protocole une clause qui satisfait la CFDT puisqu'elle stipule que cette négociation *« sera poursuivie à l'automne 1996 en vue d'une conclusion d'ici à l'hiver 1996-1997 »*.

L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) devrait signer elle aussi, bien qu'elle soit partagée : nombre d'enseignants adhérant à la FEN, sa principale composante, souhaitent partir plus tôt que prévu à la retraite ; mais les policiers adhérant à la FGAF, autre composante, n'en voient pas l'intérêt, puisqu'ils partent déjà à cinquante-cinq ans. La CFTC et la CGC devraient signer. La FSU hésite, mais les concessions faites le même jour par le gouvernement sur la précarité devraient la décider. Bien que la CGT ait signé l'accord Unedic, sa fédération des fonctionnaires n'entendait pas cautionner le texte de M. Perben, en raison des suppressions d'emplois prévues par ailleurs.

Rafaële Rivais

Concession gouvernementale sur la précarité

Les fédérations de fonctionnaires ont remporté une victoire supplémentaire à propos de la résorption de la précarité, mardi 9 juillet. Réunies en séance plénière du Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, elles ont examiné le projet de loi qui doit transcrire l'accord signé récemment (*Le Monde* du 27 avril). Elles ont obtenu que le gouvernement recule la date-butoir du 14 mai, prévue pour que les vacataires bénéficient du plan : ceux qui étaient en poste entre le 1er janvier 1996 et le 14 mai pourront aussi y avoir droit.

Le Conseil a également approuvé un projet de décret qui confirme la moindre représentativité de la FSU en son sein, au motif qu'elle est essentiellement composée d'enseignants. Saisi par la FSU, le Conseil d'Etat devrait annuler, pour vice de forme, le décret fixant la représentativité des organisations syndicales. Aussi le gouvernement a-t-il décidé de le modifier, avec l'approbation de toutes les organisations, sauf la FSU et la CGT.

TERRORISME Un an après l'assassinat, le 11 juillet 1995 dans la mosquée parisienne de la rue Myrha, de l'imam Sahraoui et après la série d'attentats meurtiers qui s'en était suivie, les policiers ont réussi à démanteler les équipes terroristes ayant opéré sur le sol français. Ils ont en outre réussi à mettre au jour les réseaux islamistes internationaux ayant activé ces attentats. La plupart des terroristes arrêtés ont pour point commun d'avoir suivi des entraînements dans des camps situés au Pakistan et en Afghanistan. ● LES SERVICES DE POLICE français redoutent le déploiement en Europe occidentale d'une partie de ces moudjahidin actuellement *entraînés* en Bosnie. ● LES RESPONSABLES de l'administration pénitentiaire, les magistrats et les policiers s'inquiètent de l'émergence d'un processus d'islamisation dans les prisons françaises.

L'enquête sur les attentats de l'été 1995 a beaucoup progressé

Un an après l'assassinat de l'imam Sahraoui, les policiers français ont mis au jour de vastes réseaux islamistes implantés au Pakistan et en Afghanistan. Les services de renseignement s'inquiètent d'une possible mobilisation de terroristes actuellement entraînés en Bosnie

LE 11 JUILLET 1995, la prière de la fin d'après-midi vient à peine de s'achever quand un commando surgit, dans la mosquée parisienne *de la rue Myrha, pour assassiner* l'imam Sahraoui. La portée de cet assassinat est, ce jour-là, loin d'apparaître clairement. On sait à présent que ses auteurs voulaient délivrer un double message. Le premier était adressé à la branche modérée du Front islamique du salut (FIS), dont le cheikh Sahraoui était sans doute le représentant le plus estimé : l'ancien cofondateur du FIS *algérien a été tué parce qu'il refu*sait la violence aveugle et s'opposait à l'extension de la guerre civile algérienne hors de ses frontières. Le second message n'est devenu intelligible que dans les mois qui ont suivi : l'assassinat de la rue Myrha a constitué le point de départ d'une campagne d'attentats à la bonbonne de gaz qui, du 25 juillet au 17 octobre, a durement frappé la France (*10 morts et plus de* 130 blessés).

Un an plus tard, les équipes terroristes ayant agi dans l'Hexagone – le groupe Kelkal à Vaulx-en-Velin (Rhône), ainsi que ses homologues de Chasse-sur-Rhône (Isère) et de Lille – *ont été* démantelées. En prison, leurs membres continuent à observer un mutisme à peu près total sur leurs responsabilités et leurs commanditaires, sauf lorsque les enquêteurs les confrontent à des preuves irréfutables. Aujourd'hui, on ignore ainsi toujours le nom des deux tueurs du cheikh Sahraoui, mais on sait de quel groupe ils étaient issus. Daté du 14 octobre et *versé au dossier du juge Bruguière*, un rapport de l'identité judiciaire a établi que le fusil à pompe de marque Winchester utilisé rue Myrha est le même que celui retrouvé, le 27 septembre, au campement du groupe Kelkal, dans les monts du Lyonnais. L'expertise a également démontré « *la parfaite concordance entre les traces balistiques des onze douilles percutées* [lors de la fusillade entre plusieurs membres du groupe Kelkal et des policiers, le 15 juillet 1995 à Bron, dans le Rhône] *et celles de la douille examinée* [*trouvée dans* le caniveau face à la mosquée, le soir du 11 juillet] ».

Envoyé spécial du Groupe islamique armé (GIA) algérien en France, Boualem Ben Saïd a reconnu, lui, avoir dirigé les trois équipes impliquées dans la vague d'attentats. Les enquêteurs l'ont convaincu d'avoir élaboré ou participé à plusieurs actions de la campagne terroriste – le 26 août contre *le TGV Lyon-Paris, le 6 octobre aux* abords de la station du métro parisien Maison-Blanche, le 17 octobre dans la station Musée-d'Orsay du RER. Mais Boualem Ben Saïd continue à nier les opérations dirigées contre l'imam Sahraoui et contre la station Saint-Michel du RER, le 25 juillet à Paris. Il affirme, toutefois, avoir agi sous l'autorité directe d'un Algérien du GIA ayant résidé *en France, Ali Touchent, toujours* en fuite. Les enquêteurs considèrent que Ben Saïd et Touchent avaient été dépêchés en France par le chef du GIA, Djamel Zitouni, qui entendait venger la mort des preneurs d'otages de l'Airbus d'Air France tués dans l'assaut des gendarmes sur l'aéroport de Marseille-Marignane, le 26 décembre 1994.

Si Boualem Ben Saïd refuse de s'expliquer sur ses activités et ses contacts à l'extérieur de l'Hexagone, l'enquête a établi qu'il avait reçu, *en pleine période d'attentats*, d'importants virements financiers qui lui étaient envoyés par l'Algérien Rachid Ramda.

RAMIFICATIONS INTERNATIONALES

Considéré comme l'un des dirigeants du GIA en Angleterre, et responsable de la diffusion du bulletin *Al Ansar* édité par les islamistes radicaux algériens en Europe, Rachid *Ramda est en cours d'extradition* vers la France. Les autorités françaises le soupçonnent d'avoir été le pivot des contacts entre le GIA en Algérie et ses militants installés sur le continent européen. Soumises aux délais de la coopération judiciaire internationale, les enquêtes se sont concentrées, pendant l'année écoulée, sur les ramifications internationales des réseaux isla*mistes ayant opéré en France*.

Un point commun réunit en effet plusieurs des islamistes ayant opéré en France depuis 1994 : venus d'horizons variés, ces hommes ont participé à des stages d'entraînement militaire au Pakistan et en Afghanistan, certains d'entre eux combattant également aux côtés de leurs frères musulmans en Bosnie. Rachid Ramda est connu des services de renseignement pour avoir joué un rôle pionnier dans l'organisation, au Pakistan, des séjours d'islamistes s'entraînant à la guérilla. L'un de ses adjoints londoniens, Mohamed Kerrouche, qui résidait en France jusqu'en 1995, est accusé par la police française d'avoir préparé des stages de formation destinés aux cadres du GIA au sein de camps militaires appartenant aux Musulmans bosniaques. Deux membres de l'équipe de Chasse-sur-Rhône – liés au groupe Kelkal, ils avaient projeté un attentat contre un dépôt de carburants de la *région lyonnaise – ont également* été hébergés dans une « *villa* » de Peshawar (Pakistan), où ils ont été formés au maniement d'armes et d'explosifs. L'un d'eux, David Vallat, qui avait remis de faux papiers d'identité à Boualem Ben Saïd, a aussi admis avoir participé en 1993 à la lutte armée en Bosnie. C'est enfin du Pakistan qu'avait été revendiquée par fax, le 7 octobre 1995, les attentats commis sur le sol français.



Les jeunes beurs issus des banlieues françaises qui ont participé à la campagne d'attentats orchestrée à l'été 1994 au Maroc et qui ont été condamnés en janvier 1995 à Fès avaient, eux aussi, suivi en 1992 des stages d'entraînement commando aux confins du Pakistan et de l'Afghanistan. L'un de leurs « *frères d'armes* » parisien, Hamel Marzoug, avait suivi les mêmes stages militaires. Il avait été ensuite engagé sur les théâtres d'opérations de Palestine et de Bosnie, avant de tirer des coups de feu contre le cimetière juif de Casablanca.

« VIGIPIRATE » ALLÉGÉ

Un autre jeune des cités de Seine-Saint-Denis, Abdel Kader Hemmali, a été interpellé en décembre 1994 alors qu'il rentrait du Pakistan. Placé sous mandat de dépôt par le juge Bruguière, puis libéré par la chambre d'accusation, il a été appréhendé trois jours plus tard alors qu'il reconstituait, selon les enquêteurs, un nouveau réseau islamiste.

Inquiet du développement d'un tel système d'embrigadement islamiste, le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière a chargé, le 12 octobre 1995, la direction de la surveillance du territoire (DST) *d'enquêter sur* la nature et l'ampleur des réseaux pakistano-afghans. A leur retour du Pakistan, des dizaines de jeunes gens résidant en France ont *été* interrogés par le service de contre-espionnage. Leurs itinéraires présentent des constantes et, souvent, les mêmes zones d'ombre. La plupart disent être partis étudier le Coran. Sur place, ils ont déclaré le vol de leurs passeports, *sans doute maquillés* pour servir de faux documents à des clandestins. Les stagiaires les plus volontaires ont ensuite séjourné dans des camps situés à la frontière afghane, où ils ont eu droit à une formation au maniement d'armes et d'explosifs.

« *Aujourd'hui, l'essentiel des filières de l'islam radical violent pouvant menacer l'Europe occidentale passe par le Pakistan et Peshawar* », analyse un magistrat français spécialisé dans la lutte antiterroriste. Mais comment distinguer, dans le flux des stagiaires se rendant dans cette région, ceux qui ont seulement reçu une formation islamiste et ceux qui ont acquis une formation à la guérilla ? Dans un passé récent, des islamistes radicaux passés par le Pakistan ont été enrôlés pour combattre en Afghanistan, en Algérie, ou en Bosnie. Selon les premières conclusions de l'enquête conduite par le juge Bruguière, certains d'entre eux pourraient être, plus récemment, revenus en Occident dans l'attente d'une « *mobilisation effective* ». Sans que la menace de nouveaux attentats soit plus précise, le dispositif « Vigipirate » reste en place sous une forme allégée.

Erich Inciyan

Les « villas » de Peshawar

En novembre 1995, un jeune musulman prénommé Mouldi a expliqué aux policiers comment il avait participé à un stage de formation religieuse et militaire en Afghanistan. Ce diplômé en mathématiques était parti d'Alger, au début des années 90, afin d'enseigner au Pakistan. *Il a obtenu son visa sans difficulté : son voyage était orga*nisé par le Tabligh, un mouvement piétiste d'origine indo-pakistanaise qui a érigé en obligation religieuse la participation de chaque musulman à des missions de prosélytisme à l'étranger. A Peshawar, des *« villas »* accueillent des stagiaires étrangers regroupés par nationalité ; Mouldi logeait à la *« villa des Français »*. S'il a effectivement donné des cours dans un institut coranique, il a aussi participé à un stage de formation de plusieurs semaines dans les montagnes de la frontière, encadré par des vétérans du conflit afghan. A son retour en France, il a été interrogé par la DST, comme des dizaines de musulmans revenant de la frontière afghano-pakistanaise.

Les inquiétudes des services de police spécialisés

« *IL SERAIT EXCESSIF d'affirmer qu'une internationale verte existe à l'heure actuelle* », note, début juillet, un rapport émanant des services de renseignement français. La même source souligne cependant l'apparition de plusieurs réseaux islamistes transnationaux qui se sont développés au gré des conflits d'Afghanistan, d'Algérie, de Bosnie ou de Tchétchénie. Début juillet, les services de police français redoutaient le déploiement en Europe *occidentale d'une partie de ces* moudjahidins entraînés en Bosnie.

A la fin des années 80, bon nombre des volontaires ayant affronté l'armée rouge se sont d'abord repliés au Pakistan. C'est à cette période que se sont tissés les liens les plus durables entre les islamistes radicaux de nationalités algérienne, égyptienne, marocaine ou tunisienne. D'après les services de renseignement *français*, le Groupe islamique armée (GIA) algérien aurait ainsi vu le jour à Peshawar au début des années 90. L'information *judiciaire* confiée en octobre 1995 au juge Bruguière a mis en évidence le rôle central joué, au Pakistan, par le Maktab ul-Khedamat Mujahideens (« bureau des services aux moudjahidins ») dans la formation des islamistes radicaux algériens.

Spécialisé dans l'acheminement en Afghanistan de volontaires arabes pris en charge dans leur *pays d'origine, ce bureau installé* à Peshawar a recueilli des responsables de l'ex-FIS, dont Kamareddine Kherbane, après leur expulsion de France vers le Pakistan, en 1992. Devenu le gendre du fondateur du « bureau des services », Abdallah Azzam, l'Algérien Boudjemma Bounouar, membre de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, a été spécialement chargé de l'entraînement des Algériens au Pakistan. A la mort de son beau-père, tué dans un attentat à la *bombe, il a pris sa succession* à la tête du bureau de Peshawar.

Si les combattants du djihad formés au Pakistan ont longtemps bénéficié de la bienveillance – et vraisemblablement du soutien financier – de l'Arabie saoudite et de son allié américain, au nom de leur lutte contre le régime de Kaboul, le « bureau des services » a par la suite pâti de ses engagements *en faveur de l'islamisme radical* dans diverses régions du monde. Les autorités pakistanaises ont décidé de fermer son siège en décembre 1995, après un attentat contre l'ambassade d'Egypte à Islamabad. Mais ses membres ont continué de poursuivre leurs activités, observe-t-on de source française, en s'abritant derrière des structures annexes installées au Pakistan – l'Ecole des partisans ou la revue *Al Jihad*, par exemple.

NOUVELLE TERRE DE DJIHAD

La guerre en Bosnie a cependant ouvert une nouvelle terre de djihad à d'anciens « Afghans » ne pouvant regagner leur pays d'origine, ainsi qu'à des islamistes ayant quitté les pays d'Europe occidentale sous le coup d'une mesure d'expulsion ou du démantèlement d'un réseau. Plus d'un millier de combattants, venus principalement du Maghreb, des pays du Golfe, d'Iran, du Liban et de Turquie, *auraient combattu* en ex-Yougoslavie, selon une estimation des services français de renseignement. Aux côtés des vétérans afghans, une nouvelle génération de volontaires ayant suivi des stages d'initiation à la lutte armée sont alors intervenus en Bosnie.

Dans leur grande majorité, ceux-ci se sont rendus en ex-Yougoslavie sous couvert d'organisations caritatives musulmanes disposant de correspondants dans cette région. Parallèlement à leur action *humanitaire, ces ONG, souvent en*cadrées par d'anciens « *Afghans arabes* », ont servi de support aux opérations militaires des moudjahidins musulmans étrangers en Bosnie. Ces derniers ont notamment été incorporés au « *bataillon indépendant des moudjahidins* », une unité combattante dont la création officielle avait été annoncée à l'automne 1993 par le bulletin *L'Appel du djihad*, publié en Bosnie et *diffu*sé dans les centres islamistes d'Europe occidentale. Entraînés dans des camps situés aux environs de Zenica, ces combattants n'auraient jamais dépassé quelques centaines d'individus.

Suite aux accords de Dayton, le 14 décembre 1995, les autorités bosniaques ont décidé de placer les volontaires étrangers sous contrôle, *puis de les expulser par petits* groupes. Leur démobilisation a permis à certains de rejoindre, encore *une fois par le biais d'ONG musul*manes, les rangs des organisations intégristes de leur pays d'origine et leurs réseaux de soutien en Europe. Souvent créées par des membres de la confrérie des Frères musulmans, plusieurs de ces ONG – International Islamic Relief Organization, Convoy of Mercy, Muslim Aid ou Maktab ul-Khedamat – sont soupçonnées par les services fran*çais de soutenir la cause du djihad*, parallèlement à leur action humanitaire. Une partie de leurs volontaires ont en effet reçu une formation militaire poussée dans divers camps proches des zones de conflit – en Afghanistan, au Pakistan, au Tadjikistan, en Turquie ou en Bosnie – avant de basculer dans la lutte armée.

E. In.

Chronologie

● **11 juillet 1995 :** un commando de deux tueurs assassinent l'imam Sahraoui et l'un de ses *fidèles à Paris*.

● **25 juillet :** une bombe explose dans une rame du RER à la station Saint-Michel (8 morts, 84 blessés).

● **17 août :** une bonbonne de gaz explose près de la place Charles de Gaulle-Etoile à Paris (*17 blessés*).

● **26 août :** un engin explosif est découvert et désamorcé sur la voie du TGV Lyon-Paris.

● **3-4 septembre :** une bombe explose à Paris sur un marché du XI[e] arrondissement (4 blessés) et une autre est désamorcée le lendemain dans une sanisette du XV[e] arrondissement.

● **7 septembre :** une voiture piégée explose devant une école juive de Villeurbanne (Rhône) blessant 14 personnes.

● **6 octobre :** une bombe fait 13 blessés à proximité de la station du métro parisien Maison-Blanche, dans le XIII[e] arrondissement.

● **17 octobre :** un attentat est commis contre une rame du RER entre les stations Musée d'Orsay et Saint-Michel (19 blessé).

● **2 novembre :** les policiers arrêtent un groupe d'islamistes à Lille qui s'apprêtaient à déposer une bonbonne de gaz sur un marché de la ville.

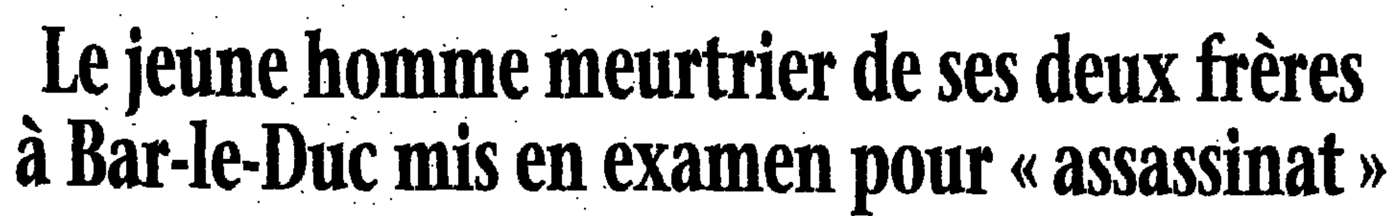
Prosélytisme dans les prisons d'Ile-de-France

PLUS DE DEUX CENTS détenus sont écroués dans les prisons françaises à la suite de la campagne d'attentats de 1995 et du démantèlement de réseaux de soutien aux maquis algériens. Ils sont presque tous concentrés dans les établissements de la région parisienne, afin de faciliter leur transport jusqu'au Palais de justice de Paris où se trouvent les cabinets des juges d'instruction spécialisés. *Cette concentration inquiète les responsables* de l'administration pénitentiaire, les magistrats et les policiers chargés des violences islamistes, qui se sont réunis à la fin du mois de mars pour convenir de mesures destinées à éviter une islamisation des prisons.

Depuis quelques mois, l'administration pénitentiaire veille à changer régulièrement de prison les détenus islamistes considérés comme les plus importants. L'ascendant qu'ils exercent sur des jeunes d'origine maghrébine écroués pour des infractions de droit commun inquiète les spécialistes de la lutte antiterroriste. Il s'agit d'éviter le phénomène d'alliances nouées entre « politiques » et « droit commun », qui, dans les années 80, avait été réussi par les terroristes d'Action directe. En septembre 1995, l'Union des syndicats pénitentiaires (USP) avait donné l'alerte en réclamant une enquête administrative sur le rôle joué par des détenus proches du GIA. Des sur*veillants avaient réagi au comportement d'is*lamistes qui imposaient les cinq prières quotidiennes rituelles à leurs codétenus et les empêchaient de regarder à la télévision des émissions jugées incompatibles avec la religion musulmane. Des détenus avaient d'ailleurs eux-mêmes demandé à changer de cellule.

Les incidents violents provoqués par des islamistes à l'égard des surveillants ou des autres détenus demeurent pourtant rarissimes. Tout juste signale-t-on le cas d'un Algérien âgé de quarante ans, Nourredin Talhadj, écroué à la maison de la Santé après le démantèlement d'un réseau mêlant voyous et islamistes dans les cités HLM du Val-de-Marne, à l'origine de l'une des rares agressions de surveillant. *Le risque de conversion à l'islamisme* radical reste néammoins redouté. Les Maghrébins sont généralement regroupés par quartier, pour des raisons relevant de la commodité de gestion, notamment le respect des interdits alimentaires. « *Il faudra attendre quelques mois avant de savoir si des détenus de droit commun, soumis à l'influence de détenus radicaux, basculent dans l'activisme islamiste à leur sortie de prison* », expliquent plusieurs responsables de la lutte antiterroriste, rappelant *l'exemple de Khaled Kelkal, qui, écroué pour* des braquages, a été converti à l'islam radical au cours d'un séjour en prison.

E. In.



Le jeune homme meurtrier de ses deux frères à Bar-le-Duc mis en examen pour « assassinat »

Lycéen brillant mais solitaire, l'adolescent souffrirait d'un « profond déséquilibre mental »

Le garçon de seize ans et demi qui a tué, à coups de couteau, de marteau et de hachoir, ses deux frères âgés de neuf et quatorze ans (*Le Monde* du 10 juillet) a été mis en examen pour assassinat et écroué à Metz. Décrit comme un jeune homme très brillant mais particulièrement solitaire, le meurtrier souffrirait d'un *« profond déséquilibre mental »*. Une expertise psychiatrique devrait être ordonnée.

BAR-LE – DUC (Meuse)
de notre envoyée spéciale

En début d'après-midi lundi 8 juillet, un jeune homme de seize ans et demi, habitant de Bar-le-Duc (Meuse), tue ses deux petits frères, âgés de quatorze et neuf ans. Profitant de l'absence de sa mère et de son beau-père, il les frappe à coups de couteau, de marteau et de hachoir. Le crime, d'une violence incroyable, n'aura duré que quelques minutes. L'adolescent se rend alors chez son psychologue et lui demande d'avertir la police.

Interpellé peu après, il est placé en garde à vue au commissariat de police de la ville avant d'être conduit, mardi 9 juillet, au tribunal de Verdun, seule juridiction compétente en matière de mineurs dans le département. Il y sera mis en examen dans la soirée pour *« assassinat sur mineurs de moins de quinze ans »* par le juge d'instruction Jean-Pierre Roy et placé sous mandat de dépôt.

Le magistrat instructeur a suivi les réquisitions du procureur de la République, Thierry Villardo, qui avait retenu la thèse d'un double fratricide prémédité, après avoir consulté le rapport des policiers chargé de l'enquête. L'adolescent n'aurait en effet pas projeté de tuer seulement ses deux frères, mais toute sa famille, la veille, dans leur sommmeil. Il se serait ainsi procuré des armes, dans la journée de dimanche. Mais ses projets auraient été contrecarrés, son jeune frère ne trouvant pas le someil. Lui-même se serait endormi après avoir repoussé le crime au lendemain.

Selon le procureur de Verdun, l'adolescent serait atteint d'un *« profond déséquilibre mental »* et ferait preuve d'un *« raisonnement excessif, proche de l'aberration »*. Le jeune homme serait enfermé dans son monde intérieur et ferait preuve d'une grande difficulté à communiquer avec l'extérieur. Il se serait d'ailleurs décrit comme étant très malheureux. Par son geste, il aurait voulu démontrer l'intensité de sa souffrance personnelle et atteindre le *« comble du malheur »*. Il aurait raconté aux enquêteurs qu'il désirait finir *« SDF ou en prison »*.

A Bar-le-Duc, où l'adolescent résidait depuis moins d'un an, on cherche vainement à comprendre. Pour ceux qui connaissaient ce jeune homme discret, sans histoire, rien ne laissait présager une telle extrémité. Il était l'aîné de trois enfants que sa mère avait eus d'une première union. Pendant son enfance, la profession de son père l'a régulièrement amené à déménager. Interviennent alors le divorce de ses parents, le remariage de sa mère, et la naissance de deux petits demi-frères. La famille recomposée s'installe à Bar-le-Duc. Ces changements ne semblaient pourtant pas l'affecter particulièrement : on ne lui connaissait pas de conflit majeur avec sa famille. Le procureur de Verdun estime d'ailleurs que le divorce n'est pas un élément déterminant dans son histoire.

Lycéen brillant, élève de première scientifique du lycée Raymond-Poincaré de Bar-le-Duc, le jeune homme avait une réputation de lettré et devait passer en terminale littéraire. Amateur de musique classique et d'opéra, passionné de littérature et de philosophie, il faisait preuve d'une grande précocité intellectuelle. *« Il s'exprimait avec un vocabulaire riche et excellait en français et en histoire-géographie »*, témoignent deux adolescentes, élèves de la même première.

> « Il a fait preuve d'une conduite suicidaire sur le plan social. En éradiquant son milieu proche, c'est comme si lui-même partait en fumée »

Le jeune homme était considéré comme le solitaire de la classe. Il ne parlait jamais de lui, ne sortait guère le soir et ne recherchait pas la compagnie des autres. On ne lui connaît d'ailleurs pas de proches amis. *« Certains allaient bien lui parler, mais ça s'arrêtait généralement là*, raconte l'un des deux jeunes filles. *Il ne donnait jamais suite, ça restait très superficiel. »*

Décrit comme *« timide »* et *« renfermé »*, l'adolescent, peu connu des autres, ne se confiait sans doute qu'à l'un des conseillers principaux d'éducation de son lycée qui le voyait une fois par semaine. Ensemble, ils avaient de grandes conversations sur la littérature et la philosophie.

Aux alentours de Pâques, cependant, le jeune homme tire un premier signal d'alarme. Il fait une fugue, qui durera toute une journée et une partie de la nuit. Il reviendra de lui-même et aura alors une conversation avec Yvon Leroux, le principal de son lycée. *« Nous avons parlé de Nietzsche et de Cioran qu'il affectionnait particulièrement*, se souvient ce dernier. *On sentait qu'il n'en retenait que le côté noir, mais comme le font beaucoup d'adolescents de son âge. Il y avait quelque chose de grave en lui. A ce moment-là, j'avais quand même l'impression qu'on avait ouvert une brèche dans la parole. »* A l'issue de sa fugue, le jeune homme avait écrit une lettre à sa mère, pour s'excuser. Alarmée, celle-ci avait alors décidé de lui faire consulter un psychologue. Il verra le praticien cinq ou six fois, sans visiblement que cela lui paraisse bien utile.

Pour Thierry Villardo, procureur de Verdun, l'adolescent est *« un être très intelligent mais très malheureux »*. Sa souffrance l'aurait conduit à l'irréparable. *« Il a fait preuve d'une conduite suicidaire d'un point de vue social. C'est se bousiller aux yeux du monde en quelque sorte*, explique le procureur. *En éradiquant son milieu proche, c'est comme si lui-même partait en fumée. »*

Pour tenter de comprendre, une expertise psychiatrique sera prochainement ordonnée par le juge d'instruction. Dans l'immédiat, l'adolescent est en détention provisoire au centre médical de la maison d'arrêt de Metz. Le juge d'instruction Jean-Pierre Roy estime en effet qu'il pourrait dorénavant devenir dangereux pour lui-même.

Cécile Prieur

Les œuvres du peintre Blasco Mentor ne lui seront pas restituées

LA COUR D'APPEL d'Aix-en-Provence a annulé, dans un arrêt rendu le 27 juin, l'ordonnance de restitution de 250 toiles et dessins du peintre Blasco Mentor, prononcée en avril par le juge d'instruction toulonnais Jean-Luc Tournier (*le Monde* du 12 avril). La cour a jugé que *« la détermination de l'association ayant qualité pour obtenir la restitution des œuvres saisies restait des plus litigieuses »*. D'une valeur d'environ 40 millions de francs, les œuvres avaient été saisies par la justice dans le cadre de l'enquête sur la « Villa Tamaris » et sur un projet de création d'une fondation Mentor.

Yvan-Paul Valenti, ancien directeur de cabinet du maire (UDF) de La Seyne-sur-Mer et directeur de la « Villa Tamaris », avait été mis en examen pour *« recel d'escroquerie »*, après qu'un rapport d'audit, effectué par l'ancien policier Antoine Gaudino, l'eut accusé de *« manœuvres frauduleuses »* pour s'être fait désigner *« conservateur perpétuel »* de l'œuvre du peintre. Blasco Mentor, âgé de soixante-seize ans, avait alors déposé une plainte.

DÉPÊCHES

■ **AFFAIRES : l'industriel Maurice Bidermann a été transféré à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne)**, mardi 9 juillet après-midi. Incarcéré à la prison de la Santé depuis le 24 mai, M. Bidermann a été transféré pour éviter qu'il ne rencontre le président de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, a indiqué son avocat, Me Eric Hemmerdinger. Un médecin aurait par ailleurs jugé nécessaire de placer M. Bidermann, âgé de soixante et un ans, à l'infirmerie, en raison de son *« état de santé difficile »*.

■ **MONTAGNE : quatre personnes ont trouvé la mort**, mardi 9 juillet, dans les massifs alpins. Les secouristes ont retrouvé le corps d'un alpiniste sud-coréen, bloqué à 4 000 mètres d'altitude, ainsi que ceux de deux alpinistes emportés par une avalanche. L'un des deux Belges qui avaient bravé le mauvais temps, dimanche 7 juillet, pour une randonnée dans les Grandes Platières (Haute-Savoie), est décédé à l'hôpital. Un autre estivant de vingt-trois ans, parti seul en randonnée dans le massif de l'Oisans, est toujours porté disparu.

■ **FAIT-DIVERS : un homme de trente ans, membre d'un réseau de trafic de haschisch, a été blessé**, mardi 9 juillet à Stains (Seine-Saint-Denis), par les gendarmes, sur qui il avait tiré lors de son interpellation et qui ont riposté. Touché par balles au bas-ventre et aux cuisses, il a été hospitalisé à Clichy (Hauts-de-Seine), sans que ses jours soient en danger. Quatre autres personnes se sont rendues sans résistance au cours de cette interpellation.

■ **INCENDIE : une cinquantaine d'hectares de résineux, situés auprès du circuit du Castellet (Var), ont été la proie des flammes** dans la nuit de mardi à mercredi 10 juillet. Près de 400 hommes et 80 camions d'attaque ont combattu le feu toute la nuit, avant que deux avions et deux bombardiers d'eau ne viennent en renfort mercredi matin mettre fin au sinistre. L'origine de l'incendie, qui n'a pas fait de victimes, n'a pas été déterminée.

■ **FEMMES : le collectif national pour les droits des femmes tiendra, les 16 et 17 mars prochains à Paris, des assises nationales.** A la suite du succès rencontré par la manifestation pour le droit des femmes du 25 novembre 1995, les principales organisations féministes, syndicales, politiques qui y avaient participé souhaitent prolonger leur action commune. Ces assises devraient déboucher sur l'annonce de revendications politiques et sociales.

La sécurité est déficiente sur 60 % des machines utilisées dans les lycées techniques

LE DOSSIER de la sécurité dans les établissements scolaires est décidément bien encombrant pour le gouvernement et les collectivités territoriales. Dès avant son installation, le 12 juillet 1995, l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires, présidé par Jean-Marie Schléret, avait dressé un inventaire exhaustif des dangers que présentait le patrimoine des lycées et collèges, en relevant la présence d'environ 7 % de bâtiments à structure métallique de type Pailleron. Plus récemment, il avait évalué à plus de 1,76 milliard de francs le coût du diagnostic et de l'enlèvement de l'amiante (*Le Monde* du 26 juin). Le constat dressé sur l'état du parc des ateliers des lycées techniques et professionnels, rendu public mercredi 10 juillet, n'est guère plus rassurant.

Près de 60 % des 33 097 machines-outils recensées dans 1 933 établissements ne sont pas conformes aux normes de sécurité définies selon un décret du 11 janvier 1993 résultant d'une directive européenne du 30 novembre 1989. Pis, près de 30 % d'entre elles, essentiellement dans les secteurs de la mécanique et de la métallerie, sont bonnes pour la casse. Cet inventaire est inquiétant à double titre.

Selon une autre enquête menée par l'Observatoire, les machines sont à l'origine de 20 % des accidents dont sont victimes les lycéens. En réalité, cette proportion est beaucoup plus importante puisqu'un quart seulement des élèves fréquentent les ateliers des établissements techniques. En second lieu, le décret impose la mise en conformité de tous les équipements à la date du 1er janvier 1997. Sur ce point, la France a pris un retard difficilement rattrapable.

Techniquement, cette réalisation, dans un délai aussi rapproché, relève de la prouesse, sauf à neutraliser toute activité d'enseignement. Financièrement, elle paraît irréaliste dans la mesure où les régions, propriétaires du parc, n'ont à ce jour engagé qu'à peine 900 millions de francs d'un programme évalué, en moyenne, à environ 2,1 milliards de francs. Juridiquement, à partir de cette date, la responsabilité des chefs d'établissement, et celle des collectivités locales, risque d'être engagée en cas d'accident pour *« mise en danger délibérée d'autrui »*. Ce recensement ne porte en fait que sur les établissements publics. Il faut y ajouter les lycées privés, qui, selon leurs propres informations, estiment à 70 % le nombre de machines obsolètes ou nécessitant des travaux de sécurité.

Jouant le rôle d'« alerte » défini dans ses missions, l'Observatoire de la sécurité a attiré l'attention du premier ministre, Alain Juppé, sur la gravité de cette situation et la nécessité d'adopter des mesures urgentes. Dans un courrier adressé le 6 juin, son président commentait également l'étude sur l'amiante chiffrant le coût du diagnostic et des travaux à 1,8 milliard de francs dans les établissements publics et à 233,5 millions de francs dans le privé. L'expertise réalisée sur la moitié des établissements relève en effet que 5 % des lycées et 4,8 % des collèges ont été floqués à l'amiante. Mais des matériaux à base d'amiante ont été décelés dans 9,6 % des lycées et 2 % des collèges.

UNE BROCHURE DE PRÉVENTION

Depuis sa création, l'Observatoire a aussi tenté d'enquêter sur la sécurité des locaux dans les 63 000 écoles primaires et maternelles, publiques et privées. La tâche est d'autant moins aisée que 75 % de ces bâtiments ne sont pas soumis à des visites régulières des commissions de sécurité. Plusieurs risques ont toutefois été détectés, comme le défaut de vérification des installations techniques, l'absence de protection des installations à risques (chaufferie, stockage de papier...). Des dangers ont aussi été recensés dans les cours de récréation et les aires de jeu, où surviennent plus de 50 % des 156 000 accidents enregistrés au cours de l'année scolaire 1994-95.

Seize accidents mortels ont été constatés, ainsi que 1 500 hospitalisations de plus de quarante-huit heures et 13 000 d'une durée inférieure. Dans les collèges et les lycées, ces incidents se produisent à plus de 50 % dans les gymnases et les installations sportives. C'est d'ailleurs pour prévenir des dangers et des risques encourus sur les terrains de sport qu'une brochure a été éditée à l'intention des établissements et des collectivités territoriales. L'ensemble de ces données devrait figurer dans le rapport annuel que l'Observatoire de la sécurité devrait rendre, en décembre, au président de la République.

Michel Delberghe

Un observatoire d'alerte et de prévention

Protection contre l'incendie, détection d'amiante, parc de machines-outils dans les ateliers, installations sportives et accidents scolaires : l'Observatoire national de la sécurité dans les établissements scolaires n'a pas fini de remplir sa mission d'alerte et de prévention sur les risques encourus dans les écoles, les collèges et les lycées. Officiellement installée le 12 juillet 1995, cette instance de 48 membres, représentant les administrations, les élus locaux, les gestionnaires d'établissement, les syndicats d'enseignants et de personnels et les parents d'élèves, a pris la suite de la commission Schléret, créée en janvier 1994. Il lui reste à achever l'étude exhaustive sur les conditions de sécurité contre l'incendie dans les 63 000 écoles primaires et maternelles. Ses résultats sont très attendus par l'enseignement privé, qui espère en tirer argument pour obtenir de l'Etat et des collectivités territoriales les moyens juridiques et financiers de rénover leur patrimoine.

Le Monde IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrondt

Ile Saint-Louis
vue très dégagée
3 700 000 F
48-42-38-10

URGENT ! Mº LOUVRE
Bel immeuble, 7e, ascenseur, studette à rénover.
300 000 F – 45-46-26-25

3e arrondt

Dans hôtel part. rénové sur cour d'honneur ravissant
2P 950 000 F
42-78-64-33

5e arrondt

5e NOTRE-DAME
3 P., 57 m² + balcon, 8e, asc., pierre de t. 43-36-17-38

VAL-DE-GRACE
Imm. ravalé stud. + chbre bon ét. plein sud calme ét. élevé asc.
380 000 F – 43-25-97-16

PANTHÉON Imm. P. de T.
2 P + gd s/sol s/r. calme bon état possib. cial. ou libéral
690 000 F – 43-25-97-16

LUXEMBOURG
Imm. P. d. T. 4 P. gd séj. S. à manger 2 chbres parquet moulures chemin. s/rue et cour
2 300 000 F – 43-25-97-16

6e arrondt

Vavin anc. à rafraich., 4e ét., pl. sud, calme, 2 p., 30 m², idéal étud. ou invest. – 43-35-18-36

VAVIN RASPAIL
beau pierre de t. vue dégagée
3/4 P. balc. terrasse soleil
2 850 000 – Tél. : 43-25-32-56

ODÉON MAISON
de ville originale terrasse
Serge Kayser – 43-26-43-43

Mº PORT-ROYAL
Dans parc monastère
2 p. 55 m². Loggia, standing
1 925 000 F – 45-48-39-96

7e arrondt

CHAMP-DE-MARS. Très bel imm. ancien, ét. élevé, asc., 4 P. + serv., bains dche, cuis. équipée. 2 980 000 F
42-79-38-76 HB

8e arrondt

Ponthieu, récent standing tout s/ jard., 4/5 P., 120 m², rénové, park., urgent 43-35-18-36

9e arrondt

Ste-Cécile à seis, bel anc., magn. 2 p., 43 m² (séj. 21), balcons, soleil, calme, ch. min. 43-35-18-36

N.-D. de Lorette imm. caract. dern. ét. 3/4 p. 75 m² chem. pout. sol., ch. min. – 43-35-18-36

13e arrondt

TOLBIAC récent STUDIO
35 m² + PARK. calme soleil
440 000 F – 44-24-26-92

TOLBIAC agréable maison
2 p. duplex jard. privatif
park 900 000 F – 43-25-32-56

MAISON-BLANCHE STUDIO
s. d'eau chf. central 28 m²
calme 290 000 F – 44-24-26-92

14e arrondt

Prox. Denfert. récent stand., 4e ét., studio 33 m², cuis. sép., prix intéressant
43-35-18-36

Alésia p. de t., ét. élevé, liv., 3 chbres 86 m², balc., parfait état, faibles ch. – 43-35-18-36

MONTSOURIS
récent bon stand. gd. stud. balc. s/jard. calme, clair, soleil ét. élevé, asc.
680 000 F – 43-25-97-16

DENFERT - MAIRIE
3 P. 54 m², rdc. bel immeuble 1910, dble liv., 1 ch./coin cuis., sdb, w.-c. sép., cave, charme, prof. poss. – 45-43-68-04

DENFERT
3 P. 50 m² bel imm. ancien
3e étage, calme.
875 000 F Syndic – 40-47-67-82

15e arrondt

O.-de-Serres p. de t., ét. élevé, ss vis-à-vis, 80 et 100 m² rénovés, ens. ou séparés – 43-35-18-36

Pasteur-Volontaires
Grand studio standing, loggia, cuis., sép., dressing, sud, 5e étage, vue, gardien
750 000 F – 45-66-73-88

DUPLEIX. STUDIO
agréable, verdure, équipé, dans bel imm., ancien
350 000 F
Syndic – 40-47-67-82

16e arrondt

Paris 16e Nord
62, rue Saint-Didier
SEFIMA

33 appartements.
Du studio au 5 pièces. 29.500 F le m² moyen.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves.
De belles prestations pour de très beaux appartements. Tout le raffinement s'accorde avec le confort le plus actuel pour faire de ces appartements des espaces de vie privilégiés.
Parking en sous-sols.
RENSEIGNEMENTS ET VENTE : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - Nº Vert : 05.33.59.00.

PASSY
Beau pied-à-terre, 73 m², 3e etg. Entrée, séjour 53 m², bain, cuis. équipée.
1 250 000 F sur place les 12, 13, 14/07, de 12 à 13 h, au 9, rue Beethoven

RAPHAËL – A SAISIR
350 m² PRESTIGE
Triplex, verdure, calme
42-76-08-99 – 53-67-53-30

17e arrondt

Av. des TERNES (près place) 2 P. + terrasse 12 m². Soleil, calme, confort
660 000 F – 40-47-67-82

18e arrondt

BON 18e LOFT
ATELIER D'ARTISTE
90 m² env. + 50 m² s/sol, 5 m hauteur s/plafond. 1 350 000 F
Tél. : 07-56-20-44

19e arrondt

PARIS-QUAI DE SEINE (19e)
F2 (94 M²) NEUF avec parking.
Vue sur canal de la Villette.
890 000 F
FRANCE VIAGER : 42-89-06-66

92 Hauts-de-Seine

COLOMBES
4 P 88 m²
dans résidence calme, commerces, gares, écoles à 5 mn
Prix : 680 000 F
Tél. : 48-55-16-29 (rép.) ou 02-42-42-06

7 minutes Montparnasse
92140 Clamart. Particulier vend près gare, commerces et transports.
Studio 25 m² + 8 m² balcon donnant sur jardins. Entrée, pièce principale, cuisine aménagée et équipée en électro-ménagers, salle de bains, W.-C., penderie, cave et parking en sous-sol. Immeuble de standing, ascenseur.
Habitable sans frais.
Tél. : 47-36-13-41

93 Seine-Saint-Denis

PANTIN Mº HOCHE
Ensoleillé. Sans vis-à-vis, calme, 2 P, 32 m² 2e étg. s. d'eau, cave, cuisine
360 000 F – (1) 48-43-17-00

94 Val-de-Marne

Face au bois de Vincennes, à Saint-Maurice (94), 5 mn du métro. Appartement 2 pièces, cuisine, salle de bains, 40 mètres carrés. Très calme, 520 000 F.
Téléphone : 43-56-09-17

VILLECRESNES (94), centre ville, 3e et dern. étage, résid. calme et très arborée, vue except., 3 p., 88 m², clair et ensoleillé. Entièrement refait neuf (y compris électricité, plomberie, sanitaires). Tout en blanc.
Séjour et terrasse sur parc, parquet vitrifié.
Cuisine neuve entièrement aménagée, 2 chambres silencieuses, salle de bns, wc indépendants, ravalement récent, cave, parking privé, accès bip et code, 10 mn RER, écoles, commerces 200 m.
800 000 F. (1) 45-95-29-52.

Province

ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)
F2 50 m² Loggia, grenier garage fermé. Gd standing
Prix : 650 000 F.
Tél. : (16) 41-88-16-92

Var : retraite heureuse. Rés. non médicalisée haut standing dans parc, prox. transp. publics, quartier villas calme dans pinède. 2 pièces, coin cuisine + 2 balcons côté mer. Bon restaur. Gardien 24/24. Prix à débattre. Tél. soir + week-end. 194122 348 0663

appartement achat

INTER PROJETS
rech. sur Paris et Est parisien
VOLUMES ATYPIQUES
A LOUER OU A VENDRE
IP 42-83-46-46

locations offres

10e CANAL ST-MARTIN
1er ét. sur jard., calme, clair. Part. loue 3 p., 50 m², ch. ind. gaz. 4 500 F + 300 F ch.
42-17-27-60 ou 42-06-68-43

Mº Ségur
chambre ensoleillée équipée et meublée
7e étage, ascenseur, kitchenette, douche, wc. Branchement téléph., câble.
2 800 F c.c. Part. à part.
45-67-92-61

XVe PROCHE MONTPARNASSE
100 m² au dix. et dern. étage
2 gds balc., gde luminosité
pas de vis-à-vis
un dble living, 2 chambres au calme sur jardin privatif
une salle de bns, une s. d'eau
toil. séparées, nbrx placards
une cave, un box fermé
11 000 F, charges comprises.
45-68-56-65. Part. à part.

7e UNESCO standing poss., meublée, 3 p. 9 000 F CC. 4 P. 11 200 F CC. OLT 45-06-63-67

8e MONTAIGNE. Imm. catégorie exceptionnelle, appt. 8 P., balcon dernier étg.
LONGCHAMP : 47-05-40-43

ILE ST-LOUIS
VUE S/SEINE charmant duplex, dernier ét. séj. + 2 chbres, terrasse, soleil
15 500 F ch. comp.
Serge Kayser 43-29-60-60

LUXEMBOURG
bel imm., p. de t., 2/3 p., entrée, dble séj., ch., cuis. équip., s.d.b., wc, bon ét. calme, clair, 6 300 F cc.
Tél. : 43-25-97-16.

CHARDON-LAGACHE
bel imm., p. de t., 2/3 p., sur cour dégagée, entr., s. à manger, ch., cuis. éq., sdb, wc, bon ét., calme, clair, 5 900 F ch. comp.
Tél. : 43-25-97-16

CENSIER, p. de t., 3/4 p., parf. ét., parquet, moulures, dble exposition, excellente distribution, 8 700 F cc.
Tél. : 43-25-97-16

LUXEMBOURG, p. de t., 4 p., bon plan, dble expo., parquet moulures, cheminée, calme, 11 480 F cc.
Tél. : 43-25-97-16

F 4 17e
COURCELLES - WAGRAM
Imm. pdt, 4e ét. asc., gardienne, dble liv., 2 ch., Entier. rénové
9 000 F + ch., poss prof. libérale, 10 000 F + ch.
Tél. : (16) 29-90-03-60

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 78
hôtel part., parfait état, parc du château 350 m², triple récept, 7 chbres, terrasse, jard. gar. 2 voitures + park, libre juillet 35 000 F
FONCIA – 34-51-62-59
Madame MALARTIQUE

NEUILLY CHÂTEAU
gd séj., balcon + 3 chambres, 130 m², park. 15 000 F ch. comp.
Serge Kayser 43-29-60-60

location meublée offre

13e. A louer, rue Bobillot, 2 p., meublé, balc., cuis., s. d'eau, wc indép., 8e ét. Très ensoleillé. Lib. le 21 juil. pour 1 an. Conv. 2 étud., 4 500 F ch. et chauf. comp. 45-65-12-28.

locations demandes

MASTER GROUP
47, r. Vaneau, 75007 Paris
rech. appts vide ou meublé.
Toutes surfaces pour
CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS
42-22-98-70

Jeune couple monté à Paris cause épouse étudiante, rech. appt. contre travaux.
Tél. : (16) 80-56-83-00 ou (16) 85-98-81-05

immobilier ventes

ST-GERMAIN MAISONS-LAFFITTE
IDÉAL INVESTISSEUR
Immeubles de rapport situation de 1er ordre
FONCIA - 34-51-62-59

viager

PARIS 17e RENNEQUIN
Libre. Studio (22 m²). 2 têtes.
250 000 F + 2 600 F/mois.
FRANCE VIAGER : 42-89-06-66

PARIS-BUZENVAL (20e)
LIBRE 3 p. (58 m²) 2 têtes.
200 000 F + 4 500 F/mois
Viagers CRUZ 42-89-06-66

CHAMPIGNY-S.-MARNE (94)
Libre. PAVILLON de luxe 2 têtes.
1 100 000 F + 3 165 F/mois.
FRANCE VIAGER : 42-89-06-66.

villa

ILE ST-GERMAIN
villa neuve livrée mi-97
118 m² + jard. 2 500 000 F
Rengts : 46-45-81-11

TRÈS URGENT. 1,5 km Paris. Maison haut de gamme KAUFMAN. 5 P. + Mezzanine/Bureau. Zone résidentielle, proche toutes commodités à FRANCONVILLE. Téléphone 53.89.34.29 bureau ou 43.72.04.16 après 21 heures.

maisons

ILE DE BRÉHAT vend maison avec café restaurant en activité, 140 m², tous commerces possibles.
Emplacement exceptionnel, murs et fonds 1 100 000 F.
Part. : (16) 96-20-06-03 soir.

immobilier étranger

A VENDRE
MAISON AU PORTUGAL
20 km de Lisbonne (Brejos de Azetao)
Plages 10 km - maison 100 m² au sol. 170 m² habit. de suite sur 2 niveaux. 800 m² de terrain + garage.
Prix : 500 000 F.
64-57-27-98 ap. 19 heures

hôtel particulier

94 ST-MAURICE face bois VINCENNES. Part. vend hôtel particulier.
Luxueux 12 pièces, dépendances.
Prix justifié.
Tél. : 45-18-97-97

propriétés

(44) PONTACHÂTEAU 1 MF
Moulin XIXe,
site panoramique protégé, 1 ha 10 a 76 ca., gde allée, puits, garage 92 m² aménagé + permis construire sur 1 500 m², verger, gds arbres.
Tél. : 40-88-16-46 (ap. 19 H)

MONTARGIS
60 mn PARIS sud
Au cœur du village,
SPLENDIDE
PRESBYTÈRE
tt aménagé, habitable de suite, séj. 60 m², salon, cuis., 4 chbres, 2 bains, wc, chf. cent., cave voûtée + dépendances, parc clos 1 500 m².
Prix : 790 000 F.
Crédit possible. (16) 38-85-22-92

BOURGOGNE. Chalet près d'un monastère tibétain, vue panora. Calme + moulin à chevaux 18e à restaurer.
Tél. (16) 85-84-46-45

fonds de commerce

A CÉDER PARIS 17e BOUTIQUE
PAP ENFANTS – PRIX : 500 000 F
Bail récent – Fax : 43-48-93-28

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
Société cédant droit au bail en fonds de commerce 2 980 m² + bureau.
Dept Tarn.
Cbt d'avocat 63-48-19-20

immobilier d'entreprise

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services 43-55-17-60

LUXEMBOURG LOCAL PROF. ou cial à aménager s/cour pavée calme
1 385 000 F. 43-25-97-16

Chaque Mercredi daté jeudi, retrouvez les annonces classées

IMMOBILIER / TARIFS :
PROFESSIONNELS : 130 F. HT la ligne
PARTICULIERS : NOUS CONSULTER
CONTACT : 44.43.77.40

- OFFRES D'EMPLOI -
TARIF : 210 F. HT la ligne

- DEMANDES D'EMPLOI -
TARIF : 55 F. HT la ligne

- PROPOSITIONS COMMERCIALES -
TARIF : 400 F. HT la ligne

- AGENDA -
TARIF : 130 F. HT la ligne

CONTACTS : 44.43.76.03
44.43.77.34

Le Monde

LE MONDE DES CARRIÈRES

VILLE DE CHAMBÉRY

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE
pour le recrutement d'éducateurs de jeunes enfants (H/F)

Date de retrait des dossiers : à partir du 19 juillet 1996
Date limite de retrait des dossiers : le 19 août 1996
Date limite de dépôt des dossiers : le 20 septembre 1996
Nombre de postes mis au concours : 2 postes.
Les épreuves auront lieu dans le courant du mois d'octobre 1996
Les dossiers d'inscription sont à retirer :
– soit au service du personnel (service accueil),
– soit par demande écrite au service du personnel,
39, rue Juiverie, BP 1105,
73011 CHAMBÉRY Cedex, en joignant une enveloppe format 22,9 × 32,4 cm affranchie au tarif en vigueur, libellée aux nom, prénom, et adresse du candidat.

Conditions d'inscription :
– Remplir les conditions générales de recrutement pour être titularisé dans la fonction publique territoriale,
– Etre titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

VILLE DE CHAMBÉRY

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE
pour le recrutement d'un psychologue territorial (H/F)

Date de retrait des dossiers : à partir du 19 juillet 1996
Date limite de retrait des dossiers : le 19 août 1996
Date limite de dépôt des dossiers : le 20 septembre 1996
Nombre de postes mis au concours : 1 poste
Les épreuves auront lieu dans le courant du mois d'octobre 1996
Les dossiers d'inscription sont à retirer :
– soit au service du personnel (service accueil),
– soit par demande écrite au service du personnel,
39, rue Juiverie, BP 1105,
73011 CHAMBÉRY, en joignant une enveloppe format 22,9 × 32,4 cm, affranchie au tarif lettre en vigueur, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat.

Conditions d'inscription :
– Remplir les conditions générales de recrutement pour être titularisé dans la fonction publique territoriale,
– Etre titulaire de la licence et de la maîtrise en psychologie et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ou d'un diplôme homologué pour l'accès à la fonction publique hospitalière ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent ou d'un diplôme de psychologie délivré par l'Ecole des praticiens de l'Institut catholique de Paris.

LA VILLE DE LANNION

organise du 14 au 18 octobre 1996 un concours externe sur titre avec épreuve pour le recrutement

D'UN INFIRMIER

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires :
– Soit du diplôme d'Etat d'infirmier,
– soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique,
– soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier,
– soit d'un titre de qualification admis comme équivalent.

Les dossiers sont à retirer au Service du personnel, à l'hôtel de ville, à compter du 12 juillet 1996. Date limite du dépôt des dossiers : 12 septembre 1996.

SOCIÉTÉ D'ÉDITION

recherche
pour ses magazines

PLUSIEURS BTS

forces de vente/juniors pour vente d'espaces publicitaires.
Env. lettre de motivation + CV à EDM,
36, rue Pérignon,
75015 Paris.

FLUO RECRUTE

ÉTUDIANT (ES) 2e CYCLE
Droit et Lettres dans toutes les universités pour gérer réseaux d'affichage et distribution de documents – Contrat CDD : sept.-déc. 96. Envoyer photo + CV + photocopie carte d'étudiant à FLUO, service recrutement, 48, rue Montmartre, 75002 Paris.

DEMANDES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
trilingue, d'origine russe (russe, français, angl.), exp. ds sté internat., ch. emploi salarié : secrétariat, standard, hôt. d'accueil, traduction.
Tél. : (1) 42-43-31-08 (rép.)

Spécial. intern. Neurologie NY, 25 ans exp. milieu hospit. privé et pharma., rech. poste directeur médical dans groupe pharma. en France
T. : 1/43-61-94-29

L'AGENDA

Automobiles

A vendre
Austin Mini
After eight. Année 92
couleur vert métal anglais
60 000 km
état impeccable
multiples options
(toit ouvrant fumé...)
Prix : 23 000 F (à débattre).
Tél. : 42-59-47-33
demandez M. SLAMA.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
« Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile
37, avenue Victor-Hugo
Autre grand choix.

Machines à coudre

A vendre plusieurs machines à coudre INDUSTRIELLES
TBE. Tél. : (16) 61-48-96-18

Vélosolex

A VENDRE : Vélosolex 3800
Fabrication française
MOTOBÉCANE
Très bon état.
Tél. : (1) 64-34-82-58
après 19 heures

Loisirs

BODY LINE

Pour votre forme
votre ligne
votre beauté

venez profiter des cours
step, aerobic, stretching,
abdos-fessiers,
culture physique...
musculation,
cardio training,
boxe française,
sauna - hammam,
UV

ouvert tous les jours

25-27, rue de la Croix-d'Eau,
94170 LE PERREUX
Tél. : 48-72-10-40

Traduction

A VOTRE SERVICE
MÊME EN JUILLET ET AOÛT
TRADUCTIONS
FRANÇAIS,
ANGLAIS,
ESPAGNOL,
RÉDACTION,
RELECTURE,
INTERPRÉTARIAT DE LIAISON, PAR PROFESSIONNELLE DIPLÔMÉE
Tél. : (1) 30-40-15-66

Visites guidées

Guide confirmé bilingue polonais-français, propose pour groupes ou particuliers, des visites de Paris et sa région.
Tél. : 40-13-98-93

Vacances Tourisme Loisirs

JURA près (Métabief)
frontière suisse
3 h de Paris par TGV
en pleine zone nordique.
Chambre en pension ou demi-pension chez ancien sélectionné olympique, avec salle remise en forme.
Randonnée, VTT, tir à l'arc, etc.
Réservation : (16) 81-49-00-72

TOURISME FLUVIAL
commencez à rêver de votre évasion future...
FRANCE
MAYENNE FLUVIALE
location de bateaux habitables sans permis
Le Port – 53200 DAON
Tél. : (16) 43-70-13-94
Fax : (16) 43-70-17-46

ASSOCIATION

Stages

HYPNOTHÉRAPIE
Formation pratique à Lyon réservée aux médecins, psychologues et dentistes.
Stage de premier niveau :
21 et 22 septembre 1996.
Rens. : CFHM
14, avenue du Maréchal-Foch
78800 Houilles
Tél. : (1) 39-68-63-17
Fax : (1) 39-13-55-14

Pour en savoir plus sur les 2 cahiers Initiatives

Contactez le Département Emploi du Monde Publicité

Tél. : 44-43-76-13

Fax : 44-43-77-32

DISPARITION

Jacques Sourdille

Un gaulliste de la première heure, élu des Ardennes

JACQUES SOURDILLE, sénateur RPR des Ardennes et ancien secrétaire d'Etat à la recherche du deuxième gouvernement de Raymond Barre, est mort dans la nuit du 9 au 10 juillet. Il était âgé de soixante-quatorze ans. Jacques Sourdille avait été victime, en 1995, d'un accident cardio-vasculaire qui l'avait *contraint à démissionner de* la présidence du conseil général des Ardennes, poste qu'occupe Roger Aubry (RPR) depuis le 21 avril 1995.

Né le 19 juin 1922 à Nantes (Loire-Atlantique), Jacques Sourdille, après le début de ses études de médecine, a connu la guerre. Engagé dans la Résistance, il est arrêté par la Gestapo et déporté à Neuengamme. Après avoir été reçu à l'internat et avoir été assistant à l'hôpital de Saint-Denis, cet ophtalmologiste est reçu, en janvier 1970, au concours national de maître de conférences agrégé.

Gaulliste de la première heure, Jacques Sourdille, est entré en poli*tique en force. En 1968, il est « pa*rachuté » par l'UDR dans la troisième circonscription des Ardennes contre la volonté de la fédération départementale du mouvement, qui lui oppose alors, sans succès, Henri Vin. Elu député en 1968 et réélu en 1973, il devient entre-temps conseiller général du canton de Grandpré en mars 1970. Secrétaire général adjoint de l'UDR (1973-1974), il entre en juin 1973 au conseil municipal de Sedan. En novembre, il est président du conseil régional de Champagne-Ardenne. Quatre ans plus tard, en avril 1977, Jacques Sourdille est appelé par Raymond Barre à présider aux destinées de la recherche comme se*crétaire d'Etat, poste qu'il occupe* une petite année et qui ne lui permet pas de faire de miracles, d'autant que des tensions l'opposent au puissant ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Il revient à l'Assemblée nationale, mais, aux élections législatives de 1981, il est battu par le socialiste Gilles Charpentier. Eloigné pendant cinq ans du Palais-Bourbon, Jacques Sourdille joue néanmoins un rôle important dans les Ardennes, dont il a pris, dès 1982, la présidence du conseil général. En septembre 1989, il est élu sénateur de ce département.

C'est à ce titre qu'il préside la commission d'enquête du Sénat sur *l'affaire du sang contaminé*, dont le rapport sur « La crise du système transfusionnel français », rendu public en octobre 1992, donne lieu à quelques remous, son rapporteur, Claude Huriet, déclarant qu'il n'est *« pas possible que la justice s'arrête en chemin »*.

J.-F. A.

NOMINATIONS

JUSTICE

Pierre Truche, procureur général près la Cour de cassation, a été nommé, mardi 9 juillet, par le Conseil supérieur de la magistrature, président de la Cour de cassation *(lire p. 6)*.

[Né à Lyon le 1er novembre 1929, Pierre Truche est entré dans la magistrature en 1952. Juge suppléant à Dijon (1954-1957), il est ensuite substitut à Arras (1957-1959), à Dijon (1959-1961) puis à Lyon. Il poursuit sa carrière au parquet de Lyon en devenant premier substitut en 1969, et procureur adjoint en 1973. Pierre Truche part ensuite pour Bordeaux, où il devient, en 1977, directeur des *études à l'Ecole nationale de la magistrature* (ENM) puis directeur adjoint. En 1978, il quitte l'ENM pour Grenoble, où il est nommé avocat général près la cour d'appel. En 1982, il devient procureur de la République à Marseille. Nommé procureur général près la cour d'appel de Lyon, en 1984, puis procureur général près la cour d'appel de Paris, en 1998, Pierre Truche était procureur général près la Cour de cassation depuis 1992.]

● Le Conseil supérieur de la magistrature, a aussi procédé à la nomination de sept conseillers à la Cour de cassation et de quatorze présidents de tribunal de grande instance (TGI).

Ont été nommés conseillers à la Cour de cassation :

Jean-Pierre Métivet, procureur adjoint près le TGI de Paris ; **Patrice Maynial,** président de chambre à la cour d'appel de Paris ; **Christine Chanet,** avocat général à la cour d'appel de Paris ; **Jean-Yves Martin,** président de chambre à la cour d'appel de *Paris* ; ***Philippe Texier,*** président de chambre à la cour d'appel de Paris ; **Marcel Guerrini,** président *de chambre à la cour d'appel de Pa*ris ; **Henri Blondet,** président de chambre à la cour d'appel de Lyon.

Ont été nommés présidents des tribunaux de grande instance :

Beauvais : **Benoît Ranit,** président du TGI de Senlis ;

Chambéry : **Chantal Fourneret-Bussière,** conseiller à la cour d'appel d'Amiens ;

*Châteauroux : **Jacques Leflaive,*** conseiller à la cour d'appel de Limoges :

Thionville : **Bernard Brunet,** vice-président au TGI de Perpignan ;

Bergerac : **François Certner,** premier juge au TGI de Toulouse ;

Bourgoin-Jallieu : **Mme Dominique Jayet-Rollin,** conseiller à la cour d'appel de Douai ;

Montluçon : ***Eric Séguy,*** juge au TGI de Vienne ;

Morlaix : **Benoît Mornet,** juge au *TGI de Quimper, chargé du service* du tribunal d'instance de Quimperlé ;

Niort : **Régis Cavelier,** premier vice-président au TGI de Niort ;

Rochefort : **Jean-Pierre Menabe,** président du TGI de Moulins ;

Saint-Malo : **Alain Le Dressay,** président du TGI de Niort ;

Saumur : **Eric Maillaud,** juge au TGI d'Angers, chargé du service du tribunal d'instance de Segré ;

Senlis : **Pierre-Alain Weill,** conseiller à la cour d'appel de Paris ;

Sens : **Christian Hours,** président du TGI de Rochefort.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 7 juillet sont publiés :

● **Trésor** : deux arrêtés relatifs aux émissions de valeurs du Trésor au cours des mois d'avril et de mai 1996.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mahaut de CASABAN
a la joie d'annoncer la naissance de son cousin,

Pierre,

le 6 juillet 1996,

chez

Julie RICHARD
et Olivier de CASABAN

15, rue des Martyrs,
75009 Paris.

Hélène DEVYNCK-PILLAS,
Jean-Marc PILLAS
et Marion
sont heureux d'annoncer la naissance de

Rodrigue,

le 4 juillet 1996.

Mariages

Céline GOUGON
et
Pierre DUCROT

sont heureux d'annoncer leur mariage célébré le 29 juin 1996, en l'église d'Habère-Poche (64).

Décès

– *M. et Mme* Stafford Bryant,
M. et Mme Laurent Alpert,
ses enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Paul ALPERT,
chevalier de la Légion d'honneur,
docteur en droit,
journaliste et auteur d'ouvrages
sur l'économie internationale,

survenu le 3 juillet *1996*, dans sa quatre-vingt-dixième année, aux Etats-Unis.

Il fut membre dès sa création du secrétariat général des Nations unies et avait également enseigné à la New York University.

135 East 54th Street,
New York 10022.
Rivertower,
420 East 54th Street,
New York 10022.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Sa famille,
Et ses amis,
annoncent la mort de

Lola BLANCHON,
née PLUET,

survenue le 7 juillet 1996.

Elle a *été incinérée* au Père-Lachaise, le 10 juillet.

– *M. et Mme Louis M. Heintz*
et leurs proches,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Nathalie HEINTZ,

survenu dans sa trente-neuvième année, le 8 juillet 1996, à Kapellen (Belgique).

La cérémonie religieuse sera célébrée *le vendredi 12 juillet, à 11 heures, en* l'église Saint-Joseph, Hoogboomsesteenweg, à Kapellen.

L'inhumation aura *lieu le* samedi 13 juillet, à 11 heures, dans le caveau de famille, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Golflei 22,
B-2950 Kapellen.
85, rue de Rennes,
75006 Paris.

– Sa famille,
Et ses amis,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Dominique HERVÉ-GRUYER,

survenu le 2 juillet 1996, à l'âge de cinquante et un ans.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité à Senantes (Eure-et-Loir).

« Ma petite est comme l'eau
Elle est comme l'eau vive. »

Thierry Morin,
Lena et Simon,
Gérard et Emma Léon,
Daniel Léon et Anne Miche,
Les familles Léon, Morin, Assedo, Saussereau,
Et tous les amis,
ont l'immense tristesse de faire part de la disparition de

Elisabeth LÉON-MORIN.

Les obsèques auront lieu le jeudi 11 juillet 1996, à 10 h 45, au cimetière du Vésinet.

30, rue du Président-Franklin-Roosevelt,
78360 Montesson.

– Le *président* d'Aéroports de Paris,
Le conseil d'administration,
Le directeur général et l'ensemble du personnel,
ont le regret de faire part du décès de

M. Louis LESIEUX,
directeur général 1948-1955,
directeur général honoraire
d'Aéroports de Paris,

survenu à Paris le 5 juillet 1996.

– *M. et Mme Nguyen Huy Ninh,*
Leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Nguyen Anh Tuan
et leurs enfants,
M. et Mme Nguyen Huy Duc
et leurs enfants,
M. et Mme Nguyen Van Thang
et leurs enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. NGUYEN HUY THANH,

survenu le 26 mai 1996, à Saïgon.

Un office religieux sera célébré le 14 juillet, à la pagode de Hoa-Nghiem, à Villeneuve-le-Roi.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jacques Sourdille,
son épouse,
Blaise, Henry, Grégoire, Vincent, Christine, Johanna, Corine, Anne, Pierre et Paul,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques SOURDILLE,
professeur agrégé de médecine,
ancien ministre,
sénateur des Ardennes,
ancien président du conseil général
des Ardennes,
conseiller général de Grandpré,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaillé de la Résistance,

survenu à Paris le 8 juillet 1996.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 juillet, à 9 h 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, *Paris-1er*.

La messe d'obsèques aura lieu le vendredi 12 juillet, à 16 h 30, en l'église de Grandpré (Ardennes), suivie de l'inhumation au cimetière de Grandpré.

Cet avis tient lieu de faire-part.

149 *bis*, rue de Rivoli,
75001 Paris.

(Lire ci-dessus.)

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
42-17-21-36

– Françoise Valensi, Gérard, Manuel et Sarah Maarek,
Jeanne, Kurt et Elie Ruderman,
Lucette Valensi,
Georges et Daisy Valensi,
leurs enfants et petits-enfants,
René et Lélette Chiche,
leurs enfants et petits-enfants,
Ilia Boccara,
ses enfants et petits-enfants,
Toute sa famille,
Et ses nombreux amis,
font part du décès, à Paris, le 6 juillet 1996, de

Victor André VALENSI,
avocat honoraire,

né à Tunis le 28 décembre 1906.

Les obsèques se dérouleront dans l'intimité familiale.

Remerciements

– Mme Margot Caussemille
et ses enfants,
remercient bien sincèrement toutes les *personnes qui par leur présence et leurs* messages se sont associées à leur peine lors du décès de

M. Jean-Marius CAUSSEMILLE.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le *10* juillet *1995*, disparaissait

Albert BROUSSE,
ingénieur de l'Ecole centrale.

Une pensée affectueuse unit, en ce *premier anniversaire, sa famille et ses* amis autour de son souvenir et de celui de son épouse,

Marie-Rose BROUSSE,
née CHABASSUT,

décédée le 1er décembre 1990.

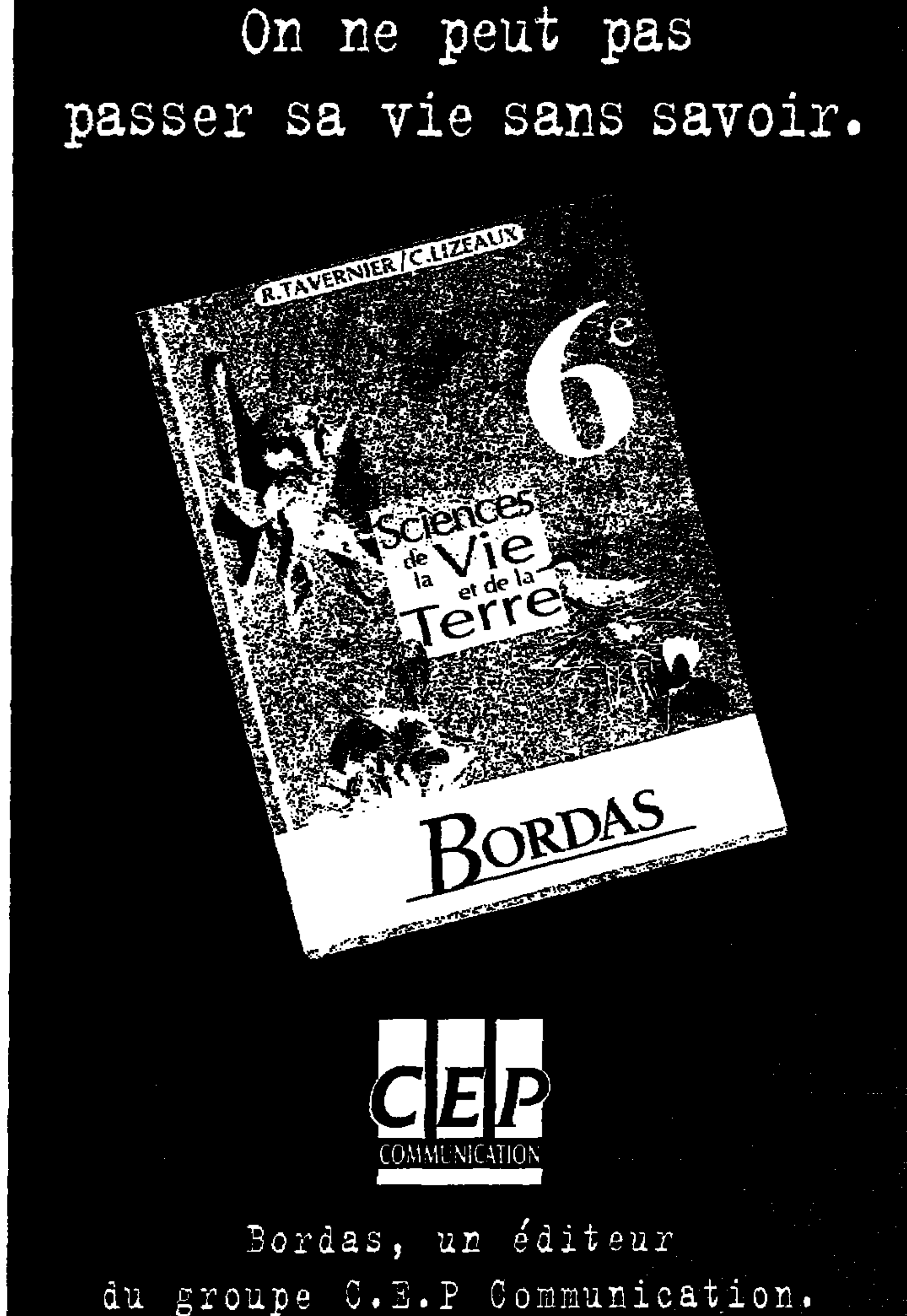
CARNET DU MONDE

21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05

Renseignements :
42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : 42-17-21-36
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires .... 95 F
Thèse étudiants .... 65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.



HORIZONS

ENQUÊTE

Les témoignages des « soldats de la paix » néerlandais qui ont assisté, il y a un an, à la chute de l'enclave bosniaque de Srebrenica sont accablants pour la communauté internationale. Récit, devant le Tribunal de La Haye, de cette démission

Délit de non-assistance à peuple en péril

IL y a un an, le 11 juillet 1995, les forces du général Mladic entraient dans Srebrenica. En quelques jours seulement, toute la population musulmane de l'enclave, soit environ 40 000 personnes, allait en être éliminée : en partie enfuie, en partie déportée, en partie, enfin, méthodiquement exterminée par les forces serbes. Un an après, le nombre des disparus est estimé, selon les sources, entre 6 000 et 10 000 personnes.

Comment a-t-on pu laisser faire ça ? En rappelant, la semaine dernière, au moyen d'auditions publiques de témoins, l'horreur des événements de Srebrenica, le Tribunal pénal international de la Haye (TPI) a relancé l'interrogation. Y a-t-il eu abandon délibéré de l'enclave, en toute connaissance de cause, par la communauté internationale ? Que savait-on exactement, avant les faits, de ce qui se préparait ? Qu'a-t-on su ensuite des massacres et autres exactions au moment où ils étaient commis ?

Le TPI n'avait pas pour but de répondre à ces questions. Les dépositions d'anciens « casques bleus » du bataillon néerlandais de la Forpronu (Force de protection des Nations unies) présent à Srebrenica en juillet 1995, et particulièrement celle de leur commandant, Tom Karremann, n'en furent pas moins, de ce point de vue, édifiantes.

Selon ses dires, le colonel Karremann, qui a quitté l'enclave avec ses 400 hommes le 21 juillet, n'a rien su des massacres auxquels les forces serbes se livraient. Il n'aurait d'ailleurs pas songé à aborder spontanément le sujet devant le TPI, jeudi 4 juillet, et il fallut qu'un juge lui posât la question pour qu'il l'évacue, en deux mots, après un interminable exposé sur les difficultés rencontrées par les « casques bleus » dans l'enclave, les pénuries de fuel et de pièces détachées, les attaques et les vols de matériel par les Serbes. *J'ai reçu*, concède-t-il en substance, deux rapports de mes hommes, qui faisaient état au total de dix morts... Entre la chute de Srebrenica, le 11, et le départ du bataillon, le 21 juillet, on extermina des Musulmans par centaines à Karakaj, à *Pilica*, à *Bratunac*, *entre* autres – en ces lieux où les excavatrices et les médecins légistes du TPI ont entrepris depuis quelques jours leur macabre travail d'exhumation ; on assassina même aux abords de la base des forces de l'ONU, à Potocari. Mais non, le colonel n'en a pas entendu parler.

C'est que, les premiers jours, il était très occupé : une marée humaine avait envahi la base de la Forpronu et ses environs, croyant s'y protéger des Serbes. A plusieurs reprises, dès le 11 juillet, raconte l'ancien chef des « casques bleus », Ratko Mladic vient lui exposer ses plans. D'abord, il lui fait savoir que tous les soldats bosniaques de l'enclave devront remettre leurs armes dans les vingt-quatre heures et lui demande de les en informer. Il ajoute qu'il doit rechercher *« les criminels de guerre »*, ce qui suppose que tous les hommes en âge de combattre soient séparés du reste de la population. Puis Mladic annonce que l'on va procéder à l'évacuation de tous les civils hors de la zone serbe. A aucun moment, Karremann ne dit avoir émis la moindre protestation.

MLADIC était le maître, lui pratiquement aux ordres ; *et le colonel, qui* semble n'avoir jamais été effleuré par le doute, rapporte cette situation sans état d'âme, avec l'assurance d'un militaire qui pense avoir bien fait son travail. Quand le général serbe lui parle d'*« évacuation »*, il propose de faire escorter chaque convoi par une Jeep de la Forpronu jusqu'à la ligne de front et confie à ses « casques bleus » le soin de canaliser la foule qui se presse vers les autobus au départ de la base, « *afin*, explique Tom Karremann, *d'éviter le chaos, la panique parmi les réfugiés* ».

En deux jours, l'opération est terminée ; les 25 000 Musulmans réfugiés à Potocari ont été expulsés de la « République serbe » de Bosnie. *« Le lendemain*, reprend le colonel, *un camion de vivres, de fuel et de médicaments est enfin arrivé sur la base et nous* [les « casques bleus »] *avons pu prendre huit jours de repos avant de partir. »* Les soldats de l'ONU se reposent, donc, et font leur paquetage, pendant que s'organisent alentour les massacres d'une partie des Musulmans « triés » sur la base de l'ONU et la traque de 15 000 autres qui avaient fui Srebrenica à travers bois le 11 juillet.

Au terme de son récit, Karremann raconte ses adieux au général Mladic : *« Je lui ai demandé de faire en sorte qu'on me restitue mes véhicules. (...) Puis je lui ai demandé ce qui se serait passé si les soldats* [musulmans] *de Srebrenica avaient rendu leurs armes en 1993, comme le prévoyait le cessez-le-feu conclu à l'époque, et s'il n'y avait pas eu de frappes aériennes de l'OTAN en Bosnie en mai 1995. Il a répondu que, dans ces conditions, l'idée d'attaquer l'enclave ne lui serait pas venue. »* Voilà. Le colonel Karremann est arrivé à sa conclusion, à son message, le même que Mladic : ce qui s'est passé à Srebrenica est la faute des Bosniaques et de l'OTAN.

Dans la salle d'audience du TPI, où des témoins viennent de décrire certains des monstrueux épisodes du nettoyage ethnique de l'enclave, les juges dissimulent mal leur consternation devant tant d'aveuglement satisfait. *« Est-ce qu'il avait été prévu avec vos supérieurs que vous aideriez à une éventuelle évacuation*, demande l'un d'eux, *avez-vous consulté votre hiérarchie ? »* *« Je n'ai pas eu le temps*, répond le colonel sans s'émouvoir. *Ma réunion avec Mladic a eu lieu en fin de matinée, à 15 heures l'évacuation commençait. Rien n'avait été prévu. J'ai essayé de faire au mieux. »* Le magistrat lui demande alors de confirmer que ses « casques bleus » ont bien dressé une liste des hommes présents parmi les réfugiés à Potocari et que le général Mladic avait décidé de séparer du reste de la population. Le colonel acquiesce, en indiquant que cette liste avait pour but de contrôler ultérieurement ce qu'il adviendrait de ces hommes.

« Mais le général Mladic a eu la liste ?, demande le juge.

– Je ne sais pas. On a dit que l'un de mes officiers l'aurait remise à un officier serbe...

– Vous avez interrogé votre officier ?

– Non. »

Cette liste a bien été remise aux forces serbes. En d'autres temps, on appelait cela la collaboration.

Le TPI n'avait pas pour objet, la semaine dernière, de faire le procès de la Forpronu. Mais si l'on décidait un jour d'établir les responsabilités de la non-assistance internationale aux populations en péril de Srebrenica, sans doute faudrait-il commencer par le portrait de Tom Karremann, son épaisseur de cuir et son approche obtuse d'une mission militaire qui ne consistait, selon lui, qu'à protéger des « casques bleus ». Les 400 soldats néerlandais n'avaient pas les moyens de tenir longtemps contre les forces serbes. Ils auraient pu, au minimum, se montrer moins coopératifs, ne pas prêter la main à l'expulsion des civils qui était à la base de l'entreprise génocidaire de Mladic dans la région ; alerter, tenter de résister.

Le colonel Karremann ment vraisemblablement, après avoir prêté serment, lorsqu'il affirme n'avoir rien su de ce qui se passait. L'un de ses hommes, également témoin devant le TPI, le contredit d'ailleurs partiellement. Mais, que Tom Karreman mente ou non pour se couvrir lui-même ou pour protéger ses supérieurs, qu'il ait su ou non davantage que ce qu'il ne dit importe après tout assez peu, car d'autres savaient sans doute en haut lieu ce qui se produisait et avaient même peut-être eu les moyens de le prévoir.

C'est ce qui ressort notamment d'une longue enquête réalisée aux Etats-Unis par deux journalistes américains, Charles Lane et Tom Shanker, publiée début mai dans le *New York Review of Books*. Ils citent par exemple un agent du renseignement américain, qui affirme que des avions-espions avaient photographié, avant la chute de l'enclave, une concentration de plusieurs dizaines de cars pouvant faire présager les déportations ultérieures, ou encore un autre responsable qui confirme l'interception de conversations entre Mladic et Belgrade, indiquant qu'il se préparait quelque chose à Srebrenica.

Les responsables politiques interrogés répondent en substance que s'ils étaient conscients qu'une opération se préparait, ils n'avaient aucun indice permettant d'en prévoir la nature. Les deux journalistes laissent ouverte la question de savoir si ces responsables politiques disposèrent d'images des massacres au moment où ils se produisaient.

Un enquêteur du TPI, Jean-René Ruez, a produit la semaine dernière devant le Tribunal de La Haye des photos aériennes de certains lieux d'extermination avant le massacre et après, les secondes faisant apparaître des carrés de terre fraîchement retournée qui sont des fosses communes. Les premières sont datées du 5 juillet 1995 et les secondes du 17 juillet, et on a du mal à croire que d'autres n'aient pas été prises entre-temps.

La Croix affirmait de son côté, lundi 8 juillet, que la CIA avait pu suivre au moins un massacre en direct, le 13 juillet 1995, grâce aux photos aériennes numérisées transmises au siège et que ces documents avaient été transmis par les Etats-Unis à leurs alliés. Des sources militaires françaises *ont* démenti. Dès le 29 octobre 1995, le *New York Times* affirmait qu'un satellite américain avait pris des photos de deux champs dans lesquels des centaines de prisonniers étaient gardés par des hommes armés. Il n'est pas certain que les responsables politiques américains eux-mêmes aient disposé de ces images en temps réel. Charles Lane et Tom Shanker laissaient entendre que la CIA avait fait de la rétention et rappelaient que l'ambassadeur américain à l'ONU, Madeleine Albright, avait dû insister auprès des services de renseignement pour obtenir les photos de fosses communes qu'elle présenta au Conseil de sécurité de l'ONU en août 1995. Les Occidentaux en savaient de toute façon assez sur les pratiques des forces serbes en Bosnie pour avoir pu juger urgent d'intervenir par des frappes aériennes, dès qu'elles menacèrent Srebrenica. Ils ne le firent pas, sous prétexte que les responsables de la Forpronu n'en voulaient pas.

> **Ces enclaves embarrassaient tout le monde : elles formaient sur la carte des excroissances absurdes, ouvertement considérées par certains responsables occidentaux comme non viables, indéfendables**

Les dernières frappes aériennes contre des cibles serbes en Bosnie avaient eu lieu le 25 mai 1995 dans les environs de Pale. Le lendemain, des obus tuaient 170 jeunes gens, attablés à des terrasses de café à Tuzla, et plusieurs centaines de « casques bleus » étaient pris en otage par les forces de Mladic et Karadzic. Cet épisode avait eu pour effets de traumatiser les « casques bleus », d'engendrer en Europe une méfiance générale vis-à-vis des raids aériens, que continuaient de prôner les Américains, et de provoquer une envie de retrait chez la plupart des pays contributeurs, à l'exception de la France.

C'EST Paris qui renversa le mouvement en imposant, au contraire, l'idée d'envoyer de nouveaux renforts en Bosnie, mieux armés, et de revoir le dispositif de la Forpronu, pour la rendre moins vulnérable. En juillet, le projet commençait à prendre corps à Sarajevo, où la Forpronu sortait de sa situation humiliante, mais il n'avait pas même été programmé, sinon peut-être en théorie, pour les enclaves de Bosnie orientale.

Politiquement, ces enclaves embarrassaient tout le monde : elles formaient sur la carte des excroissances absurdes, ouvertement considérées par certains responsables occidentaux, y compris Bill Clinton, comme non viables, indéfendables, et à peine moins ouvertement comme une future monnaie d'échange dans des négociations entre Serbes et Bosniaques.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la paralysie occidentale au moment de l'offensive serbe sur Srebrenica. Le général Janvier, chef de la Forpronu, ne voulait pas d'intervention aérienne, le représentant spécial de l'ONU en ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, non plus. Ils étaient, à l'image de Tom Karremann, les incarnations de cette culture onusienne du prétendu « maintien de la paix » qui, là où la paix n'existe pas, débouche sur des aveuglements aberrants et des comportements exclusivement tournés vers l'autoprotection. Mais les gouvernements auraient pu passer outre leur avis, comme en d'autres moments critiques.

S'ils ne le firent pas, ce n'est sans doute pas non plus parce que Jacques Chirac, comme on l'a prétendu, aurait, par l'intermédiaire du général Janvier, promis aux Serbes de s'opposer aux raids aériens en échange de la libération des « casques bleus » français pris en otage. Paris n'était hostile aux frappes aériennes que tant que la *Forpronu restait vulnérable, ce qui* était encore le cas dans les enclaves. La présence de 400 « casques bleus » néerlandais à Srebrenica, et celle de 350 Britanniques à peine un peu mieux équipés à Gorazde constituaient, du point de vue de Londres et de la Haye, encore plus que de Paris, un obstacle radical à une intervention aérienne.

Cet obstacle n'a pas été levé et, plus il sera démontré que les gouvernements occidentaux disposaient d'informations prouvant qu'il s'agissait non d'un assaut serbe, mais d'un véritable génocide, moins ils pourront s'en justifier. On ne peut s'empêcher de penser, non plus, que le colonel Karremann, s'il s'était exposé, s'il avait pris le risque de commencer à résister, aurait mis en branle cet absurde système onusien qui ne songeait qu'à secourir les forces de l'ONU et aurait ainsi peut-être changé le cours tragique des choses.

Claire Tréan

Dessin : Leiter

La responsabilité des intellectuels laïques turcs

par Nora Seni

DEPUIS 1923, date à laquelle fut proclamée la République, c'est la première fois que la Turquie se donne un gouvernement dominé par les islamistes. Avec 21 % des suffrages aux élections législatives, le parti religieux Refah a réussi à créer une coalition. Certes, la détestable conjoncture politique, la division des partis conservateurs, l'érosion de la gauche l'ont favorisé.

On peut cependant s'étonner de voir les élites laïques contempler sans malaise majeur le leader du Refah, Necmettin Erbakan, se faire laver les pieds par ses fidèles devant les journalistes. On a assisté ces dernières années à une modification radicale des mentalités et du climat idéologique. L'identification à l'Europe et à la modernité ont longtemps constitué des valeurs primordiales pour une grande partie de la population de ce pays.

Il y a encore quelque temps, la bureaucratie civile et militaire déployait une infatigable vigilance à effacer la religion de l'espace public. Elle interdisait par exemple l'accès de l'université aux jeunes filles portant le foulard. Un glissement insidieux s'est opéré, qui autorise des éléments d'un communautarisme archaïque à figurer aujourd'hui dans les représentations que la Turquie et sa majorité se donnent d'elles-mêmes.

Le nouveau « politiquement correct », à gauche comme à droite, n'exclut plus l'islam des composantes de l'identité turque. A la faveur de ce glissement, l'islamisme politique a gagné en légitimité auprès de l'opinion. Son projet, son idéal pour la société turque ont cessé d'être des repoussoirs absolus. Une posture très courante consiste à jouer du paradoxe et à associer son identité d'intellectuel-très-occidentalisé et tout-à-fait-dans-le-coup à des positions en faveur des islamistes.

Une certaine lassitude et des sentiments d'impuissance sont certainement à l'œuvre dans cette banalisation de grande envergure de l'islam politique.

Certains courants de pensée qui ont traversé le débat intellectuel en Turquie ont contribué à brouiller les cartes. Une relative confusion en est issue : la bienveillance pour un parti politique à fondement communautaire, populiste et antisémite a pu passer pour gage d'un esprit démocratique.

Les intellectuels turcs ont découvert pendant les années 80 qu'ils étaient issus d'une société civile dont les institutions étouffaient sous l'autorité de l'Etat. Cette prise de conscience fut salutaire et permit à quelques-uns de prendre des distances avec leur statut de conseiller du prince. Mais, la fin des grandes idéologies aidant, l'Etat devient la cible principale d'une certaine contestation de gauche.

Une nouvelle pensée en résulte, qui gratifie d'un caractère démocratique tout ce qui s'oppose au pouvoir central. Dans ce contexte, le kémalisme est accusé d'avoir imposé à la Turquie des institutions dont elle ne possédait pas les fondements.

Le refoulement de la religion hors de la sphère publique tombe naturellement sous le coup de cette critique et l'islam ressort de ces analyses comme la victime d'une législation laïque, sans tradition et sans base locale, artificiellement, autoritairement adoptée par la jeune République turque.

Dans ce débat concernant la nature du *mouvement islamiste turc*, il est surprenant de constater que *l'histoire n'est jamais convoquée.* On peut relever une double méconnaissance : la première porte sur l'évolution des institutions administratives ottomanes au XIXe siècle. La chronologie des transformations institutionnelles infirme l'hypothèse d'une laïcité précipitamment adoptée à la proclamation de la République. Au contraire, cette évolution se présente comme une suite de bifurcations dans les choix de plus en plus universalistes de l'Etat au cours du siècle dernier. Bien que tout cela ait pris près d'un siècle à se matérialiser en 1923, dans les structures républicaines, il n'en demeure pas moins que l'argument d'une absence de tradition laïque est irrecevable.

Seconde méconnaissance historique : les enseignements de la seconde guerre mondiale. Celle-ci ayant eu le bon goût de s'arrêter *aux frontières de la Turquie, on a* très peu participé ici aux débats portant sur la nature et les caractéristiques des mouvements totalitaires. Il en résulte une certaine incapacité à lire et interpréter la rhétorique du Refah.

« Bluffés » par les scores électoraux de ce parti, les chroniqueurs semblent ne retenir qu'un seul critère qui mesure le civisme et la maturité en démocratie des islamistes : le fait qu'ils participent au jeu électoral. Personne ici ne juge utile de rappeler que l'histoire justement n'a pas été avare de monstres sortis des urnes.

La complaisance pour le parti islamiste s'est exprimée avec d'autant moins d'inhibition que les élites ont compté sur l'appareil d'Etat pour faire barrage à cet intrus

Les thèmes d'un antisémitisme virulent qui émaillent depuis toujours les discours de M. Erbakan et de sa presse n'émeuvent pas les intellectuels turcs, qu'ils soient de gauche ou de droite (à l'exception de S. Alpay, du quotidien *Milliyet*). Ces thèmes ne sont pas traités *comme d'éventuels symptômes* d'une inspiration peu civique et autoritaire.

N'est pas analysé non plus le sentiment, cultivé par le Refah, d'appartenance à une communauté victime, menacée, et dont les intérêts sacrés sont au-dessus de la vérité, de la raison et des droits individuels.

La complaisance pour le parti islamiste s'est exprimée avec d'autant moins d'inhibition que les élites ont compté sur l'appareil d'Etat pour faire barrage à cet intrus, tout compte fait trop hétérogène. L'armée s'acquitterait de la sale besogne et n'autoriserait pas d'islamistes au gouvernement. Les militaires n'ont pas bougé ; ce gouvernement est devenu une réalité.

Depuis, la presse turque redouble de virulence. Elle a argumenté fiévreusement, trouvé mille astuces et multiplié les pressions sur les députés pour qu'ils ne votent pas la confiance à la coalition Erbakan-Ciller. Ce sursaut permet de penser qu'après cet épisode de banalisation la Turquie laïque ne se résignera pas à se laisser gouverner et représenter par des islamistes.

Nora Seni *est maître de conférences à l'Institut français d'urbanisme de l'université Paris-VIII.*

Mort de l'assurance-vie ?

par Elizabeth Bonnet

LES récentes déclarations du premier ministre sur la fiscalité des contrats d'assurance-vie justifient l'actuelle inquiétude des spécialistes et acteurs du secteur de l'assurance-vie, victime de son succès.

Comme toute assurance, l'assurance-vie est régie par le code des assurances. Elle doit bénéficier des dispositions particulières attachée à cette qualification en ce qui concerne l'insaisissabilité du capital souscrit, le régime fiscal et successoral. Elle n'est pas un contrat d'épargne.

Mais, parce qu'elle utilise, pour la constitution du capital souscrit, la technique de l'épargne, une confusion *s'est établie* entre l'objet du contrat d'assurance-vie et ses moyens.

Cette confusion est d'autant plus facilement *commise que les* « vendeurs » d'assurance-vie insistent sur l'intérêt du « placement », sa liquidité, ses garanties *par rapport à des placements* financiers classiques, gommant l'aspect aléatoire *qui caractérise toute* assurance.

Les professeurs de droit, les magistrats à qui l'on demande maintenant de « requalifier » les contrats d'assurance-vie en contrats d'épargne, sont actuellement partagés. Cette incertitude a été très rapidement exploitée avec plus ou moins de succès depuis quelques années par le ministère des finances pour obtenir du juge qu'il qualifie d'opérations d'épargne bon nombre de contrats d'assurance-vie.

Plusieurs décisions favorables à la thèse de l'administration fiscales sont intervenues. Un plus grand nombre, émanant de cours d'appel, ont récemment adopté une position contraire, en rappelant que ces contrats comportaient les caractéristiques juridiques du contrat d'assurance : désignation d'un bénéficiaire, aléa de gain ou de perte pour les différentes parties concernées...

On peut décider, soit au nom de la justice fiscale, soit au nom de l'efficacité économique, de modifier les avantages accordés à un placement financier. Il est nécessaire, alors, de déterminer les conséquences des mesures prises qui entraîneront automatiquement un transfert au profit d'autres formes de placement. C'est ce qui s'est passé pour les livrets d'épargne.

Il est souhaitable que la mesure prise ait, ou que l'on espère qu'elle aura, une incidence favorable sur la croissance, l'activité économique, la consommation, l'emploi... La modification de la fiscalité du contrat d'assurance-vie – *qui* n'est pas un contrat d'épargne – ne saurait se justifier pour l'unique et inexact motif que cette « épargne » bénéficierait de privilèges fiscaux. Cette mesure, en effet, n'aura aucune incidence sur la consommation ou la croissance. Les transferts se feront sur les placements financiers, et non sur la consommation, suivant l'importance des disponibilités des contribuables.

En revanche, une solution à nos inquiétudes et craintes d'avenir aura été abandonnée alors que les probables fonds de pension ne pourront pas résoudre à eux seuls les difficultés qui nous attendent.

Elle n'est pas un contrat d'épargne. Une confusion s'est établie entre l'objet et les moyens

L'assurance-vie correspond bien à l'une des solutions aux problèmes *provoqués par la conjonc*tion d'une révolution technolo*gique et l'allongement important* de la durée de vie. L'incertitude de *la vie n'est plus simplement* une éventuelle disparition rapide dont on *se prémunit* en *souscrivant* pour sa famille une assurance qui, *en cas de décès, apporte* à *celle-ci* un capital ou une rente permettant de surmonter *les difficultés* nées de l'absence de celui ou celle qui *subvenait aux besoins* familiaux. L'incertitude est aussi liée à la prolongation de la vie alors que la période d'activité diminue ou peut subir d'importants bouleversements.

Le contrat d'assurance pour la vie peut garantir que, quoi qu'il arrive, un *capital* ou une rente seront versés : il répond bien aux préoccupations *actuelles et* tempère notre inquiétude devant l'avenir incertain. *Il est une garan*tie qui, sous certaines conditions, pourrait à *la fois contribuer* à aborder cet avenir avec plus de confiance, à drainer d'importants capitaux et à faciliter des investissements.

C'est ce dont a besoin notre économie : sécuriser les lendemains et ainsi débloquer la consommation et la croissance.

Pour sortir de la confusion actuelle, et poursuivre le développement utile de l'assurance-vie, il est indispensable de bien préciser les objectifs et les moyens de cette technique, en conviant, non seulement juristes, économistes et financiers, mais aussi ceux qui sur le terrain vendent les contrats.

L'assurance-vie doit vivre.

Elizabeth Bonnet *est avocat à la cour.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Le délicat mariage du smic et des aides à l'emploi

Suite de la première page

C'est dans cette interaction qu'il faut peut-être voir une des raisons de la si raisonnable revalorisation de 0,5 % du 1er juillet. Surtout si l'on garde à l'esprit l'impact de cette décision sur le coût des mesures d'aide à l'emploi dont nombre d'entre elles, justement, sont calées sur le smic. Autrement dit, la prudence d'Alain Juppé permettrait au budget, par défaut, de réaliser des économies sur une politique d'accompagnement jugée de plus en plus dispendieuse (137 milliards de francs d'après certaines estimations) et actuellement contestée.

De fait, l'augmentation de 4 % en juillet 1995 a provoqué, mécaniquement, un gonflement du nombre des smicards, passé de 1,83 million à 2,3 millions en un an. Ils représentent désormais 11,2 % des salariés dans le secteur marchand, contre 8,2 %. Or ce sont ces catégories, ainsi que celles qui en sont proches (jusqu'à la limite de 1,2 fois le smic actuellement), qui font l'objet de la plupart des exonérations de charges patronales pour les cotisations familiales ou pour la Sécurité sociale. Il devient ainsi compliqué de mener de pair une action qui vise à abaisser le coût indirect du travail, susceptible en théorie de favoriser l'emploi des bas salaires, et de conduire une politique de relèvement significatif du smic. Même si un rapport récent du Cserc (Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts) relativise l'efficacité d'une réduction des charges patronales, en soulignant que 10 milliards d'allègements devraient générer de 10 000 à 50 000 emplois à moyen-long terme, il est manifeste que les deux objectifs ne sont pas compatibles en l'état.

Mais il y a plus. Beaucoup de dispositifs sont adossés au smic. C'est le cas, par exemple, pour les contrats initiative-emploi (CIE), les contrats emploi-solidarité (CES), les différents contrats en alternance et l'apprentissage. De façon générale, l'essentiel de la politique de l'emploi vise à favoriser les embauches au smic ou dans son voisinage immédiat. Une orientation qui pourrait être amplifiée par deux prochaines inflexions...

A partir du 1er octobre, la fusion des exonérations pour les allocations familiales et la Sécurité sociale sera effective et repoussée à la limite de 133 % du smic, alourdissant le manque à gagner pour les finances publiques. A cette occasion, aussi, et afin d'aider au développement du travail à temps partiel qui bénéficiait déjà d'une exonération de 30 %, un alignement va être opéré. Les allègements de charges ne seront plus calculés sur la base des heures travaillées, et donc sur leur rapport au smic horaire, mais en fonction des salaires effectivement versés. Or on compte 16,2 % de travailleurs à temps partiel dont le revenu réel peut être inférieur ou à peine plus élevé que le smic. Par ailleurs, l'application de la loi Robien, qui consiste à exonérer les entreprises qui réduiront le temps de travail plutôt que de supprimer des emplois, pourrait à son tour gonfler les effectifs éligibles.

L'interférence entre une politique salariale d'Etat et la politique de l'emploi tourne donc à la confusion. D'autant que, de proche en proche, elle provoque des phénomènes préoccupants. Ainsi, les études du ministère du travail tendent à prouver que la situation de smicard n'est plus un point de départ. Elle tend à devenir une situation définitive ; on voit ainsi apparaître un nombre croissant de smicards de longue durée. De 1986 à 1989, ceux qui sont au smic depuis plus de dix ans sont passés de 17,1 % à 19 %. Le smicard vieillit et se féminise avec les emplois de services.

CONFUSION

De même, on peut s'inquiéter de son rôle de voiture-balai pour les salaires, qui déresponsabilise les partenaires sociaux. Puisque le smic est là pour assurer la politique des bas salaires, et y met la force de la loi, les syndicats et le patronat ne se sentent pas contraints de la négocier. La conséquence en est connue. En 1990, quand François Mitterrand prononça son discours d'Auxerre sur ce sujet, pour inciter à la négociation, 118 branches professionnelles avaient au moins un de leurs niveaux de grille salariale inférieur au smic, sur les 168 branches qui emploient plus de 10 000 salariés.

Un an plus tard, malgré cette injonction présidentielle, elles étaient 60 à être dans ce cas. Depuis, la situation s'est à peine améliorée et reste contestable, sur le fond. Est-il normal, au risque d'infantiliser les rapports sociaux, de s'en remettre au pouvoir politique pour assurer les minima et, par suite, de devoir tout attendre de lui, selon son bon vouloir ?

On voit le résultat. Salaires, smic et aides à l'emploi s'entremêlent et ne permettent plus de tracer des axes clairs. Ce mélange autorise la surenchère des revendications adressées à un tiers. Surtout, et les derniers développements le prouvent, syndicalistes, salariés et employeurs se trouvent soumis aux aléas des circonstances politiques.

Alain Lebaube

RECTIFICATIF

BANQUE SUISSE

Une erreur s'est glissée dans l'article « Les banques suisses consacrent la prééminence de la City en Europe » paru dans nos éditions datées 7-8 juillet. Nous avons écrit que *« l'ex-First Boston s'est cassé les reins en cherchant à s'implanter à tout prix outre-Atlantique »*. Or, comme son nom l'indique, la First Boston est une banque américaine. C'est l'ex-Warburg, établissement britannique, qui avait accumulé les déboires aux Etats-Unis.

Le Monde

ÉDITORIAL

La CNIL à l'épreuve

LA décision rendue, mardi 9 juillet, par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), *au terme d'une « mission d'investigation »* des fichiers informatiques de la mairie du IIIe arrondissement de Paris, est clémente à l'égard de Jacques Dominati. L'ancien maire (UDF-PR) de l'arrondissement était soupçonné d'avoir organisé l'élaboration d'un fichier établi à partir des listes électorales et qui signalait, en regard de certains noms, les opinions politiques, réelles ou supposées. La CNIL confirme en tous points ce soupçon : *« Plusieurs fichiers,* indique la commission, *paraissent avoir été constitués en méconnaissance de [l']interdiction légale »*, qui exclut de faire figurer dans un fichier la mention des opinions d'une personne sans son consentement. Pourtant, au terme d'un vote de ses dix-sept membres, la CNIL s'est refusée à transmettre ce dossier à la justice, déjà saisie par ailleurs d'une plainte pour *« fraude électorale »* déposée par deux adversaires politiques de M. Dominati, qui le soupçonnent d'avoir enrichi les listes électorales de quelque cinq cents partisans supplémentaires.

En constatant la faute de M. Dominati, mais en écartant ainsi la menace d'une sanction judiciaire, la commission montre les limites de son action. Instance de régulation incontestée, la CNIL a vérifié, depuis sa création, en 1978, la validité de près de 430 000 fichiers. Au cours de l'année 1995, ce contrôle méticuleux a abouti à treize avis défavorables, interdisant par exemple au ministère de l'économie et des finances de rapprocher deux fichiers, afin d'éviter que le service de la redevance audiovisuelle ne puisse accéder à des informations couvertes par le secret fiscal. Efficace dans sa surveillance des administrations, des entreprises et des particuliers, la CNIL, dans sa composition *actuelle favorable à la majorité*, se montre plus timorée dès lors que les dossiers dont elle est saisie comportent des enjeux politiques.

Chargée, elle aussi, de la protection des libertés individuelles, également indépendante par son statut, la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), à qui la loi a confié la surveillance des écoutes téléphoniques, se trouve confrontée aux mêmes contradictions. Nul ne saurait remettre en cause l'utilité de son action, susceptible d'éviter les abus du pouvoir. En 1995, la commission s'est assurée de la validité de 4 500 demandes d'écoutes émanant des ministères de l'intérieur, de la défense et des finances. Mais son statut lui interdit de se saisir d'office lorsqu'une affaire d'écoutes est révélée – comme ce fut le cas, cette semaine, à propos de l'entourage de M. Léotard –, et l'application extensive du *« secret défense »* lui a permis, dans l'affaire des écoutes de l'Elysée, de limiter sa coopération avec le juge d'instruction.

Il reste que le parquet peut théoriquement prendre seul l'initiative d'ouvrir des enquêtes sur des faits dénoncés publiquement, sans être saisi par aucune commission administrative. Le procureur pourrait le faire, tant dans l'affaire des fichiers de M. Dominati que dans celle des écoutes de la DGSE contre les proches de M. Léotard. Encore convient-il de relever que le statut du ministère public ne prévoit pas, à la différence desdites commissions, son *« indépendance »*.

Hommages irrespectueux *d'André François*

Le peintre et dessinateur célèbre à sa manière quelques maîtres illustres.

Toulouse-Lautrec : « ...j 'ai l'air d'une cafetière »



DANS LA PRESSE

WALL STREET JOURNAL

■ Il est difficile d'ignorer qu'un petit Etat comme Israël, dont la fierté est de ne compter que sur ses propres forces, est devenu le premier bénéficiaire de l'aide étrangère américaine. (...) Ce peuple n'a pas réussi, en tant que nation, à parvenir à l'autosuffisance. Mais cela pourrait changer (...). Parmi les intellectuels conservateurs proches du gouvernement israélien, un consensus est en train de se former pour estimer qu'une moindre dépendance à l'égard des Etats-Unis doit être la première étape pour assurer la future indépendance économique et stratégique d'Israël.

DIE WELT

Katja Ridderbusch

■ En Irlande du Nord, les rues se transforment de nouveau en champs de bataille. L'Ordre protestant d'Orange a ramené la violence (...). L'IRA a évité jusqu'à présent de rompre la trêve en Ulster même. Mais le fait que la terreur *« reviendrait au pays »* n'était qu'une question de temps. La vision optimiste, selon laquelle le *pragmatisme* finirait par triompher du fanatisme, était apparemment prématurée.

LCI

Pierre Luc Séguillon

■ Le temps de la justice n'est pas celui de la politique, moins encore celui des médias ! A les confondre, on risque fort de donner une interprétation erronée, injuste, des derniers épisodes judiciaires connus par Carrignon et Tapie. (...) Il n'y a aucun fait politique nouveau à commenter. Seulement une information judiciaire à donner. Il n'y a rien de spectaculaire dans l'événement, seulement qu'il prouve que la justice fait son travail. Ce qui est plutôt rassurant pour la démocratie. Il n'y a rien d'extraordinaire dans l'événement, sinon que la presse en rajoute volontiers dans la condamnation et la curée, comme elle en rajouta jadis dans la promotion et la renommée de Tapie et Carrignon. Ce qui n'est pas favorable à la démocratie.

Retour à la prédominance du politique sur le judiciaire

LE PAYS de Montesquieu n'a jamais été un adepte de la séparation des pouvoirs. Jamais il n'a su trouver le juste équilibre entre prérogatives des parlementaires et pouvoirs des ministres, et ses juges sont priés de ne pas contrebalancer la volonté des seuls représentants « légitimes » de la souveraineté populaire.

La lente construction d'un « état de droit » effrite petit à petit cette tradition. Jacques Chirac, en s'efforçant de mettre au pas le Conseil supérieur de la magistrature, qui commençait tout juste à pouvoir user des nouvelles prérogatives que lui a conféré la réforme constitutionnelle de juillet 1993, donne un coup d'arrêt à cette évolution, qui rapprochait la France des autres grandes démocraties occidentales.

La lettre des textes plaide, il est vrai, pour l'actuel président de la République. Mais elle ne correspond guère à l'esprit qui préside au fonctionnement des institutions depuis 1958. Les pères de la Constitution de la Ve République s'étaient, en la matière, parfaitement inscrits dans la tradition française. Un titre de la loi fondamentale est consacré au *« président de la République »*, un autre au *« Parlement »*, mais la justice n'a pas droit à un tel honneur. Tout ce qui la concerne est regroupé sous l'intitulé *« De l'autorité judiciaire »*, ce qui revient à nier l'existence d'un *« pouvoir judiciaire »*. D'autant que si *« l'indépendance »* de cette *« autorité judiciaire »* est immédiatement proclamée, c'est pour préciser que le chef de l'Etat en est le *« garant »*.

Une telle pétition pouvait se concevoir dans le régime prévu par les constituants, celui où le président de la République n'aurait été que l'arbitre du *« fonctionnement régulier des pouvoirs publics »*, le gouvernement étant chargé *« de déterminer et de conduire la politique de la nation »*. Elle ne peut être de mise lorsque l'arbitre est en fait le capitaine d'une des équipes en compétition. Le général de Gaulle l'a reconnu en assurant, lors d'une conférence de presse, le 31 janvier 1964 : *« Il doit être évidemment entendu que l'autorité indivisible de l'Etat est confiée tout entière au président* [de la République] *par le peuple qui l'a élu. Il n'en existe aucune autre ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire qui ne soit conférée et maintenue par lui. »*

La conquête de l'indépendance de la justice ne fut, depuis, qu'un long combat. Elle se cristallisa autour de la composition du Conseil supérieur de la magistrature, chargé par la Constitution d'*« assister »* le président de la République dans son rôle judiciaire, tout particulièrement au moment des nominations de magistrats. Mais jusqu'à la réforme de 1993, c'était un outil fort docile, le chef de l'Etat en étant son président et en nommant tous les membres.

COUP DE FORCE

Sous la pression des « affaires » et de l'évolution de la société, François Mitterrand s'est résolu, à l'ultime fin de son second septennat, à tenir une promesse de sa campagne de 1981 : il a proposé une vaste révision constitutionnelle dont la réforme du Conseil supérieur de la magistrature était un élément-clé.

Le comité des sages, qui l'a mise en forme, proposait de laisser un rôle prépondérant en matière judiciaire au chef de l'Etat, puisqu'il aurait présidé le CSM, mais le ministree de la justice en aurait été exclu. Un tel choix pouvait – à la limite – se concevoir puisque l'ensemble du projet consistait à cantonner le président de la République dans une fonction arbitrale, cherchant à faire de la pratique aberrante de la cohabitation la règle coutumière.

Cet équilibre fut rompu par Edouard Balladur. Il ne retint du projet mitterrandien que la réforme du CSM, et celle des conditions dans lesquelles un ministre doit rendre compte pénalement des crimes et délits commis dans l'exercice de ses fonctions. Et pour maintenir l'autorité du gouvernement sur la magistrature, la droite imposa le garde des sceaux à la vice-présidence du CSM.

Pour boiteuse qu'elle fût, cette solution aurait pu, malgré tout, être un progrès, tant il est des institutions qui ont su conquérir leur indépendance grâce à la qualité des hommes qui les composent. Le nouveau CSM, formé d'élus, des magistrats et de personnalités nommées par des autorités politiques, à qui elles n'ont pas de comptes à rendre, aurait pu suivre ce chemin.

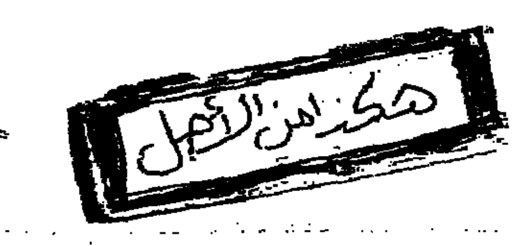
Il le peut encore, s'il surmonte les obstacles dressés sur sa route par Jacques Chirac et Jacques Toubon. Le pouvoir, à l'évidence, veut conserver la possibilité de nommer à des postes sensibles des juges qui lui conviennent. Mais les magistrats disposent dorénavant des moyens de le contraindre à choisir sur le seul critère des compétences professionnelles. Ce qui est ainsi en jeu, ce n'est pas seulement l'attribution des postes prestigieux aujourd'hui vacants, c'est la poursuite de la mise en place d'une justice indépendante. L'histoire constitutionnelle française prouve que la pratique institutionnelle peut être fort loin des textes, une interprétation abusive devenant vite une tradition. Il faut espérer que la tentative de coup de force de Jacques Chirac contre l'esprit de la réforme de 1993 ne fera pas jurisprudence.

Thierry Bréhier

Lettre O
et aux Élu

Assises nationales

"Un pay



Le Monde

La CNIL à l'épreuve

Lettre ouverte au Premier Ministre
et aux Elus en charge de l'équipement public

25 000 emplois supprimés dans les Travaux Publics depuis votre nomination,

5 années consécutives de récession,

70 % de l'activité de nos 6 000 entreprises et de leurs 250 000 salariés déterminés par les Pouvoirs Publics,

êtes-vous sûr, Monsieur le Premier Ministre, que la France va gagner en amputant encore ses investissements d'équipement tout en maintenant ses dépenses de fonctionnement ? Et vous, Messieurs les Elus en charge de l'équipement public ?

- C'est oublier les besoins exprimés par nos concitoyens et ceux de notre économie. La lutte contre la pollution et la prévention des accidents de la circulation sont-elles superflues ? Donner aux entreprises les moyens d'être compétitives par des infrastructures performantes et accessibles, est-ce un luxe dans le contexte de guerre économique mondiale ? Aménager le territoire pour donner une chance à chaque région de se développer, n'est-ce pas une nécessité ?
- Renoncer à 1 million de francs d'investissements en équipements publics, c'est renoncer à 560 000 francs de recettes pour la collectivité sous forme de taxes, impôts et cotisations directes, notamment de Sécurité Sociale, c'est accepter 3 chômeurs de plus. Où est l'économie ?

Face à l'obligation de réduire les déficits publics, le gouvernement a choisi une stratégie de court terme qui ne peut sortir le pays de la crise. Monsieur le Premier Ministre, je vous ai fait des propositions qui n'accroissent pas les déficits publics mais qui tendent à réorienter l'épargne des Français vers l'investissement productif, créateur d'emplois et de croissance, donc de recettes.

Je suis convaincu que notre pays a tout à gagner à investir dans l'équipement public, en termes d'emplois, de croissance et d'image extérieure. Nous organiserons à l'automne les **Assises Nationales de l'Equipement Public** et souhaitons que vous acceptiez d'y commenter les conclusions de la grande enquête que nous avons lancée auprès de nos concitoyens sur les besoins en équipements de chacune des régions françaises.

"Un pays qui ne s'équipe plus compromet son avenir."

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Elus, l'expression de ma haute considération.

Philippe LEVAUX
Président
de la Fédération Nationale
des Travaux Publics

BOURSE Une semaine après le début officiel de l'offre publique d'achat lancée par le groupe de distribution Auchan sur son concurrent Docks de France (Mammouth, Atac, Eco), le conseil d'administration de ce dernier a considéré, à l'unanimité, mardi 9 juillet, que *« l'offre d'Auchan n'était pas conforme aux intérêts de la société ».* ● LE CONSEIL a recommandé aux actionnaires *« d'attendre pour prendre leur décision ».* ● LES BANQUES D'AFFAIRES jugent que les OPA vont se développer en France avec l'évolution lente mais réelle, des pratiques du capitalisme français. Elles parient sur les restructurations d'entreprises en Europe. ● QUATRE ARGUMENTS justifient ce choix : *« le ralentissement de la croissance, l'accélération de la déréglementation, la concentration dans certains secteurs et la pression croissante des marchés pour que les entreprises affichent des stratégies claires ».*

L'OPA d'Auchan sur Docks de France bouscule le capitalisme national

En réponse à l'offre publique d'achat, le conseil d'administration du groupe de distribution attaqué – enseignes Mammouth et Atac – a décidé de la rejeter, jugeant qu'elle « n'était pas conforme aux intérêts de la société »

« VOUS ALLEZ VOIR. Cette fois les OPA (offres publiques d'achat) *vont se multiplier en France. Le marché boursier, les entreprises, les pouvoirs publics sont mûrs. »* Ce discours, les banques d'affaires installées en France le tiennent depuis plusieurs années. Il s'est longtemps apparenté à une utilisation de la méthode Coué. Les batailles boursières souvent annoncées autour de Suez, du Crédit commercial de France, du Club Méditerrannée, d'Accor... n'ont jamais vu le jour.

Pourtant, les choses commencent à changer. L'OPA inamicale d'Auchan sur Docks de France en est l'illustration. Il faut remonter à 1989 pour trouver à Paris des opérations d'une ampleur similaire considérées comme hostiles. C'était l'OPA réussie de Suez sur Victoire et celle, ratée, de Paribas sur la Compagnie de navigation mixte. Depuis, ironie de l'histoire, Suez a vendu morceau par morceau tout le groupe d'assurances Victoire et Paribas a fini, au début de l'année, par mettre la main sur la Mixte... après une nouvelle OPA.

La Bourse de Paris n'est pas, et ne sera pas dans un avenir proche, comparable à Wall Street ni à Londres, où les OPA se sont multipliées depuis trois ans pour atteindre des niveaux sans précédent (2 300 milliards de francs en 1995 aux Etats-Unis et 550 milliards au Royaume-Uni). Si elles *atteignent 60 milliards de francs* cette année à Paris, ce sera un maximum.

Le développement en France des fusions et acquisitions d'entreprises, et donc des OPA pour les sociétés cotées, est significatif de l'évolution lente, mais réelle, des moeurs et des pratiques du capitalisme national. Le dénouement de certaines participations croisées entre grands groupes et l'affaiblissement progressif des « noyaux durs » et des solidarités obligées au sein des conseils d'administration – illustré par les départs au cours des derniers mois des patrons d'Alcatel, de Suez ou de la Générale des eaux – sont autant de signes.

QUASI-STAGNATION

Face à la pression des actionnaires, il devient de plus en plus difficile pour les dirigeants d'Elf, de la Générale des eaux, de Saint-Gobain, de Paribas, de l'UAP, de la BNP ou de la Société générale de justifier le gel de milliards de francs dans des participations peu ou non rentables qui ont pour seule finalité de dissuader un *raider* potentiel. La quasi-stagnation de la Bourse de Paris depuis cinq ans a retiré à cette pratique typiquement française l'argument du placement financier.

« Le visage du capitalisme français change », affirme la banque américaine Merrill Lynch dans une analyse parue il y a deux mois. Une autre banque américaine, JP Morgan, parie aussi sur les restructurations des entreprises en Europe. Son étude de cinquante pages porte un titre explicite : *« Do or die »* (faire ou mourir). JP Morgan estime que quatre facteurs rendent inévitable cette évolution : *« le ralentissement de la croissance, l'accélération de la déréglementation, la concentration dans certains secteurs et la pression croissante des marchés pour que les entreprises affichent des stratégies claires ».*

La pression de la concurrence, la baisse des marges et la nécessité d'atteindre une taille critique concernent en premier lieu les banques, les groupes chimiques et pharmaceutiques et la défense. Cela s'est traduit, dans le domaine bancaire, par l'OPA lancée en 1995 par l'américain General Electric sur la Sovac (crédit à la consommation), par le rapprochement, tout juste confirmé, entre le Crédit local de France et le Crédit communal de Belgique *(voir ci-dessous)*, et par la vente, il y a quelques semaines, par Suez de sa filiale Indosuez au Crédit agricole. Un rapprochement d'une ampleur sans précédent dans le système bancaire français... depuis près de trente ans.

OBSTACLES PSYCHOLOGIQUES

La baisse des taux – qui rend moins coûteux le recours à l'endettement – et l'amélioration de la situation financière des entreprises devraient faciliter les OPA. Si l'environnement milite pour la multiplication des fusions et acquisitions, des obstacles psychologiques importants subsistent. Les groupes étrangers sont encore persuadés de se heurter à l'establishment français des affaires et aux pouvoirs publics s'ils lancent une opération inamicale. Ce tabou doit être brisé. Les banques d'affaires américaines, omniprésentes à Paris, y travaillent.

Elles sont d'autant plus optimistes qu'un dernier facteur pourrait encourager les OPA : une stagnation des cours dans les prochains mois. Les analystes sont nombreux à penser que la faiblesse de la conjoncture va peser sur la Bourse de Paris. Une occasion à saisir pour les groupes dotés d'une trésorerie abondante et d'ambitions.

Eric Leser

Les familles actionnaires résistent à l'offensive

UNE SEMAINE après le lancement de l'offre publique d'achat (OPA) du groupe de distribution Auchan sur son concurrent Docks de France (Mammouth, Atac, Eco), le conseil d'administration de ce dernier a considéré, à l'unanimité, mardi 9 juillet, que *« l'offre d'Auchan n'était pas conforme aux intérêts de la société et a confirmé au président, Michel Deroy, sa volonté de voir poursuivre l'examen de solutions alternatives susceptibles de concilier les intérêts de la société et ceux des actionnaires ».*

Le conseil d'administration s'est contenté de recommander aux actionnaires d'*« attendre pour prendre leur décision, en rappelant que celle-ci peut, en tout état de cause, intervenir jusqu'au 30 juillet inclus ».* Jusqu'à cette date, Auchan a offert aux actionnaires de Docks de France (DDF) de racheter leurs actions au prix de 1 250 francs et leurs obligations convertibles au prix de 12 500 francs.

Les administrateurs représentant les actionnaires familiaux ont *« pris, quant à présent, la décision, à titre individuel, de ne pas apporter leurs titres à l'offre ».* Cette formulation trahit des dissensions au sein de l'actionnariat familial. Avec 31,32 % du capital, celui-ci contrôle 41,14 % des droits de vote. Mais le bloc familial (une quarantaine de personnes) n'est pas homogène. Les familles Deroy et Toulouse ont mis en commun une partie de leurs actions (environ 10 % du capital) au sein d'une société en participation (SEP DOC). Les associés ne pourront apporter éventuellement leurs actions à l'OPA qu'après une délibération extraordinaire du collège des associés. Des droits de préemption ont été consentis par les membres de la famille Dian (environ 8 % du capital) et de la CIP, filiale de la BNP (2 % du capital), à la SEP DOC.

Même si ce bloc de contrôle – 30 % des droits de vote font l'objet de pactes d'actionnaires – résistait aux sirènes de l'offre, Auchan, qui contrôle déjà 14,68 % des droits de vote, pourrait encore réussir son OPA : il lui faudrait récolter un peu plus de 35 % des droits de vote sur les 43 % détenus, en dehors des pactes, par des actionnaires individuels, des actionnaires familiaux et l'UAP, qui a annoncé qu'elle apporterait ses titres au plus offrant.

UN « CHEVALIER BLANC »

Auchan se montre aujourd'hui relativement confiant. A Michel Deroy qui dénonce *« le caractère hostile de la démarche et la contradiction des intentions affichées par Auchan, qui justifient les plus vives inquiétudes et incertitudes sur le devenir du groupe Docks de France et sur le maintien de son intégrité, une fois celui-ci passé sous le contrôle d'un groupe désireux d'en disposer à sa guise et de se réserver le bénéfice exclusif des fortes potentialités que représente DDF sans en payer le prix »*, Auchan répliquait, jeudi soir, qu'*« il n'envisage pas de procéder à une fusion des deux sociétés mais que, au contraire, il s'engageait à garantir la pérennité et le maintien des enseignes de Docks de France ».*

Un « chevalier blanc » peut-il encore venir *« au secours »* des actionnaires de Docks de France ? Auchan n'exclut pas cette hypothèse en rappelant, non sans ironie, que *« c'est justement pour éviter que Docks de France ne tombe dans les mains de distributeurs étrangers »* que l'OPA a été lancée. Le quotidien britannique *Evening Standard*, du lundi 8 juillet, avait annoncé une contre-offensive du groupe anglais de distribution Tesco. Malgré un *« no comment »* de ce dernier et un démenti de Docks de France sur une éventuelle action concertée, l'action Tesco était fortement malmenée à la Bourse de Londres, mardi 9 juillet, et terminait en baisse d'environ 2 %.

C. J.

Les Mulliez n'aiment pas « spécialement » la Bourse

« JUSQU'A PRÉSENT, Auchan n'est pas spécialement attiré par la Bourse », proclame haut et fort le Livre de l'actionnaire d'Auchan distribué à ses vingt-huit mille salariés-actionnaires (10,8 % du capital et 16 % des fonds propres) et aux trois cents actionnaires familiaux (le solde). *« Notre entreprise reste ainsi à l'abri des interventions extérieures »*, explique le document. Cette affirmation ne manque pas de sel au moment où le groupe de distribution lance une offensive boursière – qualifiée d'*« inamicale »* – sur son concurrent Docks de France.

A défaut de prendre le grand large des marchés financiers, qu'il faudrait d'ailleurs *« séduire par une politique de dividende qui pourrait être contraire aux intérêts de l'entreprise »*, précise le Livre de l'actionnaire, le groupe Auchan a mis en place une « Bourse privée ». Ce *« marché »* permet *« d'indiquer régulièrement aux actionnaires l'évolution de leur patrimoine et sa nouvelle valeur »* et d'échanger des titres d'Auchan et des autres entreprises filiales ou alliées : Boulanger, Leroy-Merlin, Décathlon, Kiabi, Agapes Restauration. Chaque année, courant mai, des experts extérieurs à l'entreprise *« ayant une grande expérience du dossier »* évaluent la valeur des parts des entreprises du groupe, qui sont échangées, mi-juin, sur cette base.

L'actionnariat salarié est particulièrement développé au sein du groupe : 98 % des salariés d'Auchan et 95 % des salariés de Leroy-Merlin sont actionnaires de leurs entreprises, dont ils détiennent environ 10 % du capital.

MEMBRES DU CLAN

Pour un quart des salariés d'Auchan, ce portefeuille représente au moins un an de salaire. L'entreprise aime à donner en exemple certaines caissières qui détiennent en actions vingt années de salaire. Pour autant, les actionnaires-salariés n'ont pas de véritable pouvoir sur l'entreprise. Ils détiennent leurs titres à travers un fonds commun de placement, Valauchan, qui ne peut échanger ces titres qu'avec les sociétés Fipar ou Soparsam, deux des multiples holdings familiales.

Les actionnaires familiaux ne sont pas forcément mieux lotis. Il ne suffit pas d'être bien né pour devenir propriétaire d'une parcelle de l'entreprise familiale. Certes, être l'héritier d'un des trois cents membres de la tribu facilite les choses. Les parts des holdings familiales ne sont cessibles qu'aux membres du clan, une fois par an, en juin, et au prix fixé par des experts indépendants. Tous les nouveaux membres ont obligation de passer chez le notaire pour y signer un document dans lequel ils s'engagent à revendre leurs titres à la holding familiale. Les héritiers en herbe ne détiennent souvent qu'un paquet d'actions non identifiées, regroupées au sein de la holding familiale, Cimovam. Ce portefeuille leur est généralement offert au cours d'une cérémonie familiale, à l'issue d'une période probatoire *« sur le terrain »*. A charge pour eux, ensuite, d'investir dans leur propre affaire, aidés éventuellement par un prêt maison.

Ce capitalisme communautaire a conduit à une grande diversité dans le contrôle des différentes sociétés. Aux deux extrêmes, on trouve, d'un côté, Leroy-Merlin, qui, en dehors des salariés, est entièrement détenu par une holding familiale ; de l'autre, les magasins Pickwick, possédés en quasi-totalité par un seul actionnaire, Stéphane Mulliez, cousin de Gérard Mulliez.

Pour faire fonctionner ce marché en circuit fermé, Gérard Mulliez, président du conseil de surveillance d'Auchan et propriétaire en propre d'une part importante du groupe, s'est engagé à se porter, en cas de besoin, acquéreur des parts qui ne trouveraient pas preneur. Conséquence : son pouvoir sur l'empire du Nord ne cesserait de s'étendre, au grand dam des autres actionnaires familiaux.

Christophe Jakubyszyn

Mariage du Crédit local de France et du Crédit communal de Belgique

ANNONCÉ le 14 mars comme un projet *« à l'étude »*, le rapprochement entre le Crédit local de France et le Crédit communal de Belgique est entré dans une phase active. Les deux établissements ont confirmé mercredi 10 juin *« s'être mis d'accord sur le principe d'une alliance »* qui débouchera sur la création de la dix-neuvième banque de l'Union européenne. L'idée d'un rapprochement entre les deux établissements spécialisés dans le financement des collectivités locales et dont les tailles sont relativement comparables remonte au début des années 90. L'accélération de la concentration bancaire, l'hypothèse de la création d'une « superbanque » en Belgique et la perspective du passage à la monnaie unique ont convaincu les deux groupes d'unir leurs forces.

Avec un total de bilan de plus de 1 000 milliards de francs, le nouvel ensemble disposera d'une force de frappe de dimension internationale. Les conseils d'administration viennent de donner leur accord. Celui-ci sera soumis à l'approbation des assemblées générales à l'automne 1996.

DÉPÊCHES

■ **DEUTSCHE BANK : la banque allemande a dévoilé, mardi 9 juillet,** sa nouvelle organisation. Quatre divisions sont créées (particuliers, entreprises et institutions, Investment Banking, services du groupe), rassemblant les activités mondiales de la banque et fonctionnant de manière autonome. La maison mère s'occupera d'étudier les grandes questions stratégiques, de coordonner l'activité des filiales et de veiller à la publication des résultats.

■ **CACAO BARRY : la société Callebaut SA,** détenue par la holding suisse Klaus J. Jacobs SA, rachète le chocolatier français. Le nouveau groupe, Barry Callebaut SA, traitera environ 15 % de la production mondiale de fèves de cacao avec des ventes annuelles dépassant 500 000 tonnes. Le prix de vente proposé aurait été de l'ordre de 2 milliards de francs.

■ **MOTOROLA : le groupe américain** a annoncé le 9 juillet des coupes de 15 % à 20 % dans ses investissements, après la chute de 32 % de son bénéfice net à 326 millions de dollars (1,67 milliard de francs) au deuxième trimestre. La firme, dont les ventes ont reculé à 6,83 milliards de dollars, contre 6,88 milliards un an plus tôt, prédit un troisième trimestre difficile.

■ **SEMI-CONDUCTEURS : le ratio commandes/livraisons** des fabricants américains de semi-conducteurs a atteint 0,91 en juin, contre 0,83 en mai, a annoncé le 9 juillet l'Association de l'industrie des semiconducteurs. Les livraisons sont en baisse à 3,4 milliards de dollars (17,5 milliards de francs), contre 3,7 milliards en mai, et les commandes ont atteint 3,1 milliards de dollars contre 3,09 milliards en mai.

■ **GÉNÉRALE DES EAUX : le groupe français** a annoncé le 9 juillet la cession au britannique Vodafone de ses 66,67 % dans la société anglaise Talkland (téléphonie mobile), opération qui se traduit *« par une rentrée de trésorerie d'un peu plus de 500 millions de francs et une plus-value substantielle ».*

■ **TURBOMECA : la direction de la filiale aéronautique de Labinal a** annoncé mardi 9 juillet la mise en oeuvre d'un nouveau plan d'adaptation, qui se traduirait par la suppression de 650 postes sur un total de 3 254. Ce plan, qui sera présenté en comité central d'entreprise le 17 juillet, concernera les sites de Bordes (Pyrénées-Atlantiques), Tarnos (Landes) et Mézières (région parisienne). Le groupe n'exclut pas de devoir recourir à des licenciements secs. – *(Corresp.)*

Giat Industries devrait éviter les licenciements

Un millier d'emplois sauvés par la réduction du temps de travail

GIAT Industries prévoit de supprimer 2 569 emplois sur 11 128. Pourtant la direction et les syndicats, qui devaient se réunir le 10 juillet dans la matinée, devraient parvenir à éviter tout licenciement. Entre la deuxième réunion du comité central d'entreprise (CCE), qui s'est tenue le 3 juillet, et la troisième, qui devrait se tenir à l'automne, la direction et les syndicats entamaient ce mercredi une négociation sur le plan social, qui portera sur les années 1996 à 1998.

Classiquement, plusieurs mesures d'âge sont envisagées : entre les ouvriers de l'Etat qui peuvent prendre leur retraite à 55 ans, et les mesures classiques de préretraite à partir de 56 ans, 784 emplois devraient disparaître. Les salariés âgés de 53 à 55 ans se verront proposer une préretraite progressive. Une centaine de personnes pourraient être intéressées. Le débat entre direction et syndicats portera sur d'éventuelles embauches compensatrices.

COMPENSATION SALARIALE

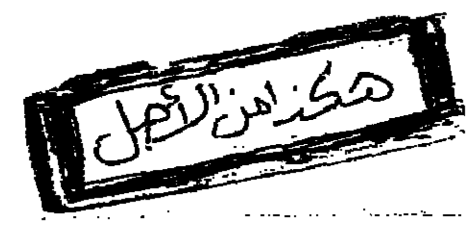
Par ailleurs, le temps partiel sera favorisé. Si près de 200 personnes passent à 80 %, 45 emplois seront économisés. Dernière mesure classique pour l'entreprise : comme chaque année depuis 1987, 150 à 200 personnes réintégreront la fonction publique.

Pour éviter environ un millier de licenciements, Giat Industries devra explorer une voie nouvelle à cette échelle : la réduction du temps de travail. La nouvelle loi sur la réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan social (*Le Monde* du 26 juin) n'a-t-elle pas été baptisée « amendement Giat Industries » ? La réduction sera de 10 %, voire 15 %. Le débat portera sur la définition des postes concernés : la direction souhaite que certains emplois (direction d'établissements, fonctions commerciales, logistiques, voire certains postes techniques) soient exclus.

Autre débat : la compensation salariale. Pour la direction, les salaires devront diminuer. Les syndicats le refusent. La CFDT explique qu'après un gel des salaires en 1993 et 1994, suivi d'une très légère hausse en 1995, aucune augmentation générale n'a été accordée en 1996. Cette année, l'enveloppe réservée aux augmentations individuelles (12 millions de francs) n'est pas supérieure aux indemnités de départ des six dirigeants qui ont quitté l'entreprise ces deux dernières années.

La direction, qui de son côté doit réfléchir à une réorganisation complète du travail, espère achever ces négociations début septembre.

Frédéric Lemaître



■ LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du 10 juillet en baisse. L'indice Nikkei a perdu 0,64 %, à 21 778,94 points, pénalisé par la remontée du yen face au dollar.

■ LA CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) va lancer, sur le *marché international des capitaux, un* emprunt obligataire en florins, dirigé par l'ABN *Amro.*

■ L'OR a ouvert en hausse, *mercredi,* sur le marché international de Hongkong. *L'once s'échangeait* à 382,50-382,80 dollars, contre 380,90-381,20 dollars la veille en clôture.

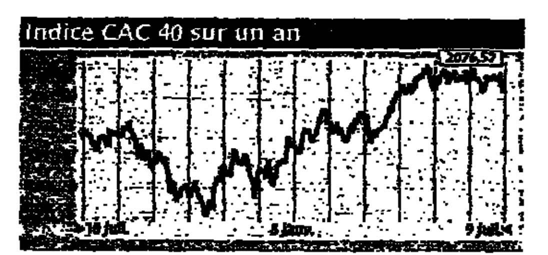
■ LES COURS du *pétrole* ont progressé, le 9 juillet, sur le marché à terme de New York. Le baril de brut de référence *light sweet crude* échéance août s'inscrivait à 21,41 dollars.

■ LES CÉRÉALES *ont* vu leurs cours progresser, mardi 9 juillet, sur le *marché à terme de Chicago. Le* contrat sur le blé a gagné *16,75 cents.*

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris se redresse



LA BOURSE DE PARIS reprenait des couleurs, mercredi 10 juillet, soutenue par la bonne performance de *Wall Street* mardi soir et par une nouvelle baisse du taux au jour le jour. Après avoir entamé la séance sur une hausse de 0,36 %, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une progression de 0,44 % à 2 085,71 points.

Le marché parisien prouve une nouvelle fois sa dépendance vis-à-vis de la Bourse de New-York, a souligné un intervenant. La hausse était notamment la conséquence de la reprise de Wall Street mardi soir qui a gagné 0,56 %. A cet élément s'ajoute la bonne tenue des marchés après *la baisse* surprise en France du taux au jour le *jour de 1/16 de point à 3 9/16 -* 3 11/16.

Le marché reste toutefois prudent et craint toujours un relèvement des taux directeurs américains avant la prochaine réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) le 20 août et attend également avec grand intérêt la publication vendredi des ventes de détail et de l'indice des prix à la production pour juin aux Etats-Unis.

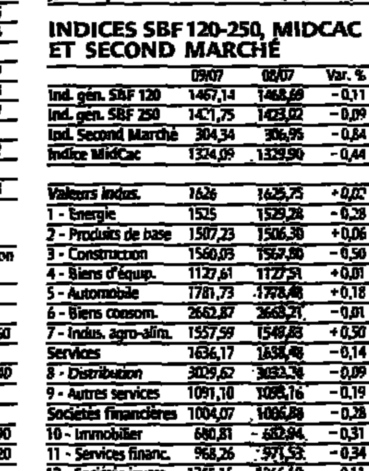
Du côté des valeurs, Cerus était en forte baisse (– 9,4 %) après la publication d'un avis financier annonçant l'émission par le groupe de 8 millions d'obligations convertibles en actions.

Générale des eaux, valeur du jour

L'ACTION Générale des eaux a perdu 0,91 %, à 541 francs, le mardi 9 juillet, dans un volume de *300 000 pièces. Avec un gain de* 10,65 % depuis le début de l'année, l'action *fait jeu égal* avec la Bourse de Paris. Dans la journée, l'agence de notation financière *Moody's* a accordé la note Baa3 à la dette à long terme de premier rang de la Générale des eaux. *« Cette notation,* indique l'agence, *reflète les positions de premier rang détenues par la CGE dans ses métiers historiques de l'eau, de l'énergie et de la propreté en France, mitigées par ses engagements importants dans les métiers difficiles de l'immobilier et du BTP. »*



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



HAUSSES, 12h30	Cours au 10/07	Var. % 09/07	Var. % 31/12
Societe Gale A	560	+3,51	–7,45
Sidel	522,50	+3,36	–15,46
Labinal	717	+3,31	+32,04
Finextel	75,50	+3,14	+6,18
Jean Lefebvre	524	+2,85	+14,89
Bertrand Faure	167	+2,76	+33,60
Credit Lyonnais CI	135	+2,73	–42,55
Coflexip	164,90	+2,72	+1,31
C.C.F.	236,50	+2,60	–5,36
Dynaction	133	+2,54	+46,15
BAISSES, 12h30			
Cerus Europ.Reun	99,50	–11,16	+64,46
Zodiac ex.dt divid	1267	–4,01	+65,85
UIS	152,10	–2,81	–17
Europe 1	1081	–2,61	+9,19
Valeo	275,90	–2,50	+21,64
Sophia	195	–2,40	–5,79
Clarins	748	–2,34	+60,51
Legris indust.	273	–2,29	+33,62
Rochette (La)	31	–2,20	–5,91
Via Banque	147,30	–1,93	–1,14

VALEURS LES PLUS ACTIVES

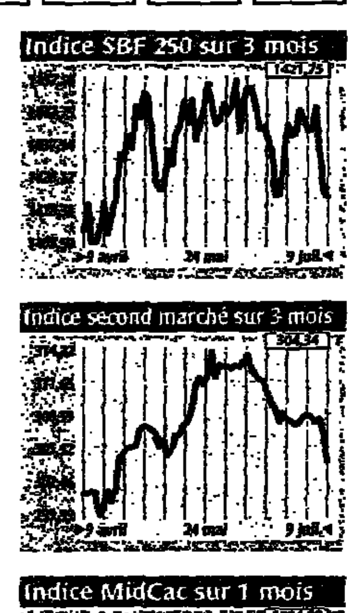
SÉANCE, 12h30	10/07 Titres échangés	Capitalisation en KF
Societe Gale A	499454	278544961
Carrefour	47028	128330361
Credit Local Fce	253360	111737885,60
Eaux (Gle des)	140029	76308111
Cerus Europ.Reun	497719	50335496,40
Michelin	182473	46558662
Canal +	37590	44456725
Axa	152682	42609443,90
Alcatel Alsthom	94282	41606904,20
L'Oreal	23424	37772376

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 10/07	Var. % 09/07	Var. % 31/12
Gerard Pasquier #	34	+23,63	–38,12
Crometal	350	+10,75	+12,17
VM Materiaux (Ns)#	201,60	+5	+13,25
Manutan	494	+4,66	+73,33
Assystem #	645	+4,03	+81,12
BAISSES, 12h30			
Cardif SA	685	–4,86	+47,37
Immob.Hotel. #	59	–4,83	–17,36
SIACI	940	–4,56	–14,54
Bque Picardie (Li)	550	–4,34	+4,56
Julien (Ny)	31	–4,14	+5,19

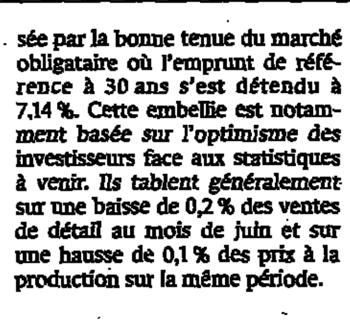
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	09/07	08/07	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1467,14	1468,69	–0,11
Ind. gén. SBF 250	1421,75	1423,02	–0,09
Ind. Second Marché	304,34	306,95	–0,84
Indice MidCac	1324,09	1329,90	–0,44
Valeurs indus.	1626	1625,75	+0,02
1 - Energie	1525	1529,28	–0,28
2 - Produits de base	1507,23	1506,30	+0,06
3 - Construction	1560,03	1567,80	–0,50
4 - Biens d'équip.	1127,61	1127,51	+0,01
5 - Automobile	1781,73	1778,48	+0,18
6 - Biens consom.	2662,87	2663,21	–0,01
7 - Indus. agro-alim.	1557,59	1549,83	+0,50
Services	1636,17	1638,48	–0,14
8 - Distribution	3029,62	3032,34	–0,09
9 - Autres services	1091,10	1093,16	–0,19
Sociétés financières	1004,07	1006,88	–0,28
10 - Immobilier	680,81	682,94	–0,31
11 - Services financ.	968,26	971,53	–0,34
12 - Sociétés invest.	1365,15	1366,69	–0,11





Rebond à Wall Street



LA BOURSE de Tokyo a terminé *en baisse le mercredi 10 juillet,* l'indice Nikkei cédant 140,88 points (0,64 %) à 21 778,94 points après avoir débuté la séance sur une note positive.

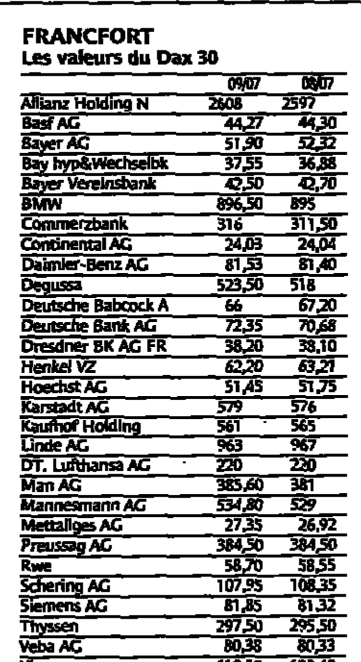
La veille, Wall Street a inversé la tendance après avoir perdu 150 points en deux séances. L'indice Dow Jones a gagné 31,03 points (0,56 %) à 5 581,86 points, après avoir culminé en séance à 5 596,63 points. Les transactions ont été limitées à l'échange de 380 millions de titres. *« Si nous parvenons à 5 400-5 450 points,* explique un analyste de Raymond James, *les ressemblances techniques seront fortes avec 1976, lorsque nous avons atteint un sommet avant de connaître la descente vertigineuse de 1977 ».* La hausse des actions a été favorisée par la bonne tenue du marché obligataire où l'emprunt de référence à 30 ans s'est détendu à 7,14 %. Cette embellie est notamment *basée sur l'optimisme des* investisseurs face aux statistiques à venir. *Ils tablent généralement* sur une baisse de 0,2 % des ventes de détail au mois de juin et sur une hausse de 0,1 % des prix à la production sur la même période.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 09/07	Cours au 08/07	Var. en %
Paris CAC 40	2076,57	2079,06	–0,12
New-York/DJ indus.	5580,38	5550,83	+0,53
Tokyo/Nikkei	22348	[illegible]	+1,89
Londres/FT100	3752,30	[illegible]	+0,29
Francfort/Dax 30	2562,18	[illegible]	+0,43
Frankfort/Commer.	904,88	[illegible]	+0,27
Bruxelles/Bel 20	2063,83	2063,83	—
Bruxelles/Général	1753,40	1753,40	—
Milan/MIB 30	992	996	–0,40
Amsterdam/Gé. Cbs	379,50	[illegible]	+0,42
Madrid/Ibex 35	370,58	[illegible]	+0,41
Stockholm/Affarsal	1528,65	[illegible]	—
Londres FT30	2756,10	2746,50	+0,35
Hong Kong/Hang S.	10929,60	10890,10	+0,36
Singapour/Strait t	2215,44	[illegible]	–0,26

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	09/07	08/07
Alcoa	56,75	56,25
American Express	43,37	42,75
Allied Signal	57,75	57,50
AT & T	58,87	59,50
Bethlehem	11,62	11,62
Boeing Co	90,37	89,75
Caterpillar Inc.	69,87	69,25
Chevron Corp.	59,50	58,87
Coca-Cola Co	47,37	47,37
Disney Corp.	57,50	59
Du Pont Nemours&Co	78,62	77,75
Eastman Kodak Co	74	74,37
Exxon Corp.	88,50	88,12
Gén. Electric Co	84,62	83,87
Goodyear T & Rubbe	48	46,87
IBM	99	98,37
Intl Paper	39,12	37,50
J.P. Morgan Co	82,12	81,50
Mc Don Dougl	50	49,37
Merck & Co.Inc.	64,75	64,87
Minnesota Mng.&Mfg	67,62	67,37
Philip Moris	102,12	101
Procter & Gamble C	88,25	87,50
Sears Roebuck & Co	45,62	46
Texaco	86,50	85,50
Union Carb.	40	39,75
Utd Technol	112,50	112
Westingh. Electric	18,37	18,12
Woolworth	21,37	21,50

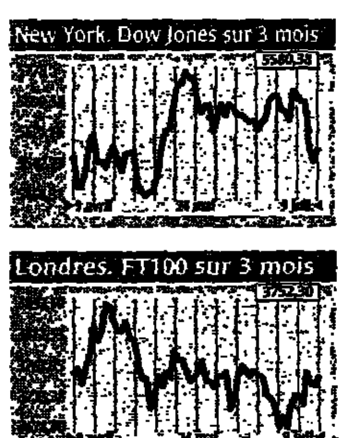


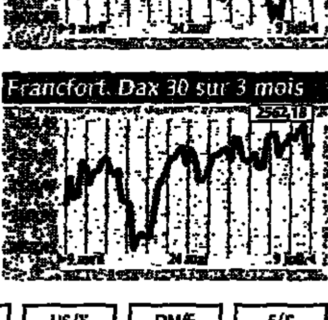
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

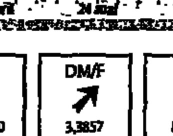
	09/07	08/07
Allied Lyons	4,48	4,45
Barclays Bank	7,91	7,96
B.A.T. industries	4,96	4,93
British Aerospace	9,58	9,68
British Airways	5,49	5,37
British Gas	1,84	1,79
British Petroleum	5,97	5,92
British Telecom	3,44	3,41
B.T.R.	2,43	2,46
Cadbury Schweppes	5,13	5,08
Eurotunnel	0,95	0,92
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,79	8,74
Grand Metropolitan	4,35	4,36
Guinness	4,72	4,72
Hanson Plc	1,71	1,71
Great Ic	6,74	6,78
H.S.B.C.	10,18	10,11
Impérial Chemical	7,85	7,78
Legal	6,71	6,68
Marks and Spencer	4,87	4,89
National Westminst	6,32	6,24
Peninsular Orienta	4,88	4,77
Reuters	7,65	7,74
Saatchi and Saatch	1,15	1,12
Shell Transport	9,37	9,32
Tate and Lyle	4,68	4,71
Univeler Ltd	12,55	12,38
Zeneca	14,48	14,61

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	09/07	08/07
Allianz Holding N	2608	2597
Basf AG	44,27	44,30
Bayer AG	51,90	52,32
Bay hyp&Wechselbk	37,55	36,88
Bayer Vereinsbank	42,50	42,70
BMW	896,50	895
Commerzbank	316	311,50
Continental AG	24,03	24,04
Daimler-Benz AG	81,53	81,40
Degussa	523,50	518
Deutsche Babcock A	66	67,20
Deutsche Bank AG	72,35	70,68
Dresdner BK AG FR	38,20	38,10
Henkel VZ	62,20	63,21
Hoechst AG	51,45	51,75
Karstadt AG	579	576
Kaufhof Holding	561	565
Linde AG	963	967
DT. Lufthansa AG	220	220
Man AG	385,60	381
Mannesmann AG	534,80	529
Mettallges AG	27,35	26,92
Preussag AG	384,50	384,50
Rwe	58,70	58,55
Schering AG	107,95	108,35
Siemens AG	81,85	81,32
Thyssen	297,50	295,50
Veba AG	80,38	80,33
Viag	610,50	602,40
Wellag AG	855	846





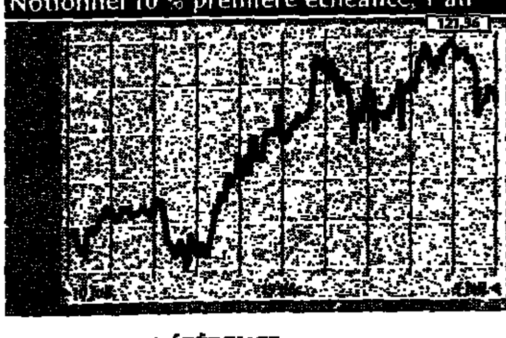
LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK → Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

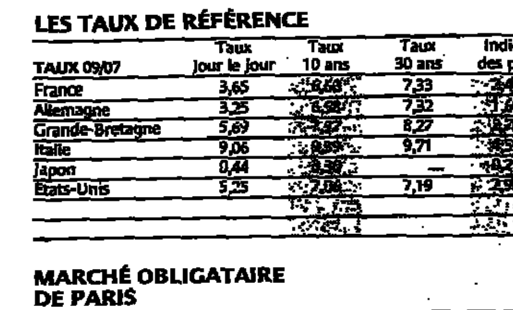
Baisse du taux au jour le jour

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure *la performance des emprunts d'Etat français,* a ouvert en hausse mercredi 10 juillet. Après quelques minutes *de transactions, l'échéance septembre gagnait* 20 centièmes à 121,58 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans se détendait à 6,55 %, soit 0,01 % au-dessous du rendement de l'emprunt d'Etat *allemand de même* échéance. Le marché obligataire français était soutenu *par la baisse surprise,* mercredi matin, de 1/16 point, du taux de l'argent au jour le jour, ramené à 3,63 %. Les analystes interprétaient ce geste inattendu de la Banque de France (le franc était stable face *au deutschemark) comme le prélude à une baisse du* taux REPO de la Bundesbank, dont le conseil se réu*nit jeudi 11 juillet.*



LES TAUX DE RÉFÉRENCE



TAUX 09/07	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,65	[illegible]	7,33	[illegible]
Allemagne	3,25	[illegible]	7,32	[illegible]
Grande-Bretagne	5,69	[illegible]	8,27	[illegible]
Italie	9,06	[illegible]	9,71	[illegible]
Japon	0,44	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,25	[illegible]	7,19	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 09/07	Taux au 08/07	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,55	[illegible]	99,81
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,08	[illegible]	100,54
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,46	[illegible]	100,64
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,68	[illegible]	100,50
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,21	[illegible]	101,15
Obligations françaises	6,83	[illegible]	100,45
Fonds d'État à TME	–1,52	[illegible]	100,96
Fonds d'État à TRE	–1,88	[illegible]	100,95
Obligat. franç. à TME	–1,48	[illegible]	100,69
Obligat. franç. à TRE	+0,21	[illegible]	100,13

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 09/07	Vente 09/07	Achat 08/07	Vente 08/07
Jour le jour	3,6825	—	3,6875	—
1 mois	3,73	3,85	3,73	3,84
3 mois	3,83	3,93	3,84	3,96
6 mois	3,95	4,06	3,93	4,06
1 an	4,19	4,31	4,14	4,26
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,9063	—
Pibor Francs 6 mois	4,0586	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	4,0781	—
Pibor Francs 12 mois	4,2930	—	4,1992	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,4427	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	4,5000	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7344	—	4,6406	—

MATIF

Échéances 09/07	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	68840	121,36	121,46	121,30	121,38
Déc. 96	939	120,08	120,08	120	120,06
Mars 97	669	119,88	119,88	119,28	119,82
Juin 97	—	[illegible]	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	13010	[illegible]	95,96	95,93	95,94
Déc. 96	8121	95,72	95,76	95,71	95,75
Mars 97	3016	[illegible]	95,53	95,49	95,52
Juin 97	1323	95,26	95,29	95,24	95,29
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	2267	[illegible]	90,40	90,28	90,38
Déc. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	89

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 09/07	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juillet 96	11312	[illegible]	2087	2075	2079
Août 96	15	2086,50	2092,50	2082,50	2085,50
Sept. 96	1196	[illegible]	2100	2080	2092,50
Déc. 96	320	[illegible]	2120	2111,50	2113,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1580 | US/DM ↘ 1,5260 | US/¥ ↘ 110,4200 | DM/F ↗ 3,3857 | £/F ↘ 8,0025

Repli du dollar

LE BILLET VERT était orienté à la baisse, mercredi matin 10 juillet, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5252 mark et 5,1625 francs. Face à la devise nipponne, le repli du dollar était plus net encore, à 110,29 *yens,* contre 111 yens mardi.

L'amélioration de la conjoncture au Japon, confirmée *par l'agence de planification économique (EPA), a ravivé* les craintes d'un relèvement du taux d'escompte de la Banque centrale nipponne, fixé à 0,50 % depuis septembre. Une hausse des rendements au Japon rendrait les placements libellés en yens plus attractifs.

Le franc était stable, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il s'échangeait à 3,3850 francs pour 1 deutschemark. La livre sterling cédait du terrain, à *2,3625 marks et* 7,9975 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 09/07	% 08/07	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,5700	+0,04	326	350
Ecu	6,4120	–0,02	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,1580	–0,29	4,8700	5,4700
Belgique (100 F)	16,4370	–0,01	15,8800	16,9800
Pays-Bas (100 fl)	301,6200	–0,02	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3625	–0,04	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	87,8600	–0,05	83	93
Irlande (1 iep)	8,2120	–0,47	7,8800	8,6900
Gde-Bretagne (1 L)	8,0025	–0,46	7,6200	8,4700
Grèce (100 drach.)	2,1550	+0,05	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	77,1400	–0,08	73	83
Suisse (100 F)	409,2100	+0,12	396	420
Norvège (100 k)	79,1300	–0,13	75	84
Autriche (100 sch)	46,1070	–4,30	46,6000	49,7000
Espagne (100 pes.)	4,0220	+0,04	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,2950	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7653	–0,22	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	4,6649	+0,08	4,4500	4,8000
Finlande (mark)	110,6700	–0,19	105,5000	116,5000

PARITÉS DU DOLLAR	10/07	09/07	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5260	1,5286	–0,17
TOKYO : USD/Yens	110,4200	110,8500	–0,39

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1620	5,1615	5,1740	5,1720
Yen (100)	4,6652	4,6605	4,6634	4,6574
Deutschemark	3,3871	3,3866	3,3819	3,3814
Franc Suisse	4,0942	4,0922	4,0946	4,0898
Lire ital. (1000)	3,3642	3,3626	3,3716	3,3670
Livre sterling	8,0192	8,0132	8,0394	8,0311
Peseta (100)	4,0240	4,0199	4,0215	4,0183
Franc Belge	16,452	16,447	16,436	16,409

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,78	3,87	3,97
Eurodollar	5,37	5,66	5,84
Eurolivre	5,75	5,75	5,75
Eurodeutschemark	3,34	3,37	3,44

L'OR

	cours 09/07	cours 08/07
Or fin (k. barre)	63500	63250
Or fin (en lingot)	63850	63500
Once d'Or Londres	381,90	382,90
Pièce française(20f)	365	365
Pièce suisse (20f)	363	362
Pièce Union lat(20f)	367	364
Pièce 20 dollars us	2435	2435
Pièce 10 dollars us	1310	1310
Pièce 50 pesos mex.	2370	2375

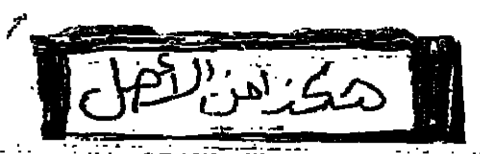
LE PÉTROLE

En dollars	cours 09/07	cours 08/07
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	19,35	—
Crude Oil (New York)	18,85	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	09/07	08/07
Dow-Jones comptant	216,25	215,20
Dow-Jones à terme	351,84	350,33
CRB	249,64	249,29
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	1990	1983
Cuivre à 3 mois	1928	1929
Aluminium comptant	1464	1468
Aluminium à 3 mois	1501	1502
Plomb comptant	790,50	784
Plomb à 3 mois	795,50	790
Etain comptant	6340	6350
Etain à 3 mois	6382	6385
Zinc comptant	1004,50	1004,50
Zinc à 3 mois	1032	1030
Nickel comptant	7460	7530
Nickel à 3 mois	7565	7650

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,07	5,05
Platine à terme	392	389,50
Palladium	—	—
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	4,87	4,74
Maïs (Chicago)	5,35	5,37
Grain. soja (Chicago)	7,79	7,70
Tourt. soja (Chicago)	244	241
***GRAINES, DENREES* (Londres)**		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1380	1392
Café (Londres)	1676	1678
Sucre blanc (Paris)	1517,96	3517,96
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,71	0,71
Jus d'orange (New-York)	1,24	1,25



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 10 JUILLET
Liquidation : 24 juillet
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,54 %
CAC 40 : 2087,81

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	930	925	- 0,53	30/07/95
Cr.Lyonnais(T.P.)	803	810	+ 0,87	22/10/95
Renault (T.P.)	1720	1715	- 0,29	24/10/95
Rhone Poulenc(T.P)	1945	1945	—	01/10/95
Saint Gobain(T.P.)	1240	1250	+ 0,80	15/07/95
Thomson S.A (T.P)	1075	1022	- 4,93	01/08/95
Accor	698	704	+ 0,85	19/07/96
AGF-Ass.Gen.France	136	135,90	- 0,07	15/07/96
Air Liquide	896	893	- 0,33	03/06/96
Alcatel Alsthom	444	439,10	- 1,10	28/07/95
Axa	276,90	280,70	+ 1,37	06/06/96
Axime	710	716	+ 0,84	[illegible]
Bail Investis	824	815	- 1,09	12/07/95
Bancaire (Cie)	561	562	+ 0,17	30/03/95
Bazar Hot. Ville	511	520	+ 1,76	14/06/96
Bertrand Faure	162,50	167	+ 2,76	08/07/96
BIC	705	714	+ 1,27	16/01/96
BIS	564	562	- 0,35	01/07/96
B.N.P.	176	179,50	+ 1,98	18/07/96
Bollore Techno.	556	550	- 1,07	01/07/96
Bongrain	2500	2550	+ 2	15/06/96
Bouygues	561	562	+ 0,17	02/08/96
Canal +	1173	1187	+ 1,19	28/06/96
Cap Gemini Sogeti	212,50	211,10	- 0,65	10/07/92
Carbone Lorraine	751	753	+ 0,26	03/07/96
Carrefour	2713	2734	+ 0,77	25/04/96
Casino Guichard	216	215,20	- 0,37	10/06/96
Casino Guich.ADP	145,50	146,80	+ 0,89	10/06/96
Castorama Dl (Li)	1010	1017	+ 0,69	02/07/96
C.C.F.	230,50	236,50	+ 2,60	28/06/96
CCMX(ex.CCMC) Ly	50,90	51	+ 0,19	01/07/96
Cegid (Ly)	440	440	—	24/05/96
CEP Communication	419	420	+ 0,23	07/07/96
Cerus Europ.Reun	112	99,50	- 11,16	01/07/90
Cetelem	1147	1137	- 0,87	01/04/96
CGIP	1185	1202	+ 1,43	13/06/96
Chargeurs Intl	230	227	- 1,30	—
Christian Dior	695	707	+ 1,72	20/06/96
Ciments Fr.Priv.B	187,50	189	+ 0,80	01/07/96
Cipe France Ly #	502	502	—	09/08/96
Clarins	766	748	- 2,34	19/07/95
Club Mediterranee	431,20	432	+ 0,18	24/06/96
Coflexip	180	184,90	+ 2,72	07/08/95
Colas	926	926	—	28/06/96
Comptoir Entrep.1	10	10	—	15/07/92
Comptoir Moder.	2310	2306	- 0,17	14/06/96
CPR	380	382,80	+ 0,73	01/07/96
Cred.Fon.France	32,50	33	+ 1,53	16/06/95
Credit Local Fce	431,90	442	+ 2,33	17/06/96
Credit Lyonnais CI	131,40	135	+ 2,73	01/07/93
Credit National	329,60	332	+ 0,72	03/06/96
CS Signaux(CSEE)	244	242,50	- 0,61	02/02/95
Damart	3850	3880	+ 0,77	19/12/95
Danone	790	786	- 0,50	13/05/96
Dassault-Aviation	799	807	+ 1	25/06/96
Dassault Electro	350	348	- 0,57	12/08/95
Dassault Systemes	169,70	170,50	+ 0,47	[illegible]
De Dietrich	241,50	244	+ 1,03	04/07/96
Degremont	473	480	+ 1,47	02/06/96
Dev.R.N-P.Cal Li #	41,85	41,85	—	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	214,60	215,40	+ 0,37	20/06/96
Docks France	1222	1226	+ 0,32	03/06/96
Dynaction	129,70	133	+ 2,54	10/07/92
Eaux (Cie des)	541	545	+ 0,73	03/07/96
Ecco	1225	1235	+ 0,81	19/06/96
Eiffage	548	545	- 0,54	01/07/96
Elf Aquitaine	374,10	375,90	+ 0,48	18/06/96
Eramet	335	335	—	15/07/96
Eridania Beghin	778	778	—	12/06/95
Essilor Intl	1415	1428	+ 0,91	02/07/96
Essilor Intl ADP	1070	1064	- 0,56	02/07/96
Esso	579	578	- 0,17	27/06/95
Eurafrance	2007	2025	+ 0,89	26/12/95
Euro Disney	13,85	13,80	- 0,36	29/02/93
Europe 1	1110	1081	- 2,61	03/04/96
Eurotunnel	7,70	7,75	+ 0,64	[illegible]
Filipacchi Medias	1034	1030	- 0,38	01/07/96
Fimalac	480	480	—	20/06/96
Finextel	73,20	75,50	+ 3,14	26/06/96
Fives-Lille ■	523	515	- 1,52	10/02/96
Fromageries Bel	4860	4842	- 0,37	27/07/95
Galeries Lafayette	1720	1730	+ 0,58	05/07/95
GAN	135	136	+ 0,74	05/07/94
Gascogne (B)	455	455	—	10/06/96
Gaumont #	390	390	—	30/04/96
Gaz et Eaux	2090	2087	- 0,14	19/06/96
Geophysique	318,70	320	+ 0,40	12/07/93
G.F.C	417	412	- 1,19	26/07/95
Groupe Andre S.A.	406	401	- 1,23	12/02/96
Gr.Zannier (Ly) #	110,20	113	+ 2,54	01/07/96
GTM-Entrepose	333	340	+ 2,10	09/08/96
Guilbert	788	782	- 0,76	01/07/96
Guyenne Gascogne	1905	1900	- 0,26	13/06/96
Havas	377,10	381,10	+ 1,06	24/08/95
Havas Advertising	600	596	- 0,66	05/09/95
Imetal	735	738	+ 0,40	04/07/96
Immeubl.France	318	316	- 0,62	03/07/96
Ingenico	63,50	64,85	+ 2,12	31/07/95
Interbail	234,90	235	+ 0,04	03/07/96
Intertechnique 1	585	576	- 1,53	29/09/92
Jean Lefebvre	315	324	+ 2,85	12/06/96
Klepierre	627	627	—	01/04/96
Labinal ■	694	717	+ 3,31	10/07/96
Lafarge	317	317	—	08/07/96
Lagardere	135	135	—	09/06/96
Lapeyre	301	303	+ 0,66	04/06/96
Lebon	208,50	208	- 0,23	03/07/96
Legrand	868	867	- 0,11	14/06/96
Legrand ADP	560	562	+ 0,35	14/06/96
Legris indust.	218	213	- 2,29	10/09/92
Locindus	735	730	- 0,68	03/07/96
L'Oreal	1591	1614	+ 1,44	28/06/96
LVMH Moet Vuitton	1243	1249	+ 0,48	24/06/96
Lyonnaise Eaux	489,90	490,80	+ 0,18	31/05/96
Marine Wendel	437,10	437,50	+ 0,09	30/11/95
Metaleurop	56,50	56	- 0,88	09/07/90
Metrologie Inter.	17,10	17,10	—	[illegible]
Michelin	253,50	256,10	+ 1,02	28/06/96
Moulinex	95,10	96	+ 0,94	14/09/92
Nord-Est	132,50	133	+ 0,37	08/07/96
Nordon (Ny)	390	385	- 1,28	[illegible]
NRJ #	671	680	+ 1,34	15/04/96
OLIPAR	101,90	101	- 0,88	[illegible]
Paribas	293,20	300,30	+ 2,42	04/06/96
Pathe	1215	1238	+ 1,89	[illegible]
Pechiney	209,10	209,50	+ 0,19	[illegible]
Pernod-Ricard	327,40	322	- 1,64	14/05/96
Peugeot	648	642	- 0,92	05/07/96
Pinault-Prin.Red	1698	1693	- 0,29	04/07/96
Plastic-Omn.(Ly)	402,80	402	- 0,19	05/07/96
Poliet	552	—	—	02/06/96
Primagaz	553	552	- 0,18	12/06/96
Promodes	1455	1448	- 0,48	07/06/96
Publicis	399	405	+ 1,50	12/07/95
Remy Cointreau	140,50	141	+ 0,35	02/10/95
Renault	126,80	128	+ 0,94	07/08/96
Rexel	1369	1363	- 0,43	01/07/96
Rhone Poulenc A	131,60	130,40	- 0,91	03/06/96
Rochette (La)	31,70	31	- 2,20	25/06/92
Roussel Uclaf	1223	1222	- 0,08	10/06/96
Rue Imperiale(Ly) ■	4492	4465	- 0,60	18/07/96
Sade (Ny)	180	179,60	- 0,22	28/06/96
Sagem SA ■	3003	3030	+ 0,89	10/07/95
Saint-Gobain	675	673	- 0,29	25/06/96
Saint-Louis	1321	1338	+ 1,28	19/06/96
Salomon (Ly)	4400	4400	—	02/10/95
Salvepar (Ny)	429	429	—	28/09/95
Sanofi	374,90	377	+ 0,56	18/06/96
Sat ■	1702	1719	+ 0,99	10/07/96
Saupiquet (Ns)	815	806	- 1,10	14/06/96
Schneider SA	253,90	254	+ 0,03	31/07/91
SCOR	209	208,90	- 0,04	10/06/96
S.E.B.	918	914	- 0,43	02/05/96
Sefimeg	327	333,60	+ 2,01	08/07/96
SEITA	224	224,50	+ 0,22	17/06/96
Selectibanque	107,10	106,40	- 0,65	12/07/95
SFIM	980	980	—	01/08/96
SGE	103	103,90	+ 0,87	08/08/95
Sidel	312	322,50	+ 3,36	07/06/96
Simco	424	418,20	- 1,36	29/07/96
S.I.T.A.	1235	1232	- 0,24	08/07/96
Skis Rossignol	2032	2069	+ 1,82	29/09/95
Sligos	499	495	- 0,80	12/07/96
Societe Gale A	541	560	+ 3,51	20/05/96
Sodexho	2254	2285	+ 1,37	05/03/96
Sommer-Allibert	127	127,50	+ 0,39	25/06/96
Sophia	199,80	195	- 2,40	01/07/96
Spir Communication	498,80	501	+ 0,44	28/06/96
Strafor Facom	370	376,30	+ 1,70	22/07/96
Suez	179,90	182	+ 1,16	26/02/96
Synthelabo	435,80	438,80	+ 0,68	25/06/96
Technip	468	462	- 1,28	31/05/96
Thomson-CSF ■	143,80	143	- 0,55	12/08/96
Total	372	371,70	- 0,08	24/07/96
UAP	104,60	107	+ 2,29	06/08/96
UFB Locabail	443	435	- 1,80	08/04/96
UGC DA (M)	291,50	297	+ 1,88	19/06/96
UIC	64	64	—	05/07/93
UIF	415,20	415	- 0,04	31/07/96
UIS	156,50	152,10	- 2,81	03/07/96
Uniball	516	518	+ 0,38	10/06/96
Union Assur.Fdal	576	577	+ 0,17	17/06/96
Usinor Sacilor	71,70	71,60	- 0,13	01/07/96
Valeo	283	275,90	- 2,50	02/07/96
Vallourec	227	232,40	+ 2,37	04/07/96
Via Banque	150,20	147,30	- 1,93	13/06/95
Worms & Cie	249	250	+ 0,40	14/06/96
Zodiac ex.dt divid	1320	1267	- 4,01	22/01/96
Elf Gabon	1044	1050	+ 0,57	25/06/96

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	267,20	267,50	+ 0,11	06/05/96
Adidas AG #	408	420	+ 2,94	31/05/96
American Express	220,10	225,70	+ 2,54	09/08/96
Anglo American #	325,30	329,80	+ 1,38	12/08/96
Amgold #	474,70	476	+ 0,27	05/03/96
Arjo Wiggins App.	14,10	14,70	+ 4,25	24/05/96
A.T.T. #	310	304,20	- 1,87	01/08/96
Banco Santander #	242,10	248	+ 2,43	02/05/96
Barrick Gold #	147	149,90	+ 1,97	14/06/96
B.A.S.F. #	149	150	+ 0,67	10/05/96
Bayer #	174,90	176	+ 0,62	26/04/96
Blenheim Group	34	33,65	- 1,02	05/03/96
Cordiant PLC	8,95	9	+ 0,55	[illegible]
Crown Cork ord.	225	222,10	- 1,28	20/05/96
Crown Cork PF CV	235	235	—	20/05/96
Daimler Benz #	278,60	282,90	+ 1,54	26/05/95
De Beers #	175,40	177,20	+ 1,02	22/05/96
Deutsche Bank #	243,50	247,50	+ 1,64	29/05/96
Dresdner Bank #	128,60	132	+ 2,64	13/05/96
Driefontein #	73,25	76	+ 3,75	09/02/96
Du Pont Nemours #	405,40	—	—	12/06/96
Eastman Kodak #	381,50	379,20	- 0,60	01/08/96
East Rand #	3,54	3,56	+ 0,56	15/08/94
Echo Bay Mines #	56,70	57,65	+ 1,67	01/08/96
Electrolux #	255,10	250,10	- 1,96	20/05/96
Ericsson #	110,50	109	- 1,35	21/05/96
Exxon Corp. #	452	455,10	+ 0,68	10/06/96
Ford Motor #	161	160,30	- 0,43	01/06/96
Freegold #	55,30	56,60	+ 2,35	14/06/96
Gencor Limited #	19,05	19	- 0,26	29/03/96
General Elect. # ■	430,20	435,20	+ 1,16	29/07/96
General Motors #	255,60	—	—	10/06/96
Gle Belgique #	383	386	+ 0,78	28/05/96
Grd Metropolitan	35,50	35,40	- 0,28	09/04/96
Guinness Plc #	37,85	37,40	- 1,18	21/05/96
Hanson Plc	13,60	13,40	- 1,47	01/03/96
Harmony Gold #	56	56,60	+ 1,07	01/09/95
Hitachi #	47,80	48,60	+ 1,67	[illegible]
Hoechst #	174	177	+ 1,72	[illegible]
I.B.M #	519	508	- 2,11	[illegible]
I.C.I #	63,05	63,05	—	[illegible]
Ito Yokado #	307,60	310,90	+ 1,07	[illegible]
Matsushita #	91,45	92,35	+ 0,98	[illegible]
Mc Donald's #	232	232,80	+ 0,34	[illegible]
Merck and Co #	337,60	332,80	- 1,42	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	67	68	+ 1,49	[illegible]
Mobil Corporat.#	590	593	+ 0,50	[illegible]
Morgan J.P. #	434,40	—	—	[illegible]
Nestle SA Nom. #	6050	6100	+ 0,82	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	72,20	72,50	+ 0,41	[illegible]
Nokia A	196,90	190	- 3,50	[illegible]
Norsk Hydro #	247	249	+ 0,80	[illegible]
Petrofina #	1617	—	—	[illegible]
Philip Morris #	522	526	+ 0,76	[illegible]
Philips N.V #	167	167,40	+ 0,23	[illegible]
Placer Dome Inc #	130	131,40	+ 1,07	[illegible]
Procter Gamble #	456	458	+ 0,43	[illegible]
Quilmes	257	257	—	[illegible]
Randfontein #	33,50	34,10	+ 1,79	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	343	342	- 0,29	[illegible]
Royal Dutch #	791	802	+ 1,39	[illegible]
R T Z #	75,60	75,55	- 0,06	[illegible]
Sega Enterprises	226,90	228,30	+ 0,61	[illegible]
Saint-Helena #	30,30	30,50	+ 0,66	[illegible]
Schlumberger #	446	442,50	- 0,78	[illegible]
SGS Thomson Micro.	182	177,70	- 2,36	[illegible]
Shell Transport #	74,55	76	+ 1,94	[illegible]
Siemens #	275,50	274,50	- 0,36	[illegible]
Sony Corp. #	335	335,50	+ 0,15	[illegible]
Sumitomo Bank #	97,55	97,20	- 0,35	[illegible]
T.D.K #	293,50	295,30	+ 0,61	[illegible]
Telefonica #	92,15	91,80	- 0,37	[illegible]
Toshiba #	35,40	36	+ 1,69	[illegible]
Unilever #	733	736	+ 0,40	[illegible]
United Technol. #	576	577	+ 0,17	[illegible]
Vaal Reefs #	451,50	460	+ 1,88	[illegible]
Volkswagen A.G #	1881	1902	+ 1,11	[illegible]
Volvo (act.B) #	115	—	—	[illegible]
Western Deep #	216,20	222,50	+ 2,91	[illegible]
Yamanouchi #	106,20	105,50	- 0,65	[illegible]
Zambia Copper	3	2,90	- 3,33	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 10 JUILLET

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	6,246 ↑
CEPME 8,5% 88-97CA	103,70	0,326 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	110,34	8,139
CEPME 9% 92-06 TSR	—	0,542 d
CFD 9,7% 90-03 CB	117,70	4,267
CFD 8,6% 92-05 CB	112,40	3,666 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	106,45	7,295 ↓
CFF 9% 88-97 CA#	103,25	7,038 o
CFF 10,25%90-01CB#	113,11	3,426 ↑
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,15	1,170
CLF 9%88-93/98 CA#	106,25	4,057
CNA 9% 4/92-07	—	1,775 ↓
CRH 8,6% 92/94-03	111,90	0,377
CRH 8,5% 10/87-88#	108,24	3,074
EDF 8,6% 88-89 CA#	110	9,548
EDF 8,6% 92-04 #	—	2,285 ↓
Emp.Etat 6%93-97 #	101,74	5,984
Finansder 9%91-06#	116,25	5,205 ↓
Finansd.8,6%92-02#	112,10	3,995 ↓
Floral9,75% 90-99#	—	9,510
OAT 8,5% 87-97CA#	103,89	0,466 ↑
OAT 9,90%85-97 CA#	—	5,816 ↑
OAT 88-98 TME CA#	102,35	2,790
OAT 9/85-98 TRA	—	5,207
OAT 9,50%88-98 CA#	108,75	0,521
OAT TMB 87/99 CA#	99,75	1,945 ↓
OAT 8,125% 89-99 #	107,93	1,135 ↓
OAT 8,50%90/00 CA#	110,25	2,538
OAT 85/00 TRA CA#	105,49	6,265 ↓
OAT 10%5/85-00 CA#	115,46	1,342 d
OAT 89-01 TME CA#	103,18	2,750
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,42	5,411
OAT 8,50% 89-19 #	114,50	6,131
OAT 8,50%92-23 CA#	—	1,886 ↑
SNCF 8,8% 87-94CA	108,06	3,943 ↓
Lyon.Eaux 6,5%90CV	914	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	198	191
Bains C.Monaco	525	515
B.N.P.Intercont.	448,80	438
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	386	385
Ceragen Holding ◆	20,25	20,25
Champex (Ny) ◆	20,90	20,90
CIC Un.Euro.CIP	346,50	345
C.I.T.R.A.M. (B) ■	2463	2483
Cpt Lyon Alem.	391	394
Concorde-Ass Risq ◆	840	840
Gpe Valfond ex.CMP ◆	10	10
Darblay	480	480
Didot Bottin	851	850
Eaux Bassin Vichy	4400	4300
Ecia	745	740
Ent.Mag. Paris	1000	1000
Eridania Beghin CI ◆	762	762
Fidel ◆	29,30	35,50 d
Finalens ◆	390	390
F.I.P.P. ◆	110,20	110,20
Fonciere (Cie)	532	540
Fonciere Euris ◆	234	234
Foncina # ◆	430	430
France I.A.R.D ◆	1006	1006
France S.A.	1270	1261
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Genefim ◆	162	162
Gevelot ◆	2000	2000
G.T.I (Transport) ◆	340	340
Immobail	100,90	100
Immobanque	570	560
Lucia ◆	55	55
Monoprix ◆	150	150
Metal Deploye ◆	390	390
Mors #	14,60	14,35
Navigation (Nle) ◆	71	71
Paluel-Marmont ◆	230	230
Exa.Clairefont(Ny) ◆	1350	1350
Parfinance	206	206
Paris Orleans ◆	260	260
Piper Heidsieck ◆	1450	1450
Promodes (CI) ◆	950	950
PSB Industries Ly	345	345
Rougier #	420	405
Saga	153,70	153,70
Salins du Midi	460	460
Silic	744	744
S.I.P.H ◆	205	205
Sofal ◆	73,50	73,50
Sofragi ◆	3795	3795
Soudure Autogene ◆	1012	1012
Sovabail ◆	322	322
Taittinger	1501	1500
Tour Eiffel ◆	270	270
Vicat	432	432

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140	140
Commerzbank AG.	1103	[illegible]
Fiat Ord.	19,20	19,20
Gevaert	327	[illegible]
Gold Fields South	188,90	[illegible]
Kubota Corp.	33,50	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	49,50	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	350	[illegible]
Robeco	380,60	[illegible]
Rodamco N.V.	144,70	[illegible]
Rolinco	412,50	[illegible]
Solvay SA	3140	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 10 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	57,50	56
AFE #	485	488
Aigle #	199,50	199
Albert S.A (Ns) ◆	134,20	134,20
Altran Techno. #	1647	1625
Montaignes P.Gest.	710	700
Assystem #	620	605
Bque Picardie (Li)	575	558
Bque Sofirec (M)	570	570
Bque Tarneaud(B)#	228	228,10
Bque Vernes	395	395
Beneteau #	669	668
B I M P	71,10	71
Boiron (Ly) #	618	611
Boisset (Ly)#	274,40	288
But S.A.	351	354
Cardif SA	720	685
C.E.E #	233	235
CEGEP # ◆	162	156,80
Cermex # (Ly)	338	338
CFPI #	220	209,50
Change Bourse (M)	265	264
Christ.Dalloz #	1540	1500
CNIM CA#	190	190
Codetour	331,20	338
Comp.Euro.Tele-CET ◆	380	380
Conflandey S.A.	293	294
C.A.Haute Normand.	336	336
C.A. Paris IDF	780	780
C.A.Ille & Vilaine	339,50	339,50
C.A. Oise CCI	261,30	261,30
Creeks ◆	60	58,15
Devernois (Ly)	485	480
Ducros Serv.Rapide	62	62
Ecco Trav.Tempo Ly	474	468
Europ.Extinc.(Ly)	265	265
Europ Propulsion	547	546
Expand s.a	275	271
Factorem ◆	790	790
Faiveley #	330	325
Finacor	102	103
Fininfo	550	544
Fructivie	608	608
Gautier France #	288	289
Gel 2000 ◆	101,50	101,50
GFI Industries #	612	600
Girodet (Ly) # ◆	40	40
GLM S.A.	310	309,80
Grandoptic.Photo #	642	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	178,60	178,60
Kindy #	155,80	154,30
Guerbet	325	328
Hermes internat.1#	1335	1335
Hurel Dubois	506	505
ICBT Groupe #	216	220
I.C.C.	175	173
Idianova	69	68,80
Int. Computer #	127,90	122
IPBM ◆	63,20	63,20
M6-Metropole TV	565	559
Manitou #	596	595
Manutan	472	494
Marie Brizard	1250	1250
Maxi-Livres/Profr.	246	238,30
Mecelec (Ly)	84,50	84
MGI Coutier	239	239,20
Monneret Jouet Ly#	82,95	82,95
Naf-Naf #	73,50	73
NSC Schlum. Ny	685	685
OGF Omn Gest.Fin. ◆	675	625
Onet #	965	960
Paul Predault #	160	160
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	101,90	101,90
Pochet	940	935
Poujoulat Ets (Ns) ◆	236,90	[illegible]
Radiall #	586	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	188	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	1011	1011
Robertet #	1300	1300
Rouleau-Guichard ◆	455	[illegible]
Securidev #	72,50	[illegible]
Smoby (Ly)#	697	[illegible]
Sofco (Ly)	121	[illegible]
Sofibus ◆	353	[illegible]
Sogepag #	131	[illegible]
Sogeparc (Fin)	670	[illegible]
Sopra	310,50	[illegible]
Steph.Kelian #	74,20	[illegible]
Sylea ■	552	[illegible]
Teisseire-France	210	[illegible]
TF1-1	570	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	280	[illegible]
Trouvay Cauvin #	83	[illegible]
Unilog	541	[illegible]
Union Fin.France	468	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	121,60
Viel et Cie #	132	[illegible]
Vilmorin et Cie #	508	[illegible]
Virbac	707	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 10 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Electronique D2	453	[illegible]
Genset	277,30	[illegible]
High Co.	212	[illegible]
Infonie	440	[illegible]
Joliez-Regol	99	[illegible]
Picogiga	129	[illegible]
Proxidis	72	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 10 JUILLET

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	[illegible]
Générale Occidentale ◆	38,45	[illegible]
Mumm ◆	1300	1300
Nobel ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	156,10	156,10

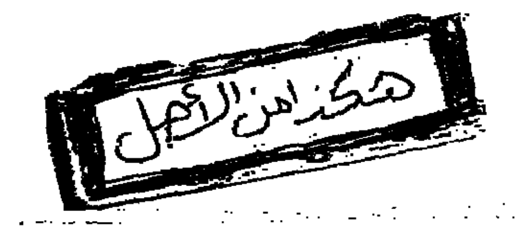
ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 9 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	121,29	115,51
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2411,85	2376,21
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9466,88	9466,88
Arbitr. Première	9021,60	8932,28
Arbitr. Sécurité	17350,30	17263,98
BNP		
Antigone Trésorerie	857487	857487
Natio Court Terme	13774	13774
Natio Court Terme2	374177	374172
Natio Epargne	2165,98	2144,53
Natio Ép. Capital C/D	15492,76	15339,37
Natio Ep. Croissance	2325,50	2279,90
Natio Ep. Obligations	212,26	208,10
Natio Epargne Retraite	142,56	139,76
Natio Epargne Trésor	10576,57	10555,46
Natio Epargne Valeur	553,55	542,70
Natio France Index	1125,37	1103,30
Natio Immobilier	1200,57	1172,09
Natio Inter	1841,11	1805,01
Natio Monétaire C/D	5351,54	5351,54
Natio Opportunités	164,22	161
Natio Patrimoine	1515,07	1485,36
Natio Perspectives	1245,01	1220,60
Natio Placements C/D	76663,06	76663,06
Natio Revenus	1079,36	1068,67
Natio Sécurité	11609,47	11609,47
Natio Valeurs	1054,41	1033,74
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden ◆	89573,28	89573,28
Oblig. tres caté.	234,39	230,93
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	647,11	628,26
Le Livret Portefeuille D	864,50	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2169,80	2165,47
Patrimoine Retraite C	298,30	292,45
Sicav Associations C	2367,57	2367,57
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19050,42	19050,42
Mutual. dépôts Sicav C	18262,05	18243,81
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	213,03	208,85
Ecur. Capicourt C	220,86	220,86
Ecur. Capitalisation C	225,41	225,41
Ecur. Disrimonétaire D	10308,79	10308,79
Ecur. Expansion C	80271,84	79952,08
Ecur. Géovaleurs C	2964,59	2906,48
Ecur. Investis. D	173,38	169,98
Ecur. Monépremière	10990,82	10990,82
Ecur. Monétaire C/D	12717,57	12717,57
Ecur. Trésorerie C/D	312,79	312,79
Ecur. Trimestriel D	1965,04	1949,44
Eparcourt-Sicav D	190,51	190,51
Géoptim C/D	11443,23	11274,12
Horizon C	1696,49	1668,25
Prévoyance Ecur. D	97,74	97,74
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11327,96	11305,95
Ecur. Sécuripremière C	11552,06	11540,52
Ecur. Sensipremière C	11856,18	[illegible]
CNCA (CRÉDIT AGRICOLE)		
Amplia ○	116226,13	116226,13
Atout Amérique	139	135,61
Atout Asie	103,33	100,81
Atout Futur C	607,99	593,36
Atout Futur D	579,97	565,82
Coexis	1809,99	1776,24
Dieze	1853,56	1853,56
Elicash ○	921805,81	921805,81
Epargne-Unie	168,50	164,39
Eurodyn	1835,54	1798,77
Indicia ◆	1262,64	1231,61
Moné.JC ○	11622,92	11622,92
Moné.JD ○	11622,92	11622,92
Oblifutur	491,65	482,46
Oracion	1712,25	1620,49
Proficius	962,65	944,78
Revenu-Vert	1194,01	1171,75
Sévéa ◆	107,11	104,50
Synthésis	15894,19	15582,54
Uni Foncier	1226,22	1196,31
Uni France	670,41	654,06
Uni Garantie C	1698,60	1668,99
Uni Garantie D	1381,07	1355,32
Uni-Régions	1656,50	1616,10
Univar C ○	301,27	301,27
Univar D ○	295,54	295,54
Univers Actions	187,58	183
Univers-Obligations	2178,81	2138,18
CIC BANQUES		
Francic	568,09	[illegible]
Francic Pierre	116,42	[illegible]
Francic Régions	1682,66	[illegible]
CIC PARIS		
Cicamonde	1297,56	[illegible]
Converticic	355,90	[illegible]
Ecocic	1445,90	[illegible]
Oblicic Mondial	3335,93	[illegible]
Oblicic Régions	1120,24	[illegible]
Rentacic	165,10	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1300,69	[illegible]
Lion 20000	16751,91	[illegible]
Lion Association	11169,26	[illegible]
Lion Plus	1398,33	[illegible]
Lion Trésor	2325,10	[illegible]
Oblilion	1802,71	[illegible]
Sicav 5000	579,28	[illegible]
Slivafrance	972,67	[illegible]
Slivam	478,46	[illegible]
Slivarente	223,60	[illegible]
Slivinter	598,43	[illegible]
Trilion	5177,62	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2049,24	[illegible]
Créd.Mut.Act.France	130,84	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	865,08	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	104,63	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22398,53	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T	230,45	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1232,98	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1709,27	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1091,08	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	736,01	[illegible]
Saint-Honoré Capital	17793,16	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	640,95	[illegible]
St-Honoré Pacifique	798,14	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1791,95	[illegible]
Stratégie Actions	952,89	[illegible]
Stratégie Rendement	1768,90	[illegible]
Amplitude Monde C	807,29	[illegible]
Amplitude Monde D	786,43	[illegible]
Elanciel D	137,26	[illegible]
Emergence Poste C/D	111,30	[illegible]
Géobilys C	611,11	[illegible]
Géobilys D	583,27	[illegible]
Intensys C	113,86	[illegible]
Intensys D	109,02	[illegible]
Latitude C	144,77	[illegible]
Latitude D	136,19	[illegible]
Oblitys D	577,62	[illegible]
Plénitude C/D	158,67	[illegible]
Poste Gestion C	43289,14	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5280,38	[illegible]
Solstice D	2337,44	[illegible]
Thésora C	914,36	[illegible]
Thésora D	832,28	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
Actimonétaire C	37018,60	[illegible]
Actimonétaire D	31507,24	[illegible]
Cadence 1 D	1069,09	[illegible]
Cadence 2 D	1057,14	[illegible]
Cadence 3 D	1044,49	[illegible]
Capimonétaire C	2005,22	[illegible]
Capimonétaire D	1863,12	[illegible]
Capioblig C	8462,74	[illegible]
Interoblig C	6466,66	[illegible]
Intersélection France D	589,80	[illegible]
S.G. France opport. C	1705,84	[illegible]
S.G. France opport. D	1645,01	[illegible]
Sogenfrance C	1510,47	[illegible]
Sogenfrance D	1393,98	[illegible]
Sogépargne D	371,79	[illegible]
Soginter C	1785,20	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1257,37	[illegible]
Sogelfance D	1585,36	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	144,05	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SPORTS

TOUR DE FRANCE Sous le soleil retrouvé, l'étape Turin-Gap a été animée par plusieurs échappées, mais c'est au sprint que l'Allemand Erik Zabel l'a emporté devant l'Ouzbek Djamolidine Abdoujaparov et l'Italien Andrea Ferrigato. ● BJARNE RIIS *conserve le maillot jaune* et conforte la domination de l'équipe Telekom *sur la course.* Le travail collectif des équipiers de Zabel a fait avorter l'échappée solitaire du Danois Rolf Sörensen à 400 mètres de l'arrivée. ● LAURENT JALABERT, mal remis d'une gastro-entérite, a dû abandonner. Ses espoirs pour la saison portent désormais sur la course sur route olympique à Atlanta. ● BRUNO ROUSSEL, *directeur général de Festina,* estime dans un entretien au *Monde* que Miguel Indurain *« va désigner le vainqueur à la pédale ».*



L'équipe Deutsche Telekom exerce son monopole sur la course

Leader du classement par équipe et détentrice du maillot blanc, la formation allemande, à laquelle appartiennent Erik Zabel, qui a conquis le maillot vert en gagnant au sprint à Gap, et Bjarne Riis, toujours en jaune, écrase un Tour abandonné par Laurent Jalabert, malade

GAP
de notre envoyé spécial

Le soleil enfin retrouvé, une route qui serpentait de Turin à Gap dans un paysage somptueux, un public sans parapluie, qui célébrait les retrouvailles païennes entre les vacances et la course : il eût été légitime que l'étape du 9 juillet entre Turin et Gap soit remportée par un enfant du Sud. Mais le Tour de France est cruel dans sa justice : ce sont les plus forts qui gagnent, d'où qu'ils viennent.

Et, mardi, les vainqueurs venaient encore des plaines grises de l'Est et des confins enneigés du Grand Nord. La hargne de Jacky Durand, les coups de boutoir de Richard Virenque, le panache de Laurent Brochard, la dernière tentative désespérée de Bruno Cenghata, n'y purent rien et se brisèrent, dérisoires comme vagues contre digue, sur l'impressionnante logistique de l'équipe Deutsche Telekom, emmenée par Bjarne Riis. Il fallait voir le maillot jaune, dans les derniers kilomètres de l'étape, mener la chasse à la tête de ses guerriers, pour fondre sur Jorg Sorensen, pourtant un de ses compatriotes, l'avaler, et offrir la victoire sur un plateau à Erik Zabel, le sprinter de l'équipe, qui en profite pour endosser le maillot vert du classement par points !

Vêtus de jaune et de vert, bien installés en tête du classement par équipe, les Telekom ont poussé la plaisanterie plus loin : au sommet du Montgenèvre, le jeune Allemand Jan Ullrich, lui aussi membre du « Bund », se retrouvait virtuel maillot jaune avant que l'échappée qu'il accompagnait n'échoue. *« Je ne suis pas mécontent de ma vie »*, concédait Walter Godefroot, le directeur sportif de Telekom, à l'issue de l'étape. L'ancien vainqueur de Paris-Roubaix, qui sauve au passage l'honneur d'un cyclisme belge, peut savourer les effets du travail effectué depuis qu'il a pris les rênes de la formation allemande, à l'automne 1995.

TROIS FRANÇAIS ABANDONNENT

Son travail patient n'a certes pas donné de résultats immédiats, mais il a permis de construire un groupe soudé, mêlant quelques solides briscards du peloton à de jeunes talents prêts à en découdre. Comme ce « sale gosse » de Jan Ullrich, né dans l'ex-Allemagne de l'Est et brûlant la vie par les deux bouts après sa victoire dans le championnat du monde amateur en 1993. *« On m'a souvent dit qu'il fallait lui serrer la vis, mais j'ai préféré lui laisser chercher son chemin tout seul »*, confie Godefroot, qui, derrière ses aspects rugueux de solide « Flandrien », cache, de l'avis de tous ceux qui ont travaillé avec lui, une réelle finesse dans la conduite des hommes. Alors que, devant, les Telekom « faisaient la course », à l'arrière plusieurs drames se jouaient, comme pour rester conforme au scénario d'une épreuve où le triomphe des uns s'accompagne toujours du malheur des autres. Sept hommes encore ont abandonné mardi, victimes des conditions de course épouvantables de la première semaine et ne trouvant plus, en dépit du soleil retrouvé, les forces nécessaires pour continuer. Rescapé miraculeux d'une chute dans un ravin, lors de l'étape entre Chambéry et les Arcs, le Belge Johan Bruyneel, qui avait porté le maillot jaune à Liège en 1995 à l'issue de son échappée victorieuse en compagnie de Miguel Indurain, s'en va. Les Français Pascal Lino et Thierry Marie ont aussi mis pied à terre.

Quant à Laurent Jalabert, estimant qu'il avait bu le calice jusqu'à *la lie*, il a jugé bon, très exactement au kilomètre 69 de l'étape, de quitter une course qui, cette année, lui a réservé bien du malheur. *« Je n'étais pas du tout dans l'allure. Je n'avais plus de forces »*, a-t-il expliqué.

Avant d'ajouter en forme de diagnostic : *« Sur le Tour, il n'y a pas de place pour les malades. »* Patraque depuis le départ de 's-Hertogenbosch, le Mazamétain n'est pas venu à bout de la gastro-entérite qui l'a torturé sur la route des Alpes. Atteindre Paris dans son état était devenu une *« mission impossible »*.

Dans l'aveu de sa faiblesse, le champion est resté aussi digne et peu causant qu'il a pu l'être dans la victoire. Mais, décidément, que le Tour de France est cruel avec Jalabert ! Il avait une première fois abandonné en 1993, à trois jours de l'arrivée, dans le Tourmalet. L'année suivante, l'aventure avait très vite tourné court, dans le fracas et la douleur d'une chute collective, lors d'une arrivée au sprint à Armentières. A l'époque, « Jaja » n'était qu'un honnête routier-sprinter.

Cette fois, le coup d'arrêt intervient précisément au moment où sa carrière pouvait prétendre à l'apothéose. Après ses multiples victoires dans les classiques et dans le Tour d'Espagne en 1995, il avait été présenté comme le seul rival digne d'Indurain. Plusieurs blessures et quelques ennuis de santé auront ruiné sa saison. On approchait pourtant de chez lui, de ces routes du Sud-Ouest qu'il a tant de fois parcourues depuis l'enfance, rêvant sans doute qu'un jour il gagnerait le Tour de France. L'an prochain, peut-être ? A défaut du podium des Champs-Elysées, c'est vers celui d'Atlanta que Laurent Jalabert va désormais tourner ses espoirs.

José-Alain Fralon

Bruno Roussel, directeur général de Festina

« Miguel Indurain va désigner le vainqueur, à la pédale »

GAP
de notre envoyé spécial

Après onze jours de course, le suspense demeure entier sur le Tour de France. La défaillance de Miguel Indurain dans les Alpes a brouillé les cartes. La situation est confuse en tête du classement. *Le Monde* a demandé à Bruno Roussel, directeur général de Festina, d'éclaircir la situation.

« Comment analysez-vous ce début de Tour de France ?

– Il se divise en deux. Il y eut d'abord cinq jours très difficiles en raison des conditions de course : la météo, les routes périlleuses des Pays-Bas, les horaires tardifs. La fatigue, physique et nerveuse, s'est accumulée. Dans la deuxième moitié, les coureurs ont fléchi. Il y a eu des écarts énormes en montagne, sauf entre les favoris. Aujourd'hui, il reste une vingtaine d'hommes capables d'influencer la course, pas plus.

– Que pensez-vous de Miguel Indurain sur ce Tour ?

– Ce n'est pas le très bon Indurain. Il n'a pas la jambe de l'année dernière. Elle est un peu plus enveloppée. Il a deux kilos de trop. Mais je ne suis pas sûr qu'il soit fini.

– Quelle est désormais sa position ?

– Miguel Indurain a peu de chances maintenant de gagner le Tour de France. Il est à 4 min 30 de Bjarne Riis, qui n'est pas un gamin de vingt ans. Sur ce que nous avons vu l'année dernière, il aura bien du mal à reprendre autant de temps au Danois. Mais, comme il n'a pas encore totalement perdu et qu'il désire prouver qu'il est toujours aussi grand, je suis presque sûr qu'Indurain peut faire gagner ou perdre l'un ou l'autre des favoris. Il lui reste une étape où frapper un grand coup, celle de Pampelune [NDLR : le Tour arrive chez le champion navarrais le 17 juillet]. Nous avons repéré le parcours : il est terrible. Là, ce ne sont pas des paquets de secondes qui vont tomber mais des paquets de minutes. Celui qui arrivera à suivre ce jour-là l'Espagnol aura gagné. Si tous explosent, c'est lui qui l'emportera. En ce sens, c'est lui qui va faire le vainqueur du Tour de France, qui va le désigner à la pédale.

– Qui est pour vous le mieux placé ?

– Riis est le grand favori parce qu'il roule bien dans les contre-la-montre, qu'il grimpe bien et qu'il a l'équipe la plus forte.

– La qualité des équipiers joue un grand rôle...

– C'est une chose qui pèse beaucoup. Les coureurs de Telekom sont très présents. Mais ils doivent s'occuper du maillot jaune de Bjarne Riis et du maillot vert d'Erik Zabel. S'il y a du mouvement et de la bagarre, une formation au mieux aujourd'hui peut voler en éclats dans cinq jours. Attaquer, mettre le feu dans la maison, jouer les trublions comme nous le faisons, nécessite une bonne équipe. Mais, pour rouler toute la journée et défendre un maillot, ce n'est plus une bonne équipe qu'il faut mais une très grande équipe.

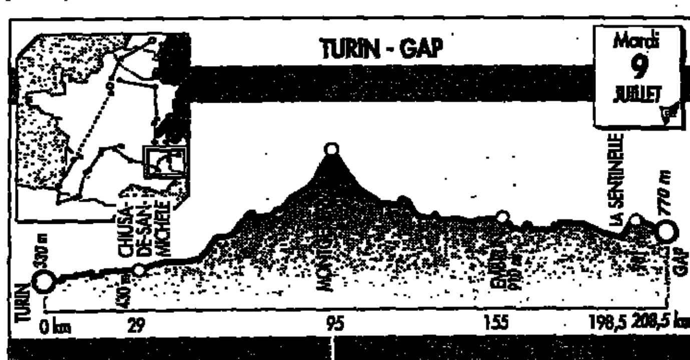
– Que peut encore espérer Richard Virenque, votre coureur ?

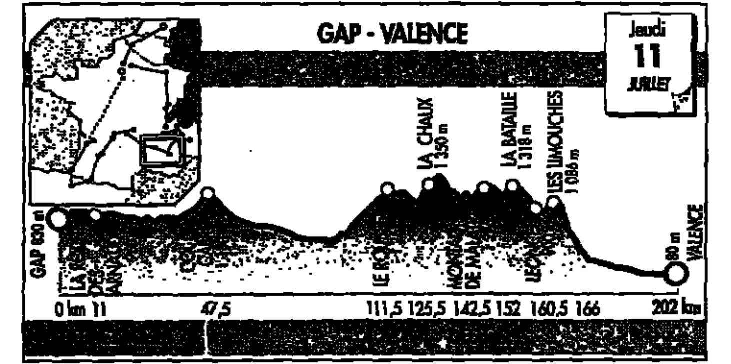
– Richard a fait des progrès en contre-la-montre, c'est clair. Mais il est non moins clair qu'il ne rivalisera jamais avec les meilleurs. Il sait pertinemment qu'il perdra du temps dans l'épreuve individuelle de 60 kilomètres, l'avant-dernier jour. Il lui faut donc prendre beaucoup d'avance en montagne pour espérer grimper sur le podium. L'étape alpestre de Sestrières a été malheureusement – mais à juste raison – raccourcie, et Richard fait partie des gens qui le regrettent car il comptait y gagner beaucoup de temps. La seule journée qui permettra encore de gros écarts est celle de Pampelune.

– Quelles sont les chances respectives des autres favoris ?

– Je ne vois pas Tony Rominger capable de lâcher les autres. Il va suivre et compter sur l'élimination naturelle. Il ne va pas prendre d'initiative. Son équipier Abraham Olano le fera pour lui. Je pense qu'Evgueni Berzine explosera. Après avoir couru le Giro et le Tour de Suisse, il aura du mal à passer la troisième semaine du Tour. Et je reviens à Bjarne Riis. Il s'est préparé gentiment. Il est confiant. Il sait gérer, et se gérer. Il a les bons atouts. »

Propos recueillis par Benoît Hopquin





Fin du conflit entre les clubs et les basketteurs de la NBA

POUR LA DEUXIÈME ANNÉE consécutive, le marché des transferts dans le championnat professionnel de basket-ball nord-américain a connu plusieurs semaines de conflit. Dans la soirée du mardi 9 juillet, les propriétaires de clubs et l'association des joueurs de la National *basket association (NBA) ont fini par trouver – selon le quotidien USA Today* – un terrain d'entente sur les salaires. Pourtant, quelques heures avant, constatant l'impasse des discussions entre la NBA et les joueurs, les propriétaires de clubs avaient décidé de geler les contrats de tous les joueurs, ce qui empêchait tout transfert.

Ce lock-out bloquait le coup d'envoi d'une saison de transferts particulièrement attendue, en raison de la fin des contrats de plusieurs stars. Michael Jordan (Chicago), *Shaquille O'Neal (Orlando), Reggie* Miller (Indiana) ou Alonzo Mourning (Miami) sont libres depuis le 1er juillet, et les rumeurs vont bon train sur les contacts qu'ils entretiennent avec certains clubs. A l'automne 1995, un conflit entre les propriétaires de clubs et les basketteurs avait déjà perturbé le début de la saison de NBA. *Les joueurs contestaient leur nouveau contrat de* travail, avant d'accepter de signer, le 13 septembre, une convention d'une durée de six ans. Contrairement à ce qui s'est produit au hockey-sur-glace et surtout au base-ball, ces conflits à répétition n'ont encore jamais empêcher le déroulement du championnat professionnel de basket.

DÉPÊCHES

■ **LUTTE : Dimitar Djamov, directeur de la Fédération bulgare de lutte, a été arrêté,** mardi 9 juillet, pour *« crime grave »*, par le Service bulgare de lutte contre la criminalité organisée. Des armes à feu et des munitions ont été saisies dans les locaux de sa société. – *(AFP.)*

■ ***OLYMPISME* : Rolando Arrojo, membre de l'équipe cubaine de base-ball pour les JO d'Atlanta,** a faussé compagnie à ses partenaires, lundi 8 juillet, disparaissant du camp d'entraînement d'Albany. Cette défection suit celle de deux boxeurs qui avaient déserté la base d'entraînement cubaine le lundi 1er juillet, au Mexique. – *(AFP)*

■ **FAIT DIVERS : Une charge explosive a explosé, mardi 9 juillet, à 2 heures, dans le hall de la salle des sports** du stade Charles-Hermann, à Nice, où devait se dérouler, mercredi 10 juillet, le meeting international d'athlétisme Nikaïa. L'attentat, non revendiqué, n'a causé que des dégâts matériels. – *(AFP).*

■ **ESCROQUERIE : une Américaine de 33 ans, Meggen Mills, a largement profité des difficultés de logement à Atlanta** à l'approche des JO. Elle a extorqué plus d'un million de dollars à des reporters de télévisions étrangères en leur promettant appartements, téléphones portables et voitures de location. Après paiement, les journalistes n'ont trouvé qu'un faible partie de leur commande. – *(AFP.)*

■ **FOOTBALL : Dimitar Penev, le sélectionneur bulgare, ne sera pas reconduit** à la tête de la sélection nationale à l'expiration de son contrat le 31 juillet. Entraineur national depuis 1990, M. Penev, qui avait conduit l'équipe en demi-finale de la World Cup 1994, paie la contre-performance de la Bulgarie à l'Euro 96, éliminée au premier tour.

La lente reconnaissance du horse-ball, ce basket à cheval

SUR UNE AIRE de 70 mètres sur 25 s'affrontent, pendant deux périodes de dix minutes, deux équipes de quatre cavaliers casqués comme des joueurs de polo et moulés dans des maillots de rugby. Après un jeu de passes avec un ballon de football muni de six anses de cuir, ils visent un panier de basket géant placé à la verticale à 3,50 mètres du sol pour marquer des points. La scène a d'abord fait frémir le monde guindé de l'équitation. C'était il y a une vingtaine d'années, lors de la naissance du horse-ball.

Cette toute jeune pratique sportive équestre basée sur des règles empruntées à d'autres disciplines n'est fondée sur aucune tradition. Elle est le fruit de l'imagination d'un groupe de passionnés de sport collectif et de chevauchées. Jean-Paul Depons – un Gascon fantasque, aujourd'hui président de la Commission fédérale nationale et européenne de horse-ball – s'ennuyait ferme à tourner en rond dans un manège. Avec quelques amis, il a alors imaginé un jeu de ballon à pratiquer à cheval. Les premiers instruments en étaient rudimentaires : une balle enserrée dans un filet à foin circulait au sein d'une équipe contrée par une autre avant d'être lancée à travers un cerceau de barrique en fer placé verticalement en bout de manège en guise de panneau de but.

« Au début, ils se sont fait un peu mal », s'amuse Thomas Soubes, le capitaine de l'équipe de France, un trentenaire qui pratique le horse-ball depuis quinze ans. Mais, poursuit-il, *« leur persévérance a permis de donner à ce jeu un statut de véritable discipline sportive. Grâce à l'évolution des règles dans le sens de la sécurité des joueurs et des chevaux, on ne risque plus grand-chose d'autre que des bobos aux doigts lors de l'arrachage du ballon à un membre de l'équipe adverse »*.

SUPPORT PÉDAGOGIQUE

Avec ses 2 500 licenciés engagés dans différents championnats, le horse-ball fait désormais partie du paysage des centres équestres. Les jeunes enfants le pratiquent à dos de poney, munis de petites balles qui leur font oublier l'appréhension de la chevauchée. L'intégration au milieu équestre traditionnel n'était pourtant pas gagnée d'avance. *« A nous voir récupérer un ballon au sol grâce au seul soutien de la sangle de ramassage qui relie nos deux étriers sous le ventre du cheval, on nous a d'abord pris pour des cow-boys, des casseurs de chevaux, des gens sans véritable culture équestre »*, avoue Thomas Soubes.

Le temps a balayé les préjugés. La complexité de l'exercice force l'admiration des plus sceptiques. *« Il n'existe pas de cheval idéal pour le horse-ball*, dit Thomas Soubes. *On récupère des chevaux plutôt petits et courts de la tête à la croupe, très toniques, aimant être en troupeau et capables d'arrêts, d'accélérations et de changements de direction très brusques, mais tout reste à faire. »* L'acquisition de ces réflexes nécessite de longues heures de dressage classique qui réconcilient le puriste de l'équitation avec le joueur de horse-ball.

Support pédagogique en plein essor de l'équitation traditionnelle, le horse-ball a su devenir un sport de compétition ouvert à tous. Ainsi, la création d'un championnat exclusivement féminin n'a pas remis en cause la mixité du championnat dit masculin. Deux femmes évoluent en nationale 1. *« Je suis une amoureuse des chevaux, mais l'équitation n'est pas un sport suffisamment complet pour quelqu'un qui a besoin de dépenser son énergie comme moi*, explique Christine Orgels, étudiante en histoire de vingt-trois ans et capitaine de l'équipe de Grans, près de Salon-de-Provence. *Après cinq sélections en Coupe d'Europe des nations, je me fonds dans la masse des joueurs masculins. J'ai fait mes preuves et on me traite comme n'importe quel autre joueur. »*

Patricia Jolly

RÉSULTATS

CYCLISME

Tour de France

● 10e étape (Turin-Gap, 208 km)

1. E. Zabel (All., Telekom) ; 2. D. Abdoujaparov (Ouz.) ; 3. A. Ferrigato (Ita) ; 4. F. Baldato (Ita.) ; 5. E. Magnien (Fra.), m.t.

Classement général : 1. B. Riis (Dan., Telekom) ; 2. E. Berzine (Rus.), à 40 s ; 3. T. Rominger (Sui), à 53 s ; 4. A. Olano (Esp.), à 56 s ; 5. J. Ullrich (All.), à 1 min 38 s ; 6. P. Luttenberger (Aut.), à 2 min 36 s ; 7. R. Virenque (Fra.), à 3 min 39 s ; 8. M. Indurain (Esp.), à 4 min 38 s ; 9. F. Escartin (Esp.), à 4 min 48 s ; 10. L. Dufaux (Sui.), à 5 min 3 s.

Classement par points (maillot vert) : 1. E. Zabel (All., Telekom), 191 pts ; 2. F. Moncassin (Fra.), 172 ; 3. F. Baldato (Ita.), 133.

Classement de la montagne (maillot à pois) : 1. R. Virenque (Fra., Festina), 179 pts ; 2. B. Riis (Dan.), 115 ; 3. T. Rominger (Sui.), 105.

VOILE

Tour de France

● 2e étape (Guernesey-Saint-Quay-Portrieux)

1. *Baume-et-Mercier* (Bernard Mallaret), 7 h 50 min 31 s ; 2. *Saint-Pierre-et-Miquelon* (Alain Fédensieu), à 4 min 24 s ; 3. *Finacor-Chrysler* (Jean-Michel Carpentier), à 4 min 50 s.

Classement général : 1. *Saint-Pierre-et-Miquelon* (Alain Fédensieu), 102 pts ; 2. *Baume-et-Mercier* (Bernard Mallaret), 99 ; 3. *Ville-de-Nantes* (Luc Pillot), 83.

Les chercheurs s'accordent sur l'intérêt des trithérapies dans le traitement des malades du sida

Les associations médicamenteuses incluant des molécules antiprotéases suscitent espoir et questions

La onzième conférence internationale sur le sida, qui se réunit jusqu'au 12 juillet à Vancouver (Canada), a permis d'évoquer les trithérapies, qui commencent à faire la preuve de leur efficacité mais ne sauraient être présentées comme le traitement définitif de l'affection virale. Pour le professeur Luc Montagnier, il est acquis que ce type de traitement permet de prolonger des vies actuellement en danger. Le spécialiste français *souhaite que les malades puissent « bénéficier de centres spécialisés. »*

VANCOUVER
de notre envoyé spécial

L'année 1996 restera, dans le domaine du sida, celle des trithérapies. Quinze ans après l'identification de la maladie, ces nouvelles associations médicamenteuses destinées à détruire massivement le VIH commencent à faire la preuve de leur efficacité. Elles ne sauraient pour autant être présentées comme la panacée, ni même comme le traitement définitif de cette affection virale. Tout au plus peut-on espérer avoir franchi une étape permettant de penser que le sida pourrait bientôt devenir une maladie chronique, l'infection de l'organisme par le VIH pouvant être contenue et maîtrisée sur de longues périodes.

La onzième conférence internationale sur le sida de Vancouver, consacrée pour l'essentiel à cette nouvelle approche thérapeutique, a permis, en actualisant les données disponibles en matière de trithérapie, de prendre la mesure des problèmes médicaux et éthiques soulevés par ce que certains ne craignent pas de présenter comme une véritable révolution. Deux types de discours cohabitent actuellement chez les spécialistes du sida. Le premier de ces discours, généralement soutenu et financé par les multinationales pharmaceutiques concernées, dit tout l'enthousiasme que l'on peut nourrir à la lecture des résultats biologiques des personnes infectées par le VIH et bénéficiant de la trithérapie. Le second, intégrant les inconnues concernant la physiopathologie de la maladie, demeure mesuré quant aux extrapolations que l'on peut faire des résultats aujourd'hui disponibles et pour lesquels le recul est encore limité.

A Vancouver, on oscille ainsi entre des propos schématiques et réducteurs et des interrogations fondamentales. Il est certes acquis que « quelque chose » se passe dans la prise en charge thérapeutique des malades du sida et des personnes infectées par le VIH, mais quelle interprétation faut-il en faire ?

Des substances nouvelles

***Plusieurs multinationales ont investi dans la recherche et le développement de substances nouvelles.* Des dizaines d'antiprotéases ont ainsi pu être synthétisées. Trois d'entre elles ont, ces derniers mois, obtenu leurs premières autorisations de mise sur le marché aux Etats-Unis et en Europe. Il s'agit des molécules commercialisées par la firme Roche (avec le saquinavir ou *Invirase*), par Merck (avec l'indinavir ou *Crixivan*) et par Abbott (avec le ritonavir ou *Norvir*). *D'autres molécules du même type sont commercialisées ou sur le* point de l'être, comme le nelfavir ou *Viracept* des laboratoires Agouron, ou celles de GlaxoWellcome et de Searle-Monsanto. Si, à elles seules, elles induisent des phénomènes de résistance du virus, ces phénomènes s'estompent considérablement dès lors que ces molécules sont associées à d'autres, préalablement utilisées dans le traitement du sida, qui inhibent une autre molécule (la transcriptase inverse) *impliquée dans la reproduction du VIH. On parle aujourd'hui* de trithérapie.**

Le changement tient ainsi à l'émergence des antiprotéases. Ces substances ont pour propriété d'inhiber une molécule, la protéase, qui joue un rôle-clé dans la synthèse des structures du virus. Cette protéase agit à une phase tardive du cycle de reproduction virale. On a récemment découvert qu'en présence d'une concentration suffisamment importante d'inhibiteurs de la protéase les cellules infectées ne produisent plus que des particules virales (des virions) inactives. Des substances nouvelles ont vu le jour. L'association de molécules différentes, en combinaisons triples, se pratique maintenant.

Plusieurs dizaines d'essais thérapeutiques sont aujourd'hui en cours. L'efficacité de ces associations médicamenteuses est, pour l'essentiel, jugée sur des critères biologiques. Il s'agit là de mesurer le nombre des lymphocytes dits CD4, témoins de l'état du système immunitaire, mais aussi de la « charge virale » qui fournit une indication fidèle du taux de multiplication des particules virales dans le sang circulant. Ces critères biologiques ont pu être corrélés à l'évaluation clinique des malades.

On dispose ainsi des premiers arguments fiables laissant penser que les schémas de trithérapie (qui peuvent être adaptés en fonction des résultats de la surveillance biologique) permettent de prévenir les phénomènes de résistance virale, de réduire de manière importante, et parfois spectaculaire, la présence et le potentiel infection du VIH dans le sang et, chez les malades les plus atteints, de restaurer en partie le système immunitaire.

Les résultats, préliminaires ou non, présentés à Vancouver vont dans ce sens. Chargé de faire la synthèse officielle des données actuellement disponibles, le professeur Scott M. Hammer (école de médecine de Harvard) a confirmé les principaux acquis, l'essai 035 de la multinationale Merck (associant indinavir, AZT et 3TC) fournissant des résultats avec un recul de six mois et plus. Si l'on s'en tient aux seules données biologiques, les observations sont telles que la nouvelle question posée est celle de la possibilité d'une éradication du virus de l'organisme du malade. Voir disparaître – ou être incapable d'observer – la multiplication du virus dans le sang constitue-t-il la preuve de l'éradication de ce même virus ?

Rien n'est moins sûr. On sait que le VIH est présent, inactif, dans des cellules infectées du système immunitaire. Plusieurs équipes américaines estiment que des traitements de longue durée (un an et demi ou plus) permettront d'obtenir la disparition du VIH dans ces cellules. On sait par ailleurs que ce même virus est présent dans la rate et les ganglions du système lymphatique. Cette présence sera-t-elle à terme dangereuse ou peut-on postuler que l'organisme ainsi traité saura s'en accommoder et maintenir l'agent pathogène dans ces tissus ?

A ces questions, la conférence de Vancouver en a ajouté d'autres, aussi essentielles et pour lesquelles on ne dispose pas de réponses documentées. Les effets secondaires des antiprotéases et des associations thérapeutiques seront-ils compatibles avec les traitements de plusieurs années ? Maîtrisera-t-on longtemps les phénomènes de résistance virale ou le VIH parviendra-t-il, comme il l'a fait avec l'AZT, à déjouer les attaques moléculaires dirigées contre lui ? Quelles sont les indications précises de ces traitements ? Tout malade infecté par le VIH doit-il impérativement en bénéficier, comme le réclament certaines associations de malades ? Sinon, quels critères retenir et comment calculer le bénéfice-risque de ces thérapeutiques dont on ne connaît pas les effets secondaires à moyen et long terme ?

Révolution thérapeutique ou progrès transitoire ?

L'accélération des connaissances est telle qu'aucun consensus international ne se dégage sur ce point. Plus généralement, le sida peut-il être réduit à l'affection des cellules du système immunitaire par le VIH ? En d'autres termes, la thérapeutique anti-sida se réduit-elle à la lutte contre ce virus ou peut-on craindre que les lésions initiales qu'il provoque n'induisent des processus pathologiques dégénératifs évoluant ensuite pour leur propre compte ?

Il est pour l'heure impossible de répondre à toutes ces questions. Rien ne permet de trancher entre révolution thérapeutique ou progrès transitoire. En France, alors que l'on parlait il y a quelques semaines de pénurie des nouvelles molécules antivirales, dix mille personnes sont actuellement sous antiprotéase. L'action des associations, amplifiée par les médias et relayée par le gouvernement, a sans aucun doute été efficace. Il reste à la médecine et à la science à démontrer que cette initiative correspond bien à un progrès durable et non à quelques acquis éphémères, à une nouvelle illusion thérapeutique.

J.-Y. N.

Le professeur Luc Montagnier, de l'Institut Pasteur de Paris

« Ces médicaments ne doivent pas être disponibles en pharmacie »

VANCOUVER
de notre envoyé spécial

« Quelle analyse faites-vous des derniers résultats présentés à Vancouver sur les essais médicamenteux associant trois molécules actives contre le VIH ?

– Tout indique que ces associations médicamenteuses comportant des molécules dites antiprotéases permettent la reproduction du virus dans l'organisme infecté. De nombreuses questions restent posées concernant notamment les indications exactes de ces nouveaux protocoles thérapeutiques. Toutefois, même si nous ne disposons pas encore d'un recul important et si les effets à long terme ne peuvent pas encore être connus avec précision, il est acquis que ce type de traitement permet de prolonger des vies actuellement en danger. A ce titre, ces acquis sont formidables. On peut désormais espérer maintenir pendant des années un équilibre entre l'organisme infecté et le virus.

– Peut-on craindre que la multiplicité des molécules et des études en cours ne complique dangereusement l'approche traditionnelle des essais thérapeutiques et leur nécessaire évaluation ?

– Il est vrai que tout s'accélère et que nous devons, sur ce point, nous adapter. Mais une chose est d'ores et déjà certaine. Il faut que les médecins sachent que la monothérapie dans le sida est devenue dangereuse et qu'elle est éthiquement inacceptable. Même les bithérapies peuvent devenir discutables. Dès lors que les indications sont réunies, le recours à une trithérapie incluant une antiprotéase s'impose. Il s'agit, pour l'instant, des personnes présentant des symptômes de primo-infection peu de temps après leur contamination et des personnes fortement infectées dont l'état immunitaire se dégrade rapidement. Le prix de ces médicaments diminue actuellement de manière notable et devrait être compatible avec les systèmes de santé des pays développés.

– Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, a annoncé que les médicaments de ces nouvelles associations thérapeutiques seraient disponibles l'an prochain dans les pharmacies sur prescription de médecins non hospitaliers. Estimez-vous que cette mesure s'impose ?

– Nullement. J'estime qu'il est beaucoup trop tôt pour que ces médicaments soient disponibles dans les pharmacies. De la même manière il me semble inopportun d'autoriser que le nouveau test diagnostique dit de la « charge virale » soit, compte tenu de sa complexité, mis en œuvre dans des laboratoires d'analyses biologiques de ville. Il faut, ici, rappeler l'essentiel. Quels que soient les progrès diagnostiques et thérapeutiques actuellement réalisés, tous les malades devraient pouvoir bénéficier de centres spécialisés du même type que les centres anticancéreux, dans lesquels ils pourraient, sans hospitalisation, subir les examens nécessaires. Les médecins libéraux ne sont nullement exclus de ce dispositif dès lors qu'ils s'intègrent à des réseaux de soins. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Encore un succès pour la fusée européenne Ariane-4

LA SOCIÉTÉ ARIANESPACE a tiré avec succès, mercredi 10 juillet, depuis la base guyanaise de Kourou, le 89e exemplaire de la fusée Ariane. Avec juste un petit retard de quarante-cinq minutes sur l'horaire (0 h 25 à Paris) dû à la présence momentanée de masses orageuses à proximité du pas de tir. Pour ce vol, le plus puissant des modèles du lanceur européen, une Ariane-44L, a été utilisé. Il était porteur de deux satellites de télécommunications arabe et turc construits par l'Aerospatiale, la société Alcatel fournissant la charge utile.

Le premier, Arabsat-2A, d'une masse d'environ 2 620 kilos, devrait se placer dans les prochains jours en orbite géostationnaire (36 000 km d'altitude) juste au-dessus du Zaïre. A partir de cette position, il assurera des services de télécommunication et de télévision directe aux vingt et un pays de la Ligue arabe. Avec son frère Arabsat-2B, qui sera lancé au début de 1997, il prendra le relais des deux premiers satellites Arabsat lancés en 1985 et 1992.

Le second des satellites lancés par cette dernière Ariane, Türcksat-1 C, d'une masse d'environ 1 740 kilos, va, lui aussi, assurer des services de télécommunications et de télévision couvrant la Turquie, l'Asie centrale et l'Europe pour le compte de Türkish Telekom. Le nouveau satellite turc accomplira cette mission à partir d'une position orbitale située au-dessus de la Somalie, qu'il devrait rejoindre rapidement.

MALGRÉ L'ÉCHEC

A peine en ont-elles fini avec cette 89e mission que les équipes d'Arianespace vont préparer le prochain lancement qui, le 7 août, devrait donner lieu à la mise en orbite du satellite de France Télécom, Télécom-2D, et du satellite italien Italsat-F2. Quatre autres tirs suivront, preuve s'il en fallait que le lanceur européen, dont le carnet de commandes comprend 44 satellites d'une valeur de 18,2 milliards de francs, domine toujours le marché des services de lancement en dépit de l'échec enregistré le 4 juin par le premier exemplaire du tout nouveau lanceur lourd européen Ariane-5.

L'enquête sur ce successeur d'Ariane-4 a pratiquement abouti. Ses conclusions devraient être connues le 15 juillet. La panne, on le sait, « tourne » autour de l'informatique. Reste à y remédier pour que l'essai en vol du second exemplaire de la fusée – dont on dit de plus en plus qu'il ne pourra pas avoir lieu avant la fin de l'année – se passe sans accroc.

Jean-François Augereau

COMMUNICATION

Le directeur des programmes de France-Inter précise ses choix

Jacques Santamaria affirme que la grille de rentrée de la radio sera prête dès la fin de la semaine

JEUDI 4 JUILLET, les personnels de France-Inter exprimaient, lors d'une assemblée générale, leurs inquiétudes face aux changements qui allaient modifier, en septembre, la grille de France-Inter (*Le Monde* du 6 juillet). Nommé à la direction des programmes par Michel Boyon, président de Radio-France, Jacques Santamaria « comprend » cette inquiétude qu'il juge « *normale* ». Mais il tient à préciser : « *Je ne change pas pour changer. Les modifications qui seront apportées à la grille sont le fruit de discussions poussées, d'une vraie réflexion. Elles ont été définies selon des besoins éditoriaux précis.* »

Constatant que la grille d'Inter ne change « *guère plus que les autres années* », le directeur des programmes estime qu'on lui reproche de faire son travail. Comme Pierre Bouteiller l'avait fait lorsqu'il était arrivé au poste de directeur des programmes, Jacques Santamaria revendique le droit d'effectuer des choix. « *Je ne suis pas garagiste – quelqu'un qui disposerait de cases et devrait simplement trouver des gens à placer dans chacune d'elle – mais éditeur : quelqu'un qui reçoit des projets de producteurs, les discute, les prend ou les refuse. Ou encore quelqu'un qui propose des concepts d'émissions et dit à untel : « je te verrais bien dans ce projet ».*

Déstabilisés par les départs annoncés et les incertitudes concernant certains animateurs, les salariés attendent des précisions. Certains affirment même ne pas savoir ce qu'ils feront à la rentrée. Sur ce point, Jacques Santamaria parle de « *malentendu* ». « *Individuellement, les gens savent ce qu'ils vont faire*, précise-t-il. *Ils en ont parlé avec moi et la plupart préparent déjà leurs émissions de septembre. C'est collectivement que les choses ne circulent peut-être pas. En tout cas, j'ai dit, dès mon arrivée à ce poste, que je pratiquerai un dialogue permanent. Je le ferai. Si les gens ont des inquiétudes ou des incertitudes, ma porte est ouverte.* »

On conçoit difficilement, à France-Inter, que Jacques Santamaria se sépare « *de façon abrupte et sans ménagement* » d'animateurs qui avaient leur place sur la radio généraliste. On dit même en avoir vu sortir du bureau du directeur des programmes, « *en larmes ou avec le devoir de ne rien dire* ». « *Je n'ai vu personne pleurer dans mon bureau. En revanche j'ai vu sortir des gens ravis*, souligne Jacques Santamaria. *Quant au devoir de confidentialité, je l'ai demandé pour des raisons de stratégie de communication, de concurrence. Toutes les radios font la même chose.* »

SUPPUTATIONS

Dans les couloirs de la maison ronde, les analyses, les supputations et les rapprochements vont bon train, certains remarquant que Jacques Santamaria se séparait, « *comme par hasard* », des animateurs amenés par Pierre Bouteiller. Le directeur des programmes précise pourtant : « *Jean-Charles Aschero, Jean Fontaine et Michel Touret, qui partent, ne sont pas venus avec Pierre Bouteiller, à l'inverse de Laurent Ruquier et Jérôme Garcin qui ont été nommés par lui et qui restent à l'antenne* ». D'autres animateurs ont été remerciés, comme Philippe Dana, Daniel Schick et Gérard Lefort qui a refusé de voir, selon Jacques Santamaria, « *son émission passer du samedi au dimanche* ». Paula Jacques, dont on craignait le départ, reste et animera une nouvelle émission. Enfin, des animateurs des autres antennes de Radio-France et de RFI sont annoncés sur la grille de France-Inter.

Avant tout attaché à la cohérence générale de la chaîne, Jacques Santamaria ne veut pas d'une grille « *avec des cases horaires affermées à des gens qui se sentent tout-puissants. Je veux que nous travaillions ensemble* ». Refusant « *un découpage administratif* » où « *les émissions sont dictées par l'horloge* », il souhaite au contraire « *que ce soient les concepts qui induisent la durée des émissions* ».

Véronique Cauhapé

La cession de MGM entre dans sa phase finale

LES CANDIDATS à la reprise de Metro Goldwyn Mayer, le studio hollywoodien détenu par le Crédit lyonnais, se sont vus inviter à améliorer leurs offres, lesquelles n'ont pas été jugées suffisantes par le Crédit lyonnais. La banque Lazard, chargée de mener à bien la vente aux enchères pour le compte du Consortium de réalisation (CDR), l'organisme mis en place par le Crédit lyonnais pour réaliser un certain nombre d'actifs jugés non stratégiques, négocie actuellement avec des repreneurs. Il s'agit de Polygram, filiale de Philips, de News Corp., contrôlé par Rupert Murdoch, du producteur Morgan Creek épaulé par Safari acquisitions. Safari, qui avait présenté à l'origine une offre indépendante, tenterait aujourd'hui de faire pot commun avec Morgan Creek, lequel rassemble derrière lui un tour de table qui va du conglomérat coréen Daewoo au groupe immobilier Capella.
Les offres vont de 1 milliard de dollars (5 milliards de francs environ) pour News Corp., à 1,4 milliard de dollars (6,5 milliards de francs) pour Polygram. L'un des points litigieux concerne le contrat de distribution vidéo conclu en son temps par Giancarlo Parretti avec Time Warner. Ce contrat qui va au-delà de l'an 2000 stipule que toutes les productions MGM seront distribuées en vidéo par Time Warner. MGM voit ainsi lui échapper l'une des principales sources de revenu de l'exploitation de sa filmothèque.

■ **TÉLÉVISION : Jean-Marie Dupont**, directeur régional de France 3 Aquitaine depuis 1991, a été nommé, mardi 9 juillet, directeur de la communication de France 3, en remplacement de Charles Greber, promu au poste de conseiller pour la communication de France Télévision. Après avoir débuté à *Combat*, Jean-Marie Dupont a passé trente ans au *Monde* où il a successivement occupé les fonctions de secrétaire général, directeur adjoint et enfin directeur de la communication.

Docte, rouge et grasse, Bologne

En Emilie-Romagne, l'art de vivre a la couleur de la brique, l'air du « bel canto » et le pétillant du lambrusco

BOLOGNE
de notre envoyée spéciale

On la dit *dotta, rossa e grassa.* Un paradoxe car, si l'épithète de docte se justifie par sa très ancienne université, comment direz-vous, voter rouge et vivre grassement ? S'agissant du rouge, on retiendra donc plutôt ici l'habit rose et unanime des murs et la toile pourpre tombant devant les fenêtres et les maquillant à mi-hauteur quand elle ne les obstrue pas totalement. Un drapé théâtral, comme l'escalier du Bramante au palais communal, et qui donne à ces demeures l'aspect de palais endormis. Souvenir des lourds brocards d'une soie qui fit jadis la fortune de la ville. Une ville civile où l'on roule beaucoup à bicyclette, silencieusement et sans hâte ; où le piéton chemine à l'ombre d'arcades voulues comme signe de l'indépendance de la cité, seules les grandes familles échappant à la règle commune – voyez le palais Sanuti-Bevilacqua, via d'Azeglio.

Ces arcades furent d'abord encorbellements projetés au-dessus des rues, puis soutenus par des piliers en bois avant de devenir ces promenoirs ornés de stucs et de fresques qui conduisent avec équanimité de palais en cathédrale. On admirera, sous la voûte du palais de l'infortuné Enzo, le fils de Frédéric II, les statues en terre cuite des quatre protecteurs de la cité. Façonnées au XVI[e] siècle par Alfonso Lombardi, elles ont cette expressivité, cette grâce touchante dans sa précarité que l'on retrouve dans les têtes sculptées émergeant de cartouches ronds sur la façade du palais Bolognini, piazza Santo Stefano. C'est l'une des plus jolies places d'Italie. Rose, triangulaire et penchée vers un ensemble d'églises dont celle de Sainte-Jérusalem, édifiée sur le modèle de la basilique du Saint-Sépulcre pour les pèlerins qui ne pouvaient se rendre à la Ville sainte. L'ensemble, daté XI-XII[e], est un prélude discret aux merveilles de Ravenne.

Choc culturel, l'église San Petronio. Les spécialistes se plaisent à expliquer l'évolution de la peinture italienne à partir de ses toiles. Et à démontrer comment, attachés au style gothique tardif caractérisé par la narration, les artistes bolognais découvrirent tardivement la perspective florentine de Brunelleschi et Masacchio venue à eux par un Paolo Uccello. Si bien que ce n'est que dans la seconde moitié du XV[e] siècle, alors que Piero della Francesca travaille non loin de là, à Rimini et Ferrare, que la perspective géométrique triomphe à Bologne.

En contraste parfait, le cloître XVI[e] du couvent San Giovanni in Monte, d'une pureté et d'une sobriété sans égales, qui vient d'être toiletté et attribué à l'université de Bologne et, dans l'église Santa Maria della Vita, la moins conformiste des *Pietà*, en terre cuite et peinte, de 1463, due à Niccolo dell'Arca : expressivité des mains et des visages – bouches ouvertes sur un cri muet.

Intelligemment restaurée par l'architecte Pier Luigi Cervelatti (*Le Monde* du 5 février 1994), Bologne a l'ordonnancement qu'on retrouve à Ferrare, Modène et Parme, ses sœurs d'Emilie-Romagne : un centre historique parfaitement conservé, la douceur de la brique rose et... des tours penchées – on dit que ce sont les premiers gratte-ciel. Est-ce l'ivresse du pétillant lambrusco ou celle, plus subtile, d'une beauté affichée, tout chavire dans cette province.



DESSINS D'OLCE

Mosaïques à Ravenne

Il est du dernier chic de contempler les mosaïques de Ravenne la nuit, quand les projecteurs éclairent savamment les formes rondes des basiliques, abritant des cristaux de verre colorés et des fresques admirables. Ravenne fut capitale de l'empire romain d'Occident puis fille de Byzance, et son message fut politique autant que religieux. Mausolée de Galla Placidia, basilique San Vitale, fresques signées Pietro da Rimini. On peut être un parfait mécréant et pleurer de bonheur.

PLAN D'URBANISME

Les Este ont fait la gloire de Ferrare. Une ville Renaissance ordonnée, élégante, pratiquant l'alternance des édifices et des jardins, et qui peut se flatter d'avoir bénéficié du premier plan d'urbanisme en Europe, dessiné dès 1492 par Biaggio Rossetti. A découvrir de la périphérie au centre si l'on veut remonter le temps. Faire le tour des 9 kilomètres de remparts. S'enchanter du cours Hercule-I[er]-d'Este, la plus belle avenue de la cité, pavée de galets et étonnamment moderne. Saluer d'un côté la chartreuse construite par Borso d'Este pour abriter les moines de Grenoble, de l'autre le palais des Diamants. Pénétrer dans le palais Schifanoia, qui mérite bien son nom – « enlève l'ennui » –, si tant est que ce dernier existe ici.

Ferrare appartint aux Este, Parme est liée aux Farnese. Mêmes façades austères et hautaines, le palais Farnese, monumental et inachevé, abrite un théâtre réputé, seul théâtre de cour en Europe, construit pour le mariage d'un Farnese avec une Médicis. Pour son inauguration, en 1828, on y joua Monteverdi. Le Théâtre royal, à l'italienne, ne peut être son rival : ils sont trop différents. Ils attestent en tout état de cause que la tradition musicale est bien établie à Parme.

Modène et Pavarotti entretiennent un phénomène d'attraction – du ténor pour sa ville natale –, répulsion – de la ville pour l'homme, qu'elle trouve bien ingrat. Ce qui n'empêche pas les Modénais de jeter un œil, en passant, vers le bar Molinari pour voir si leur enfant terrible n'est pas debout au comptoir, devant un *espresso*.

Derrière ses volets à demi-soulevés, Modène dort-elle ? Les bicyclettes sillonnent, silencieuses, les rues ; le son de l'orgue s'échappe du *duomo*, où les femmes sont à la messe. Des hommes discutent au dehors et la rumeur de leur conversation, étonnamment forte, se dissout dans l'air dominical.

Danielle Tramard

Carnet de route

● **Voyage.** Air France (tél. : 44-08-22-22) assure trois vols quotidiens Paris-Bologne à partir de 1 850 F A/R.
● **Toits.** Consulter le *Guide de charme des hôtels et auberges en Italie* (Rivages).
● **Tables.** A Bologne, le restaurant *Da Cesari*. A Ferrare, l'antique *Al Brindisi*. A Parme, la *Trattoria Corrieri*.
● **Livres.** Les ouvrages d'André Chastel sur la Renaissance italienne. *Gli Affreschi trecenteschi da Santa Chiara in Ravenna* (Longo Editore, Ravenna), un album disponible à la Galleria San Vitale, à Ravenne. Le guide Bleu (Hachette) « Italie du Nord et du Centre ».
● **Visites.** A Ravenne, illumination des mosaïques les vendredis de juillet et d'août, de 20 h 45 à 23 heures. Un guide exceptionnel : Annetta Negri (tél. : 403-206). A Parme, exposition Roberto Capucci, jusqu'au 29 septembre au Théâtre Farnese. A Modène, la fabrique de vinaigre balsamique Malpighi (tél. : 280-893) et la galerie Ferrari.
● **Renseignements.** Office italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-82-21.

Voiles à louer

On ne s'improvise pas marin. La mer force le respect. Un voilier ne se loue pas comme une maison. Avoir les clés en poche ne suffit pas. Il faut savoir lire le ciel, repérer le grain qui approche pour réduire la voilure, décrypter les cartes marines, faire le point, tracer sa route, choisir des escales et garder en mémoire le dicton *« risée de port, risée de mort »*. Manœuvrer le long d'un quai s'avère délicat par bonne brise. De même, larguer l'ancre dans une crique sauvage dont les fonds mêlent roches et sables. Aux néophytes, les zones de vent calme, voire la navigation en flottille. Aux loups de mer, les océans.

● Au capitaine d'un été, il reste à choisir un professionnel de réputation assurant qu'au jour et à l'heure dits le voilier attendra au mouillage, impeccable, avec l'accastillage adéquat. Contrat rempli pour les sociétés gérant de grosses flottes. Aléatoire lorsque le loueur dispose de quelques unités et que celles-ci sont en rade à des milles du point de rendez-vous : moteur en panne, grand-voile déchirée... Sombre expérience, lorsqu'on a payé cher un billet d'avion et que le compte à rebours n'accepte aucun délai.

● Aux côtés du géant américain Moorings (tél. : 42-61-66-77) présent en mer des Caraïbes comme dans le Pacifique (Tonga, Fidji, Australie, Nouvelle-Zélande), le français Stardust (tél. : 40-68-68-68) figure en bonne place, au terme d'un très récent partenariat avec Sun Yacht Charter dont il est en France le représentant exclusif, avec 35 destinations. Aux Antilles, il loue 220 monocoques et catamarans, de 11 à 16 mètres, et les promotions fleurissent tout l'été : troisième semaine gratuite, et 20 % de réduction sur la deuxième semaine (Sun Dance 36, 3 cabines doubles, 2 700 F par personne, 15 jours). Choisir les îles basses, moins arrosées, comme les Grenadines, où l'alizé souffle en légère brise (2 à 3 nœuds)... jusqu'en septembre. Ajouter les prix des vols, Corsair à partir de 2 350 F chez Nouvelles Frontières (tél. : 36-33-33-33). En Polynésie (3 semaines sur un Odyssée 45, 13 mètres, 4 cabines doubles : 5 150 F, avion en sus autour de 8 000 F), le vent bien établi, force 3-4, et un temps sec garantissent de naviguer sous voiles.

● Entre les îles grecques, choisir un voilier parmi les grandes flottes commercialisées en France. Vent Portant, installé à la Rochelle (numéro vert 05-10-86-26) loue les voiliers de la famille Kiriacoulis, 200 unités, et une dizaine de bases (catamaran Tobago, 3 cabines, 5 800 F par personne, 2 semaines, en août). Alcyon, récemment racheté par Stardust (tél. : 40-39-93-79), représente le grec Vernicos (Océanis de 10 mètres, 1 750 F la semaine par personne en partant à 6, jusqu'au 27 juillet). Les néophytes éviteront les Cyclades, très ventées, pour caboter dans les Ioniennes. L'anglais Sunsail (700 voiliers dans le monde de 8 à 16 mètres, tél. : 44-79-01-10) y propose la navigation en flottille (2 150 F la semaine en Océanis 280, à 4, fin juillet). Les voiliers naviguent de concert, en liaison radio permanente avec un bateau *« leader »*.

● En France, Loch 2000 (tél. : 34-62-00-00), avec ses 150 bateaux (7 à 15 mètres) représentant toute la gamme disponible sur le marché et ses bases couvrant l'ensemble du littoral, fait cavalier seul aux côtés d'innombrables loueurs locaux. Trois types de tarifs sont établis selon l'âge et l'accastillage du voilier (de 8 000 F en formule « éco », à 10 000 F en prestige, la semaine à 4-6 personnes sur un 9 mètres, pris au Crouesty). La Méditerranée reste chère : 30 % de plus que l'Atlantique. Pour un budget comparable (avion inclus), on explore, avec Vent portant, l'archipel des Lofoten, situé en Norvège, au-delà du cercle arctique.

Florence Evin

PARTIR

■ **PATRIMOINE ARMÉNIEN.** Tandis que la Bibliothèque nationale de France à Paris et le Musée Dobrée à Nantes présentent des expositions consacrées à la culture arménienne et aux richesses archéologiques des musées de ce pays, le voyagiste Clio propose la découverte de l'Arménie. Le circuit culturel comprend la visite d'Erevan, la capitale, et notamment du Matenadaran, des excursions à Etchmiadzine, dans les monastères du Nord, ainsi que la découverte, avec guides, des sites significatifs d'une architecture médiévale qui a précédé l'art roman occidental. L'hébergement est de qualité dans la capitale, plus rustique en province. Une semaine tout compris, 9 950 F. Départs le 18 juillet, le 15 août, le 19 septembre ou le 3 octobre.
★ **Clio, 34, rue du Hameau. 75015 Paris. Tél. : 53-68-82-64.**

■ **L'ATLANTIQUE EN MUSIQUE.** Fleuron de la Cunard, le *Queen Elisabeth 2* propose deux traversées transatlantiques en musique. L'une consacrée aux danses de salon (départ de Southampton, le 17 juillet), l'autre au jazz et à Gershwin (départ de Southampton, le 8 août). A partir de 12 380 F par personne en cabine intérieure à deux lits avec l'acheminement de Paris, 5 nuits à bord, 3 nuits à New York, les repas et le vol retour en classe économique.
★ **Wingate Travel, 19 *bis*, rue du Mont-Thabor, 75001 Paris. Tél. : 44-77-30-90.**

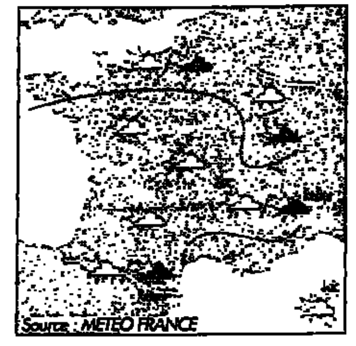
■ **BAINS TURCS.** En Turquie, à une centaine de kilomètres d'Izmir, à 25 kilomètres d'Ephèse et à deux pas des ruelles animées de Kusadasi, le vingt-troisième Club Aquarius (ex Club Med), ouvert en mai, étage les 450 chambres de ses bungalows (2 ou 4 personnes) à flanc de colline. A l'honneur, les activités sportives (tennis, voile, planche, kayak de mer, plongée libre, tir à l'arc) et les enfants, qui disposent d'un « Petit Club », d'un « Mini-Club » avec piscine et d'un « Ado-Club ». De 3 000 à 5 490 F la semaine par adulte, en chambre double et pension complète avec le vol (de Paris en 3 h 30), les transferts et les prestations du « Mini-Club » (de 2 185 à 4 125 F pour les 4/11 ans) et de l'« Ado-Club » (de 2 675 à 4 930 F pour les 12/17 ans), les enfants de 2 et 3 ans (de 1 625 à 2 725 F) ayant accès au « Petit Club » moyennant un supplément.
★ **Réservations au 42-96-13-13 et dans toutes les agences agréées Club Med Voyages, Havas Voyages, Forum Voyages et Club Aquarius.**

■ **EXPÉDITION AFRICAINE.** Aux confins de l'Ethiopie et du Kenya, le lac Turkana, surnommé mer de Jade, est alimenté par une rivière, l'Omo, descendue des hauts plateaux éthiopiens. Depuis la rive ouest, on navigue plein nord vers le delta de l'Omo, *via* des îles volcaniques, avant de gagner l'Omo Mursi National Park, où on installe le campement. Il est possible de rencontrer des tribus qui ne sont accessibles qu'en bateau. Une expédition de 15 jours eet proposée par le voyagiste Atalante. Départs les 13 et 27 juillet, 10 août, 14 septembre, 19 octobre et 21 décembre, de 17 100 à 17 900 F.
★ **Atalante, CP 701, 36/37, quai Arloing, 69256 Lyon Cedex 09. Tél. : 78-64-16-16.**

Le retour du soleil

DES HAUTES PRESSIONS se sont installées des Açores aux côtes atlantiques. Le temps s'est nettement amélioré sur la France, mais des perturbations peu actives contournent l'anticyclone par le nord et redescendent des îles britanniques vers la Manche et le nord de la France.

Jeudi matin, le ciel sera très nuageux sur le nord des Alpes, les Pyrénées et le Massif central. Sur les côtes de la Manche, en Champagne-Ardenne et en Lorraine, les nuages seront également présents.



Prévisions pour le 11 juillet vers 12h00

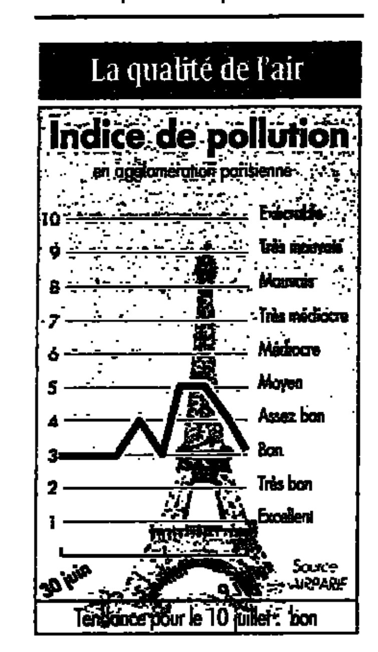
Partout ailleurs, le soleil brillera et sera même très généreux sur le pourtour méditerranéen. Dans l'après-midi, le soleil continuera de briller largement sur une grande moitié sud. Seules les régions Bretagne, Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace et Franche-Comté seront sous les nuages, avec toutefois par moment des éclaircies. En Méditerranée, la tramontane et le mistral seront modérés le matin et faibliront rapidement.

Quant aux températures, le thermomètre indiquera des valeurs de saison. Le matin, il fera de 11 à 15 degrés en général, localement de 15 à 17 près de la Méditerranée. L'après-midi, le mercure oscillera entre 18 et 20 près des côtes de la Manche, entre 22 et 26 dans le reste de la moitié nord et entre 24 et 29 dans la moitié sud.

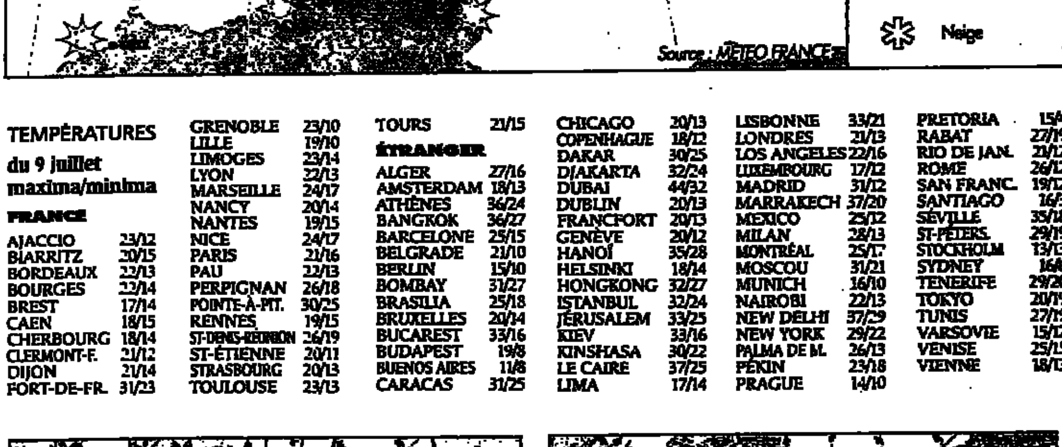
Vendredi, le temps restera très ensoleillé sur la moité sud tandis qu'une perturbation peu active intéressera les régions situées au nord de la Loire.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air

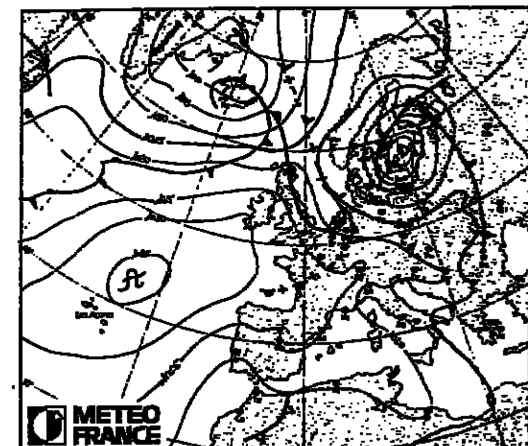




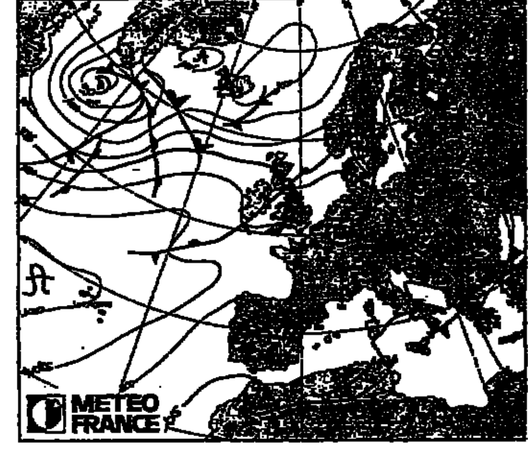


TEMPÉRATURES du 9 juillet maxima/minima

Ville	Max/Min
FRANCE	
AJACCIO	23/12
BIARRITZ	20/15
BORDEAUX	22/13
BOURGES	22/14
BREST	17/14
CAEN	18/15
CHERBOURG	18/14
CLERMONT-F.	21/12
DIJON	21/14
FORT-DE-FR.	31/23
GRENOBLE	23/10
LILLE	19/10
LIMOGES	23/14
LYON	22/13
MARSEILLE	24/17
NANCY	20/14
NANTES	19/15
NICE	24/17
PARIS	21/16
PAU	22/13
PERPIGNAN	26/18
POINTE-À-PIT.	30/25
RENNES	19/15
ST-DENIS-RÉUNION	26/19
ST-ÉTIENNE	20/11
STRASBOURG	20/13
TOULOUSE	23/13
TOURS	21/15
ÉTRANGER	
ALGER	27/16
AMSTERDAM	18/13
ATHÈNES	36/24
BANGKOK	36/27
BARCELONE	25/15
BELGRADE	21/10
BERLIN	15/10
BOMBAY	31/27
BRASILIA	25/18
BRUXELLES	20/14
BUCAREST	33/16
BUDAPEST	19/8
BUENOS AIRES	11/8
CARACAS	31/25
CHICAGO	20/13
COPENHAGUE	18/12
DAKAR	30/25
DJAKARTA	32/24
DUBAI	44/32
DUBLIN	20/13
FRANCFORT	20/13
GENÈVE	20/12
HANOÏ	35/28
HELSINKI	18/14
HONGKONG	32/27
ISTANBUL	32/24
JÉRUSALEM	33/25
KIEV	33/16
KINSHASA	30/22
LE CAIRE	37/25
LIMA	17/14
LISBONNE	33/21
LONDRES	21/13
LOS ANGELES	22/16
LUXEMBOURG	17/12
MADRID	31/12
MARRAKECH	37/20
MEXICO	25/12
MILAN	28/13
MONTRÉAL	25/17
MOSCOU	31/21
MUNICH	16/10
NAIROBI	22/13
NEW DELHI	37/29
NEW YORK	29/22
PALMA DE M.	26/13
PÉKIN	23/18
PRAGUE	14/10
PRETORIA	15/4
RABAT	27/19
RIO DE JAN.	21/17
ROME	26/12
SAN FRANC.	19/12
SANTIAGO	16/3
SÉVILLE	35/18
ST-PÉTERS.	29/19
STOCKHOLM	13/13
SYDNEY	16/6
TENERIFE	29/20
TOKYO	20/19
TUNIS	27/19
VARSOVIE	15/12
VENISE	25/15
VIENNE	18/13



Situation le 10 juillet, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 12 juillet, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde
Distribution de prix

DANS UNE DÉBAUCHE de drapeaux tricolores, de palmiers et de gardes républicains, le grand amphithéâtre de la Sorbonne a vu se dérouler, ce matin, la première distribution de prix de France : celle du concours général.

M. Georges Bidault présidait la cérémonie, entouré de M. Naegelen, ministre de l'éducation nationale, du recteur Roussy, du général Dassault, grand chancelier de la Légion d'honneur, et de M. Monod, directeur de l'enseignement du second degré. Au premier rang de l'assistance, on remarquait la présence de MM. Vincent Auriol, président de l'Assemblée constituante, Georges Lecomte, de l'Académie française, et du général Juin.

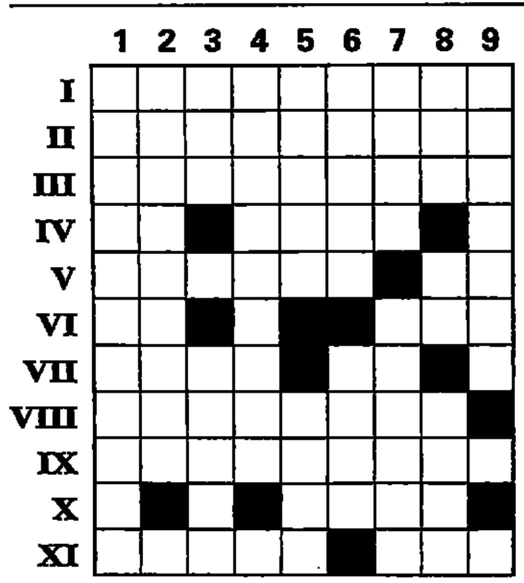
Autour du parterre, émaillé par les robes des professeurs des cinq facultés, une foule dense qui applaudit chaleureusement les candidats emplissait les gradins de l'amphithéâtre. Devant la tribune d'honneur, empilés, les livres... Leur couverture est toujours rouge, mais la dureté des temps a privé leurs tranches de dorure. Les intermèdes artistiques étaient assurés par la musique de l'air et par la petite chorale des lycées de jeunes filles de Paris.

La tradition du discours d'usage s'est rajeunie et c'est à une femme, M[me] Chevallier, professeur au lycée de jeunes filles de Versailles, qu'échoit, pour la première fois, l'honneur de le prononcer. Sous l'invocation de la célèbre phrase de Paul Valéry : *« Nous autres, civilisations, savons maintenant que nous sommes mortelles »*, M[me] Chevallier rappelle la terrible épreuve que vient de subir la nôtre. Mais il ne suffit pas, ajoute-t-elle, pour en assurer l'avenir, du maintien de la paix : *« C'est bien souvent par l'intérieur que périt une civilisation... Notre tâche consiste à empêcher de laisser sombrer une civilisation qui ne peut survivre qu'en renonçant à ses erreurs et à ses tares. »*

(11 juillet 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6862



HORIZONTALEMENT

I. Une femme dont le mari a mérité le bâton. – II. Ont des épines. – III. Très sombres. – IV. Qu'on n'a pas fait circuler. Fut à la recherche d'une terre d'exil. – V. Opère comme un navigateur. Sans effets. – VI. Peuple du Brésil. Peut brûler les « planches ». – VII. Souvent blanche quand il y a de grandes foires. Introduit une nouvelle circonstance. – VIII. Ont de bonnes têtes. – IX. Présentés en reliefs. – X. Utiles sur certains terrains. – XI. Ouïes. Pas aimable.

VERTICALEMENT

1. Une femme qui peut être sur les dents. – 2. Quand elle est grande, est souvent mordue. – 3. Pièce d'un jeu. Une bataille antique. – 4. Ne sont pas de vrais besoins. – 5. Groupes de familles. Pour le chasseur ou le pêcheur. – 6. Avancée. Un baron ne lui fait pas peur. – 7. On y brûle de l'essence. Se font parfois avec zèle. – 8. Fut arrêté dans sa marche sur Washington. Adverbe. Placée. – 9. A qui on a peut-être fait le coup du lapin.

SOLUTION DU N° 6861

HORIZONTALEMENT

I. Minutaire. – II. Ebéniste. – III. Décès. Onc. – IV. Ire. Sonde. – V. Oiseau. Us. – VI. Cessibles. – VII. Is. Le. – VIII. Artémise. – IX. Tee. Œta. – X. Iguane. Ut. – XI. Xi. Saxe.

VERTICALEMENT

1. Médiocratie. – 2. Ibérie. Reg. – 3. Nécessiteux. – 4. Une. Esse. Ai. – 5. Tissai. Mon. – 6. As. Oubliées. – 7. Iton. Lest. – 8. Rendue. Eaux. – 9. Cesse. Te.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 12 juillet

■ **LE PALAIS-ROYAL** et ses passages (55 F), 10 h 30 et 14 h 30, place du Palais-Royal, devant les grilles du Conseil d'Etat (Pierre-Yves Jaslet).
■ **NOTRE-DAME** : art et histoire (50 F), 11 heures, sortie du métro Cité (Claude Marti).
■ **LE QUARTIER BREDA** (60 F), 11 heures, sortie du métro Pigalle, côté rue Hector-Guimard (Vincent de Langlade).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** : la peinture française du XIX[e] siècle, de David à Delacroix (33 F + prix d'entrée), 11 h 30 (Musées nationaux).
■ **L'OPÉRA-GARNIER** (37 F + prix d'entrée), 12 heures, dans le vestibule, devant la statue de Lully (Monuments historiques).
■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition l'Arménie, carrefour des civilisations (40 F), 14 h 30, 58, rue de Richelieu, à la caisse de l'exposition (Approche de l'art).
■ **LA BUTTE-AUX-CAILLES** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Corvisart (Paris pittoresque et insolite).
■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (40 F), 14 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Sauvegarde du Paris historique).
■ **MAISONS D'AUTREFOIS** (50 F), 14 h 30, devant la mairie du 4[e] arrondissement, place Baudoyer (Paris autrefois).
■ **MUSÉE D'ORSAY** : exposition Menzel (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).
■ **LE VILLAGE DE LA GOUTTE-D'OR** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Barbès-Rochechouart (Europ explo).
■ **DU QUARTIER CARDINET-JOUFFROY** à celui des musiciens (60 F), 15 heures, sortie du métro Wagram (Vincent de Langlade).
■ **GRAND PALAIS** : exposition « Les Années romantiques » (40 F + prix d'entrée), 15 heures, devant l'entrée (Approche de l'art).
■ **MONTMARTRE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Abbesses (Paris passé, présent).
■ **LE MUSÉE DELACROIX** (37 F), 15 heures, devant le musée, 6, place de Furstenberg (Monuments historiques).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** : exposition Pisanello (55 F + prix d'entrée), 15 heures, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Paris et son histoire).
■ **LES PASSAGES DE LA BOURSE** au quartier de la Grange Batelière (37 F), 15 heures, devant la façade de la Bourse (Monuments historiques).
■ **LE VILLAGE DE PASSY** (37 F), 15 heures, sortie du métro Passy, côté direction Nation (Monuments historiques).
■ **LES PLUS BEAUX PASSAGES COUVERTS** dans Paris (50 F), 15 h 30, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre, entrée passage Verdeau (Claude Marti).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **KENYA.** Pour réduire ses coûts de fonctionnement, Kenya Airways arrêtera d'ici à la fin de la saison ses vols à destination de Francfort (Allemagne) et Zurich (Suisse). La compagnie kényane a également décidé de fermer ses agences de Los Angeles, New York, Tokyo et Hongkong. – *(AFP, AP.)*
■ **CHINE.** Les travaux de construction de la première tranche du deuxième métro de Shanghaï vont commencer prochainement. Ce métro reliera Jingan, dans le centre-ville, à Pudong, la nouvelle zone industrielle située à l'est de la rivière Huangpu, et devrait être inauguré au début de l'an 2000. – *(AFP.)*
■ **FRANCE.** En raison des travaux d'aménagement des dessertes du Stade de France, les stations de métro Porte-de-Paris et Saint-Denis-Basilique, sur la ligne 13, seront fermées durant les mois de juillet et août, ainsi que l'autoroute A1 à Saint-Denis du 5 au 18 août. – *(AFP.)*
■ **GRÈCE.** Pour la troisisième fois en cinq jours, la circulation des voitures particulières et celle de la moitié des taxis était interdite, lundi 8 juillet, dans les rues du centre d'Athènes, afin de réduire la pollution atmosphérique particulièrement élevée en raison de hautes températures et d'une absence de vent. – *(Reuter.)*
■ **NOUVELLE-ZÉLANDE.** La puissante éruption du volcan Ruapehu a entraîné la fermeture de l'aéroport international d'Auckland, dimanche 7 et lundi 8 juillet. Sept aéroports locaux, situés au nord du volcan, ont également été fermés, et certains vols internationaux ont été déroutés vers Christchurch. – *(Reuter.)*
■ **PAYS-BAS.** Depuis le 1[er] juillet, la compagnie néerlandaise KLM dessert la ligne Amsterdam-Pékin, à raison de deux vols sans escale par semaine, le mercredi et le samedi.
■ **ÉTATS-UNIS.** En juin, le trafic passagers de la compagnie aérienne américaine Continental Airlines a augmenté de 2,4 % par rapport au même mois de l'année dernière. – *(Bloomberg.)*

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

AVIGNON 1996 Le 50e Festival d'Avignon a commencé, mardi 9 juillet, par la création, dans la Cour d'honneur du Palais des papes, d'*Edouard II*, de Christopher Marlowe, dans une réalisation radicale d'Alain Françon. ● LE METTEUR EN SCÈNE emprunte au mythe de Jean Vilar, fondateur du Festival en 1947, pour s'en affranchir subtilement, qu'il s'agisse de la simplicité des décors ou de la splendeur de costumes que ne renierait pas Léon Gischia. ● LE FESTIVAL officiel étant désormais ouvert, de nombreux ouvrages se partagent l'affiche, comme ceux d'une compagnie sud-africaine remarquable installée à Johannesburg, le Handspring Puppet de Basil Jones et Adrian Kohler, et celui de la chorégraphe Mathilde Monnier, qui présente son *Atelier en pièces*, créé avec succès en mai à Montpellier. *(de nos envoyés spéciaux).*

« Edouard II », le noir oratorio de la vanité des puissants

Dans une mise en scène glaçante d'Alain Françon, la pièce maîtresse de Christopher Marlowe a ouvert le 9 juillet, dans la Cour d'honneur, le cinquantième Festival

ÉDOUARD II, de Christopher Marlowe. Nouvelle traduction de Jean-Michel Déprats (éd. Gallimard, 168 p., 80 F). *Mise en* scène : Alain Françon. Décors : Jacques Gabel. Costumes : Patrice Cauchetier. Lumières : Joël Hourbeigt et Christian Pinaud. Avec Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Michel Didym, Dominique Valadié, Antoine Mathieu, Jean-Claude Durand, Guillaume Lévêque... *Cour d'honneur,* jusqu'au 16 juillet (relâche le 14), à 22 heures (places disponibles pour toutes les représentations). Tél. : 90-14-14-14.

On ne dira jamais assez le bonheur d'emprunter l'escalier monumental du Palais des papes pour rejoindre la Cour d'honneur et l'émotion toujours renouvelée d'entendre les trompettes de Maurice Jarre appeler les amoureux de théâtre à se rassembler sur de vertigineux gradins pour célébrer le verbe, le jeu, le simulacre de la représentation. C'est donc une foule joyeuse de plus de deux mille âmes qui, munie d'assez de lainages pour soutenir le siège d'un mistral mordant, a assisté à la création d'*Edouard II*, de Marlowe, dans une mise en scène du courageux Alain Françon, qu'une telle confrontation, à la différence de plusieurs de ses pairs, n'a pas effrayé.

Il s'est emparé d'*Edouard II*, la pièce maîtresse de Christopher Marlowe, l'exact contemporain de Shakespeare, mais disparu avant lui alors qu'il n'avait pas trente ans. Elle nous précipite sans plus de ménagements dans l'histoire du *« règne troublé et de la mort pitoyable d'Edouard II, roi d'Angleterre, et de la chute tragique de l'orgueilleux Mortimer »*, sous-titre de cette pièce écrite en 1591 ou 1592, qui s'ouvre comme un drame historique et s'achève sur le registre de la tragédie. Une histoire simple, finalement, comme toutes les grandes histoires, celle d'un roi (Carlo Brandt) tellement amoureux de l'amour qu'il en oublie de régner, au point que ses ennemis du Nord, les Ecossais, et ceux du continent, les Français, dépècent son royaume.

La cour indisposée ne lui pardonnera pas le rappel d'exil de son amant, Gavestone (Michel Didym), *homme jeune dont la vie est* dédiée tout entière à la jouissance du roi. Mortimer le Jeune (Clovis Cornillac), prince de sang et de guerre, la reine délaissée, Isabelle (Dominique Valadié) et l'Eglise, romaine alors, mèneront la chasse à l'homme qui conduira le favori puis le roi à la mort la plus abjecte. Mêlant intimement les fils des amours interdites à ceux des stratégies de pouvoir, *Edouard II* est une œuvre haletante jaillie de l'imagination d'un homme jeune, athée et homosexuel « militant ». Elle porte en scène la transgression – amoureuse et sociale.

LE CREDO VILARIEN

D'une écriture extrêmement claire – aussi bien dans le texte original que dans la nouvelle traduction –, elle nous est donnée ici dans sa brutalité première, à ceci près qu'Alain Françon a privilégié la lecture politique du texte, ravalant brutalement sa dimension érotique au rayon de l'accessoire.

A un moment où de nombreux festivaliers communient dans le souvenir de Jean Vilar, pour avoir rejoint Avignon dès 1947 ou pour se sentir dépositaires d'un mythe rassurant en ces moments où le théâtre d'art cherche sa voie, le metteur en scène a choisi d'assumer le credo vilarien : simplicité du dispositif scénique, splendeur méticuleuse des costumes, souffle de la profération. Mais il s'en affranchit aussitôt par de glaçants décalages qui disent son souci de la modernité : il a soigneusement chorégraphié la course de la meute lancée aux basques des amants et composé des « tableaux » qui ont la beauté brute de pièces sur un échiquier. Il a semé tout au long du récit ses cailloux de metteur en scène, comme cette succession de baisers mécaniques, autant d'engins de mort sur les lèvres d'Edouard, Gaveston, Mortimer, la reine ou le bourreau. Si *« l'enfer est une fable »*, comme le disait Marlowe, *Edouard II*, dans la mise en scène d'Alain Françon, est la fable infernale des vaines agitations des hommes.

Sept accessoires seulement parsèment la représentation, portée par le jeu des acteurs et le travail méticuleux de l'équipe artistique. *Ainsi*, le décor de Jacques Gabel, un sol noir et huit panneaux rectangulaires, noirs eux aussi et montés sur des rails, paie explicitement, mais avec une force neuve, son tribut au maître américain de la sculpture minimaliste et *pourtant monumentale*, Richard Serra, surtout quand ils accrochent le rayon doré d'un projecteur, de bronze aussitôt, impitoyables remparts d'un royaume à la dérive. Les costumes de Patrice *Cauchetier rehaussent de leurs* broderies ce noir environnement. Ils sont rouges pour les partisans d'Edouard, noirs pour la cour des barons en dissidence, et blancs pour les « innocents »... Alain Françon a confié à Daniel Deshays et Alain Michon le soin de ponctuer les scènes par des climats sonores mêlant cloches, vagues, cris, aboiements, bruits synthétisés.

Dix-sept acteurs servent cette entreprise avec beaucoup de cœur. Trop, peut-être, pour ceux qui se sont perdus dans le parti abrupt de lancer le texte, à grands renforts de cris, face au public, le plus souvent immobiles au centre de la scène. Mais deux d'entre eux se jouent de toute difficulté et imposent leur force physique, l'intelligence et la subtilité de leur jeu : Carlo Brandt dans le rôle-titre et Clovis Cornillac dans celui de Mortimer. Ils hissent l'ensemble de la troupe à la hauteur de ce spectacle qui tient du pari le plus noir : dire *sans ménagement* toute la méchanceté du monde des puissants. *Ils* sont la chair de cet implacable oratorio.

Olivier Schmitt

Marlowe, l'impénitent

Né à Cantorbéry le *6 février* 1564, Marlowe, issu d'un milieu *modeste, suit des études d'art* à l'université de Cambridge, où l'on suppose qu'il *devient* très tôt agent des services secrets de la Couronne. Il est l'auteur d'au moins six tragédies, dont *Le Juif de Malte* et *Le Massacre à Paris* – spectacle de légende mis en scène en France par Patrice Chéreau –, de quelques poèmes et traductions. Il fut rapidement accusé d'athéisme et d'homosexualité et mourut assassiné dans un café de Londres en 1592, pour des raisons obscures.

EN VILLE, EN SCÈNE

Carlo Brandt

Il ne faut pas se fier à Carlo Brandt. Son air tranquille, sa légère pointe d'accent suisse lui donnent à la ville l'apparence d'un homme sans *histoires. Pourtant, cet amateur de moto, séduisant* à force de ne pas vouloir l'être, recèle une part secrète, qui dégage une violence féline quand elle éclate en scène. Formé par Benno Besson, avec qui il a travaillé six ans, Carlo Brandt a convaincu Matthias Langhoff – qui l'a dirigé dans *La Mission*, de Müller, et *Au Perroquet vert*, de Schnitzler, à Avignon déjà – et Georges Lavaudant, qui l'a mis en scène dans *Platonov*, de Tchekhov, et *Pandora*, de Jean-Christophe Bailly. *Depuis* sa rencontre avec Alain Françon, en 1992, il a trouvé une famille où, en servant Edward Bond, Tchekhov et aujourd'hui Marlowe, il peut continuer – c'est sa devise – à peaufiner son art en artisan, avec cette énergie, ce charme, cette présence virile toute rage et apaisement.





XAVIER GARY/ KODAK/ POUR « LE MONDE »

Benjamin Massé-Lassaque ne dansera pas « L'Atelier en pièces »

BENJAMIN Massé-Lassaque ne dansera pas, à Avignon, dans *L'Atelier en pièces* de Mathilde Monnier, que donne le Centre chorégraphique de Montpellier. Il y tenait le rôle du conteur, maître *du jeu. Au Quartz* de Brest, où la chorégraphie fut créée en avril, puis à Montpellier où elle fut présentée en avant-première, en mai, ce jeune homme de haute stature, vif comme un chat, resplendissait du bonheur d'être là (*Le Monde* du 22 mai).

Autiste, il n'était en rien un alibi à *cet Atelier en pièces*, élaboré à partir de travaux menés, depuis bientôt trois ans, *par le Centre* chorégraphique de Montpellier, avec des malades, enfermés dans leur silence.

« QUI EST QUI ? »

Le jeune garçon était lui, avec *bonheur.* Racontant l'histoire de Dracula, vue et revue à la télévision, interprétant *différents rôles*, changeant pour ce faire le timbre de sa voix, se mesurant, attentif, au corps des autres danseurs.

Pour des raisons familiales, il abandonne provisoirement le rôle du comte Dracula et de son cocher. Ses mots et *ses déplacements*, il les a transmis au comédien Mathias Jung, un habitué des *opéras de* Luigi Nono et de Betsy Jolas, du théâtre d'Heiner Müller, du cinéma de Jean *Marbeuf*, de Jacques Rivette.

Comment dorénavant les trajets dansés des membres de la compagnie de Mathilde Monnier s'inscriront-ils dans l'espace ? Benjamin Massé-Lassaque, si vivant, figurait un centre si mobile qu'il faisait parfois paraître « appliquées » les évolutions des danseurs, censées *s'inspirer des déambulations de* ces gens malades du silence. Sa simple présence, parmi les danseurs, inversait le rapport autiste/non autiste : « *Qui est qui ?* », s'interrogeait un public gagné par l'incertitude.

L'Atelier en pièces n'est pas à proprement parler un spectacle. Plutôt un *work in progress*, une proposition minimale : il s'invente *sous une tente rectangulaire* ; l'espace est tout blanc, et les chaises multicolores. *Les* danseurs sont au milieu des spectateurs.

A aucun moment il ne s'agit d'imiter, de simuler, la douleur d'autrui. Les interprètes expriment davantage la peur que nous avons tous de l'enfermement, du repli *sur soi. Ils impressionnent par leur* simplicité même à s'abandonner à notre regard, si proche.

Dominique Frétard

★ ***L'Atelier en pièces*, de Mathilde Monnier. Annie Tolleter (scénographie). David Moss (musique). Eric Wurtz (lumières). Au gymnase Saint-Joseph, du 10 au 14 juillet, à 15 heures et à 19 heures.**

Les marionnettes politiques de Basil Jones et Adrian Kohler

Les fondateurs de la compagnie sud-africaine Handspring Puppet présentent deux spectacles inattendus inspirés du répertoire classique européen

EN 1981, quatre garçons qui s'étaient rencontrés à l'école des Beaux-Arts du Cap, à la pointe de l'Afrique du Sud, fondaient une troupe de marionnettes, la Handspring Puppet Company. Pendant quatre ans, ils ont sillonné les campagnes, avec un camion qui leur *servait de maison. Ils* s'arrêtaient dans les villages, où ils présentaient des spectacles éducatifs. Ils inventaient aussi des histoires pour les enfants, qu'ils jouaient dans les écoles. Aujourd'hui, ils ne sont plus que deux et ils parcourent le monde en avion. Basil Jones et Adrian Kohler sont devenus directeurs de la Handspring Puppet Company, qui continue à Avignon un périple artistique et politique entamé il y a quinze ans, en présentant *Woyzeck on the Highveld* et *Faustus in Africa* avec une troupe à l'image de l'Afrique du Sud de Nelson Mandela : noir et blanc.

Si Basil Jones est manager et Adrian Kohler marionnettiste, il leur arrive de se retrouver ensemble sur scène. A la ville, ils font penser aux deux côtés d'une médaille : leurs différences les unissent. *« J'avais un père merveilleux qui croyait à la démocratie*, dit Basil Jones. *C'était une position très minoritaire dans un pays régi par un racisme fondamental. »* Aujourd'hui encore, le père d'Adrian Kohler est resté *« très conservateur ». « Il est âgé, il ne changera plus*, admet son fils, *mais il m'a tout appris : il est sculpteur sur bois. »* Basil Jones et Adrian Kohler reconnaissent la chance qu'ils ont eue d'évoluer dans le milieu du théâtre. Pour leur génération, proche de la quarantaine, *« c'était, avec la musique et certaines églises, le seul point de rencontre entre Noirs et Blancs. Dès la fin des années 70, des troupes ont commencé à mêler les publics. Pour contourner la loi, ils ont pris le statut de clubs. Puis ils sont devenus officiels. »*

La Handspring Puppet Company *s'est engouffrée dans cette brèche*, mais quand l'état d'urgence a été décrété, en 1985, elle a dû faire face à l'interdiction de jouer dans les écoles pour Blancs, qui, selon les *directives officielles*, ne pouvaient plus recevoir de troupes indépendantes.

C'est cette année-là que Basil Jones et Adrian Kohler ont quitté Le Cap pour s'installer à Johannesburg. Pour gagner de l'argent, ils ont proposé à la télévision des programmes éducatifs pour enfants. Ainsi, ils ont pu financer des spectacles pour adultes, dont *Episode of an Easter Rising*, leur première création politique. L'histoire de deux femmes blanches qui vivent dans une ferme isolée, en 1970. Elles recueillent un Noir, activiste en fuite, qu'elles protègent de la police. Il mourra dans leur maison, et l'on apprendra, de manière nuancée, *que les deux femmes, elles aussi*, connaissaient l'ostracisme, en raison de leur homosexualité. *« C'était gentil, et un peu mystique*, se souvient Basil Jones. *A la fin, l'homme réapparaissait – une façon de dire qu'on peut tuer l'activiste, mais que le combat ne meurt pas. »*

Selon Basil Jones, s'il trouve cette parabole *« gentille »*, c'est que, depuis l'avènement de Nelson Mandela, l'Afrique du Sud s'est dotée d'une constitution démocratique qui présente la particularité d'être *« une des meilleures du monde pour les homosexuels. Nelson Mandela a toujours protégé cette communauté, contrairement à beaucoup d'autres chefs d'Etat africains, tel celui du Zimbabwe, Robert Mugabé, qui compare les homosexuels à des chiens. »*

Episode of an Easter Rising connut un grand succès en Afrique du Sud. Et ce fut cette pièce que la Handspring Puppet Company choisit d'exporter en Europe, quand, en 1985, elle fut invitée au Festival de marionnettes de Charleville-Mézières, première étape de son périple hors d'Afrique.

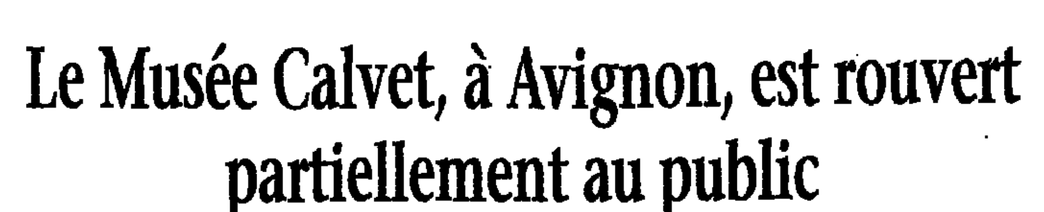
Jusqu'alors, la compagnie de Basil Jones et Adrian Kohler travaillait avec des marionnettes à tiges, et les manipulateurs n'apparaissaient pas. Depuis, ces derniers sont devenus des comédiens à part entière. Ils jouent avec leurs figurines, nées de recherches sur les traditions maliennes. Des figurines *belles comme des sculptures, qui* traversent le temps des changements en Afrique du Sud, et, de spectacle en spectacle, témoignent d'un espoir encore fragile mais indubitable, dont Basil Jones et Adrian Kohler se font les ambassadeurs à Avignon.

Brigitte Salino

William Kentridge, maître d'arts

Jusqu'en 1991, la Handspring Puppet Company a mené une double vie – pour la scène et la télévision. Puis elle a séparé ces deux activités, créant, pour l'audiovisuel, une fondation Handspring, notamment pour mettre en place *des programmes pour les écoles. La* Handspring Puppet Company a demandé à William Kentridge de signer la mise en scène de ses derniers spectacles, *Woyzeck on the Highveld* et *Faustus in Africa*, présentés au Théâtre municipal d'Avignon (du 11 au 13 juillet et du 15 au 17).

Dessinateur, réalisateur de films d'art et homme de théâtre, William Kentridge est une figure importante de l'art en Afrique du Sud.



Le Musée Calvet, à Avignon, est rouvert partiellement au public

Fermé depuis plus de huit ans, l'établissement, qui propose des collections très diverses, s'est enrichi de nouvelles pièces, dont la donation Puech, qui attendait depuis 1986 d'être exposée

A AVIGNON, le Musée Calvet était devenu une sorte d'Arlésienne. Fermé depuis plus de huit ans, les collections en caisse, des travaux interrompus, un conservateur sur la touche, des coûts de rénovation qui ont explosés, l'établissement était à l'image de la municipalité : prêt à mettre la clé sous la porte. Sa réouverture partielle, le 9 juillet, vient mettre un terme aux rumeurs les plus alarmistes. Le nouveau conservateur, Pierre Provoyeur, a des raisons d'espérer : le musée est bien vivant, il continue de s'enrichir – la preuve en est faite par la donation Puech, six cents pièces offertes par un généreux antiquaire en 1986 – et attend depuis que les salles affectées à ses collections soient prêtes.

Des collections très diverses puisque on y trouve de l'art asiatique (une tête khmère du XIe siècle et un *bodhisattva* chinois du XIIIe siècle en bois polychrome), de la peinture française (Mignard, Raoux, Parrocel, Van Loo), espagnole (Morales), flamande (Van Steenwyck, Van der Stoffe), italienne (Martino du Bartolomeo, Pietro Ricchi, Antonio Zanchi), un ensemble exceptionnel d'orfèvrerie française et espagnole, quelques très belles pièces de mobilier, quelques bronzes allemands et italiens du XVIIe siècle, des bois polychromes espagnols, dont un grand *Saint Paul sur le chemin de Damas* (XVIe siècle) et un vaste choix de tissus rares et de faïences diverses issus de toute l'Europe, mais aussi de Turquie et d'Iran.

La sélection sur laquelle se sont penchés quelques grands conservateurs français est, on le voit, fort éclectique. Elle correspond aux collections très diverses réunies au sein du Musée Calvet depuis sa création, en 1811. Ce dernier doit son nom et ses premières collections à Esprit Calvet, un médecin de l'époque des Lumières qui a légué ses biens à sa ville natale. Parmi ceux-ci, un cabinet de curiosités, dont les deux principaux ensembles étaient douze mille pièces de monnaies anciennes et une importante bibliothèque, mais aussi des antiques et des objets égyptiens ou ethnographiques.

Le musée tourne avec des bouts de ficelle

En 1833, le musée s'installe dans l'ancien hôtel de Villeneuve-Martignan, un beau bâtiment du XVIIIe siècle que son propriétaire, ruiné, n'avait pu achever. Deux grandes galeries dans l'esprit de Percier et Fontaine, les architectes du Premier Empire, sont donc aménagées, pour recevoir le musée, qui se gonfle vite de dons divers. Ceux du peintre Horace Vernet, qui, outre des œuvres de son père, Carle, et de son grand-père, Joseph, offre des Hubert Robert et un David. Plus tard, des toiles hollandaises et flamandes entrent grâce au don de la collection Savan.

L'Etat fait quelques envois, dont la *Nymphe endormie*, de Chassériau, en 1851. Par l'intermédiaire de la Fondation Calvet, chargée de gérer une partie du patrimoine d'Esprit Calvet, d'importants vestiges archéologiques trouvés à Vaison-la-Romaine sont logés au musée avignonnais. En 1924, celui-ci reçoit une énorme collection de ferronnerie d'art de Noël Binet et, en 1947, de Joseph Rignault, quatre très beaux Soutine. « *Le Musée Calvet n'a jamais vraiment eu de politique affichée, mais il a su profiter d'une série d'aubaines*, remarque Pierre Provoyeur. *C'est ce qui explique l'extraordinaire variété de ses collections regroupées en douze départements.* »

C'est d'ailleurs cette abondance et le départ de la bibliothèque regroupée au sein d'une médiathèque plus vaste – mais aussi la décrépitude du bâtiment – qui conduisent la municipalité, en 1986, à entreprendre des travaux. Le musée venait d'accueillir une énergique conservatrice, Marie-Pierre Foissy-Aufrère. Un projet, chiffré à 60 millions de francs, est présenté à la direction des Musées de France (DMF), qui l'accepte et propose l'architecte, Philippe Dubois, le financement étant assuré, à parité, par l'Etat et la ville. Très vite, pourtant, l'entreprise dérape. Une mésentente s'installe entre la l'architecte et la conservatrice, mésentente aggravée par le conseil municipal, englué dans les difficultés financières de la ville – la plus endettée de France – et les interventions désordonnées de la DMF. Architecte, conservatrice et municipalité jettent l'éponge ; le chantier s'interrompt.

Aujourd'hui, 80 millions de francs ont été dépensés, et 40 millions supplémentaires seront nécessaires pour l'achèvement du programme. Le nouveau conservateur espère ouvrir le deuxième tiers du musée en 1998 et la totalité de l'établissement pour l'an 2000, date à laquelle Avignon, devenant capitale culturelle de l'Europe, pourrait recevoir un ballon d'oxygène de Bruxelles. Qui va payer en attendant ? Des négociations sont en cours avec le ministère de la culture pour que la part des travaux payés par l'Etat (traditionnellement de 50 %) grimpe jusqu'à 70 %. Il faut aussi prévoir 10 millions de francs pour la restauration des œuvres, dont beaucoup sont actuellement en mauvais état.

Reste le fonctionnement du musée, qui est à la charge de la ville. Pour l'instant, il tourne littéralement avec des bouts de ficelle – 400 000 francs ont été débloqués pour l'ouverture. Pierre Provoyeur est néanmoins confiant : « *Il fallait absolument conjurer le mauvais sort, inverser la tendance négative : le plus dur est fait. Le Musée Calvet est rouvert. Signe de sa santé retrouvée, il présente de nouvelles collections. Et Marcel Puech, à qui le musée doit tant, vient de lui donner une splendide collection de dessins, un millier de feuilles qui vont permettre la création d'un véritable cabinet de dessins.* »

Emmanuel de Roux

★ Musée Calvet, 65, rue Joseph-Vernet, 84000 Avignon ; Tél. : 90-86-33-84.

L'avenir de la culture dans la Cité des papes

ANTIQUAIRE à Avignon, Gérard Guerre avait créé une association des amis du Musée Calvet pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'établissement. « *La fermeture du musée a été un gâchis total*, souligne-t-il. *Pendant dix ans, les jeunes Avignonnais ont été privés d'un apprentissage du regard.* » Elu en juin 1995 au conseil municipal d'Avignon sur la liste emmenée par Marie-Josée Roig (RPR), il y est aujourd'hui chargé de la culture. Mais la culture a-t-elle encore un avenir dans une ville financièrement exsangue, placée sous tutelle préfectorale ?

« *La vocation d'Avignon est patrimoniale et culturelle*, insiste Gérard Guerre. *Et il faut être conscient que les deux aspects de cette vocation sont pour nous deux puissants leviers économiques. Le festival de théâtre, dont le budget est de 45 millions de francs, engendre, en un mois, un chiffre d'affaires de 100 millions de francs pour la ville et procure pendant ce temps un bon millier d'emplois. Le tourisme, pièce essentielle de notre survie, est suscité par la richesse de notre patrimoine, la diversité de nos équipements et de nos manifestations culturelles : musées, festivals (théâtre, mais aussi danse et musique baroque), opéra, orchestre, conservatoire, école d'art et médiathèque. Vingt-neuf compagnies théâtrales permanentes vivent dans nos murs – certaines sont subventionnées. Il ne faut pas se plaindre que la mariée est trop belle !* »

Trop belle, non, mais n'est-elle pas trop chère ? En 1993, selon les statistiques du ministère de la culture, Avignon consacrait 178 millions de francs à la culture, soit 15,8 % de son budget. Aujourd'hui, cette somme a été diminuée de 10 %. « *Nous devons sans doute faire des économies, mais surtout rééquilibrer nos efforts, repenser nos subventions, nous associer avec d'autres collectivités locales pour mieux gérer notre théâtre ou notre orchestre. Nous recherchons avec le ministère de la culture un moyen pour gérer en commun le Palais des papes, trop lourd pour nous seuls – il a besoin de 140 millions de francs de travaux urgents.* » Il n'est pas sûr que l'administration centrale accepte un tel « cadeau » et il n'est pas certain que les autres conseillers municipaux partagent le point de vue de Gérard Guerre. Ce dernier estime néanmoins avoir une alliée en la personne du maire, Marie-Josée Roig, qui fut chargée de la culture dans une précédente municipalité.

E. de R.

Découvertes et valeurs sûres du cinéma à La Rochelle

Robert Siodmak et Kiju Yoshida ont été l'objet de rétrospectives

Ouvert à tous les vents de la cinéphilie, attentif à la production contemporaine comme à l'histoire du grand écran depuis ses origines, le Festival international du film de La Rochelle organisé par Jean-Loup Passek a, cette année, *encore tenu ses promesses* devant un public nombreux et connaisseur.

LA ROCHELLE
de notre envoyé spécial

Du 28 juin au 8 juillet, la vingt-quatrième édition du Festival international du film de La Rochelle a offert dix jours intenses où furent présentés des productions récentes et inédites, des rétrospectives de cinéastes contemporains (le Tchèque Karel Kachyna, le Turc Omer Kavür), des hommages à des artistes quasi inconnus (le réalisateur finlandais Valentin Vaala, l'acteur burlesque Max Davidson, la diva italienne Pina Menichelli, vedette du cinéma italien des années 10), enfin de copieux retours sur des noms célèbres de l'histoire du cinéma classique et moderne (Robert Siodmak, Kiju Yoshida, Jacques Rozier).

Voir « le monde comme il est », telle est l'ambitieuse promesse de la section présentant des films récents. Refusant le principe de la mise en compétition des œuvres, Jean-Loup Passek, créateur et délégué du Festival, a choisi vingt-quatre films inédits, regards singuliers sur des convulsions et des interrogations actuelles. Cette sélection a été pour l'essentiel puisée parmi les titres montrés au dernier Festival de Cannes, offrant ainsi des avant-premières au public averti qui fréquente assidûment la manifestation. Un programme qui montrait une réalité en crise, des mineurs roumains (*Trop tard*, de Lucian Pintilié) aux immigrés clandestins exploités par des marchands de sommeil en Belgique (*La Promesse*, de Jean-Pierre et Luc Dardenne), en passant par les victimes du chômage en France (*Les Aveux de l'innocent*, de Jean-Pierre Ameris) ou en Finlande où le fléau est décrit avec l'humour pince-sans-rire d'Aki Kaurismaki (*Au loin s'en vont les nuages*). Le nouveau film de David Cronenberg, le très discuté *Crash* côtoyait *Gabbeh*, de Mohsen Makhmalbaf qui confirme la vitalité du cinéma iranien.

Les deux séances consacrées à la présentation de courts métrages interprétés par Max Davidson ont permis la découverte d'un acteur surprenant, incarnant la figure burlesque d'un père juif souvent affligé d'un fils peu dégourdi (Walter Spec O'Donnell). Sous contrat avec les studios d'Hal Roach (le producteur des Laurel et Hardy) il y interprète quelques films dont certains réalisés par le génial Léo McCarey. *Jewish Prudence* et *Don't tell everything*, par exemple, dépassent dans la cruauté et le sous-entendu sexuel les plus radicaux des Laurel et Hardy.

Mais le Festival de La Rochelle sert aussi à réinterroger l'œuvre de quelques cinéastes reconnus. Ainsi, la rétrospective consacrée à Robert Siodmak, dont vingt-cinq titres étaient présentés. Né en 1900 à Dresde, coauteur, en 1929, d'un film resté dans les histoires du cinéma comme un modèle de modernité cinématographique pour son époque, *Les Hommes le dimanche*, Siodmak passe des studios berlinois à la France en 1933 puis à Hollywood en 1939. Il se forge aux Etats-Unis une solide réputation de spécialiste du film noir et sera sollicité par diverses Majors (Universal, MGM, Twentieth Century Fox) avant de revenir en Europe en 1951, où il finit sa carrière. Siodmak est le type même de ces petits maîtres parfois abusivement portés aux nues par un discours cinéphilique plus soucieux d'érudition que de véritale réflexion.

DES FILMS NOIRS

La révision partielle de ses films n'a pas bouleversé la hiérarchie commune qui privilégie surtout quelques films noirs (*Les Tueurs* ; *Pour toi, j'ai tué* ; *La Proie*). Si Siodmak a pu se fondre aussi aisément dans chacun des systèmes qu'il a traversés, c'est, sans doute, qu'il fut un cinéaste sans forte personnalité. Certains de ses succès sont d'ailleurs à mettre aussi sur le compte de producteurs avisés. Sa filmographie contient portant quelques réussites mineures (*Le meurtrier s'est échappé* est un agréable pastiche hitchcockien) et souvent ses films contiennent des séquences anthologiques isolées – le début de *Deux mains, la nuit*, de *Double Enigme* ou des *SS frappent la nuit* – qui influenceront secrètement (et c'est peut-être la vraie victoire de Siodmak) la rhétorique d'un cinéma de genre plus tardif.

Revoir les films de Yoshida, un des chefs de file de la nouvelle vague japonaise, est une chance à ne pas laisser passer. La modernité qu'il incarne n'est plus vraiment à la mode dans les salles ou sur les chaînes de télévision. La distance permet aujourd'hui de faire la part des choses, d'y constater la pesanteur d'un message politico-psychanalytique assommant, d'admirer une beauté formelle parfois étouffante mais réelle. L'essentiel est toujours dans l'attention portée par le cinéaste à Mariko Okada, sa femme, qui fut aussi son actrice de prédilection, et dans la manière unique dont la mise en scène l'exalte discrètement. C'est ce qui rend, en sus d'une étrangeté restée intacte, le mythique *Eros + Massacre* encore intéressant et qui fait de *La Source thermale d'Akitsu*, réalisé en 1962, un chef-d'œuvre inaltéré.

Le Festival s'est achevé en montrant le film devenu invisible de Jacques Rozier *Du côté d'Orouet*. Sa ressortie en salle est prévue pour bientôt. C'est une très bonne nouvelle.

Jean-François Rauger

Révélation finlandaise

LA ROCHELLE
de notre envoyé spécial

On chercherait en vain dans les histoires du cinéma le nom du cinéaste finlandais Valentin Valaa (1909-1976). Ne serait-il que celui de l'auteur de *Hulda monte à la capitale* (1937), ce nom mériterait pourtant d'y figurer en bonne place. L'histoire, magnifiquement dialoguée et interprétée, de cette petite paysanne que son intelligence et son courage conduiraient jusqu'au Parlement si la « bonne société » féminine d'Helsinki ne veillait à l'en empêcher donne de la femme une image bien éloignée de celle qu'en dessinait en général le cinéma de l'époque. Il est vrai que les Finlandaises avaient conquis le droit de vote dès 1906.

Certaines des qualités de *Hulda* apparaissaient un an avant, dans le très dynamique *Faux mari*, qui évoque Capra et McCarey. Il s'agit d'une « comédie citadine », genre que Valaa implante dans le cinéma finlandais, essentiellement intéressé par la société rurale. Une jeune femme doit s'inventer un mari pour obtenir un travail. Elle en trouve deux à la fois. D'où les quiproquos qui s'enchaînent sans faille.

Cette société rurale, Valaa la connaissait bien, comme en témoigne *Louisa* (1946), solide étude de mœurs à la Maupassant conduite avec un sens dramatique très sûr et où n'est pas oublié le problème du nationalisme finnois (nous sommes au début du siècle). Plus conforme à la tradition nordique, le projet unanimiste et panthéiste des *Etres dans une nuit d'été* (1948), d'après la « suite épique » de Sillanpää, est mené à son terme avec la même maîtrise. *L'Or vert* (1939) oppose les deux mondes : celui de la haute bourgeoisie d'Helsinki, décrite de façon aussi aiguë que dans *Hulda*, et celui de la nature, qui revêt le double aspect de l'immense forêt et des étendues hivernales de la Laponie. Drame mondain classique, le bûcheron remplaçant le beau légionnaire et la neige le sable chaud. S'y ajoute un « message » écologique, lui aussi largement en avance sur son temps. Si la religion de l'arbre a des accents connus, la vision de la neige comme mythologie et comme morale est moins familière.

Il n'a peut-être manqué à Valentin Valaa, pour s'imposer vraiment à l'attention, qu'un peu de méchanceté, comme le prouve *Gabriel, reviens ?* (1951), récit des exploits d'un Verdoux moderne qui ne va pas jusqu'au meurtre et que, pour un peu, on plaindrait comme ses victimes.

Christian Zimmer

Une étrange expérience d'exploration du monde

Le Géographe manuel. Quand un photographe invente un dispositif de cinéma inédit pour tenir son journal en images

Film français de Michel Sumpf. (1 h 10).

Voici un objet étrange, et dont la genèse ne l'est pas moins. Il y eut d'abord le travail *photographique* de Michel Sumpf, une série de pellicules comprenant vingt-quatre expositions chacune, dont le tirage en rouleau, pourvu d'un titre, d'intertitres, et d'un sous-titre de fin, constitue autant de films *virtuels*.

Intitulées par leur auteur « bandes lecture », ces séquences sont ensuite montrées à plusieurs chefs opérateurs, dans le but de transposer l'idée au cinéma. Ils sont dix-sept (et non des moindres : Raoul Coutard, Renato Berta...) qui acceptent de se prêter au jeu, en aveugle : du 18 février 1993 au 17 mars 1994, chacun tourne successivement dans la même région (Sainte-Marine, Finistère) une bobine de 122 mètres, avec la même caméra 35 millimètres munie du même objectif. Au final, tout cela (8 bobines noir et blanc muettes et 9 bobines couleurs et sonores) est impressionné dans l'ordre chronologique, sans le moindre montage (sauf deux travellings ajoutés au début et à la fin de la partie en noir et blanc).

« Cela », c'est *Le Géographe manuel*, soit un film qui porte le titre d'un manuel de géographie du XVIII[e] siècle, et qui s'en va explorer le monde de la plus singulière façon qui soit, sans bouger de ces superbes confins bretons du continent européen. Ce qui, par contre, bouge dans le film, ce sont les plans et les idées qu'ils associent, souvent si vite qu'on renonce bientôt à comprendre pour se laisser porter, et parfois subjuguer. Par la contiguïté ironique d'un intertitre et d'une image, par la poésie charnelle d'un mouvement, par la crudité d'un geste ou la fulgurance d'une pensée.

ESPACE-TEMPS MENTAL

Visages d'enfants, *sortie d'usine*, *statue piquée*, *œil de poisson*, *main de femme sous une verge d'homme et mains d'hommes sur une liasse de billets* : voilà, entre « l'imaginaire malade » et « l'espérance de vie », quelques éléments de l'histoire que raconte Michel Sumpf, à la façon dont on pourrait géographier un espace-temps mental, à la fois individuel et collectif.

Rigoureusement découpé, le film retrouve dans sa première partie les vertus de l'avant-garde muette (de la « géographie créatrice » de Lev Koulechov à « la géométrie dynamique » de Dziga Vertov), pour adopter ensuite une allure plus moderne, avec notamment l'utilisation dissociée et en contrepoint de la bande sonore. Michel Sumpf, non sans une pointe de coquetterie, préfère souligner quant à lui le caractère « autodidacte » de ce qu'il nomme un « projet » plutôt qu'un film : « *J'ai mis côte à côte un certain nombre d'éléments dans une géographie rêvée : ce point de vue ne donne pas de leçons de morale, mais constitue un espace respirable, qui est aussi ma vie, racontée moins comme un journal intime que comme un journal vital.* » Ce journal, fragmenté et polyphonique, on serait bien en peine d'en restituer le cours.

Tout au plus peut-on s'efforcer de transmettre un sentiment, celui-là même qu'évoquait Dziga Vertov dans un de ses plus célèbres manifestes : « *Grâce à cette action conjuguée de l'appareil libéré et perfectionné, et du cerveau stratégique de l'homme qui dirige, observe et calcule, la représentation des choses, même les plus banales, revêtira une fraîcheur inhabituelle et par là même digne d'intérêt* ».

Jacques Mandelbaum

A la gloire d'une gageure

LA HUITIÈME NUIT
Film français de Pascale Breton. Avec Arnold Barkus, Sarah Haxaire, Mohamed Nadif, Luc-Antoine Diquéro (0 h40). *Précédé de « Trente-cinq contre un »*, film irlandais de Damien O'Donnell (0 h 29).

La série estivale des films courts continue avec ces deux œuvres que rien ne rapproche, sinon d'avoir été toutes deux primées cette année aux festivals d'Angers et de Clermont-Ferrand. *Trente-cinq contre un*, à travers le martyre haut en couleurs d'un garçonnet qui est le souffre-douleur de sa classe, tire le portrait d'un pays, l'Irlande, semble-t-il, peuplé de sadiques imbéciles. On conclurait à l'exercice de potache si ce pays n'était le lieu d'une cruelle tragédie.

Plus ambitieux, *La Huitième Nuit*, dans un noir et blanc granulé, met en scène une gageure : traduire dans un délai de huit jours quarante pages d'un texte arabe alors qu'on ne connaît pas un mot de cette langue.

C'est le pari relevé par Edwin, traducteur vers l'anglais, passablement désargenté et nonchalant, *Américain à Paris* qui aurait beaucoup emprunté au Viennois sans qualité de Robert Musil. Tout en dévidant l'écheveau humain (un épicier arabe, un arnaqueur amateur de haschisch... ou encore un attaché culturel de l'ambassade marocaine à Paris) issu d'un postulat aussi aléatoire, ce conte moderne impose clandestinement les thèmes de l'exil, du passage et de l'échange.

J. M.

Walter Veltroni, ministre italien de la culture

« L'Italie a besoin de connaître un printemps de la culture »

EN VISITE à Paris, mercredi 10 juillet, le jeune et nouveau ministre des biens culturels italiens, Walter Veltroni, qui est aussi le vice-président du conseil, doit rencontrer son homologue français, M. Douste-Blazy. La tâche de cet ex-journaliste (il dirigeait *L'Unità*) passionné de cinéma et de variétés, issu de l'ancien Parti communiste, passé à la social-démocratie, et aujourd'hui au pouvoir au sein d'une alliance de centre-gauche, ne sera pas aisée. Il lui faudra, a-t-il confié au *Monde*, gérer avec des moyens ridicules un des plus importants patrimoines du monde, en bataillant contre la bureaucratie et les vieilles pratiques politiques.

« Quel est l'héritage du ministère des biens et des « maux culturels », comme on l'appelle ?

– A la fois extraordinaire, et extraordinairement pesant. Extraordinaire parce que le ministère administre une grande partie du patrimoine culturel du monde. Pourtant, dans un musée de Venise, j'ai vu, parmi les œuvres non exposées, des Titien, des Tintoret. C'est bien cela le problème, on n'arrive pas à les exposer. La pesanteur de l'héritage, c'est justement l'inertie. A l'exception d'un ou deux de mes prédécesseurs, personne ne s'est occupé des biens culturels. On les considérait comme un ministère de deuxième catégorie. Dans la logique de la vieille politique, on se répartissait le « gâteau » du pouvoir. Avec un budget de 0,28 %, les biens culturels n'étaient pas alléchants. Mon grand avantage sur mes prédécesseurs, c'est d'être vice-président du conseil. A peine arrivé, j'ai donc pu régler des questions d'argent urgentes. En période d'austérité, ce n'est pas si mal.

– Quelles sont vos priorités, et quelle sera l'empreinte de ce premier gouvernement de centre-gauche sur la culture ?

– La priorité c'est la culture elle même. Si l'on veut que la politique cesse de se servir de la culture, il faut créer une véritable politique de la culture. Il serait temps que l'Italie connaisse son printemps culturel. Comment ? En introduisant plus de culture à l'école, avec des cours sur l'art, le cinéma, dans le secondaire par exemple. Puis en palliant le manque de moyens et de personnel par le volontariat. Nous avons déjà huit cents objecteurs de conscience dans nos musées. Enfin, en taillant dans cette jungle inextricable de lois, de règlements qui paralysent tout. L'Italie rattrape peu à peu son retard ; depuis plus d'un an, nos musées sont ouverts de 9 heures du matin à 19 heures, chose impensable avant, mais en revanche, il nous manque encore ces infrastructures adjonctives (cafétérias, librairies) qui sont indispensables. Le seul exemple réussi, c'est la librairie de la galerie d'art moderne à Rome, faite en collaboration avec les français.

En Italie, le cinéma est plus en crise qu'en France

» C'est pourquoi, dans tous les domaines, je compte beaucoup sur la relance de l'initiative privée, grâce à des « incitations » fiscales pour les entreprises. Un décret va par exemple transformer les théâtres lyriques en fondations, mais il faut faire plus encore. La marque d'un gouvernement de centre-gauche serait de trouver une troisième voie, un arbitrage harmonieux entre le libéralisme américain et l'interventionisme français. On ne peut, en donnant carte blanche aux privés, laisser créer par exemple un « disneyland » de la Renaissance à Florence, et il y a aussi beaucoup de réticences, en raison du souvenir du « Minculpop » [ministère de la culture populaire] fasciste, à trop d'initiative d'Etat. Je ne désespère pourtant pas d'arriver à mettre sur pied ce si nécessaire grand ministère unique de la culture.

– Allez-vous vous associer à la « croisade » française contre l'envahissement des films américains ?

– Non, cette visite est une première prise de contact, mais entre nos deux pays, il y a beaucoup à faire. Notamment dans le domaine du cinéma, qui me passionne. En Italie, le cinéma est plus en crise qu'en France. Cela m'a conduit à demander à chaque commune « d'adopter » un film, parlant de leur région, pour le restaurer. Mais nous avons des initiatives « européennes » à prendre, notamment pour défendre la production et la distribution des films. Que ce soit ou non sous forme de croisade. »

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps

LES AUTRES FILMS

BALTO, CHIEN-LOUP, HÉROS DES NEIGES
Dessin animé américain de Simon Wells (1 h 14).
Coproduit par les studios Amblin (*Fievel et le nouveau monde*, *Qui veut la peau de Roger Rabbit ?...*) créés par Steven Spielberg, ce dessin animé conjugue la modernité des méthodes d'animation au classicisme du scénario. Le résultat, pillage éhonté de l'univers Disney, est sans surprise mais d'une efficacité redoutable. L'histoire s'inspire d'un fait réel survenu en 1925, célèbre l'exploit d'un équipage de traîneau et de son chien de tête, Balto, qui sauva la ville de Nome en Alaska, en acheminant sur plus de 1 000 kilomètres des sérums antidiphtériques. La façon dont le scénario romance cette épopée (qui inspira déjà, à l'époque, un film, ainsi que l'érection d'un monument dans Central Park) est exemplairement américaine. Balto y est un bâtard de chien et de loup méprisé par les gents humaine et canine de la ville, et particulièrement par Steele, dont la morgue égale le pedigree. La belle Jenna, convoitée par ce matamore, n'en éprouve pas moins un secret penchant pour Balto qui, relégué à sa dure condition, passe son temps en compagnie de Boris, une oie russe qui cite Dostoïevski, et de deux ours polaires timorés. Mais une épidémie de diphtérie met en péril la vie de la fillette maîtresse de Jenna. On compte sur la bravoure et l'endurance des chiens pour ramener à temps le précieux sérum. Humour, amour et suspense marqueront selon un « timing » rigoureux cette classique épreuve de vérité d'où il ressort que la qualité d'un individu prévaut sur ses origines. *J. M*

THE SHOOTER
***Film américain de Ted Kotcheff avec Dolph Lundgren, Maruschka* Detmers, Assumpta Serna, John Ashton (1 h 25).**
Le générique de *The Shooter* fait penser à un collage un peu étrange. Les acteurs principaux de cette production américano-italo-tchèque sont Dolph Lundren et Maruschka Detmers. La perpective d'une rencontre entre le culturiste suédois, déjà vedette d'un nombre important de navets, et de celle qui fut la Carmen de Godard a de quoi provoquer la curiosité d'un spectateur un peu pervers. Il sera vite déçu. Un agent fédéral se rend à Prague pour arrêter une ex-terroriste française, reconvertie dans la restauration et suspectée d'avoir assassiné un diplomate cubain à New York. Après quelques scènes de poursuite laborieuses, l'agent américain découvre que sa proie n'est pas la coupable. Il en tombera amoureux, elle mourra pourtant et il mettra au jour une conspiration aux mobiles complètement obscurs comprenant espions cubains et agents corrompus de la CIA. *The Shooter*, à l'heure où les intrigues d'espionnage peuvent atteindre une certaine sophistication, frappe par le schématisme et les invraisemblances du récit. Exhibant une énorme tache de sang sur son T-shirt blanc, Dolph Lundgren, inexpressif, se contente de ramener de temps en temps, d'un léger coup de tête, une mèche rebelle sur son front, et cela dans les circonstances les plus improbables. *J.-F. R*

ÂME CORSAIRE
Film brésilien de Carlos Reichenbach. Avec Bertrand Duarte, Jandir Ferrari, Andréa Richa, Flôr, Mariana de Moraes, Jorge Fernando (1 h 56).
Privée du soutien de l'Etat depuis 1990, la production cinématographique brésilienne est aujourd'hui quasi inexistante. *Ame corsaire* (1994) est donc une rareté, signée d'un réalisateur qui fut parmi les principaux promoteurs du cinéma dit « marginal », surgi à la fin des années 60 en réaction à l'épuisement du *cinema nôvo*. A partir d'une trame relativement simple – deux écrivains organisent un cocktail à l'occasion de la sortie de leur livre, son déroulement étant émaillé de retours en arrière éclairant l'histoire de leur amitié –, le film se présente comme un empilage assez confus de genres, de citations et de personnages censés rendre compe du bilan moral d'une génération. Ce manque de maîtrise est d'autant plus regrettable que ce qu'il peut receler de plus irritant (hommage convenu au cinéma, recours pompeux à l'allégorie ou à la distanciation) ne parvient pas à annuler quelques beaux moments de cinéma. A cet égard, *Ame corsaire*, film trop profus pour ne pas donner l'impression de se chercher, témoignerait avant toute chose de la situation d'un cinéma brésilien qui doit aujourd'hui repartir de zéro. *J. M*

THE SUBSTITUTE
Film américain de Robert Mandel avec Tom Berenger, Diane Venora, Ernie Hudson, Glenn Plummer (1 h 40).
Rien de tel qu'un mercenaire pour résoudre les problèmes de l'éducation nationale. Lassé des coups de main guerriers menés contre les ennemis extérieurs de l'Amérique, un soldat de fortune se fait passer pour un professeur d'histoire afin de neutraliser les gangs et les dealers qui sévissent à l'intérieur d'un lycée de Miami. *The Substitute* reprend, comme tant d'autres, le schéma de *Graine de violence* de Richard Brooks (1955). Il le transforme en plaidoyer pour une attitude délibérément musclée et répressive (le proviseur laxiste est d'ailleurs complice des trafiquants de drogue), avant de se dissoudre dans d'interminables scènes de fusillade. La niaiserie du scénario et la faiblesse de la mise en scène excluent pourtant une quelconque efficacité idéologique de ce film. *J.-E R*

CAFE SOCIETY
Film américain de Raymond DeFelitta avec Peter Gallagher, Lara Flyn Boyle, Frank Whaley (1 h 50).
Un jeune désœuvré issu de la bonne société américaine fréquente divers lieux de plaisir du New York du début des années 50 où il côtoie prostituées et souteneurs. Devenu la cible idéale et facile d'une campagne politique répressive, il sera inculpé de proxénétisme. *Cafe Society* est le premier film de Raymond DeFelitta. S'inspirant d'un fait divers authentique, il se veut, au-delà d'une reconstitution historique très soignée, une œuvre engagée contre les actuelles résurgences du puritanisme dans la société américaine. Le film démonte minutieusement les mécanismes d'une machination politique et s'éloigne du simple « docudrame » télévisuel par la description appuyée des orgies d'une partie de la bourgeoisie new-yorkaise de l'époque. Mais ne témoigne, malheureusement, que d'une vision très naïve de la perversion... *J.-E R*

PAPA ! J'AI UNE MAMAN POUR TOI
Fim américain d'Andy Tennant. Avec Kirstie Alley, Steve Guttenberg, Marie-Kate et Ashley Olsen (1 h 35).
Elles se ressemblent comme deux gouttes d'eau. L'une s'appelle Alyssa, possède des manières châtiées, et un papa d'autant plus formidable qu'il est milliardaire. L'autre, c'est Amanda, élevée dans un orphelinat, mâcheuse de chewing-gum et jurant comme un charretier. Hormis les minauderies des fillettes (jumelles et stars de la télévision américaine dans la vie), rien à voir *a priori*. Sauf qu'un montage parallèle insistant laisse supposer qu'elles vont se rencontrer et, pourquoi pas, intervertir les rôles. Deux questions taraudent dès lors le spectateur : comment et pourquoi ? Chaque plan du film, dans la mesure où il annonce le suivant comme deux et deux font quatre, répond à la première. Quant à la seconde, quelques minutes suffisent à en faire le tour : il s'agira de favoriser la rencontre du milliardaire, qui est sur le point d'épouser une snobissime grue, avec une assistante sociale pauvre mais honnête. Ce qui sera fait dans les formes d'une comédie familiale bien huilée, mais dont les rouages sont vraiment trop rouillés pour faire avancer la machine. *J. M*

DOUBLE DRAGON
Film américain de James Yukich avec Mark Dacascos, Scott Wolff, *Alyssa Milano, Robert Patrick (1 h 30).*
Dans un Los Angeles du futur, dévasté par un tremblement de terre, deux frères experts en arts martiaux tentent d'empêcher un riche et cruel mégalomane de s'emparer d'un médaillon chinois. L'objet est, en effet, susceptible de conférer à son possesseur une puissance sans égale. Ce *Double Dragon*, vaguement inspiré, comme il est devenu courant, d'un jeu vidéo, semble être une version « adoucie » de *Mortal Kombat*. La violence est ici légère, et l'humour, volontiers puéril, vise le public préadolescent. Ainsi entravé par les exigences d'une aseptisation généralisée, *Double Dragon* fait regretter, malgré ses moyens, la trivialité *gore* des séries Z d'anticipation italiennes du début des années 80. *J.-E R*

LA SÉLECTION DU « MONDE »

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ (français, 2 h 58), de Arnaud Desplechin, avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
CONTE D'ÉTÉ (français, 1 h 53), de Eric Rohmer, avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
ELLE (français, 1 h 26), de Valéria Sarmiento, avec Marine Delterme, Didier Flamand.
FAUTE DE SOLEIL (français, 57 min.), de Christophe Blanc, avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah Haxaire, Christian Balthauss, Françoise Descarrega.
GABBEH (iranien, 1 h 15), de Mohsen Makhmalbaf, avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharamai, Roghieh Moharami.
MACHAHO (franco-algérien, 1 h 30), de Belkacem Hadjadj, avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
MIKHAIL KOBAKHIDZE, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS de Mikhaïl Kobakhidze (géorgien, noir et blanc, 1 h 13). Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (dessin animé britannique, 1 h 13), de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park.
LA SECONDE FOIS (italien, 1 h 20), de Mimmo Calopresti, avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi.
LE TOMBEAU DES LUCIOLES dessin animé Japonais (1 h 25), de Isao Takahata.

FESTIVALS

CINÉSITES : LA MAGIE DU CINÉMA DANS LE SUD-OUEST
Pour sa quatrième édition, le festival Cinésites propose une soixantaine de rendez-vous dans les départements des régions Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi-Pyrénées. Organisé par le Centre Jean-Vigo, cette manifestation allie patrimoine architectural et cinéma, en projetant des films sur grand écran dans des sites historiques. Ainsi, le facteur de *Jour de fête*, de Jacques Tati, est donné en la bastide de Villereal ; les enfants traqués de *La Nuit du chasseur*, de Charles Laughton, naviguent au fil des eaux girondines ; tandis que les danseuses de *French Cancan*, de Jean Renoir, réveillent, en sa ville d'Albi, Toulouse-Lautrec ; le Moulin du Fâ, en Charente, accueille *La Chute de l'Empire romain*, d'Anthony Mann ; Marans prête son cadre aux *Dernières vacances*, de Roger Leenhardt. Ailleurs encore, de *Lancelot* en *Henri V* résonne le choc des armes, tandis que, perdue dans son château, la Bête pleure toujours la Belle...
Jusqu'au 14 septembre. Renseignements, tél. : 56-44-35-17. Entrée libre.

« UN ÉTÉ AU CINÉ »
Organisé par le Centre national de la cinématographie, cette manifestation estivale et nationale entame sa sixième saison et ouvre grandes les portes du cinéma aux jeunes des quartiers. Elle propose pour cela une tarification et des séances spéciales, du cinéma en plein air sur écran géant ainsi que des ateliers et des expositions. Cette année, vingt régions participent à ce festival, soit près de 250 quartiers de France.
Jusqu'au 3 septembre. Renseignements, tél. : 44-34-34-85, 48-43-80-78 et (16) 67-74-45-22.

PARIS : RÉTROSPECTIVE DAVID CRONENBERG ET JOHN CARPENTER
Deux grands cinéastes de genre, d'abord étiquetés dans le domaine du fantastique et qui ont imposé un univers personnel qui les a fait consacrer « auteur à part entière » par les cinéphiles. Le Canadien Cronenberg, passé depuis à des œuvres plus « culturelles » (adaptations de Burroughs et récemment de *Crash*, de Ballard), met en scène, à travers des fables où le grotesque côtoie la terreur, la remise en cause des définitions par les technologies modernes. L'Américain Carpenter utilise les scénarios-types de l'horreur ou du thriller pour proposer une critique des systèmes de représentation. Les promoteurs de cet hommage ont donc parfaitement raison de les présenter tous deux comme des cinéastes politiques.
Du 10 au 30 juillet. Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris 5e. Tél. : 43-29-44-40.

LA NUIT ROCK & CINÉMA
Au programme, dès minuit, *Rude Boy* (Jack Hazan et David Mingay, 1977), une fiction grinçante sur l'Angleterre « thatchériste », avec Ray Gange et Les Clash, sur une musique de Joe Strummer et Mick Jones. A 2 heures, *Ghost of The Civil Dead* (John Hillcoat, 1988), une fiction basée sur des faits réels survenus dans les prisons modernes des Etats-Unis et d'Australie, inspirée du livre *In the Belly of the Beast*, de Jack Henry Abbott, sur une musique de Nike Cave. Enfin, à 4 heures, *Gimme Shelter* (David Maysles et Charlotte Zwerin, 1970), un document « live » sur les Rolling Stones. Et dès potron-minet, un petit déjeuner attend les spectateurs fatigués.
Cinéma Racine Odéon, 6, rue de l'École-de-Médecine, Paris 6e. Tél. : 46-33-43-71.

CINÉMA CHINOIS : DE LA TRADITION À LA MODERNITÉ
Le Cinéma Le Champo présente une cinquantaine de films pour rendre compte de la richesse du cinéma chinois depuis ses débuts dans les années 20. Outre une dizaine d'inédits, sont projetées des œuvres de Tian Zhuang Zhuang (*Le Voleur de chevaux ; L'Eunuque impérial ; Le Cerf-volant bleu*), Hou Hsiao-Hsien (*Poussières dans le vent ; La Cité des douleurs ; Le Maître de marionnettes ; Good Men, Good Women*), Chen Kaige (*La Vie sur un fil ; Adieu ma concubine*), Zhang Yimou (*Epouses et concubines ; Qiu Jiu, femme chinoise ; Vivre ! ; Shangai Triad*), John Woo (*A toute épreuve*), Tsai Ming-Liang (*Vive l'amour !*), Zhou Xiaowen (*Ermo*), Wong Kar-Wai (*Chungking Express*).
Actuellement au Cinéma Le Champo, 51, rue des Ecoles, Paris 5e. Tél. : 43-29-79-04.

NOUVEAUX FILMS

ACE VENTURA EN AFRIQUE
Film américain de Steve Oedekerk, avec Jim Carrey, Ian McNeice, Simon Callow, Maynard Ezlashi, Bob Gunton, Sophie Okonedo (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e *(réservation : 40-30-20-10)*.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC *Convention, dolby, 15e ; Pathé* Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
AME CORSAIRE
Film brésilien de Carlos Reichenbach, avec Bertrand Duarte, Jan dir Ferrari, Andréa Richa, Flor, Mariana de Moraes, Jorge Fernando (1 h 56).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).
BALTO CHIEN-LOUP, HÉROS DES NEIGES
Dessin animé américain de Simon Wells, (1 h 14).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-*31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les* Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : *40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-*00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
CAFE SOCIETY
Film américain de Raymond De Felitta, avec Peter Gallagher, Lara Flynn Boyle, Frank Whaley, John Spencer, Anna Thomson (1 h 53).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).
DOUBLE DRAGON
Film américain de James Yukich, avec Mark Dacascos, Scott Wolf, Alyssa Milano, Robert Patrick, Kristina Malandro Wagner, Julia Nickson (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Miramar, dolby, *14e (39-17-10-00 ; réservation* : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
LE GÉOGRAPHE MANUEL
Film français de Michel Sumpf, (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LA HUITIÈME NUIT
Film français de Pascale Breton, avec Arnold Barkus, Sarah Haxaire, Mohamed Nadif, Luc-Antoine Diquéro (40).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
INÉDITS DE PETER GREENAWAY
Film britannique de Peter Greenaway.
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PAPA, J'AI UNE MAMAN POUR TOI
Film américain d'Andy Tennant, avec Kirstie Alley, Steve Guttenberg, Marie-Kate Olsen, Ashley Olsen (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-*59-36-14 ; réservation :* 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
PLANÈTE HURLANTE
Film américain de Christian Duguay, avec Peter Weller, Roy Du*puis, Jennifer Rubin, Andy Lauer,* Charles Powell, Ron White (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Pathé Wepler*, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
THE SUBSTITUTE (*)
Film américain de Robert Mandel, avec Tom Berenger, Diane Venora, *Ernie Hudson, Glenn Plummer,* Raymond Cruiz, Marc Anthony (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Pathé Wepler, dolby, 18e *(réservation : 40-30-20-10)*.
UNE HISTOIRE D'AMOUR A LA CON
Film français de Henri-Paul Korchia, avec Jacques Gamblin, Emmanuel Depoix, Françoise Muranyi-Kovacs, Sophie Tellier, Féodor Atkine, Frédéric Diefenthal (1 h 25).
Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Par*nassiens*, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gam*blin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.*
Français (1 h 40).
Denfert, 14e (43-21-41-01) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'ÂGE DES POSSIBLES
de Pascale Ferran,
avec les élèves-comédiens du Théâtre *national de Strasbourg*.
Français (1 h 45).
Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
BETWEEN THE TEETH
de David Byrne,
David Wild,
avec Bobby Allende, Jonathan Best, Angel Fernandez, Ite Jerez, Lewis Kahn, George Porter Jr.
Américain (1 h 11).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
CHACUN CHERCHE SON CHAT
de Cédric Klapisch,
avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-*61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-*90-81) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07 ; réservation : 40-30-20-10).
CITY HALL
de Harold Becker,
avec Al Pacino, John Cusack, Bridget Fonda, Danny Aiello, Martin Landau, *David Paymer.*
Américain (1 h 43).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e.
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
de Arnaud Desplechin,
*avec Mathieu Amalric, Emmanuelle De*vos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
Français (2 h 58).
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine *Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation :* 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Miramar, dolby, 14e (39-17-10-*00 ; réservation : 40-30-20-10).
CONTE D'ÉTÉ
de Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Escurial, *dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation :* 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
CORPS ET ÂMES
de Aude Vermeil,
avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Le République, 11e (48-05-51-33).
DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
DELPHINE : 1, YVAN : 0
de Dominique Farrugia,
avec Julie Gayet, Serge Hazanavicius, Alain Chabat, Dominique Farrugia, Lionel Abelanski, Amélie Pick.
Français (1 h 31).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
DES NOUVELLES DU BON DIEU
de Didier Le Pêcheur,
avec Marie Trintignant, Maria de Medeiros, Christian Charmetant, Jean Yanne.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07 ; réservation : 40-30-20-10).
DINGO ET MAX
de Kevin Lima,
dessin animé Américain (1 h 20).
VF : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; Rex (Le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; George-V, THX, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, *dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation :* 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, *THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ;* réservation : 40-30-20-10).
DUNSTON, PANIQUE AU PALACE
de Ken Kwapis,
avec Jason Alexander, Faye Dunaway, Eric Lloyd, Rupert Everett, Glenn Shadix, Paul Reubens.
Américain (1 h 28).
VF : UGC Montparnasse, 6e ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC *Convention, 15e ; Le Gambetta, dolby,* 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
ELLE
de Valéria Sarmiento,
avec Marine Delterme, Didier Flamand.
Français (1 h 26).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LE FACTEUR
de Michael Radford,
avec Massimo Troisi, Philippe Noiret.
Italien (1 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-*20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e* (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79). VF : Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10).
FAUTE DE SOLEIL
de Christophe Blanc,
avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah *Haxaire, Christian Balthauss, Françoise* Descarrega, Evelyne Ker, Patricia Orlando.
Français (57 min.).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
GABBEH
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharamai, Roghieh Moharami, Abbas Sayahi.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
GOOD MEN, GOOD WOMEN
de Hou Hsiao-hsien,
avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
Taiwanais (1 h 48).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
HEAVENLY CREATURES
de Peter Jackson,
avec Melanie Lynskey, Kate Winslet, Sarah Peirse, Diana Kent, Clive Merrison, Simon O'Connor.
Néo-zélandais (1 h 40).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, *dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation :* 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Danièle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA JURÉE
de Brian Gibson,
avec Demi Moore, Alec Baldwin, Joseph Gordon-Levitt, Anne Heche, James Gondolfini, Lindsay Crouse.
Américain (2 heures).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
LÉON (*)
de Luc Besson,
avec Jean Reno, Gary Oldman, Natalie Portman, Dany Aiello.
Français (2 h 05).
VO : Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10).
LOCH NESS
de John Henderson,
avec Ted Danson, Joely Richardson, Ian Holm, Kirsty Graham, James Frain.
Américain (1 h 40).
VF : Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).
MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
Franco-algérien (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
MEURTRE EN SUSPENS
de John Badham,
avec Johnny Depp, Christopher Walken, Charles S. Dutton, Peter Strauss, Roma Maffia, Gloria Reuben.
Américain (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
MIKHAIL KOBAKHIDZE, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé britannique (1 h 13).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
VF : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PEREIRA
de Roberto Faenza,
avec Marcello Mastroianni, Daniel Au*teuil, Stefano Dionisi, Joaquim De Al*meida, Nicoletta Brashi.
Italien (1 h 35).
Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49).
PEUR PRIMALE
de Gregory Hoblit,
avec Richard Gere, Laura Linney, John Mahoney, Alfre Woodard, Frances McDormand, Edward Norton.
Américain (2 h 11).
VO : George-V, 8e. VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
RICHARD III
de Richard Loncraine,
avec Ian McKellen, Annette Bening, Kristin Scott-Thomas, Jim Broadbent, Robert Downey Jr.
Américain (1 h 43).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; *Publicis Champs-Elysées, 8e* (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10).
RIDICULE
de Patrice Leconte,
avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-[illegible]27 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
SUNCHASER
de Michael Cimino,
avec Woody Harrelson, Jon Seda, Anne Bancroft, Alexandra Tydings, Matt Mulhern, Talisa Soto.
Américain (2 heures).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
LE TOMBEAU DES LUCIOLES
de Isao Takahata,
dessin animé Japonais (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38).
TRAINSPOTTING (**)
de Danny Boyle,
avec Ewan McGregor, Ewen Bremmer, Jonny Lee Miller, Kevin McKidd, Robert Carlyle, Kelly McDonald.
Britannique (1 h 33).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
TROIS VIES ET UNE SEULE MORT
de Raoul Ruiz,
avec Marcello Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle.
Franco-espagnol (2 h 03).
Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
UN ANIMAL, DES ANIMAUX
de Nicolas Philibert,
Français (59 min.).
14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UN HÉROS TRES DISCRET
de Jacques Audiard,
avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch.
Français (1 h 45).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Les Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
UNE NUIT EN ENFER (**)
de Robert Rodriguez,
avec Harvey Keitel, George Clooney, Quentin Tarantino, Juliette Lewis.
Américain (1 h 40).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VACANCES EN FAMILLE
de Laurent Cantet, Bruno Bontzolakis, Philippe Harel,
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
WHEN PIGS FLY
de Sara Driver,
avec Alfred Molina, Marianne Faithfull, Seymour Cassel, Maggie O'Neill, Rachel Bella.
Américano-japonais-allemand-hollandais (1 h 37).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

REPRISES

FORBIDDEN
de Frank Capra,
avec Barbara Stanwyck, Adolphe Menjou, Ralph Bellamy, Dorothy Peterson.
Américain, 1932, noir et blanc (1 h 25).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LA GRANDE COURSE AUTOUR DU MONDE
de Blake Edwards,
avec John Lemmon, Tony Curtis, Peter Falk, Natalie Wood, Keenan Wynn, Arthur O'Connell.
Américain, 1965 (2 h 20).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
KES
de Kenneth Loach,
avec David Bradley, Colin Welland, Lyne Perrie.
Britannique, 1969, noir et blanc (1 h 50).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
MISS MONA (*)
de Mehdi Charef,
avec Jean Carmet, Ben Smaïl, Albert Delpy, Albert Klein, Hélène Duc, Daniel Schad.
Français, 1986 (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
POUR QUI SONNE LE GLAS
de Sam Wood,
avec Gary Cooper, Ingrid Bergman, *Akim Tamiroff, Arturo de Cordova,* Katina Paxinou.
Américain, 1943 (2 h 48).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
WEST SIDE STORY
de Robert Wise et Jerome Robbins,
avec Natalie Wood, Richard Beymer, *Russ Tamblyn, Rita Moreno, George* Chakiris.
Américain, 1960, copie neuve (2 h 35).
VO : 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans
(**) Films interdits aux moins de 16 ans

MERCREDI 10 JUILLET

TF 1

20.50

INTERVILLES
Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault, Fabrice, Nathalie Simon, Olivier Chiabodo. Marseille rencontre Cassis. Les jeux : les trésors de la Méditerranée ; les salins du Midi ; la sardine qui a bouché le Vieux Port (130 min). 87182584

23.00

COMMISSAIRE MOULIN, POLICE JUDICIAIRE
Série. La bavure (90 min). 50229
Le commissaire Moulin tente d'infiltrer un réseau de trafiquants marseillais. Pour donner le change, il est officiellement déchu de sa fonction et doit subir deux épreuves : tuer un policier et participer à un hold-up.
0.30 Journal, Météo.
0.40 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. 2.15 et 2.50, 3.55, 4.30 TF1 nuit. 2.25 et 4.05 Mésaventures. 3.00 et 5.05 Histoires naturelles. 5.00 Musique.

France 2

20.55

LES MERISIERS
Téléfilm de Pierre Lary, avec Annie Girardot, Françoise Christophe (105 min). 1958584
Revenant s'installer en France auprès de ses enfants, une femme doit cohabiter avec la maîtresse de son défunt mari.

22.40

NIKAÏA
Meeting d'athlétisme de Nice (90 min). 510923
0.10 Journal, Météo.
0.25 La Révolution française
Feuilleton [1/4] de Robert Enrico (100 min). 9821546
Quelques semaines après la réunion des Etats généraux, les députés du tiers état prêtent, le 20 juin 1789 au Jeu de paume, le serment de leur unité.
2.40 Emissions religieuses (rediff.). 3.50 24 heures d'infos. 4.35 Ghâna, un jour dans la vie d'un enfant. 5.00 Art au quotidien. Décor de rue, tournage en ville [4/7].

France 3

20.55

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par Jean-Marie Cavada. Amiante : la fibre qui tue. Invité : Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales (115 min). 9758132
22.50 Journal, Météo.

23.25

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Kateb Yacine : le rebelle amoureux, de Joseph Lecoq. (40 min). 133768
Mort en 1989, Kateb Yacine, poète, romancier et dramaturge, est l'un des écrivains maghrébins les plus célèbres. Revenu en Algérie, en 1971, au terme d'une longue errance en Europe et en France, il s'est dès lors consacré au théâtre populaire.
0.05 Dancing. Le souffle des dieux. 1.10 Les Monroes. Le petit caporal (55 min). Série.

Arte

20.45

▶ LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Saipan (52 min). 3381958
Un épisode tragique de la guerre du Pacifique : le suicide de la population japonaise et des derniers combattants de l'armée impériale en 1944, lors du débarquement de l'armée américaine dans l'île de Saipan.

21.40

MUSICA : LADY MACBETH DE MTSENSK
Opéra en quatre actes et neuf tableaux de Dimitri Chostakovitch. Livret d'Alexandre Preis et Dimitri Chostakovitch. Avec Galina Vishnevskaia, Dimiter Petkov, l'Ambrosian Opera Chorus, l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. : Mstislav Rostropovitch (95 min). 5904923
23.15 Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère ■ ■
Film français de René Allio avec Claude Hebert (1977, 125 min). 3810590
En 1835, dans un village normand, un jeune paysan tue sa mère, sa sœur et son frère.
1.25 Ligne de démarcation
Téléfilm de Panos Karkanetavos (rediff., 79 min). 42010492

M 6

20.45

LE MARI DE L'AMBASSADEUR
Série de François Velle [5/6] (96 min). 604010
[4/6] (89 min). 1431132
L'armée santaraguayenne encercle l'ambassade de France pour empêcher un journaliste américain qui s'y est réfugié de s'échapper. Sixtine découvre sous ses fenêtres Pierre-Baptiste qui gît inanimé. C'est à la faveur d'une diversion provoquée par des révolutionnaires qui prennent les troupes gouvernementales à revers, que celui-ci pourra s'échapper afin de trouver du secours.
0.20 Sexy Zap.
1.00 Rock express.
Spécial Eurockéennes de Belfort (30 min). 7889072
1.30 Best of pop-rock.
3.00 Hot Forme. Magazine. 3.30 E = M 6. Magazine. 3.55 Turbo. Magazine. 4.20 Créateurs de rêve. Documentaire (55 min).

Canal +

21.00

JACK THE BEAR
Film de Marshall Herskovitz avec Danny De Vito (1993, 95 min). 1855229
Rien d'autre à chercher là-dedans qu'un numéro de Danny De Vito.
22.35 Flash d'information.

22.40

BIENVENUE AU CLUB
Film de Steve Rash (1991, v.o., 116 min). 9169107
0.35 Waati ■ ■
Film de Souleymane Cissé avec Lineo Tsolo (1994, v.o., 138 min). 80680508
Une enfant noire, née en Afrique du Sud sous l'apartheid, est obligée de fuir après l'assassinat de son père et de son frère. Elle fait sa vie en Côte-d'Ivoire, puis revient dans son pays natal après l'abolition de l'apartheid.

Radio

France-Culture

20.30 Antipodes.
Un jésuite au cœur des contradictions.
21.32 Communauté des radios publiques de langue française.
Qui êtes-vous André Brochu ? Une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques.
Cherchez Fintrus ! (2).
0.05 Du jour au lendemain. Nathalie Heinich (Etats de femme). 0.50 Coda. L'amour noir (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Michel Portal ; 3.31, Tzvetan Todorov (Eloge du quotidien. Essai sur la peinture hollandaise du XVIIe siècle) ; 3.59, Enfer et paradis (1) ; 5.22, Ce que l'oeil voit.

France-Musique

19.30 France-Musique l'été.
Concert donné le 18 juin, à l'université de Poznan, par l'Orchestre symphonique de Poznan, dir. Andrzej Borejko, Martha Argerich et Alexandre Rabinovitch, pianos : Concerto pour piano et orchestre nº 2, de Beethoven ; Œuvres de Brahms, Rabinovitch, Rachmaninov.
21.00 Festival de Cheltenham.
Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct de l'hôtel de Ville de Cheltenham, par le Quatuor Borodine : Œuvres de Chostakovitch, Beethoven.
0.05 Musique pluriel. Frontières ouvertes : U.S.A. : L'Orchestre symphonique de Pittsburgh, dir. Lorin Maazel : Préludes et fugues pour piano, de Martin, David Büchner, piano ; Symphonie no 7, de W. Schuman. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique.
Concert enregistré le 16 septembre 1996, à Cons-La-Grandville, par l'Ensemble A Sei Voci et les Sacqueboutiers de Toulouse. Messe festive à Sainte Cécile, de Cléreau.
22.00 Les Soirées... (Suite). Suite no 1 : Sarabande et Gigue, d'Anglebert, Ross, clavecin ; La Descente d'Orphée aux Enfers, de Charpentier, par Les Arts Florissants, dir. Christie, Agnew (Orphée) ; Suite en trio, de Marais, par l'Ensemble Amalia ; Requiem, de Gouvy, par les Solistes et les Chœurs de la Schola de Vienne, dir. Bruneder. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Pégase (France 3 du 27/10/95)
21.00 Strip Tease.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Des trains pas comme les autres.
[2/2] Pérou-Bolivie.
23.30 Emmène-moi au bout du monde.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Carnet de vol, carnet de vie.
21.25 Kokoro, l'âme du Japon.
[10/10] Héritage, la fierté du Japon.
21.55 ▶ La Fauconnerie.
22.50 A l'Est, du sang sur la neige.
[8/10] Les cendres de la victoire.
23.45 Dix ans de destruction.
[4/5] L'or des Garimpeiros.
0.40 La Guerre du Golfe.
[2/4] Le feu du ciel (60 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Concert : Miguel Bosé (60 min). 9706381
22.00 Paris Match Première.
22.55 Olympia vingt-cinq ans.
De François Reichenbach et Jean-Pierre Mirouze. [2/2].
23.55 Concert : Charles Aznavour.
Enregistré en 1978 (60 min). 8181861

France Supervision

20.00 Athlétisme.
En direct. Meeting Nikaïa de Nice.
23.00 Courses camarguaises.
0.10 Volley-ball (120 min).

Ciné Cinéfil

20.30 The Locked Door ■ ■
Film de George Fitzmaurice (1929, N., v.o., 70 min) 93831671
21.40 A Bell for Adano ■ ■
Film d'Henry King (1945, v.o., 105 min) 80777403
23.25 Un de la Canebière ■
Film de René Pujol (1938, N., 100 min) 91183039

Ciné Cinémas

20.30 La Bande des quatre ■
Film de Peter Yates (1979, 100 min) 4576126
22.10 La mariée était en noir ■ ■
Film de François Truffaut (1967, 105 min) 60689010
23.55 Ciné Cinécourt.

Série Club

20.20 L'Etalon noir.
L'argent tombé du ciel.
20.45 et 23.45 Flash.
Le secret de Raspoutine.
21.30 Merci Sylvestre.
La call-girl.
22.30 La Famille Addams.
La chose a disparu.
23.00 et 1.00 Wolff, police criminelle.
Le troisième oeil.
0.30 Vive la vie (30 min).

Canal Jimmy

20.30 Angela, quinze ans.
La vie de Brian.
21.15 Max Headroom.
Le retour de Grosberg.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld.
La lettre.
22.40 Friends.
Celui qui fait des descentes dans ces douches.
23.00 Le Guide du parfait petit emmerdeur.
Allo maman bobo.
23.10 Absolutely Fabulous.
Fin.
23.45 Jimmy Summertour.

Eurosport

19.30 Athlétisme.
En direct. Meeting Nikaïa de Nice (150 min). 8284313
22.00 Boxe.
23.00 Body-building.
0.00 ATP Tour Magazine.
0.30 Football.
En direct. Match amical : Brésil - Danemark (120 min). 3533445

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.30 Betsy. Film de Daniel Petrie (1977, 130 min). Avec Laurence Olivier. *Comédie dramatique.*
0.55 La Gueule de l'autre. Film de Pierre Tchernia (1979, 100 min). Avec Michel Serrault. *Comédie.*

TMC

22.30 Les Conquérants héroïques. Film de Giorgio Rivalta (1962, 105 min). Avec Steve Reeves. *Aventures.*

TSR

21.35 Monsieur Quigley, l'Australien. Film de Simon Wincer (1990, 115 min). Avec Tom Selleck. *Western.*

JEUDI 11 JUILLET

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo, Météo des plages.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.40 Dallas. Feuilleton. Méprise.
15.30 Hawaï police d'Etat. Série. Kalimoku.
16.25 Club Dorothée vacances.
17.15 Les Nouvelles Filles d'à côté.
17.45 Jamais 2 sans toi...t. Série. Le choc des mères.
18.10 Case K.O. Jeu.
18.40 Des copains en or. Jeu.
19.20 *La Chanson trésor.* Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé, Trafic info.

20.50

JULIE LESCAUT
Série. La mort en rose, d'Elisabeth Rappeneau, avec Véronique Genest, Jérôme Anger (90 min). 394985

22.20

STARS EN FOLIE
Divertissement présenté par Philippe Lavil, Sophie Favier, les Coco Girls. Avec Annie Cordy, Hugues Aufray, Dany Brillant (85 min). 7867508
23.45 et 3.10, 5.10 Histoires naturelles.
Tanzanie, les vertes collines d'Afrique.
Les femmes occupent une place prépondérante au sein de la société massaïe.
0.40 Journal, Météo.
0.55 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Au pays des mille rivières. 1.45 et 2.20, 3.00, 4.00 TF1 nuit. 2.30 Intrigues. 4.30 La Pirogue. 5.05 Musique.

France 2

12.15 *Pyramide.* Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.45 Les Routiers. Série. Agents doubles.
14.41 En attendant le Tour.
15.15 Cyclisme.
En direct. Le Tour de France. 11e étape : Gap-Valence (200 km) (140 min). 5002382
17.35 Vélo Club.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 Les Enfants de la télé en vacances.
Avec Catherine Lara, Jean-Pierre Coffe, Pierre Palmade, Ticky Olgado.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

URGENCES
Série. Avec Anthony Edwards. Longue nuit aux urgences. Chocs (105 min). 1923256
Le docteur Green hésite entre quitter Chicago pour suivre sa femme où y rester et se séparer de sa famille.

22.40

DES FEUX MAL ÉTEINTS ■ ■
Film de Serge Moati (1993, 98 min). 9155904
En 1962, un jeune journaliste parisien doit, avec son contingent, rejoindre l'Algérie. Affecté à Alger, il se trouve engagé dans un groupe d'action antiterroriste.
0.20 Journal, Météo.
0.40 La Révolution française.
Feuilleton [2/4] de Robert Enrico (95 min). 3958744
2.15 *Art au quotidien. Blessé Breton* [5/7]. 3.10 Oztotl. 3.40 24 heures d'infos. 3.55 Les Inconnus du Mont-Blanc. 4.45 Tour de France (rediff.).

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 La Boîte à mémoire.
A Sisteron. Invités : Sophie Garel, Camille Saferis, Jean Dell.
13.40 Télétaz.
14.40 Fame. Série.
15.30 Ranch L. Série.
16.20 Tiercé.
En direct d'Enghien.
16.35 40° à l'ombre.
En direct de Saint-Palais-sur-Mer. Invités : François Valéry, Katerine.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Cyclisme.

20.55

ELLE BOIT PAS, ELLE FUME PAS, ELLE DRAGUE PAS... MAIS ELLE CAUSE ■
Film français de Michel Audiard avec Annie Girardot (1969, 76 min). 5011188
22.20 Journal, Météo.

22.50

L'HEURE AMÉRICAINE : MIKE TYSON -ABDUL-AZIZ
Documentaire de Henri-Claude de La Casinière (60 min). 3942459
En 1977, un orphelin de onze ans, incarcéré dans une prison pour adolescents pour une attaque à main armée, fait la connaissance de Muhammad Ali, légende vivante de la boxe, venu visiter la maison de correction. Pour Mike Tyson, c'est la révélation.
23.50 Espace francophone. Hector Biancotti : le français pas à pas. 0.20 Les Monroes. Le démon de la forêt (55 min). Série.

La Cinquième

13.00 Défi. Dans le secret des dieux. 13.30 La Thaïlande. 14.30 Notre siècle. 1914-1918, derrière le front [2/9]. 15.40 Chasseurs de trésors. Colombie, le roi de l'émeraude [9/10]. 16.30 Alf. 17.00 L'île mystérieuse. [3/6] Feuilleton. 18.00 La France aux mille villages. Provence-Alpes-Côte d'Azur : Vaucluse. 18.30 Le Monde des animaux. Chroniques de l'Afrique sauvage : Jumbé, roi des gnous.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950.
Court métrage [20/51]. La vengeance, de Lewis Allen avec Greer Garson, Florenz Ames (24 min). 4121
19.30 7 1/2. (30 min). 3492
20.00 L'Art chinois à l'époque baroque.
Documentaire de Gertraud Dizinger (26 min). 3833
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE. PROFESSION SPORTIF
Proposée par Philippe Degeorges
20.46 Marie-José Pérec, sans effort apparent.
Documentaire de Bernard Bloch (22 min). 100373782
A la veille des J.O. d'Atlanta, gros plan sur l'entraînement minutieux de Marie-José Pérec, championne olympique à Barcelone 92 et double championne du monde sur 400 mètres plat.
21.10 Cas d'écoles.
Documentaire (45 min). 737546
Comment susciter des vocations sportives chez les jeunes ?
21.55 Nage libre.
Documentaire d'Annie Tresgot (26 min). 743382
22.25 Vidéo Journal.
Vidéo (1996, 60 min, v.o.).
Sept athlètes britanniques ont filmé durant plusieurs mois leur vie quotidienne.
23.25 Portrait d'un champion.
Documentaire hongrois de Ferenc Kosa (1976, N., v.o., 96 min). 4257589
Champion olympique en 1972, le pentathlonien hongrois, Andras Balczo se retire brutalement de la compétition à 34 ans. Quelques années plus tard, il dresse le bilan sans concession d'une carrière...

M 6

12.25 *Docteur Quinn,* femme médecin. Série.
13.25 Les Ailes du bonheur
Téléfilm de Michael Landon (87 min). 3210343
15.00 Drôles de dames.
[2/2] Série.
16.30 Hit Machine.
17.00 Croc-Blanc. Série.
17.30 Studio Sud. *Série.*
18.00 Les Anges de la ville.
19.00 Caraïbes offshore.
Navigateur à vue. Série.
19.50 Tour de France à la voile.
Saint-Quai-Portrieux.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 0.40 Mode 6.
20.05 Seuls au monde ! Série.
20.35 La Saga de Culture pub.
La saga Scandale.

20.45

LES MYSTÈRES D'ANGKOR
Film de William Dieterle avec Lino Ventura (1960, 121 min). 187492
Un feuilleton d'aventures à dormir debout, mais traité de façon dynamique.

23.05

LES CONTES DE LA CRYPTE
Série.
Quand vint l'aurore, d'Uli Edel, avec Brooke Shields, Perry King (30 min). 6112817
Des frères très soudés, de Russel Mulcahy, avec Bill Paxton, Lainie Kazan (30 min). 1368121
Curiosité châtiée, d'Elliot Silverstein, avec Margot Kidder, Kevin McCarthy (35 min). 8892544
0.50 Best of Trash.
Musique.
2.10 Rock express. Magazine. 2.40 Créateurs de rêve. Documentaire. 3.30 La Saga de la chanson française. Documentaire. Claude Nougaro. 4.25 Fréquenstar. Magazine (50 min).

Canal +

▶ *En clair jusqu'à 13.30*
12.30 Flash d'information.
12.35 La Porte étroite de Miklos Vermes.
Documentaire.
13.30 Les Amants de Rivière-Rouge
Téléfilm d'Yves Boisset (147 min). 2842527
16.00 Jack the Bear
Film de M. Herskovitz (1993, 95 min). 4870350
17.45 Reboot.
18.05 ▶ Montana.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
18.35 Profession critique.
19.00 Nulle part ailleurs.
19.45 Flash d'information.
19.50 J.O. d'Atlanta 1996.
20.00 C'est pas le 20 heures.

20.35

LA NUIT ET LE MOMENT
Film d'Anna-Maria Tato (1993, 86 min). 244866
Au XVIIIe siècle, une marquise reçoit dans sa chambre un chevalier libertin. Ils se font le récit de leurs conquêtes.
22.00 Flash d'information.

22.05

HIGHLANDER 3
Film d'Andy Morahan avec Christophe Lambert (1994, v.o., 95 min). 3343121
23.40 Adultère mode d'emploi
Film de Christine Pascal (1995, 91 min). 8702614
1.15 Le Chemin des écoliers ■
Film de Michel Boisrond (1959, N., 78 min). 2128367
2.50 Le Flic de Beverly Hills 3
Film de John Landis (1994, ♦, 100 min). 44274164

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques.
Les nouvelles approches du corps (4).
20.00 Le Rythme et la Raison.
Le jazz de la West Coast (4).
20.30 Lieux de mémoire.
Le Tour de France (1).
21.32 Fiction.
Les Deuils récurrents, de Virgil Tanase.
22.40 *Nuits magnétiques.*
Cherchez Fintrus ! (3).
0.05 Du jour au lendemain. Lambert Schlechter (Le Silence inutile). 0.50 Coda. L'amour noir (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Une mémoire privée d'histoire ; 2.00, Les aventures géographiques de Klaus Maertens ; 3.54, Enfer et paradis (2) ; 4.46, Georges Colomb dit Christophe ou comment faire du neuf avec du vieux ; 6.11, Philippe Grimbert.

France-Musique

19.30 France-Musique l'été.
20.30 Festival de musique sacrée de Fribourg.
Festival d'été Euroradio. *Concert donné en direct de l'église du collège Saint-Michel, à Fribourg, par l'Ensemble Tragicomedia :* Musique romaine du XVIIe siècle, de Biber, *Mazzocchi*, Merula, Rossi et Caccini.
22.30 Festival de jazz de Vienne.
Concert donné en direct du théâtre antique, à Vienne en Isère, par le Charles Lloyd et Michel Petrucciani Reunion Group, le Toshiko Akiyoshi Jazz Orchestra, avec Lew Tabackin.
0.05 Tapage nocturne. *Eglogue pour Koto à vingt cordes et orchestre*, de Ikira Ifukube, par l'Orchestre symphonique de Tokyo, dir. Michiyoshi Inoue, la Symphonie ode, l'Orchestre symphonique de Tokyo, *dir. Kazhiko Komatsu*. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique.
Sergiu Celibidache, chef d'orchestre. *Ouverture Tragique*, op. 81, de Brahms, par l'Orchestre Symphonique de la Radio de Stuttgart ; Œuvres de Bruckner.
22.35 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Ravel, Debussy, Fauré, Sibelius. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 La Guerre des polices ■
Film de Robin Davis (1979, 100 min) 52740614
21.40 Snuff Movie.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Marche du siècle.
(France 3 du 15/5/96)
0.05 Embarquement porte nº 1.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Cobayes humains.
21.25 Retrouver Oulad Moumen.
22.15 Carnet de vol, carnet de vie.
23.05 Kokoro, l'âme du Japon.
[10/10] Héritage, la fierté du Japon.
23.40 ▶ La Fauconnerie.
0.35 A l'Est, du sang sur la neige.
[8/10] Les cendres de la victoire (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Bob le Flambeur ■ ■
Film de Jean-Pierre Melville (1955, 105 min) 98477343
23.10 Concert : Orphée et Eurydice.
De Christoph Gluck. Avec la Grande Ecurie, la Chambre du Roy et les Chœurs de Namur, dir. Jean-Claude Malgoire, sol. *James Bowman, Lynne Dawson*, Claron McFadden. 1900237

France Supervision

20.30 La Grande Bagarre ■
Film de Pasquale Festa Campanile (1975, 105 min) 78545817
22.15 Alexandre le Grand ■ ■
Film de Robert Rossen (1956, 210 min) 54643546
1.45 *De singe en singe.*
De Gérard Vienne (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Une famille explosive ■
Film de Fernando Palacios (1962, N., v.o., 100 min). 4534140
22.10 Section des disparus ■
Film de Pierre Chenal (1956, N., v.o., 85 min) 27108701
23.35 Le Club.
Invité : Jacques Deray.

Ciné Cinémas

20.30 L'homme qui n'a jamais existé ■
Film de Ronald Neame (1956, 100 min) 4543888
22.10 La Vie de famille ■ ■
Film de Jacques Doillon (1985, 95 min) 82052817
23.45 L'année prochaine si tout va bien ■
Film de Jean-Loup Hubert (1981, 95 min) 98816091

Série Club

20.20 L'Etalon noir.
Le choix.
20.45 et 0.00 Nick, chasseur de têtes.
Le labyrinthe d'enfer.
21.35 Le Club.
21.45 Le Vérificateur.
La plume facile.
22.45 La Famille Adams.
Etat de crise.
23.15 et 1.25 Wolff, police criminelle.
Un ami de longue date.

Canal Jimmy

20.00 *Ho !*
Film de Robert Enrico (1968, 105 min). 37759850
21.45 Motor Trend.
22.10 Serpico ■
Film de Sidney Lumet (1975, v.o., 125 min). 32537701
0.15 *Le Guide* du parfait petit emmerdeur.
Allô maman bobo.
0.25 Numéro un : Julien Clerc.
Emission diffusée le 22 novembre 1975.

Eurosport

15.00 Cyclisme.
En direct. Le Tour de France. 11e étape : Gap - Valence (200 km, 150 min). 2053362
20.00 Football.
22.00 Cyclisme (60 min).
23.00 Boxe.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.10 Air Force : Bat 21. Film de Peter Markle (1988, 100 min). Avec Gene Hackman, Danny Glover. *Aventures.*
21.55 La Sévillane. Film de Jean-Philippe Toussaint (1992, 100 min). Avec Mireille Perrier, Jean-Claude Adelin. *Comédie dramatique.*

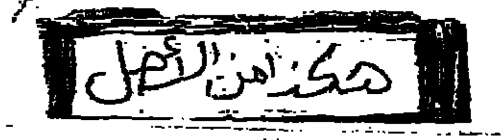
RTL 9

20.30 La Nuit du défi. Film de Michael Ritchie (1992, 100 min). Avec James Woods. *Drame.*
22.30 Le Dernier Train de Shanghaï. Film de Renzo Merusi (1960, 90 min). Avec Anita Ekberg. *Aventures.*
23.55 En avant la musique. Film de Giorgio Bianchi (1962, N., 90 min). Avec Fernandel. *Comédie.*

TMC

20.35 Obsession. Film franco-italien de Jean Delannoy (1954, 100 min). Avec Michèle Morgan. *Policier.*
23.25 *Le Fils prodigue. Film de Glenn Jordan (95 min).* Avec Barnard Hughes. *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble *sont publiés chaque* semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre *ou* classique.
♦ *Sous-titrage spécial* pour les sourds et les *malentendants.*



Le Monde
JEUDI 11 JUILLET 1996

« Vache folle » : le gouvernement vient en aide aux entreprises du secteur de la viande

Les emprunts des industriels seront allégés grâce aux subventions de l'Etat

COMME le lui avait demandé le président de la République, il y a une semaine, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, devait présenter, mercredi 10 juillet, au conseil des ministres, un plan de soutien en faveur des entreprises industrielles et commerciales de l'aval de la filière viande, fortement affectées par la crise de la « vache folle ». Le ministre devait d'abord rappeler les mesures prises par le gouvernement, le 19 juin, spécialement pour les éleveurs, et détailler les modalités d'allègement – sur dix ans – des charges de remboursement des emprunts qu'ils ont contractés. Mais l'objet central de la communication du 10 juillet, préparée en collaboration avec Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, concerne le sort des négociants en bestiaux, des abattoirs, des entreprises de transformation, ainsi que les grossistes, bouchers et tripiers.

L'Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture (*Ofival*), un établissement public qui gère notamment les fonds européens, va être sollicité, à hauteur de 100 millions de francs, ainsi qu'Unigrains, la banque des céréaliers, pour constituer une enveloppe permettant aux entreprises de bénéficier d'un report, jusqu'à décembre, du paiement de leurs cotisations sociales. Unigrains, pour sa part, mettra au pot 150 millions de francs sous forme d'un fonds de garantie.

Le gouvernement a décidé, par ailleurs, de dégager une somme de 160 millions de francs par an permettant d'améliorer la trésorerie des entreprises de la filière qui veulent se développer et se diversifier. Il s'agit de permettre à ce secteur d'obtenir un volume global de prêts de quelque 5 milliard de francs sur sept ans, à un taux bonifié de 2,5 %. Enfin, pour les entreprises les plus touchées, comme la triperie ou certains commerçants, un fonds de restructuration de 60 millions de francs est mis en place. A propos des « farines » de viande, le gouvernement a décidé de détruire tous les stocks existant actuellement lorsqu'ils ont été fabriqués à partir de déchets et de cadavres d'animaux « suspects » en termes sanitaires.

M. Vasseur, qui a rencontré, le 8 juillet, son collègue irlandais – l'Irlande, gros producteur de viande, préside depuis dix jours le conseil des ministres des Quinze –, devait enfin indiquer les grandes lignes de la réforme de l'organisation du marché de la viande que Paris réclame d'urgence : abattage massif de veaux à l'âge de huit jours, relèvement des incitations à l'élevage extensif, avec nourriture à base d'herbe, modification des règles d'achats publics.

François Grosrichard

■ **Une quarantaine d'agriculteurs**, spécialisés dans la production de légumes, ont manifesté tôt mercredi matin 10 juillet devant la sous-préfecture de Morlaix (Finistère) et occupé les locaux, retenant deux personnes. Ils protestaient contre la mévente de leur production depuis plusieurs semaines, due notamment à la concurrence d'autres pays européens et aux aléas météorologiques.

La mission parlementaire s'est mise au travail

Le nombre de bêtes contaminées serait sous-estimé

IL N'Y A qu'une petite vingtaine de parlementaires présents lorsque la présidente, Evelyne Guilhem, député (RPR, Haute-Vienne) et agricultrice de profession, ouvre les travaux de la « Mission d'information commune sur l'ensemble des problèmes posés par le développement de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine » (ESB), mardi 9 juillet. Les auditions, prévues jusqu'au 24 septembre, sont publiques et ont lieu dans la très austère salle Lamartine, sans doute en hommage au bucolique poète qui, lorsqu'il était député, il y a cent cinquante ans, fut à l'origine de la création des chambres d'agriculture.

François d'Aubert ouvre le feu, sachant de quoi il parle puisqu'il est maire de Laval, chef-lieu de la Mayenne, le département où a été enregistré, deux jours avant, le dernier cas de vache folle. Secrétaire d'Etat à la recherche, il retrace l'historique et rappelle l'émission de télévision à l'origine de l'affaire, en 1986. « *Savez-vous qu'il y a eu en Irlande en 1987-1988 une très grave affaire de trafic de viande dans laquelle était impliqué le plus gros négociant européen, Larry Goodman... dont un des banquiers, d'ailleurs, était le Crédit lyonnais* », lance-t-il à la stupéfaction générale. « *J'ai tendance à penser*, ajoute-t-il, *que le nombre de vaches contaminées a été sous-estimé*. » Il cite à côté de la Grande-Bretagne, où l'épizootie est la plus préoccupante, le Portugal et surtout la Suisse : « *Les Suisses avaient l'habitude d'acheter la plupart de leurs farines de viande en France.* »

Selon M. d'Aubert, cinq nouveaux cas de sujets atteints de la maladie de Creutzfeld-Jakob sont en cours d'étude outre-Manche et deux en France. M. d'Aubert reproche à la communauté scientifique de ne s'être mobilisée que faiblement et tardivement sur le sujet, en dépit d'un rapport demandé par un de ses prédécesseurs, Hubert Curien, en 1992, au professeur Dormont.

Dominique Dormont s'assoit précisément en face de la présidente à l'autre bout de la grande table ovale. Il parle une heure sans note, passionnant un auditoire subjugué. Tour à tour précautionneux et sûr de lui, il jongle avec les termes médicaux, en les expliquant, avançant quelques rares certitudes : le développement de la maladie en Angleterre est lié à une seule souche qui a été retrouvée en Suisse. A côté de ces certitudes, beaucoup d'hypothèses : où placer la barrière d'espèce selon qu'on traite du mouton, de la vache, du hamster, du chimpanzé, de la souris ou de l'homme, aux configurations génétiques différentes ? « *L'une des principales difficultés*, assure-t-il, *provient de la quasi impossibilité de dépister la maladie et de l'extrême longueur de l'incubation qui est cliniquement silencieuse.* »

DIALOGUE D'INITIÉS

Spécialiste des maladies neurodégénératives, M. Dormont indique qu'actuellement pas moins de quarante-cinq enfants ou jeunes adultes sont morts ou en train de mourir car ils ont reçu, dans les années 80 à 90, des injections d'hormones de croissance prélevées sur des tissus de cadavres. De là à parler des farines fabriquées à partir de cadavres d'animaux, il n'y a pas loin. Il est sûr que l'ESB s'est développée lorsque les farines ont été fabriquées à partir de produits insuffisamment chauffés. « *Il faudra être très vigilants sur les futures normes européennes de fabrication de farines. J'ai quelques craintes...* », prévient M. Dormont. Rapporteur de la mission d'information, Jean-François Mattei (UDF, Bouches-du-Rhône), professeur de médecine, engage avec son collègue un dialogue d'initiés. Mme Guilhem s'inquiète pour les adeptes du culturisme qui ingurgitent des médicaments peut-être dangereux. Charles Josselin (PS, Côtes-d'Armor) pense qu'à terme la crise bovine européenne ne peut que profiter aux Etats-Unis dont la nouvelle loi agricole, votée en avril, vise à développer les parts de marché dans tous les domaines au détriment de l'Europe.

Directeur de l'Office des viandes (OFIVAL), Daniel Perrin dresse un tableau apocalyptique du marché français de la viande : effondrement des cours, exportations au point mort, fermetures programmées d'abattoirs. « *Chaque éleveur perd 700 à 1 000 francs par animal* », explique-t-il. « *Vos chiffres sont fantaisistes, c'est au moins trois fois plus !* », réplique Jean Auclair (RPR, Creuse) qui en arrive presque à injurier le fonctionnaire, à propos des mécanismes d'achats publics de viande, dits d'« intervention », sur crédits européens. On apprend cependant que deux ou trois grosses entreprises de négoce sont toujours retenues au moment des adjudications. De quoi mettre en alerte immédiatement les services de la concurrence et de la répression des fraudes, voire la Cour des comptes. D'autant que la Commission de Bruxelles va incessamment ouvrir un nouveau contingent d'achats d'intervention portant sur plusieurs dizaines de milliers de tonnes de boeuf, vaches, génisses et taurillons.

F. Gr.

Des steaks suspects sur les étals britanniques

LONDRES
de notre envoyée spéciale

Du boeuf britannique risquant d'être contaminé par l'agent de l'EBS peut-il se retrouver sur les étals européens ? L'alarme donnée par l'ambassade d'Allemagne à Rome, qui croit savoir que des cargaisons de « vache folle » auraient été écoulées en Italie, soulève un certain scepticisme à Londres. « *Si c'est vrai, c'est un trafic illégal qui doit être puni sévèrement, mais, franchement, je ne vois pas qui prendrait un tel risque*, estime Ray Barrowdale, de la Meat and Livestock Commission, organisme semi-public qui contrôle la filière viande. *Le marché italien est, avec l'Allemagne, celui qui s'est le plus effondré, d'environ 40 %, et les prix y sont plus bas qu'en Grande-Bretagne.* »

Les éleveurs britanniques, le premier choc passé, commencent à s'adapter à la situation. Les capacités d'abattage et d'incinération des carcasses sont montées en puissance et l'on atteint la cadence de quinze mille par jour. Les paysans ont intérêt à se débarrasser au plus vite des animaux de plus de trente mois, autres que les vaches laitières en activité et les reproducteurs, puisque ces bêtes leur sont payées au prix du marché sur présentation du certificat de destruction. Un prix qui n'a baissé sur le marché que de 10 pence (80 centimes) le kilo.

« *Nous n'avons délivré aucun certificat d'exportation, du fait de l'embargo* », indique-t-on au ministère de l'agriculture. Chez les professionnels, on pense qu'il est plus important de restaurer la bonne réputation du boeuf britannique que de jouer au plus malin. « *Au sortir de cette crise, notre boeuf sera sans doute le plus contrôlé et le plus sain qui soit*, estime M. Barrowdale. *Nos clients sud-africains et même européens, qui en connaissent la saveur et la texture exceptionnelles, attendent aussi impatiemment que nous la levée de l'embargo.* »

Plus embarrassant – et plus inquiétant pour l'opinion britannique – est le rapport adressé aux députés par l'International Beef Trade Association, à la veille du débat tenu, mardi 9 juillet, aux Communes sur le problème du boeuf, soulignant que des quantités importantes de viande potentiellement contaminée étaient vendues le plus légalement du monde sur les marchés du Royaume-Uni. Comment ? Simplement parce que les bêtes abattues avant la date butoir du 28 mars 1996 à minuit et surgelées ne sont pas soumises à l'obligation de destruction des animaux de plus de trente mois. Quelque 4 500 tonnes de viande suspecte exportée dans le monde entier avant la crise sont en train de revenir sur le marché britannique.

Un négociant interrogé par *The Independent* a annoncé tranquillement en avoir vendu entre 20 et 30 tonnes en six semaines. « *Les négociants ne sont pas couverts par les indemnisations et essaient par ces révélations de pousser le gouvernement à leur acheter leur stock* », estime un observateur français. Quitte à rallumer l'inquiétude des consommateurs. Ces derniers sont plutôt moins méfiants au pays de la « vache folle » qu'ailleurs : la consommation de boeuf n'y a baissé que de 27 % contre 50 % en Allemagne.

Sophie Gherardi

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 10 juillet, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE
DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21919,80	-0,02	+9,61
Honk Kong index	10929,60	+0,36	+9,31

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE
DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 09/07	Var. en % 08/07	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2076,57	-0,12	+10,93
Londres FT 100	3753,10	+0,31	+1,72
Zurich	—	—	+16,27
Milan MIB 30	—	—	+19,11
Francfort Dax 30	2561,13	+0,40	+13,63
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	-3,88
Madrid Ibex 35	—	—	+15,30
Amsterdam CBS	—	—	+17,54

Tirage du Monde daté mercredi 10 juillet 1996 : 464 258 exemplaires 1-3

Le PS et les Verts protestent contre la décision de la CNIL d'absoudre Jacques Dominati

NI BLÂME ni saisie du parquet : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) s'est contentée de prendre acte, mardi 9 juillet, de l'engagement de l'ancien maire (UDF-PR) du IIIe arrondissement de Paris, Jacques Dominati, de se conformer dorénavant à ses recommandations dans la gestion de futurs fichiers. Saisie par le nouveau maire du IIIe, Pierre Aidenbaum, après la découverte de fichiers contenant des informations à caractère politique, réalisés par l'équipe précédente, la CNIL a pourtant confirmé l'existence d'infractions à la loi de 1978 sur l'informatique et les libertés. Elle n'a toutefois pas jugé les faits suffisamment graves pour être dénoncés au parquet de Paris – seul habilité a engager des poursuites, ni même pour mériter un simple avertissement. Cette décision, accueillie avec satisfaction par l'ancien maire, a provoqué la colère des élus socialistes et écologistes de l'arrondissement, qui dénoncent l'« *enterrement scandaleux* » de cette affaire.

Une affaire engagée de façon rocambolesque, par la découverte dans un tiroir d'un disque dur oublié par l'équipe de Jacques Dominati après sa défaite aux élections municipales de juin 1995 (*Le Monde* du 22 décembre 1995). Nouveau maire adjoint (Vert), Yves Contassot dispose de quelques connaissances informatiques. Patiemment, il met au jour des centaines de fichiers, dont quatre-vingt-six bases de données. Certaines portent sur la vie municipale – vaccination par exemple... –, d'autres sur la gestion des adhérents UDF et RPR de l'arrondissement. Rien de bien grave, au demeurant, même si dans son rapport, rédigé après six mois d'enquête et discuté mardi 9 juin, le conseiller d'Etat Michel Bernard s'est interrogé sur la finalité de ces fichiers.

En revanche, une dernière série de bases de données recèlent des informations nettement plus embarrassantes pour l'ancien maire. Et tout particulièrement le fichier baptisé Elect 3. Les 19 493 électeurs de l'arrondissement s'y trouvent recensés, accompagnés d'une colonne « *Observat* » dans laquelle figure ce que le rapport de Michel Bernard nomme des « *informations relatives à la gestion des administrés* ». Ici une « *attribution F3 HLM* », là une « *intervention + place en crèche* », ailleurs encore l'étiquette politique connue ou supposée... De quoi préparer minutieusement les élections municipales, en violant, au passage, la loi informatique et libertés.

Pour la CNIL, aucun doute n'est possible : « *La loi du 6 janvier 1978 interdit la collecte et la conservation de données faisant apparaître, directement ou indirectement, les opinions politiques des personnes*. » Or « *plusieurs fichiers paraissent avoir été constitués en méconnaissance de cette interdiction légale* », poursuit la Commission dans sa décision, puisque « *figurent des informations nominatives faisant apparaître directement les opinions politiques* » des électeurs. Des fichiers que Jacques Dominati s'était par ailleurs bien gardé de déclarer.

« RIDICULISÉS »

La Commission constate toutefois que « *la plupart des informations d'ordre politique (...) se rapportent à des membres ou sympathisants de la fédération de Paris de l'UDF* », dont M. Dominati est président. Soulignant que « *le nombre de mentions se rapportant à des opinions politiques opposées à celles que défend ce mouvement est de l'ordre d'une soixantaine* », la CNIL estime qu'« *une telle manière de procéder ne constituerait pas une entreprise systématique de fichage de la population* ». En dernier lieu, elle fait valoir que les infractions ont pris fin avec la remise du disque à la justice et la défaite de M. Dominati aux élections. Conclusion : la Commission « *prend acte de l'engagement de M. Dominati de se conformer aux recommandations de la CNIL et notamment de procéder à la déclarations des fichiers qu'il mettrait éventuellement en oeuvre à l'avenir* ». En outre, elle « *demande au maire de Paris de veiller à ce que le matériel informatique de la commune soit utilisé dans le respect de la loi* ».

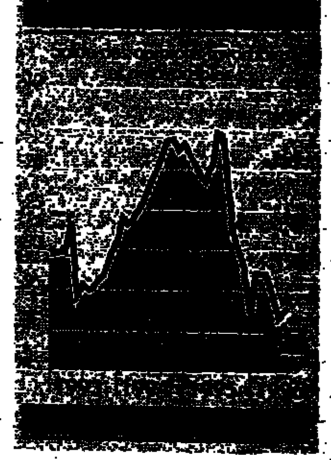
Ce classement de l'affaire a provoqué de vives réactions. Du côté des plaignants, bien sûr : Pierre Aidenbaum s'est déclaré « *scandalisé* » et regrette qu'« *une fois de plus, on donne à l'opinion le sentiment que les hommes politiques sont au-dessus des lois* ». Mais aussi au sein de la Commission, où certains commissaires se disaient « *écœurés* », mardi, par cette décision prise par douze voix contre cinq. « *Nous nous sommes ridiculisés* », estimait l'un d'eux. Jacques Dominati s'est au contraire félicité d'un résultat qui, selon lui, « *confirme bien qu'il n'existe aucun fichier à caractère religieux ni aucun fichier pouvant servir à la manipulation de listes électorales* ».

Une dernière affirmation quelque peu imprudente. Certes, la Commission a écarté l'hypothèse d'un fichage religieux avancée un temps par M. Aidenbaum. Mais de manipulation électorale, il n'a pas été question. Une plainte pour fraude a bien été déposée contre M. Dominati après la découverte d'une liste de quatre cent quatre-vingt-quinze noms de possibles faux électeurs. Mais, c'était au tribunal de grande instance. Elle est actuellement instruite par le juge Hervé Stephan.

Nathaniel Herzberg

Le moral des Français est resté très bas au mois de juin

LES FRANÇAIS avaient toujours un moral très bas au mois de juin, selon l'enquête mensuelle de l'Insee auprès des ménages (panel de 2 000 foyers), publiée mercredi 10 juillet. L'analyse que ces ménages font eux-mêmes de leur niveau de vie passé et futur, de leur situation financière passée et à venir et de leurs perspectives de consommation indique que ce moral est aussi bas qu'au plus fort de la récession de 1993. L'indicateur synthétique, qui est la moyenne arithmétique des réponses favorables et défavorables à ces cinq questions, montre que les réponses défavorables l'emportent de 37 points (contre 38 points en mai). En juin, les foyers interrogés estimaient qu'ils pouvaient mettre « *un peu plus d'argent de côté* » pour les mois à venir, mais ils étaient « *moins nombreux à penser que la période soit actuellement favorable pour faire des achats importants* », note l'Insee. L'institut relève que la proportion de ménages jugeant raisonnable d'épargner s'accroît nettement.



■ **COMORES** : le parquet de Paris a demandé le renvoi de Bob Denard devant les assises pour l'assassinat de l'ancien président comorien Ahmed Abdallah, en 1989, a-t-on appris mardi 9 juillet.